TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10.329 — 38 PAGES — SAMEDI 15 AVRIL 1978

La NASA étudie un projet d'avion de transport « silencieux »

LIRE PAGE 14

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 22 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 350 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Un «sommet» œcuménique

Les représentants des Églises de toute l'Europe ont dialogué à Chantilly

Pour la première fois de leur histoire, les représentants du « sommet » des Eglises européennes se sont rencontrés, du 10 au 13 avril, à Chantilly (Oise).

Cette session œcuménique a été organisée sur l'initiative du Conseil des conférences épiscopales d'Europe, dont le président est Mgr Etchegarray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale française et de la Conférence des Eglises européennes (K.E.K.), dont le président est le pasteur André Appel, président de la Confession d'Augsbourg, d'Alsace et de Lorraine (ECAAL).

Pendant trois jours, les quatre-vingts participants à cette rencontre ont discuté sur les thèmes de l'unité et de la paix à partir des rapports présentés par le cardinal Hume (Westminster), par le professeur Zabolotsky (Eglise orthodoxe russe), par Mgr de Smet, évêque de Bruges, et par l'évêque protestant Werner Krusche, de la R.D.A.

(Lire nos informations page 14.)

Le chemin de la réconciliation

Catholiques, protestants et orthodoxes européens n'ont certes pas attendu ce jour pour se rencontrer, et le pape a reçu au Vatican le patriarche de Constantinople comme l'archevêque de Cantorbédy. Mais le « sommet » de Chantilly peut être considéré comme historique dans la mesure où c'est la première fois que les responsables des Eglises, de l'Est comme de l'Ouest, conféraient sur une pied d'égalité.

Est-ce à dire que l'Eglise catholique a accepté de traiter d'égal à égal avec les autres ? La présence de Mgr Etchegaray pouvait le laisser supposer. Mais le Conseil œcuménique demeure le seul interlocuteur officiel du Vatican en la matière, et il n'était pas une des instances invitantes. Lors de son unique voyage à Genève, siège du Conseil œcuménique, en 1969, Paul VI n'avait pas manqué de proclamer : « Notre nom est Pierre », ce qui revenait à réaffirmer la primauté du pape et la prétention de l'Eglise catholique à rester celle où subsiste l'Eglise du Christ, aucune des autres n'ayant ce privilège.

Faisant abstration du Conseil œcuménique, le conseil des conférences épiscopales d'Europe ne risquait pas d'avoir à désavouer le pape ? Ce qui ne l'a pas empêché de prendre contact, sous une autre forme, avec des représentants des Eglises protestantes et orthodoxes, tout en sachant que certains d'entre eux, et non des moindres, tel le pasteur André Appel ou le professeur Zabolotsky, avaient joué ou jouent encore un rôle dans le Conseil œcuménique.

Mais cette absence du Conseil œcuménique retire de son importance à la rencontre de Chantilly dans la mesure où les Eglises réformées se sentent peu concernées, les luthériens, avec lesquels elles ont moins de rapports, se mettant du coup sur le devant de la scène. Considérée en termes politiques,

Les chrétiens n'ont pas pour autant lieu de dédaigner l'initiative. A défaut de résultats doctrinaux, elle en a de concrets. Si, en effet, se rencontrer, ne serait-ce que pour parler de paix et de construction de l'Europe, c'est s'exposer à découvrir les limites presque physiques de la convergence, c'est aussi par voie de conséquence réfléchir sur les moyens de les surmonter.

Appelés à prier en commun, les évêques catholiques, protestants et orthodoxes réunis près de Paris ont pu mesurer, notamment à propos de l'intercommunion, les difficultés que pouvaient rencontrer bon nombre de leurs fidèles tentés de passer outre aux règlements. Il n'était évidemment pas question pour eux de les encourager dans cette voie. Ils n'en ont pas moins exprimé leur désarroi, créant ainsi une situation nouvelle dans la mesure où des responsables d'Eglises en viennent à dire que leur cœur se satisfait mal de ce qu'impose la doctrine.

S'il n'y a pas pour un chrétien de barrières politiques à l'entente entre Européens de l'Ouest et de l'Est, comme l'affirme Mgr Etchegaray, du moins subsiste-t-il des barrières théologiques. Berceau des querelles confessionnelles, des guerres de religion et des divisions dogmatiques, le Vieux Continent peut-il devenir celui de la réconciliation ? C'est ce que souhaite l'archevêque de Marseille, qui ne doute pas que le problème serait résolu dans le monde s'il l'était en Europe, là où la pesanteur des traditions est la plus forte.

Il y a deux manières de faire l'Europe chrétienne. La première, qui n'a toujours pas fait ses preuves, revient à attendre des docteurs de la foi qu'ils indiquent le chemin à suivre. La seconde consiste à dire aux fidèles : commencez, les théologiens feront le reste. C'est cette seconde voie que paraît avoir ouverte la rencontre de Chantilly.

L'aggravation du chômage

« La situation reste préoccupante » estime le ministère du travail

M. Raymond Barre a reçu longuement vendredi matin 14 avril une délégation de la C.F.D.T. conduite par M. Edmond Maire. Le premier ministre a écouté les observations de ses interlocuteurs sur la situation économique et pris note de leurs revendications concernant notamment les basses rémunérations, la reprise des négociations contractuelles, les conditions de travail et l'emploi. Il a indiqué que le conseil des ministres du 26 avril mettrait au point les procédures de négociation appropriées. On insiste, à l'hôtel Matignon, sur le « très bon climat de recherche mutuelle de solutions constructives » qui a prévalu.

Les chiffres de mars sur le chômage, qui viennent d'être publiés confirment une nouvelle détérioration de la situation.

Le nombre des demandes d'emploi a augmenté de 2,7 % en un mois

La situation de l'emploi a continué de se détériorer en mars : en données corrigées des variations saisonnières, le nombre des chômeurs est en effet passé, selon les statistiques du ministère du travail et de la participation publiées jeudi 13 avril, de 1 042 200 à la fin du mois de février à 1 070 600 au terme du mois dernier, soit une hausse de 2,7 % en un mois et de 5,2 % par rapport à mars 1977 (1 017 300).

Dans son commentaire mensuel, la délégation à l'emploi indique que ces données *« traduisent l'évolution saisonnière habituellement constatée »*. Mais, outre le fait qu'elle ne fait pas allusion, pour la première fois depuis de longs mois, au *« pacte national pour l'emploi »*, elle ajoute : *« La situation de l'emploi, telle qu'elle ressort des données corrigées des variations saisonnières, reste préoccupante. »*

En données observées, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a, en revanche, régressé : 1 073 200 en mars, contre 1 099 900 en février (— 2,4 %), mais 1 020 600 en mars 1977 (+ 5,1 %). La délégation à l'emploi précise dans son commentaire — autre fait nouveau : *« Ces données ne prennent pas en compte les effets de la « ligne emploi », nouvelle procédure expérimentale d'accueil des demandeurs d'emploi dans les agences locales de l'emploi. Cette procédure conduit à prendre en compte le demandeur dans les statistiques au moment où il est reçu par un prospecteur placier. Le nombre de ces entretiens différés s'élève à 15 278 fin mars 1978, contre 8 336 fin février. »*

D'autre part, on ne note pas d'amélioration pour ce qui concerne le volume des offres d'emploi non satisfaites : en données corrigées des varations saisonnières, la tendance est encore à la baisse : 90 500 en mars, contre 92 900 en février et 108 300 en mars 1977. En données brutes, l'augmentation des offres est légère : 87 600 en mars, contre 82 900 en février, mais 104 900 en mars 1977. Enfin, la durée moyenne d'attente des demandes satisfaites s'est élevée à 144 jours en mars, contre 143 jours en février et 133 jours en mars 1977.

M. C.

La crise de la gauche

Les directions du P.C. et du P.S. se refusent à l'autocritique

Les réflexions et les analyses des militants de gauche, à l'issue de l'échec électoral de l'opposition, sont accueillies avec une extrême circonspection par les directions du P.S. et du P.C. Celles-ci préfèrent se renvoyer la responsabilité de la défaite plutôt que de laisser s'engager des processus autocritiques.

M. Mitterrand a adressé une lettre aux militants socialistes, les invitant à élaborer un document affirmant l'identité du P.S. Le CERES désire qu'un congrès soit convoqué avant que ce travail ne soit engagé, afin qu'une « véritable discussion » puisse avoir lieu au sein de la formation socialiste.

Du côté communiste, la revendication de tribunes de discussion dans la presse du parti demeure forte, mais la direction du P.C.F. refuse toujours de céder à cette revendication en prenant prétexte des statuts de l'organisation.

Sévérité bien ordonnée...

Dès les lendemains de leur funeste rupture du 23 septembre 1977, les grands messieurs de la gauche avaient été mis en garde ici et là — et notamment dans ces colonnes — contre les risques immenses qu'ils prenaient en occupant le meilleur de leur temps à se dénigrer et à s'insulter les uns les autres.

Restés sourds à ces appels, ils continuèrent de plus belle pendant près de six mois et firent tout, vraiment tout, pour parvenir dans les meilleures conditions à l'inéluctable, c'est-à-dire à leur insuccès commun des 12 et 19 mars : ils gagnaient 17 sièges mais ils étaient bel et bien battus.

Un mois s'est écoulé, et les voilà qui continuent de désespérer et d'écœurer ceux qui voulaient croire que, malgré tout, ils n'avaient pas perdu toute lucidité. Les battus sont contents d'eux et n'ont rien à se reprocher. Ils n'ont rien de mieux à faire que d'ajouter quelques tirades de plus à leur suicidaire querelle.

Si les signataires du programme commun de 1972 ont échoué, explique M. Fiterman le 29 mars, ce n'est pas la faute du P.C.F. puisqu'il a eu *« pour objectif constant de créer les conditions de la victoire de la gauche »*. Tout le mal vient du fait que *« les dirigeants socialistes se sont trompés dans leur appréciation »*.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 8.)

Lire page 11

DU XXIIe congrès du P.C.F. à l'échec de la gauche (III)

par JEAN ELLEINSTEIN

Pékin presse Tokyo de signer rapidement un traité de paix et d'amitié

(Lire page 7.)

ISRAÉLIENS, MARONITES, PALESTINIENS

Trois peuples pour deux pays

Tandis que le cessez-le-feu intervenu la veille semblait assez largement respecté à Beyrouth, l'armée israélienne a commencé, ce vendredi 14 avril, la seconde phase de son retrait partiel du Sud-Liban. La première avait été accomplie mardi dernier. Ce nouveau repli porte sur une zone de 12 kilomètres de longueur et d'environ 5 kilomètres de profondeur en bordure du fleuve Litani. Les troupes israéliennes s'installent sur une nouvelle ligne qu'elles fortifient autour des enclaves chrétiennes, et laissent la place sur les positions qu'elles quittent à des « casques bleus » népalais.

Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, fera, à la fin de cette semaine, une visite au Liban pour inspecter les « casques bleus », et se rendra ensuite en Israël, où il est attendu lundi 17 avril.

A Paris, M. de Guiringaud a déclaré, jeudi, que la misison des « casques bleus » français se limitait au Sud-Liban, et qu' « il n'était pas question qu'ils soient engagés ailleurs, au Liban ».

par ANDRÉ FONTAINE

Le Liban a célébré jeudi, au milieu du fracas de tirs de roquettes, le troisième anniversaire du début de ce que l'on n'ose plus appeler sa guerre civile, tant de forces étrangères s'y trouvant mêlées. En trois jours, douze cessez-le-feu ont été conclus et aussitôt violés. Le treizième paraît mieux respecté, mais il faudrait davantage pour rétablir sur ces rivages autrefois bénis des dieux la paix des armes et des cœurs. C'est à tout moment que les nerfs inquiets vont guetter la reprise de la cannonade, semant le malheur et le deuil parmi des populations déjà saturées d'épreuves.

Dans cette mêlée confuse, les calculs stratégiques des grandes et des moins grandes puissances jouent un rôle que personne ne sous-estime. L'U.R.S.S. arme l'O.L.P. pour éviter l'instauration au Proche-Orient de la *pax americana*. L'Arabie Saoudite la finance pour l'empêcher de tomber sous l'influence exclusive de Moscou. Israël aide les phalangistes chrétiens libanais parce qu'ils sont ses alliés objectifs contre les Palestiniens. La Syrie a soutenu ces mêmes phalangistes parce qu'elle voulait empêcher les Palestiniens de dominer l'Etat libanais, et de disposer ainsi des moyens de déclencher une guerre avec Israël, dans laquelle elle se trouverait impliquée contre son gré. Et l'odeur de pétrole qui flotte sur le champ de bataille est aussi forte qu'autour de l'épave de l'*Amoco-Cadiz*.

(Lire la suite page 7.)

Organiser la mort ?

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

En déposant une proposition de loi qui permettrait à toute personne atteinte d'un mal incurable de « demander sa mort », le sénateur Henri Caillavet porte sur le terrain juridique un grand débat qui concerne chacun de nous. Mais il ouvre en même temps une voie dangereuse. Car, même s'il se défend de vouloir organiser l'euthanasie, c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. Caillavet dénonce avec vigueur ce qu'on appelle l'« acharnement thérapeutique », qui consiste à mettre tout en œuvre pour retarder jusqu'à l'extrême limite des possibilités techniques une échéance inéluctable, pour prolonger artificiellement une vie qui n'en est plus une et, du même coup, parfois la souffrance du mourant. Il enfonce là une porte ouverte, ou qui du moins devrait l'être. Toutes les autorités morales, médicales, religieuses — à commencer par le pape — ont condamné cet acharnement thérapeutique qui, s'il est encore pratiqué par certains, fût-ce sous des prétextes scientifiques, est inadmissible en effet.

Mais le sénateur va plus loin. Il propose qu'il soit possible à chacun, *« par acte authentique dressé par trois médecins en présence de deux témoins »*, de manifester par avance son refus de voir prolonger artificiellement sa propre vie au cas où il serait atteint d'une affection incurable. Cette fois, c'est bien d'euthanasie qu'il s'agit, et les distinctions entre l'euthanasie dite passive et l'euthanasie dite active sont si ténunes, si fragiles, qu'elles ne peuvent être retenues.

(Lire la suite page 13.)

L'ESPAGNE PAR LE CINÉMA A PERPIGNAN

Mémoires de la guerre civile

Pour donner des chiffres : plus d'une cinquantaine de films se rapportant à la guerre d'Espagne ont été montrés au cours de la quatorzième Confrontation organisée par les Amis du cinéma de Perpignan, en liaison avec la cinémathèque de Toulouse. Des chiffres encore : la grande salle du Palais des congrès de la ville compte mille deux cents places. Du 1er au 8 avril, celle-ci a été chaque jour comble, du matin au soir, ainsi qu'une autre de quatre cents places. Là se tient d'abord la réussite. Confrontation, cette manifestation baptisée depuis trois ans Festival international de critique historique du film, a gagné un public qui n'a rien à voir avec les petits groupes présélectionnés de cinéphiles et de spécialistes satisfaits de se retrouver entre gens d'habituelle compagnie. A Perpignan, les invités professionnels n'ont pas besoin de se justifier en tentant de repérer les rares étudiants oisifs qui souvent constituent le seul alibi « local » de leur déplacement. Il y a eu là cette année une foule composite : Perpignanois, habitants de la région depuis toujours ou depuis 1939, et aussi Espagnols venus très nombreux.

Perpignan était le lieu idéal pour une telle rétrospective. Si près de l'Espagne, on a vu et entendu à l'époque, on a su ce qui se passait de l'autre côté des Pyrénées. Les bandes d'actualités de 1939 montrant le passage des républicains vaincus au poste frontière du Perthus sont revenues, souvent les mêmes au long des divers films.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(Lire la suite page 25.)

AU JOUR LE JOUR

SPÉCIAL SPORT

Deux tendances s'affrontent actuellement au sujet de la Coupe du monde de football qui doit se disputer prochainement en Argentine.

Selon la première tendance, il serait déshonorant pour la morale en général et pour le sport en particulier de cautionner un régime qui pratique le jeu brutal, les coups francs et les pénalties sans jamais être sifflé par l'arbitre.

Selon la deuxième tendance, il ne faut pas mêler le sport et la politique, et il faut se rendre en Argentine dès lors que la sécurité du public et des joueurs serait assurée sur les stades.

D'ailleurs, il est vrai que durant cette Coupe du monde on ne fera que du sport en Argentine : dans les stades on jouera au football, et hors les stades on continuera à jouer à la balle au prisonnier.

BERNARD CHAPUIS.

idées

JUSTICE

La conscience et la loi

par MONIQUE GUEMANN (*)

EN « leur âme et conscience », quatre jurés ayant jugé Martine Willoquet en mars 1977 à la cour d'assises de Paris ont écrit au président de la République une lettre qu'ils ont estimé devoir publier, pour prendre l'opinion publique à témoin de ce qu'ils avaient été trompés (sciemment ou non, là n'est pas le problème) sur la durée de la détention que doit subir la condamnée. En effet, à deux reprises, à quelques jours d'intervalle, Martine Willoquet a été condamnée à cinq années de réclusion criminelle... Croyant, sur les affirmations du président des assises, que ces deux peines se confondaient et que Martine Willoquet n'en subirait qu'une seule, les jurés pensaient ainsi assurer la réinsertion sociale de la condamnée qui pourrait bénéficier rapidement d'une mesure de libération conditionnelle, et l'équilibre de son fils de dix-huit mois, né en prison, qu'elle pourrait continuer à élever.

Or la confusion des deux peines n'était pas automatique ; la chambre d'accusation en a rejeté la demande, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé contre cette décision et le président de la République a rejeté le recours en grâce formé par M. Willoquet.

Celle-ci devra donc subir dix ans de réclusion ; elle ne sera susceptible de bénéficier d'une mesure de libération conditionnelle que dans plusieurs années et son fils lui a été retiré conformément au règlement de l'administration pénitentiaire.

Faisant fi de leurs légitimes scrupules, le procureur de la République de Paris a fait inculper les quatre jurés pour violation du secret du délibéré.

Ces événements, choquants pour beaucoup, posent au moins deux questions : la cour d'assises est-elle une juridiction populaire ? A qui profite le secret des délibérés ? Ils amènent deux conclusions : ne faut-il pas instituer un contrôle de la régularité des délibérés ? et entreprendre des réformes de fond du fonctionnement de la cour d'assises ?

La cour d'assises, composée de neuf jurés et de trois magistrats professionnels, fonctionne selon des règles de procédure qui sont les plus complexes de tout notre système judiciaire. Cela est si vrai que les présidents d'assises les plus chevronnés utilisent bien souvent un aide-mémoire, qu'ils suivent scrupuleusement, pour lire certaines formules rituelles et procéder à des formalités impératives, dont l'omission entraînerait la nullité de la procédure et la cassation de l'arrêt de la cour d'assises. Au cours du délibéré, il n'est pas rare que les jurés aient à répondre par oui ou par non à plus de cinquante questions, qui décomposent les éléments des infractions reprochées et leur font perdre la réalité concrète des faits incriminés. Leurs réponses à chacune d'elles conditionnent souvent à leur insu, et au moins partiellement, le montant de la peine sur laquelle ils devront se prononcer.

La dépendance des jurés

Enfin, les règles de la confusion des peines sont telles que si Martine Willoquet avait été condamnée à cinq ans de réclusion criminelle et à cinq ans d'emprisonnement, elle n'aurait subi que la première peine, la confusion étant alors automatique ; mais ayant été condamnée à deux peines de cinq ans de réclusion criminelle, la confusion n'est que facultative. On peut regretter d'ailleurs que la juridiction qui se prononce sur cette confusion ne soit pas obligatoirement la cour d'assises qui a prononcé la seconde peine, et que la loi donne compétence en ce domaine, et en dehors des sessions d'assises, à la chambre d'accusation composée uniquement de magistrats professionnels.

Ces règles de procédure connues, ou supposées connues, des seuls magistrats professionnels confèrent à ceux-ci, et notamment au président des assises, un rôle prééminent tant au cours des débats publics que du délibéré ; elles placent les jurés dans une situation de dépendance à l'égard de la compétence juridique : on demande finalement à ceux-ci de rendre une décision sans qu'ils puissent en apprécier les conséquences sur la liberté même ou la durée de la détention de celui ou de celle qu'ils condamnent.

Ainsi n'est-il pas vain de se poser la question de savoir si la cour d'assises est bien une juridiction populaire et si les jurés ne sont pas que des figurants.

On comprend dans ces conditions que les jurés qui ont condamné Martine Willoquet se soient sentis trompés ; l'article 304 du code de procédure pénale leur impose par serment une double obligation : à la fois de conserver le « *secret des délibérations* » et « *de ne pas trahir les intérêts de l'accusé ni ceux de la société qui l'accuse* ». En l'espèce, ces deux obligations étaient contradictoires. Les jurés devaient-ils respecter la règle formelle du secret du délibéré et sacrifier les intérêts de l'accusée ? Ils ont choisi de défendre les intérêts de l'accusée : c'est ce qu'on leur reproche.

La seule réponse du pouvoir à leur inquiétude, à leurs scrupules, c'est la volonté répressive, c'est la poursuite pénale pour violation du secret. Qui a intérêt à une telle poursuite ? Qui donc est protégé par le secret des délibérés ? Martine Willoquet ? Certainement pas puisque cette violation a révélé qu'elle subit cinq ans de réclusion criminelle supplémentaires par suite d'une méprise des jurés.

Les jurés ? Non plus puisque, au nom de la mission même dont ils ont été investis, ils ont pris le risque de le violer.

Le pouvoir qui a ordonné les poursuites ? Sans doute. La machine judiciaire ne fonctionne bien que dans le secret, hors de tout contrôle. La levée de ce secret est ressentie comme intolérable au point que le pouvoir retourne ses mécanismes répressifs contre ses propres juges.

En viendra-t-on un jour, devant de telles situations, à préconiser des délibérés publics où chacun pourra s'exprimer librement, juger en connaissance de cause et assumer la responsabilité de sa décision ? Il est trop tôt sans doute pour le prétendre, mais au moins devrait-on instituer un contrôle de la régularité des délibérés.

Face au secret, à cette absence de contrôle, les jurés poursuivis n'avaient d'autre alternative, pour satisfaire leur conscience, que de dénoncer publiquement, après l'échec des voies de recours utilisées par Martine Willoquet, les mécanismes qui ont abouti à faire subir à la condamnée une peine double de celle qu'ils voulaient lui infliger.

Ni le secret ni la complexité inutile des procédures ne peuvent aujourd'hui cacher à l'opinion publique les dysfonctionnements de la justice ; y aura-t-il un ministre de la justice qui ne se contentera pas d'essayer de ravaler la façade de l'institution judiciaire, mais qui entreprendra enfin les réformes de fond indispensables, et notamment, de cette juridiction sensible qu'est la cour d'assises ?

(*) Membre du bureau du Syndicat de la magistrature.

L'ordre selon Talaat

par GABRIEL MATZNEFF

LE mot, souvent cité, de Goethe : « *J'aime mieux commettre une injustice que tolérer un désordre* », ne me convainc pas. L'injustice est, en effet, le pire des désordres, et tout ordre fondé sur l'injustice est une caricature d'ordre, une mascarade. Avec ses miradors, ses barbelés, ses gardiens, sa discipline, sa vie réglée, un camp de concentration est, en apparence, un lieu où l'ordre règne. Pourtant, ce règne-là n'est pas celui de l'ordre, mais du mensonge.

La langue russe n'a qu'un mot pour exprimer la vérité et la justice : *pravda*. Inversement, l'Evangile n'a qu'un nom pour désigner le mensonge et le mal : le diable, qui, enseigne le Christ, est « *menteur et père du mensonge* ». L'exigence de la vérité-justice et le refus de l'ordre-mensonge doivent être au cœur de nos réflexions sur la violence et le terrorisme.

Condamner la violence est de rigueur, du moins lorsqu'il s'agit de la violence privée, groupusculaire. L'opinion publique est plus indulgente pour la violence qui a l'estampille de l'Etat, pour le banditisme en uniforme. Accompli par les parachutistes d'une armée régulière, un acte de piraterie est un exploit qui suscite l'enthousiasme ; perpétré par un commando de l'ombre, c'est un crime qui provoque l'indignation.

Il n'y a qu'une violence

Or il n'y a qu'une violence, qui est la violence de l'injustice ; et il n'y a qu'un crime, qui est l'humiliation des pauvres. On n'a pas le droit de réduire un peuple au désespoir, puis de lui reprocher d'utiliser les armes du désespoir. Lancer une grenade dans un cinéma, détourner un avion, prendre un otage, sont assurément des actes irréguliers. Mais un peuple opprimé qui prend le maquis combat avec les moyens de l'infortune. Tout le monde n'a pas la chance de disposer de bombes au napalm ou à fragmentation.

Le peuple palestinien aurait certes pu ne pas choisir la voie de la révolte armée et attendre paisiblement que la communauté internationale lui fasse justice, lui rende ses maisons, ses champs, ses églises, ses mosquées, sa terre. « La Palestine et la paix dans la justice », tel est le titre de l'admirable article de Louis Massignon paru en 1948 — il y a déjà trente ans ! — dans la revue *Dieu vivant*, et qui devrait être la charte de tous ceux qui se mêlent d'écrire sur le drame du Proche-Orient.

Hélas ! l'exemple de l'Arménie n'est guère propre à nourrir les illusions pacifistes des Palestiniens. Voilà cinquante-huit ans qu'a été signé le traité de Sèvres, où les Alliés et la Turquie reconnaissent *de jure* l'Arménie « *comme un Etat libre et indépendant* » (art. 88). Cependant, le peuple arménien, dépossédé de sa patrie et disséminé à travers le monde, continue de se heurter à l'indifférence et au cynisme des grandes puissances. On comprend qu'avec un tel précédent la résistance palestinienne hésite à déposer les armes et à confier à la communauté internationale le soin de lui rendre justice.

Solution finale

En organisant, durant la première guerre mondiale, le génocide que l'on sait, Talaat pacha s'est employé à donner une solution finale à la question arménienne, et il semble avoir réussi. Aujourd'hui, les Arméniens qui ont survécu au massacre et leurs descendants sont intégrés aux divers peuples qui les ont accueillis. Quant à Talaat pacha, le Himmler ottoman, il a un mausolée à Istanbul, en un lieu nommé, par une ironie de l'histoire, Colline de la liberté éternelle. L'ordre règne en Arménie.

Nous disons *non* à une prétendue harmonie universelle qui serait fondée sur cet ordre-là. Nous refusons le mensonge manichéen selon lequel il y aurait d'un côté la civilisation, qu'incarnent les gouvernements, les polices, les armées, et de l'autre le chaos, figuré par les francs-tireurs, les résistants, les terroristes. Notre ligne de partage n'est pas entre l'ordre et le désordre, mais entre l'injustice et la soif de justice. C'est le cynisme des puissants qui enfante le nihilisme des désespérés.

Le cri des coupables

par JEAN R. ARMOGATHE (*)

ON parle beaucoup de la violence, ces derniers temps. On la pratique aussi. Il suffit de parcourir les manchettes des quotidiens pour constater comment des actes isolés sont regroupés et organisés en système idéologique. Or, un bref examen critique révèle deux types de « violence » abusivement confondus.

Autre est la violence perpétrée par un individu, autre celle commise par une institution. La violence individuelle est infraction : elle est limitée puisque définissable et identifiable dans le code des lois et règlements ; elle est punissable par les cours de justice. Surtout, aux yeux d'un chrétien, elle est pardonnable. Nul acte n'est inexpiable ; il n'est pas de crime, si grand qu'il soit, si atroce qu'il paraisse, qui n'ait été *pardonné d'avance* dans l'irrécusable *sacrifice* de lui-même que l'Homme-Dieu fit un jour, sur le Calvaire.

Jeune prêtre, mais déjà formé à la pratique de la confession, je sais *que le regard d'un chrétien sur un coupable n'est pas, ne peut pas être* réduit à la seule justice et à la seule équité ; la miséricorde n'est pas une grâce faite au coupable, elle est le droit *que lui valut la mort d'un Dieu.* Il est bon que la déclaration des évêques sur la peine capitale ait pu « choquer » certains esprits : confortés dans des institutions d'où la foi chrétienne s'est retirée, nous avons trop *tendance à nous en contenter ; notre regard sur les évé*nements se ramène bien souvent à l'objectif d'une caméra de télévision.

Il faut avoir le courage d'affirmer *que la foi chrétienne doit changer* ce regard et imprégner ce jugement : après vingt siècles de christianisme, nous mettrions bien volontiers à mort la femme adultère, le petit trafiquant, le gros agioteur. Sans craindre que vienne s'interroger quelqu'un pour nous dire : « *Que celui qui est sans péché...* ». Affirmer cela revient à reconnaître la parcimonie de notre pardon : au paroxysme de toute souffrance humaine, la Passion du Christ témoigne de notre incapacité et y supplée. Le crime qui nous terrifie et ferme notre cœur à toute pitié pour les coupables *ne tarit* pas le pardon et la miséricorde de Dieu.

Notre société, *qui a oublié cela,* tendrait à confondre la violence des institutions avec celle des individus, quitte à *faire bénéficier* celle-là de l'indulgence qui peut encore s'attacher à juger celle-ci ou, à défaut, quitte à *excuser* l'une par l'autre. Mais le cycle violence-répression repose *sur* une confusion : la violence des individus ne saurait absolument pas justifier celle des institutions. La violation de la loi par l'Etat chargé de l'appliquer échappe à la loi ; le tribunal d'exception défie toute légalité. L'abus de pouvoir annihile la légitimité du pouvoir.

Une société, un gouvernement, qui tolère les exactions de son armée ou les pratiques illégales de sa police commet un crime impunissable. Pire encore : un crime impardonnable. Car si le Christ est mort pour les pécheurs, il n'est pas mort pour les sociétés ni les institutions. L'Etat abusif est, strictement, l'Enfer ; ses crimes sont maudits. Et la liste est longue de ses âmes damnées : ceux qui ont fermé les yeux sur les crimes nazis, ceux qui ont dissimulé les camps d'internement sibériens, ceux qui, de part et d'autre, ont nié (ou justifié) les atrocités des guerres coloniales, ceux qui, par leur silence, approuvent les tortures et les exactions, ceux qui, par peur ou par complicité, laissent le silence se faire autour de tel meurtre ou tel enlèvement, ceux qui, par lâcheté ou ambition, font alors des enquêtes, tolèrent des sévices, couvrent des « bavures » et ignorent des fraudes. *Qui disait* que l'Enfer était vide ? Les portes du Ciel sont ouvertes aux prostituées et aux malfaiteurs ; mais bien des honnêtes gens — peut-être suis-je du nombre — doivent craindre de les trouver fermées.

Une enfant vole deux soutiens-gorge dans un grand magasin : arrêtée et humiliée, elle se suicide : un Gitan de vingt ans esquive l'interpellation des gendarmes : on le tue d'une balle dans la nuque ; un adolescent, débile léger, se pend dans une institution spécialisée ; un autre, *voleur à la tire, se pend* dans un *centre de rééducation* : des faits divers, relevés dans un seul quotidien, ces dernières semaines. On parle peu de cette violence-là. Car, malgré ce qu'affirment les chantres de notre société, ces crimes sont impardonnables. Le meurtrier crapuleux d'un otage innocent ? La loi existe, pour punir, et la foi, pour pardonner et aimer. La garde à vue arbitraire d'un mineur, la perquisition abusive d'un véhicule ? La loi ne punit pas, la foi ne pardonne pas non plus. Cette violence-là n'a pas de contours précis, ses limites sont indécises : quel pardon pourrait la recouvrir ?

Certains vont m'accuser de gauchisme et d'anarchisme, qui prétendent mettre l'Evangile comme un coussin pour y poser leur conscience assoupie. Ils sont dérangés et émus par le cri des innocents ? Moi aussi. Qui ne le serait pas ? Mais le chrétien doit être aussi dérangé et ému par le cri des coupables.

(*) Prêtre de la communauté Saint-Séverin - Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

UN LIVRE DE MICHEL JEOL

Comment peut-on « changer la justice » ?

par JEAN-DENIS BREDIN

MICHEL JEOL prévient : son livre n'est pas neutre. « Sur la justice comme sur ce qui l'entoure, il prend parti, sereinement mais fermement ; son aboutissement sera politique. » *Membre du Syndicat de la magistrature et du parti socialiste, Michel Jeol est* engagé. Sous-directeur au *ministère de la justice, il a subi les conséquences de ses engagements et s'est retrouvé, en 1976, « muté d'office » à la cour d'appel de Paris sur instructions du premier ministre. Congédié, pour raison politique, par un gouvernement qu'il avait scrupuleusement servi, Michel Jeol pourrait être l'homme du ressentiment. Il ne l'est pas. Simplement il continue, après comme avant, à poursuivre l'action où ce livre prend place. Michel Jeol veut y présenter un programme d'ensemble pour la justice qui soit le fruit de dix années d'observation de l'institution judiciaire. Livre de réflexion, mais aussi et surtout acte politique.*

Ecrire sur la justice, après tant d'autres, et vouloir tout traiter, l'organisation des tribunaux, la carrière des juges, la politique criminelle, l'inégalité de la justice, parler des juges, des procureurs, des avocats, de leur statut et de leur rôle, réfléchir sur le droit, la loi, la liberté et le rôle du juge dans la société, l'auteur en convient : l'entreprise était périlleuse. Le risque était de parler de tout trop vite, de rester à la surface des choses et, faute d'une réflexion suffisamment prolongée, de rendre, à propos de la justice, une justice sommaire.

Ce risque, Michel Jeol a entendu l'assumer. Que l'indépendance des juges est une utopie rassurante, qu'elle n'est défendue que par de fausses garanties, que la réalité de la carrière des magistrats organise un état de dépendance, sinon même de soumission ? Que la justice est difficilement accessible aux petites gens, en raison de son éloignement, de son mystère, de son coût, qu'elle est peu efficace, que l'appareil répressif, distinguant entre les prolétaires et les notables de la délinquance prolonge la sélection et les injustices opérées par le système social ? Que l'obligation de réserve des juges est une duperie qui recouvre et sollicite le conformisme ? Qu'un avocat libre est nécessaire pour aider l'homme « happé par la machine judiciaire » *et résister à son écrasement ? Que juger c'est choisir, et que, dans la marge de décision que la loi laisse au juge, celui-ci décide, en fonction de ses idées, des valeurs dont il se réclame, de ses préjugés, sinon même de ses intérêts de classe ? Que la justice est non le régulateur mais le baromètre d'une société dont elle exprime les tensions, trahit les carences et reflète les perversions : en sorte que le problème judiciaire s'absorbe, pour l'essentiel, dans le problème social ?*

Ces observations et bien d'autres, menées à train d'enfer, peuvent nous sembler une succession d'évidences : celles que d'abord Casamayor, à peu près seul, puis le Syndicat de la magistrature après 1968, et beaucoup d'autres depuis, n'ont cessé de mettre sous nos yeux. Etait-il opportun que Michel Jeol les rassemble, au risque de les simplifier ? Oui sans doute. D'abord parce que Michel Jeol a personnellement supporté le prix de ses convictions et prouvé ce qu'il dit : il porte témoignage. Ensuite parce que ce qui est évidence pour la poignée de juges, d'avocats, de journalistes et d'intellectuels qui dénoncent depuis dix ans, les vices de la justice française, reste encore ignoré de nombreux Français et contesté par tous ceux qui, par aveuglement ou par commodité, ne cessent de répéter que la justice est indépendante, gratuite, légale et objective.

Plus de cent propositions

Le livre de Michel Jeol, qui n'est pas destiné aux chapelles d'initiés, remet simplement les choses en place, dressant contre notre système judiciaire un réquisitoire clair, global et cohérent. Et Michel Jeol ne dénonce aucun défaut de la justice qu'il n'assortisse d'une proposition pour y porter remède. Les vraies garanties de l'indépendance du juge ? Le moyen de rendre la justice accessible et égale ? Une nouvelle politique criminelle ? Les transformations de l'organisation judiciaire ?

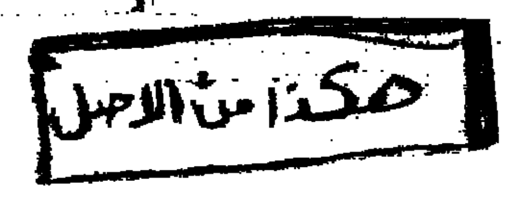
Il y a, dans ce livre, plus de cent propositions de réformes. Quoiqu'il dénonce le « prurit réformateur » *des gouvernants de droite, et l'illusion du changement que l'on peut se donner en changeant les textes, Michel Jeol croit au changement, et apparemment croit aux textes. Certaines de ses propositions figurent au programme commun ; d'autres au programme du parti socialiste que Michel Jeol a influencé ; d'autres figurent dans le travail collectif « Liberté Libertés » qu'a animé Robert Badinter ; d'autres sont originales. Voilà une mine où pourront descendre, avec quelque prudence, ceux qui demain auront en charge de réformer la justice...*

Mais Michel Jeol, et c'est peut-être le meilleur intérêt de son travail, a le courage de ne céder à aucun conformisme, fût-il contestataire. Et sur plusieurs points, il défend des propositions qui s'écartent des idées reçues. Jeol propose de séparer les magistrats du ministère public de l'institution judiciaire pour en faire un corps de « commissaires du gouvernement » évidemment dépendant, mais bénéficiant des garanties professionnelles reconnues aux fonctionnaires. Il suggère la disparition, sans spoliation, du « système indéfendable » des offices ministériels, survivance des privilèges d'ancien régime. Il ne réclame pas la suppression de la garde à vue, proposition irréaliste et qui conduirait à multiplier les détentions préventives, mais sa surveillance rigoureuse par un « juge des enquêtes » garant des droits individuels au stade préjudiciaire. Il ouvre à l'avocat des missions nouvelles, en amont et en aval du procès pénal, au cours de l'enquête policière comme au cours de l'exécution des peines. Il souhaite le développement de l'échevinage (justice rendue par des juges de carrière et des citoyens juges) et par suite la réforme des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes.

Voilà beaucoup de tabous secoués et d'idées jetées qui ne feront plaisir d'aucun côté. Michel Jeol pousse l'audace jusqu'à défendre les « technocrates » dont il est de mode à gauche, et aussi à droite, de faire le procès, pour fournir un alibi à l'incapacité et à la médiocrité du pouvoir politique. Jeol dénonce la responsabilité, non des fonctionnaires qui servent avec loyauté et compétence, mais des ministres eux-mêmes et du petit monde qui les entoure, clos, « coupé de la vie réelle et hors de voix des praticiens », ces gens de cabinet beaucoup plus politiciens que techniciens, petits chefs frétillant d'ambition, collant au pouvoir politique du moment, installés dans le confort de la moquette, la commodité de la voiture de service, courtisans et ambitieux, plus occupés de faire « avancer » leur carrière que la société libérale qu'ils prétendent incarner. A chacun le soin de se reconnaître ? C'est sûr que ce livre ne fera pas plaisir à tous.

Très engagé, mais jamais dépendant, vigoureux, mais toujours tolérant, rêvant de changer la justice, mais attentif à chaque réalité, Michel Jeol creuse tranquillement son sillon. Et cette manière libre et sereine de chercher le progrès, elle nous donne une belle idée du métier de juge.

★ *Changer la justice*, par Michel Jeol. Editions Jean-Claude Simoën, 200 p., 39 F.



Le Monde

LA POSITION DE M. SC

Bonn utilisera la b

pour nég

BERLIN-OUEST APPARTIENT « ÉVIDEMMENT » A LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

déclare M. Roy Jenkins

Le Monde

étranger

LES DÉBATS POLITIQUES EN EUROPE

LA POSITION DE M. SCHMIDT APPROUVÉE PAR LE BUNDESTAG

Bonn utilisera la bombe à neutrons comme atout pour négocier avec Moscou

De notre correspondant

Bonn. — Saluée par le chancelier Schmidt comme une importante contribution à la politique de désarmement, ouvertement critiquée par l'opposition chrétienne-démocrate qui redoute un affaiblissement du camp atlantique, la décision du président Carter d'ajourner la construction de la bombe à neutrons a donné lieu, jeudi 13 avril, à un débat passionné au Bundestag. La majorité S.P.D. et F.D.P. a approuvé la position gouvernementale qui voudrait faire de cette arme un atout dans les négociations avec l'U.R.S.S.

Le chancelier a paru gêné pendant les débats. Les polémiques touchant à la bombe N s'étaient poursuivies depuis des mois sans que le chef du gouvernement ait levé le voile sur sa propre attitude. Aussi lui est-il difficile aujourd'hui de dissiper l'impression qu'il en aurait souhaité la fabrication, mais qu'il a dû tempérer ses désirs pour ne pas heurter les extrémistes de son parti. Le reproche d'avoir sacrifié les intérêts du pays *« par peur de la gauche »* lui a été jeté à la face de manière répétée par les chefs de l'opposition C.D.U. et C.S.U., MM. Kohl et Strauss.

Ainsi s'explique peut-être qu'avant d'aborder le véritable sujet, le chancelier ait la plus grande partie de sa déclaration gouvernementale à un vaste tour d'horizon. Il s'est félicité que la date des élections européennes soit fixée. Il considère, en revanche, que, dans le domaine économique, le bilan du Conseil européen de Copenhague est *« moins satisfaisant »*. Cela lui a donné l'occasion de malmener quelque peu Washington, car la faiblesse du dollar freinerait sérieusement la reprise économique à travers le monde. Le chancelier a également incité les Etats-Unis à réduire leurs importations de pétrole.

Les livraisons américaines de matières fissiles à l'Europe ont été traitées de façon un peu détaillée. Selon M. Schmidt, son gouvernement aurait été prêt à engager avec Washington de nouvelles négociations à propos des fournitures d'uranium, mais d'autres membres de la Communauté n'auraient pas approuvé une telle démarche. Il a rappelé que, l'année dernière, au « sommet » de Londres, le président Carter avait promis de ne pas rompre les accords de livraison en vigueur avant d'avoir procédé à une grande enquête internationale sur l'utilisation des produits nucléaires. De façon un peu surprenante, il a conclu qu'il n'y avait aucune raison de dramatiser alors que se poursuit *« une conversation entre amis »*.

Abordant enfin le problème de la bombe N, le chancelier a soutenu que, depuis le début, l'attitude de son gouvernement avait été très claire. Rappelant que l'Allemagne fédérale a volontairement renoncé aux armes nucléaires, il en a conclu qu'elle ne saurait participer en aucune manière à la décision de fabriquer l'arme à neutrons. Les Etats-Unis, a-t-il dit, devraient agir « souverainement » dans ce domaine.

M Schmidt n'a pas caché sa satisfaction de voir le président ajourner sa prise de position définitive. A son avis, il sera désormais possible de négocier plus efficacement en vue de réduire le déséquilibre militaire dont les Soviétiques bénéficient en Europe. Le chancelier a fait allusion aussi bien à la supériorité russe en blindés qu'aux fusées SS-20 dirigées vers la République fédérale.

En fin de compte, a-t-il dit, l'Allemagne fédérale acceptera le stationnement de la bombe N sur son territoire si, deux ans après une éventuelle décision de la fabriquer, les membres de l'alliance atlantique ne renonçaient pas à cette arme en raison de l'état des négociations sur le désarmement.

Une condition, toutefois : l'Allemagne ne devrait pas être le seul pays à entreposer les armes à neutrons. Cela a provoqué une réflexion féroce de M. Strauss : *« Si le Luxembourg accepte aussi, le chancelier trouvera tout cela beaucoup plus moral... »*

Une arme spécifique pour l'Europe

Il ne restait au chancelier qu'à prévenir les critiques en lançant par avance une contre-attaque. C'est ce qu'il a fait en accusant la C.D.U. de saper les relations germano-américaines parce qu'elle voudrait imposer à M. Carter la décision de fabriquer la bombe N.

A ce plaidoyer, le leader chrétien démocrate a opposé un réquisitoire simple. M. Kohl est fermement convaincu — ou donne l'impression de l'être — que M. Carter voulait fabriquer la bombe N. Il aurait été contraint au recul par les tergiversations des Européens en général et de l'Allemagne fédérale en particulier. La bombe N serait une arme spécifiquement destinée à l'Europe, et les Américains n'auraient aucune raison de la construire si leurs partenaires du Vieux Monde n'en veulent pas. *« Si vous aviez eu plus de courage,* a-t-il dit, *le président Carter aurait trouvé plus facile de prendre la bonne décision. »*

Le chef de l'opposition constate donc que les Soviétiques vont peut-être parvenir à exclure *« une arme extraordinairement efficace contre leur supériorité massive en blindés »*. M. Kohl ne croit guère que le désarmement sera facilité. *« On ne peut pas,* dit-il, *négocier avec un objet qui n'existe pas. »*

Pour sa part, M. Strauss a rappelé que des milliers d'armes nucléaires, toutes *« plus épouvantables »* que la bombe à neutrons, sont déjà entreposées en Allemagne fédérale. Avec autant de vigueur que M. Kohl, il a soutenu que le principal objectif soviétique est de préserver la supériorité en forces conventionnelles. Il a causé quelque surprise en ajoutant qu'à son avis les Russes disposent peut-être déjà de la bombe N. Enfin, l'argument selon lequel la R.F.A. ne devrait pas prendre part à la décision de produire l'arme nouvelle a été balayée sans hésitation : *« C'est à nous de savoir ce qui est nécessaire,* s'est écrié M. Strauss, *et nous devons avoir le courage de le dire. »*

L'issue du scrutin n'a jamais été mise en doute. Le gouvernement a fait approuver son attitude par 240 voix contre 225. La motion de la C.D.U.-C.S.U. recommandant l'installation de la bombe N sur le territoire de la R.F.A. a été repoussée à main levée. Sur un point toutefois, ce débat a révélé un accord profond : les deux camps sont convaincus que l'U.R.S.S. est largement « surarmée ». La différence entre le gouvernement et l'opposition est que, selon cette dernière, on ne peut négocier qu'à partir d'une position de force, alors que le chancelier et ses partisans croient beaucoup plus aux vertus de la détente.

JEAN WETZ.

● *Le Bundestag a définitivement adopté le 13 avril* les lois antiterroristes de la coalition gouvernementale libérale sociale-démocrate. Deux cent cinquante-deux députés, soit trois de plus de la majorité absolue requise ont en effet rejeté le veto du Bundesrat, seconde chambre du Parlement composée des représentants des gouvernements des laender. La totalité des députés de l'opposition chrétienne-démocrate (deux cent quarante-trois) est opposée à l'adoption des lois. — *(A.F.P.)*

BERLIN-OUEST APPARTIENT « ÉVIDEMMENT » A LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE déclare M. Roy Jenkins

Berlin (A.F.P.). — M. Roy Jenkins, président de la Commission européenne, est arrivé le 14 avril, à Berlin-Ouest pour une visite de quarante-huit heures. Au cours de sa visite à M. Dietrich Stobbe, bourgmestre de la ville, M. Jenkins a estimé « évidente » l'appartenance de la ville à la Communauté, dont elle est, a-t-il dit, la quatrième métropole en importance.

M. Jenkins a annoncé que la C.E.E. étudiait des mesures destinées à rendre « plus visible » la présence communautaire à Berlin.

Le 11 avril « Neues Deutschland », quotidien du P.C. est-allemand (SED), avait vivement critiqué cette visite en la qualifiant d'« infraction à l'accord quadripartite sur Berlin de septembre 1971 » et de « tentative d'intégrer Berlin-Ouest dans la sphère de la C.E.E. comme si la ville était un land de la République fédérale d'Allemagne ».

POUR SAUVER LA VIE DE M. ALDO MORO

La démocratie chrétienne italienne cherche un biais entre la fermeté et la négociation

De notre correspondant

Rome. — La direction démocrate-chrétienne s'est réunie, le jeudi 13 avril, à Rome, pour la première fois depuis l'enlèvement de M. Aldo Moro. Elle a eu pour souci principal de consolider l'unité du parti, qui est perturbée par deux facteurs : l'offensive de la droite, favorable à un renvoi assez rapide des communistes dans l'opposition, et les pressions de ceux qui veulent négocier avec les Brigades rouges.

La direction réaffirme, dans son communiqué final, *« la ligne suivie jusqu'à présent »*, autrement dit le refus de traiter avec les ravisseurs. Cela dit, *« dans le respect des principes constitutionnels et dans la pleine sauvegarde des prérogatives de l'Etat républicain »*, elle pense qu'il ne faut *« laisser inexplorée aucune face ni refuser aucune possibilité de rendre Aldo Moro à sa famille, au pays et au parti »*. Elle se déclare « certaine » que les grandes forces politiques et sociales *« partagent cette conviction et cette espérance »*.

Faut-il y voir un assouplissement de la démocratie chrétienne, qui, jusqu'à présent, refusait de *« céder au chantage des terroristes »* ? Ou même le signe que le parti gouvernemental est déjà engagé dans des négociations secrètes avec les Brigades rouges ?

« Nullement, répond-on au parti communiste. *Seuls certains démocrates-chrétiens pourraient être engagés dans des négociations privées que nul ne serait en mesure d'interdire. Mais pas la démocratie chrétienne en tant que telle. » « Et même si elle l'était,* ajoute-t-on, *il faut se rappeler que la démocratie chrétienne n'est qu'une partie de l'Etat. »*

La revue jésuite *Civiltà Cattolica* l'explique avec une égale subtilité : *« L'Etat et la D.C. ne peuvent céder au chantage des terroristes ni traiter avec eux. Mais cela ne signifie pas que — par divers canaux — on ne puisse ou ne doive rien faire pour tenter de sauver la vie de M. Moro. »*

Bref, l'Etat fermerait les yeux sur des négociations qui ne l'impliqueraient pas. Est-ce satisfaisant pour la famille Moro et pour l'otage lui-même qui, dans ses « lettres de prison », lance des appels pathétiques au gouvernement ? *« Pour être aussi durs avec moi,* écrivait-il le 10 avril, *feriez-vous l'objet d'une pression américaine ou allemande ? »*

Un mois après l'enlèvement, les Brigades rouges n'ont posé, publiquement tout au moins, aucune condition. Elles veulent *« juger »* M. Moro, un point c'est tout. Mais, d'une part, elles ont permis — ou ordonné — à l'otage d'évoquer dans ses lettres *« un échange de prisonniers »* ; et elles l'ont autorisé, d'autre part, à adresser des lettres secrètes à sa famille, qui, dit-on, seraient encore plus précises. Les ravisseurs eux-mêmes, dans leur avant-dernier communiqué, reconnaissaient qu'un de leurs objectifs est *« la libération, par tout moyen, des prisonniers communistes tenus en otages par l'Etat impérialiste »*. Ils n'excluaient donc pas une négociation.

Les arguments en faveur de la négociation

La mort dans l'âme, la démocratie chrétienne s'est alignée sur la position communiste. Négocier, affirme-t-elle, serait admettre que les terroristes ont gagné. Ce serait considérer les Brigades rouges comme un interlocuteur de l'Etat, et donc leur reconnaître une certaine légitimité. En agissant ainsi, on affaiblirait davantage la confiance des citoyens envers les institutions. Un dirigeant de la D.C. a confié à *la Repubblica* : *« Nous avons demandé à de simples citoyens d'être jurés dans les cours d'assises,* D.C. a confié à *la Repubblica* : *« Nous avons demandé à de simples avocats de défendre d'office les terroristes inculpés ; nous demandons chaque jour aux fils du peuple qui militent dans les forces de police de risquer leur vie. Comment pourrions-nous céder maintenant sans provoquer une débâcle générale ? »*

Divers arguments ont été avancés en faveur de la négociation. Ils proviennent de l'extrême gauche, qui ignore la raison d'Etat parce qu'elle n'aime pas cet Etat et n'a pas confiance en lui.

Les principales raisons sont les suivantes :

— Au lieu d'impressionner les terroristes, l'intransigeance risque de condamner à mort M. Moro. Elle n'empêchera pas les Brigades rouges de poursuivre leur *« guerre »* à outrance contre le *« régime »* ;

— L'intransigeance ne rend pas l'Etat plus fort. Elle est, au contraire, le signe de sa faiblesse ;

— On négocie bien avec des criminels. Entre la bourse et la vie on préfère céder la bourse. Ne pas traiter avec les Brigades rouges serait leur reconnaître un statut de combattants ;

— Laisser d'autres — le Saint-Siège ou la famille — négocier à la place de l'Etat, est une hypocrisie inutile qui ne trompera personne et surtout pas les terroristes ;

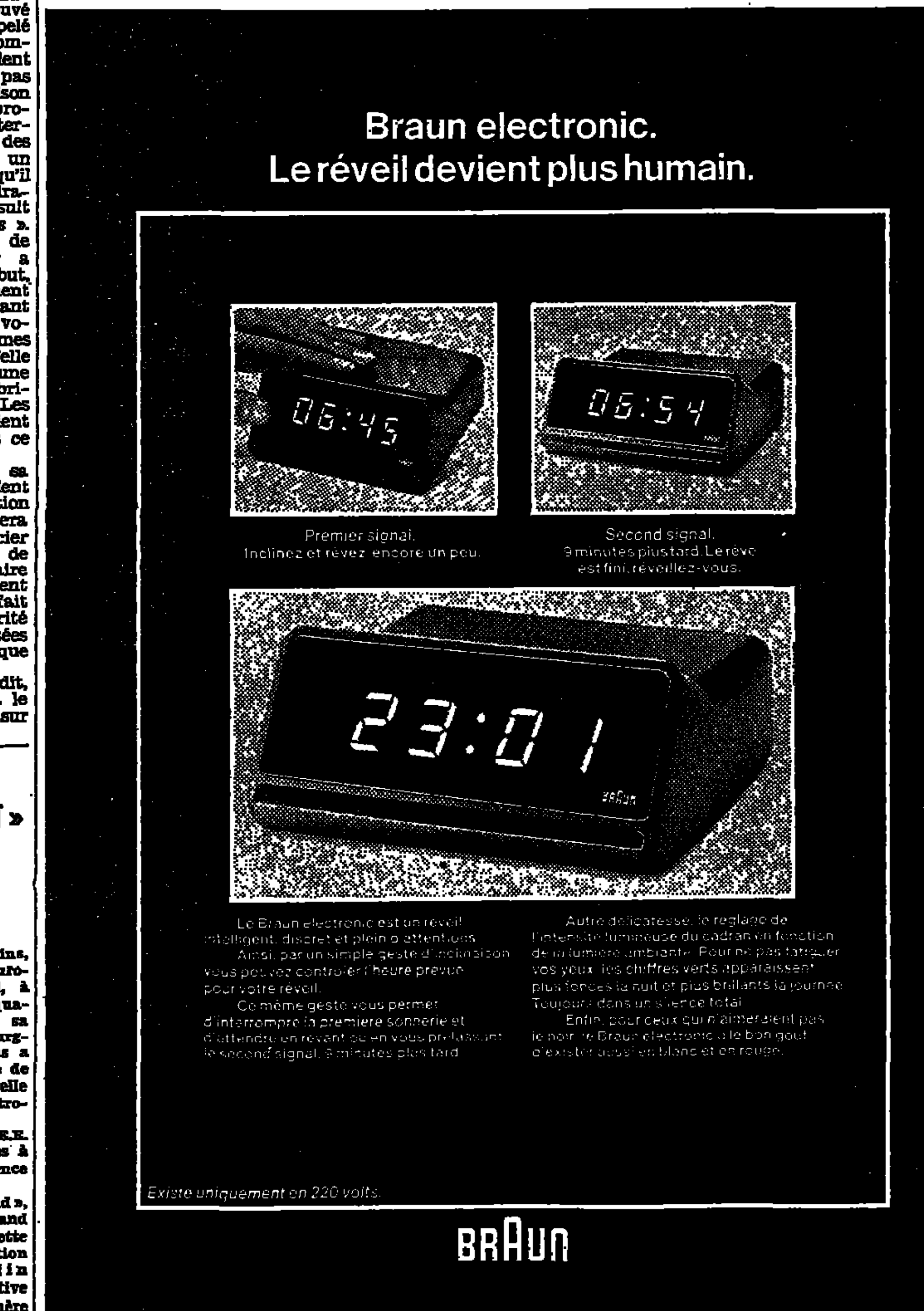
— On invoque la « raison d'Etat ». Mais que deviendrait l'Etat si, sous la pression de ses ravisseurs, M. Moro déballait tout le linge sale de la République ?

Ce dernier argument anticipe sur l'avenir, car jusqu'à présent, quoi qu'on en ait dit, M. Moro n'a pas révélé grand-chose. Il s'est contenté d'attaquer « le régime », dont il est le pilier principal, sur des aspects marginaux. Cet homme émotif, très sensible aux agressions physiques (être photographié sans cravate a dû être pour lui une grande humiliation), ne s'est pas effondré. Pas encore en tout cas.

Le secrétaire général de la démocratie chrétienne, M. Benigno Zaccagnini, a bien précisé, le 13 avril, que M. Moro n'était pas mort politiquement. L'un de ses collaborateurs a ajouté : *« Au prochain conseil national du parti, il faudra discuter de politique, non d'organigrammes »*. On conserve donc à M. Moro son fauteuil et on se bat surtout pour que sa ligne politique ne soit pas renversée sous les coups de boutoir de la droite.

En choisissant « la fermeté », *l'Etat italien ménage l'avenir*. De deux choses l'une : ou les Brigades rouges ne veulent pas négocier, et il aura été inutile de céder ; ou elles entendent le faire, et il sera toujours temps *« d'explorer toutes les voies »* le moment venu.

ROBERT SOLÉ.



Espagne

Le parti socialiste ouvrier et le parti socialiste populaire de M. Tierno Galvan vont fusionner

De notre correspondant

Madrid. — Après de longs mois de négociations, les deux principaux partis socialistes espagnols, le parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.), qui compte près de deux cent mille adhérents, et le parti socialiste populaire (P.S.P.), qui a recensé trente-sept mille sept cents affiliés, ont décidé de s'unir pour former un seul et grand parti socialiste.

La cérémonie de fusion entre les deux organisations se déroulera le 30 avril au Palais des expositions de Madrid. Le nouveau mouvement s'appellera « Parti socialiste ouvrier espagnol », ainsi que l'exigeait comme condition *sine qua non* le secrétaire général de l'actuel P.S.O.E., M. Felipe Gonzalez, M. Tierno Galvan, président du P.S.P., sera nommé, selon l'accord passé entre les deux partis, président d'honneur de la nouvelle organisation. Il devrait être le futur candidat unique du socialisme à la mairie de Madrid.

Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, le mariage entre les deux formations a été conclu sans trop de grincements de dents. Les militants du P.S.P., qui se présentent comme des socialistes autogestionnaires, ont accepté sans trop rechigner de s'allier avec une formation qu'ils taxaient souvent avec mépris de « social-démocrate ». Quelque trois cents militants seulement — deux cents membres de la fédération de Madrid et cent dix affiliés de la fédération d'Aragon, — ont refusé d'intégrer le parti de M. Felipe Gonzalez. *« Nous ne sommes pas hostiles à l'unité de tous les socialistes,* ont-ils expliqué au cours d'une conférence de presse le 10 avril, à Madrid, *mais nous considérons le P.S.O.E. comme un parti authentiquement social démocrate, proche des intérêts allemands et américains, ce qui implique notre refus de collaborer avec lui. »*

Les négociations entre les deux partis n'ont cependant pas été faciles. Deux questions ont ralenti le dialogue entamé bien avant les dernières élections législatives du 15 juin : le thème de la liberté syndicale et celui du rapprochement avec les pays du tiers-monde. Sur ces deux points, le P.S.P. s'est toujours montré intransigeant : les militants socialistes doivent pouvoir adhérer au syndicat de leur choix, disait-il, affirmant, en outre, qu'un grand parti socialiste méditerranéen devait soutenir la lutte des pays voisins du tiers-monde. Dans les deux cas, les membres du parti de M. Tierno Galvan ont obtenu satisfaction. La liberté syndicale est reconnue dans la résolution politique et idéologique paraphée par les deux mouvements. Et le nouveau P.S.O.E. assistera cette année à la conférence des partis socialistes du bassin méditerranéen, alors que seul le P.S.P. représentait jusqu'à présent l'Espagne à cette manifestation.

Le parti socialiste ouvrier espagnol a été fondé en 1879 par Pablo Iglesias. Le parti socialiste populaire, héritier du parti socialiste de l'intérieur, qui regroupait les amis de M. Tierno Galvan, est né en 1963. Au Congrès des députés, la Chambre basse espagnole, le nouveau parti socialiste unitaire comptera 122 députés (118 de l'ancien P.S.O.E. et 4 du P.S.P.) contre 165 au parti au pouvoir, l'Union du centre démocratique de M. Adolfo Suarez. En pourcentage, il représentera 28,6 % des sièges contre 47,1 % à la coalition gouvernementale. Ce sont sans doute ces chiffres qui ont motivé les dirigeants du P.S.P. et consacré l'union de leur parti avec le P.S.O.E. M. Tierno Galvan, d'ailleurs, l'a lui-même implicitement reconnu, le 8 avril à Torremolinos, lors du dernier congrès du P.S.P. qui a approuvé la fusion par 202 voix contre 44 et 3 abstentions. *« Le révolutionnaire doit être comme le poisson dans l'eau,* a-t-il déclaré en paraphrasant Mao Tse-toung. *Quand il s'aperçoit qu'il lui manque de l'eau, il doit regarder autour de lui et chercher s'il n'existe pas une eau semblable à celle qui lui fait défaut. »*

(Intérim.)

EUROPE

Yougoslavie

Un des derniers « kominformistes » est condamné à vingt ans de prison

De notre correspondant

Belgrade. — M. Mileta Perovitch, qui affirme avoir été enlevé en Suisse par les services de sécurité yougoslaves, a été condamné, le 13 avril, à vingt ans de prison pour avoir travaillé au renversement *« par la force »* du régime yougoslave et agi en vue de *« le soumettre à la tutelle d'Etats étrangers »*. Le procès de cet ancien « kominformiste », s'était ouvert le 22 mars (*le Monde* du 24 mars) et s'est déroulé à huis clos.

Selon les attendus du jugement dont le président a donné lecture en séance publique, M. Perovitch, après un bref séjour en Albanie en 1956, avait passé de nombreuses années en Union soviétique. à Kiev, il avait rassemblé les émigrés politiques yougoslaves qui, en 1948, avaient approuvé la condamnation de leur pays par le Kominform et organisé un *« comité d'initiative »* chargé de créer un nouveau parti communiste yougoslave. *A cette fin*, il avait effectué de fréquents déplacements en Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie et Bulgarie, où lui-même ou ses représentants avaient eu des contacts avec des *« éléments officiels »*. En 1972 et 1973, M. Perovitch s'est rendu à Paris pour mettre en place un « centre » communiste yougoslave clandestin pour l'Europe occidentale et consulter ses partisans sur la création d'un gouvernement provisoire à l'étranger.

Les activités de M. Perovitch avaient été mentionnées publiquement pour la première fois en 1974. C'est cette année là en en 1974. C'est cette année-là en effet que s'était déroulé à Bar, localité maritime du Montenegro, un « congrès » clandestin du nouveau parti communiste. Ses participants, rapidement incarcérés, révélèrent que M. Perovitch était l'organisateur de cette réunion et que celle-ci l'avait élu secrétaire général du nouveau localité maritime du Monténégro, fications dans plusieurs régions du pays. Cette découverte avait conduit le président Tito à exiger un châtiment exemplaire des coupables, ce qui fut fait immédiatement (*le Monde* des 22-23 septembre et 5 octobre 1974). Elle fut aussi à l'origine d'une démarche à Moscou de l'ambassadeur yougoslave à la suite de laquelle M. Perovitch quitta l'U.R.S.S. et s'installa à Paris.

Selon le verdict, M. Perovitch et ses partisans avaient tenté de se procurer des armes dans des dépôts de l'armée et des unités de la défense territoriale. La cour a également établi que M. Perovitch est l'auteur des statuts et du programme du nouveau parti, de nombreuses publications anti-yougoslaves.

Au cours du procès, M. Perovitch a reconnu une partie de ces accusations mais a nié avoir eu l'intention de renverser le régime par la force, ses activités ayant eu *« un caractère politique »*.

Avec la condamnation de M. Perovitch disparaît de la scène politique l'un des kominformistes yougoslaves les plus obstinés. Il avait collaboré dans les premières années de son séjour en U.R.S.S. avec M. Vladimir Daptchevitch qui, lui aussi, fut condamné à vingt ans de réclusion pour les mêmes délits (*le Monde* du 7 juillet 1976). Plus tard, les deux hommes se seraient séparés, M. Perovitch restant fidèle à Moscou alors que M. Daptchevitch épousait des idées d'extrême gauche.

Un certain nombre d'autres kominformistes se trouvent encore disséminés dans les pays de l'Europe de l'Est. Du fait des appuis occultes dont ils jouissent, ils sont considérés par le régime comme ses adversaires les plus dangereux. Mais les noms de ces personnes sont pour la plupart tombés dans l'oubli et ne restent connus encore que des organes de sécurité yougoslaves.

PAUL YANKOVITCH.

Roumanie

● MME CHEN MU-HUA, vice-premier ministre chinois et membre suppléant du bureau politique, est arrivée, mercredi 12 avril, à Bucarest. Mme Chen, qui est également ministre des relations économiques avec les pays étrangers, répond à une invitation du gouvernement roumain, alors que deux autres délégations chinoises séjournent en Roumanie. Cette multiplication des contacts est placée dans la perspective d'un prochain voyage en Chine du président Ceausescu. Sa première visite à Pékin avait eu lieu en 1971.

Grande-Bretagne

Le « mini-Kremlin » de Kensington

De notre correspondant

Londres. — Les habitants du quartier de Kensington, qui n'apprécient déjà pas beaucoup l'invasion de diplomates étrangers dans les demeures respectables — certaines désuètes et délabrées — de Kensington Palace Garden, sont furieux. Le charme de ce qu'on appelle l' « Embassy Row » risque, en effet, d'être détruit par la construction d'un « mini-Kremlin », qui abritera, derrière des murs de 18 mètres de haut, une tour de soixante appartements, une école, un théâtre, un gymnase, des courts de tennis, etc, pour loger et distraire, à l'abri des regards indiscrets, les quelque trois cents membres du personnel de l'ambassade soviétique. En outre, face à l'ambassade de Tchécoslovaquie, dont les lignes *modernes détonnent* d'ailleurs dans cet environnement du siècle dernier, serait construite *une nouvelle résidence* qui permettra aux diplomates soviétiques de recevoir leurs invités plus dignement que dans leur actuelle « datcha » délabrée du temps de Tchékhov.

Les associations de riverains et les autorités locales sont choquées par le secret qui a entouré les négociations engagées depuis longtemps par Moscou. Ils sont surtout inquiets du projet d'édification de ce mur massif qui enlaidira, et en tout cas dénaturera complètement l'un des beaux quartiers de la capitale. Leurs protestations mettent le Foreign Office sur la défensive. Aucune décision n'a encore été prise, assure-t-il, et la question sera normalement soumise au conseil municipal. Hypocrite subtilité ! Le Foreign Office, qui aura le dernier mot dans l'affaire, ne va pas interdire la construction d'une nouvelle ambassade soviétique alors qu'il demande l'expansion de l'ambassade de Grande-Bretagne à Moscou...

« Nous avons déjà suffisamment de bâtiments diplomatiques comme cela, disent les conseillers locaux (...). *Ils sont inutiles à la vie de la collectivité et puis, ils attirent les manifestations... »*

Le *Times* tire de l'affaire des conclusions politiques. Il écrit : *« A quoi sert une ambassade si ses membres sont délibérément privés de contacts avec les gens qu'ils sont censés apprendre à mieux connaître (...). Ce « Kremlin », ou cette « cité interdite », est un symbole de despotisme, celui d'une forme de gouvernement qui ne veut pas montrer son visage... »*

Les préoccupations esthétiques, on le sait, n'embarrassent pas exagérément les Soviétiques. Néanmoins, après avoir refusé la construction de boutiques privées autour du mur, ils ont laissé entendre qu'ils accepteraient l'installation de fausses vitrines sur ses parois pour en réduire la monotonie.

Toutefois, le *Times* du 14 avril publie une lettre du ministre-conseiller de l'ambassade soviétique, M. Semenov, qui dément formellement qu'un *« mur aussi formidable »* soit projeté autour du nouveau bâtiment. Il n'y aura pas d'autre mur que *« celui des préjugés antisoviétiques »*, assure-t-il.

HENRI PIERRE.

Battant le candidat nationaliste écossais

Le parti travailliste remporte l'élection partielle de Glasgow

De notre correspondant

Londres. — Résistant victorieusement à la poussée des nationalistes écossais (S.N.P.), les travaillistes ont gardé leur siège de Garscadden, un des faubourgs de Glasgow, avec une majorité sensiblement réduite, mais néanmoins supérieure aux prévisions. M. Donald Dewar, le candidat du Labour, élu avec 16 507 voix devant MM. Keith Bovey représentant du S.N.P. (11 955 voix) et Ian Lawson, candidat conservateur (6 746 voix) a perdu un peu plus de 3 000 voix par rapport aux élections générales de 1974. Néanmoins, sa marge d'avance (4 552 voix) est suffisamment importante pour justifier la satisfaction des travaillistes, qui affirment avoir remporté *« une grande et significative victoire »*.

Satisfaction chez les conservateurs

En effet, compte tenu de l'intense campagne menée par le candidat du S.N.P. (il avait imprudemment affirmé qu'il l'emporterait avec 5 000 voix de majorité) et des conditions économiques particulièrement difficiles en Ecosse où il y a environ deux cent mille chômeurs, les travaillistes espéraient seulement l'emporter de justesse. Dans ce contexte, l'élection de Garscadden peut être considérée comme une surprise encourageante pour le parti et le gouvernement de M. Callaghan.

Comme prévu, les nationalistes écossais, dont le nombre des sièges au Parlement est passé, entre les deux élections générales de 1974, de 7 à 11, ont progressé, mais pas autant qu'ils l'espéraient. Le pourcentage en voix du S.N.P., qui passe de 31,2 % en 1974 à 33 %, indique certes qu'il représente encore une force dont les partis traditionnels doivent tenir compte, et qu'il est prématuré de parler de son déclin. Mais par comparaison avec les résultats des élections locales de mai 1977, où dans la région de Glasgow les nationalistes avaient enlevé six sièges aux travaillistes, le résultat de Garscadden indique que l'ascension du S.N.P. se ralentit. Apparemment, le S.N.P. n'a pas fait le plein, comme lors des précédents scrutins, des électeurs travaillistes mécontents. Il est encore trop tôt pour déterminer dans quelle mesure le budget « expansionniste » que vient de présenter M. Healey a permis aux travaillistes de maintenir leurs positions. De leur côté, les conservateurs sont satisfaits de constater que leur pourcentage de voix passe de 12,9 % à 19 %, mais il faut tenir compte de l'absence du candidat libéral qui, en 1974, avait réuni environ 5 % des suffrages. De toute évidence, les conservateurs ont récupéré la plus grande partie des électeurs libéraux.

De l'avis de la majorité des observateurs, le résultat de Garscadden pourrait encourager M. Callaghan à demander des élections générales, à l'automne prochain, de préférence au printemps 1979. Néanmoins, dans l'entourage du premier ministre, on indique que M. Callaghan attendra, pour se décider, les résultats d'une série d'autres élections partielles : la semaine prochaine, à Brixton, dans la banlieue de Londres ; plus tard, à Hamilton, en Ecosse, où le candidat du S.N.P. est bien placé pour remporter la victoire. Les élections locales, qui doivent avoir lieu dans les premiers jours de mai, serviront aussi de test au premier ministre. — H.P.

Union soviétique

Le « syndicat indépendant des travailleurs » demande sa reconnaissance aux autorités

De notre correspondant

Moscou. — Le groupe d'ouvriers qui, au mois de janvier, avait annoncé son intention de créer un syndicat libre en U.R.S.S., a demandé officiellement, le jeudi 13 avril, l'enregistrement d'un *« syndicat indépendant des travailleurs soviétiques »*. Dans une lettre adressée au présidium du Soviet suprême, au présidium du conseil des ministres et aux instances dirigeantes des syndicats officiels, il déclare que cette organisation a pour but de *« contribuer à l'application pleine et entière de toutes les lois, de tous les règlements soviétiques régissant les relations du travail, de permettre la défense des travailleuses et des travailleurs, et d'assurer aux citoyens la possibilité d'une aide juridique pour la solution des conflits du travail »*.

Se référant à la nouvelle Constitution, à la Charte internationale des droits de l'homme et à la Convention de l'Organisation internationale du travail, l'auteur de la lettre estime que la création d'un tel syndicat n'est pas contraire à la législation soviétique.

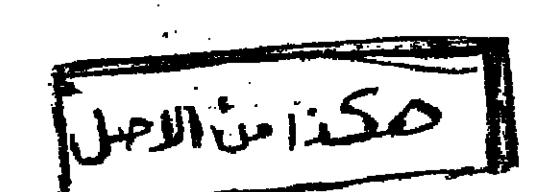
La lettre est signée d'une seule personne, M. Vsevolod Kouvakine, un juriste de trente-huit ans. Ancien spécialiste du droit du travail au syndicat des industries pétrolières, il a perdu son emploi il y a un an et demi pour avoir critiqué la politique de l'U.R.S.S. dans des lettres envoyées au comité central. Il ne s'agit pourtant pas d'une démarche individuelle. Le groupe a choisi cette procédure pour éviter qu'une répression ne frappe tous les membres de ce syndicat. La liste complète n'en sera publiée que si les autorités soviétiques acceptent l'enregistrement, ce qui paraît bien improbable.

Quatre membres du groupe d'ouvriers qui avaient tenu une conférence de presse en décembre 1977 sont soit en prison (il s'agit de MM. Poplavski et Yankov), soit dans un hôpital psychiatrique (MM. Klebanov et Nikolaïev). La relève paraît toutefois assurée : une vingtaine de personnes seraient pour l'instant prêtes à participer à l'entreprise. Avant son arrestation, M. Klebanov avait fait état d'une liste de deux cents ouvriers qui s'étaient déclarés solidaires de ces objectifs, mais les animateurs du groupe reconnaissent qu'il leur est très difficile d'entrer en contact avec ces personnes pour obtenir confirmation de leur engagement.

A l'origine, le groupe était formé de quelques ouvriers qui entendaient protester contre les brimades, la corruption et les mauvaises conditions de travail. Leur révolte n'avait aucun fondement politique ou idéologique, et ils considéraient avec une certaine méfiance les « défenseurs des droits de l'homme », qui se recrutent traditionnellement dans les milieux intellectuels.

Cependant, des contacts ont été établis entre ce groupe d'ouvriers et le groupe pour la surveillance de l'application des accords d'Helsinki et le comité contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques. M. Kouvakine, qui a signé la lettre au comité central, a également été le « conseiller juridique » du groupe d'Helsinki au mois de février dernier. Les membres de ce groupe ont exprimé leur solidarité avec les animateurs du syndicat indépendant qui souhaiteraient élargir leur action en direction des ingénieurs et des intellectuels qui, comme les écrivains exclus de l'Union des écrivains, sont privés de moyens légaux d'existence.

DANIEL VERNET.



DIPLOMATIE

Ankara dresse un bilan amer de ses relations avec la France

De notre envoyé spécial

Un colloque sur les relations entre la France et la Turquie s'est récemment tenu à Ankara, avec la participation d'historiens et de journalistes. Le gouvernement Ecevit a marqué en effet son souci de renouer les liens avec les opinions publiques et les gouvernements des pays occidentaux. Il estime que l'orientation et les motifs de sa politique étrangère et la juste perspective des problèmes turcs sont trop souvent méconnus. Notre envoyé spécial Bernard Brigouleix brosse ici un tableau des arguments, des regrets et des vœux, dont il a entendu l'exposé à l'occasion de ce colloque.

Ankara. — « *On parle parfois ici du lobby grec de l'Elysée. Mais ce lobby en réalité, c'est M. Giscard d'Estaing.* » Le parlementaire et journaliste qui s'exprime ainsi résume un sentiment fort répandu parmi les dirigeants politiques turcs. Pour ceux-ci, la diplomatie française a pris sous l'actuelle présidence une orientation nettement hostile. « *Disons qu'il s'agit, au mieux, d'une grande indifférence, ce qui nous désole sur le plan politique comme sur le plan sentimental* », dit M. Birgi, ambassadeur et président de l'Institut des affaires étrangères d'Ankara.

Une demande d'achat à la France de cinquante hélicoptères Puma, *formulée lors de la visite* du général Méry en Turquie, n'a pu être satisfaite que pour moitié. Une exposition d'art itinérante devait avoir lieu en France en 1974, à Marseille. Paris avait fait savoir à l'époque que l'existence d'une importante communauté arménienne dans la cité phocéenne ne permettait pas de garantir la sécurité des exposants. Ankara a finalement préféré, non sans amertume, annuler l'ensemble de l'opération. Si l'on rappelle aux Turcs qu'ils avaient à la même époque essayé d'obtenir du gouvernement français qu'il s'oppose à l'édification d'un mémorial arménien dans cette même ville, les plus conciliants reconnaissent que la démarche n'était pas des plus heureuses, mais tous estiment que la France a sauté sur ce prétexte pour afficher sa méfiance.



L'affaire de Chypre et la C.E.E.

Il est un autre domaine des échanges culturels où la Turquie déplore l'attitude de la France : celui de l'enseignement du français. Pendant des dizaines d'années, Paris avait envoyé en Turquie des enseignants d'une qualité exceptionnelle, à commencer par M. Etienne Manac'h, qui fut à Istanbul, avant de devenir ambassadeur, le délégué de la France libre, et dont de nombreux dirigeants turcs sont d'anciens élèves.

Aujourd'hui, si le volume de la participation française reste important — il dépasse largement le chiffre de cent enseignants, — sa qualité s'est, estime-t-on à Ankara, passablement dégradée, et l'enseignement de l'anglais tend à supplanter largement celui du français. Situation que l'appartenance de la Turquie à l'OTAN et l'importance de la présence américaine ne suffisent pas à expliquer. « *Nous regrettons que la Turquie n'ait pas plus d'importance pour les Français de ce point de vue qu'un petit pays africain* », dit M. Ymlaz Altug, professeur de droit à l'université d'Istanbul.

Au-delà de tous ces problèmes pratiques, c'est l'attitude proprement diplomatique de la France qui inquiète les Turcs. Ils trouvent que les visites officielles se font trop rares et que, d'une manière générale, la France prend trop systématiquement le parti d'Athènes dans son différend avec Ankara.

« *Nous comprenons très bien que Paris soit l'ami de la Grèce et cela ne nous concernerait pas si cela ne conduisait la France à nous délaisser,* explique M. Hamit Batu, secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères. *Mais, dans différentes instances internationales, comme par exemple le conseil des ministres des Neuf, la France s'oppose souvent à des propositions qui pourraient être favorables à la Turquie. Elle va au-delà de la défense de ses intérêts en Grèce, intérêts au demeurant plus modestes, nous semble-t-il, que ceux qu'elle a en Turquie.* »

Ankara n'a toujours pas admis que Paris ait saisi le Conseil de sécurité des Nations unies lors du débarquement turc à Chypre. D'une manière générale, les autorités turques estiment que l'opinion française a été informée des opérations militaires de l'été 1974 dans l'île d'une façon trop systématiquement favorable à la Grèce.

Elles se jugent victimes de quelques clichés tenaces que ne contrebalancent pas « *quelques allusions historiques aimables mais commodes et vagues, à l'alliance conclue entre François Iᵉʳ et Soliman le Magnifique* », comme le déclare M. Seyfi Tashan, directeur de l'Institut des affaires étrangères.

Les Turcs redoutent qu'Athènes ne trouve auprès de Paris un appui important pour ses revendications en mer Egée. La principale de ces revendications consiste, pour la Grèce, à réclamer que la limite des eaux territoriales autour des très nombreuses îles qu'elle possède soit portée de 6 à 12 milles nautiques, ce qui aboutirait à « fermer » juridiquement la mer Egée en dehors de la zone côtière de 12 milles revenant à la Turquie.

D'autre part, la Turquie risque, selon les dirigeants d'Ankara, de ne pas voir, le jour venu, sa demande d'adhésion à la Communauté économique européenne rencontrer à Paris un accueil identique à celui dont bénéficie la Grèce. D'autant plus que des considérations économiques — dont l'importance numérique d'une main-d'œuvre à prix relativement bas en Turquie — peuvent se conjuguer aux considérations politiques. « *Nous comprenons parfaitement que l'élargissement de la C.E.E. vise aussi à ancrer l'Espagne, le Portugal et la Grèce dans la démocratie européenne occidentale,* explique le professeur Turan Günes, ancien ministre des affaires étrangères. *Mais il serait tout de même paradoxal que nous soyons victime du fait que chez nous la démocratie a existé sans discontinuité réelle depuis la fin de la seconde guerre mondiale.* »

D'une manière générale, on met sans cesse l'accent à Ankara sur la vocation et le caractère européens du pays. La Turquie, y estime-t-on, a plusieurs atouts à faire valoir auprès de ses interlocuteurs français : sa situation géographique, les liens particuliers qu'elle entretient avec la même Europe, sa volonté de développer une stratégie « méditerranéenne ».

Encore existe-t-il différentes opinions à Ankara sur ce dernier point. Tout comme sur celui de l'adhésion à la C.E.E. ou encore sur celui du degré d'intégration dans l'organisation militaire de l'OTAN qu'il faudrait maintenir au cas où l'embargo américain sur les livraisons d'armes ne serait finalement pas levé, malgré les espoirs récemment donnés à cet égard par Washington.

BERNARD BRIGOULEIX.

CORRESPONDANCE

Un étrange « tourisme »

Ancien attaché culturel français à Chypre, M. Roger Milliez commente en ces termes le programme d'une visite « facultative » organisée dans la zone nord de Chypre à la fin du congrès de la Fédération internationale des journalistes et écrivains de tourisme qui se tiendra à Istanbul du 16 au 22 avril :

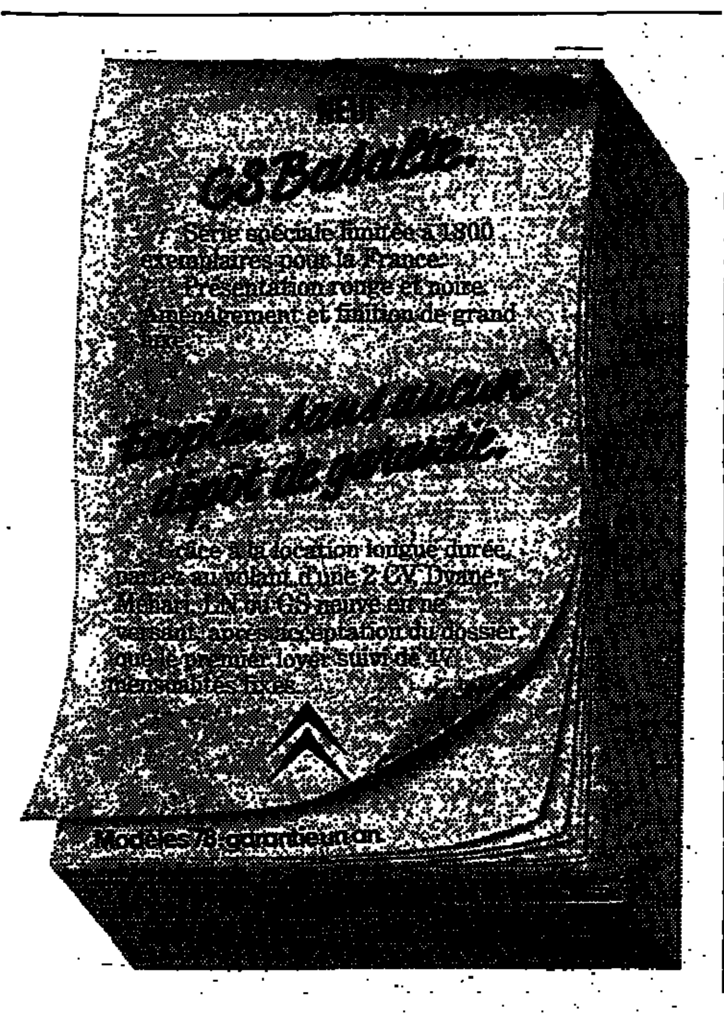
Le dimanche 23 comporte « *un lunch donné par l'organisation turque du tourisme,* un tour à « *Magosa* » — toponymie où l'on ne retrouvera pas d'emblée le nom universellement connu de Famagousta (e) — et à Salamis un dîner offert par *le ministre du tourisme de Chypre* ; le lundi 24 : départ pour *Lefkose* (là, c'est presque la forme grecque du nom de la capitale de l'île, plus connue à l'étranger comme *Nicosie* — rencontre de M. Denktash, « *président de la Fédération de la République turque* » — dîner offert par « *le ministre de l'information et des affaires étrangères* » (sous-entendu de *l'Etat fédéré chypriote turc).*

Poussés à ce point, le cynisme des organisateurs turcs et leur tranquille mépris des conventions internationales deviennent un sujet d'admiration. Qui ignore en effet que la communauté internationale ne reconnaît qu'un Etat chypriote, celui qui a, et qui, depuis 1960, a toujours eu, son siège dans le secteur grec de Nicosie ? Récemment encore, le ministre des affaires étrangères de notre pays a confirmé que le gouvernement français se refuse à avoir le moindre contact avec l'administration installée dans la zone occupée qui ne saurait à ses yeux être reconnue comme un Etat. Et le 1ᵉʳ avril, ce refus a été confirmé à l'échelle mondiale, lorsque, à Lisbonne, le Conseil de l'union parlementaire internationale, par quatre-vingt-dix-sept voix sur cent onze (six voix contre et huit abstentions ou absences) a admis en son sein la seule délégation chypriote de la Chambre des représentants considérée comme représentant à Nicosie (secteur grec) l'intégrité du territoire de la République chypriote et le peuple chypriote dans son ensemble.

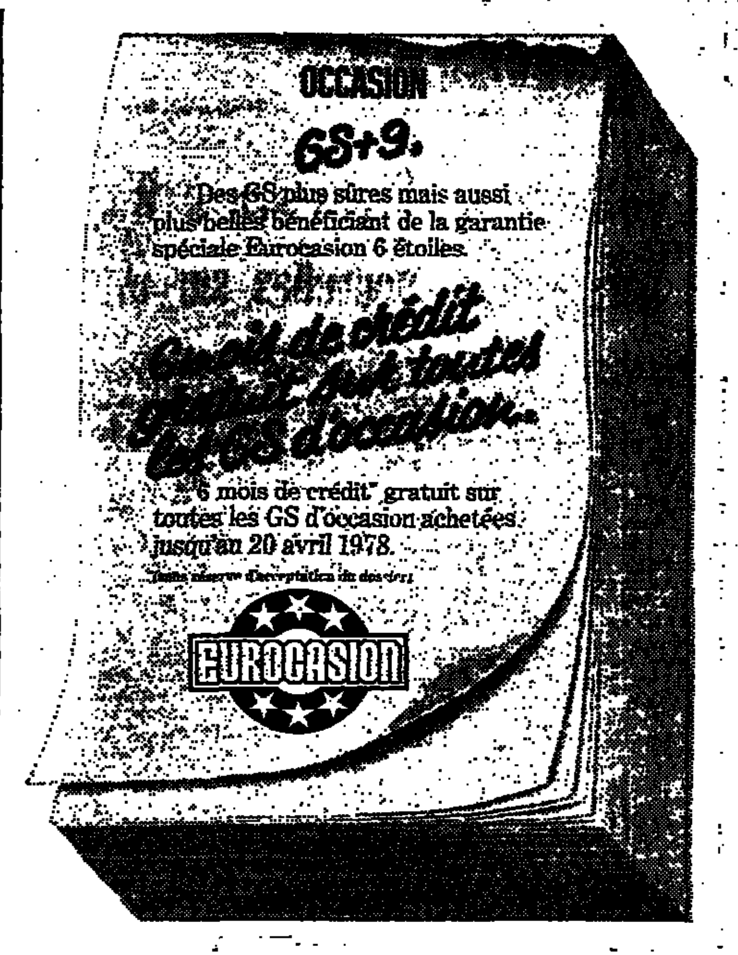
Dans ses conditions, l'excursion organisée par la section turque de la EIJET, dans la zone de Chypre sous occupation militaire, constitue un véritable scandale qui appelle une réaction vigoureuse des participants français, mais aussi des autres pays (à Lisbonne, l'Ouest, à la demi-exception près du Danemark — une voix négative sur deux — a eu la même attitude positive que l'Est, et l'Union soviétique que les Etats-Unis).

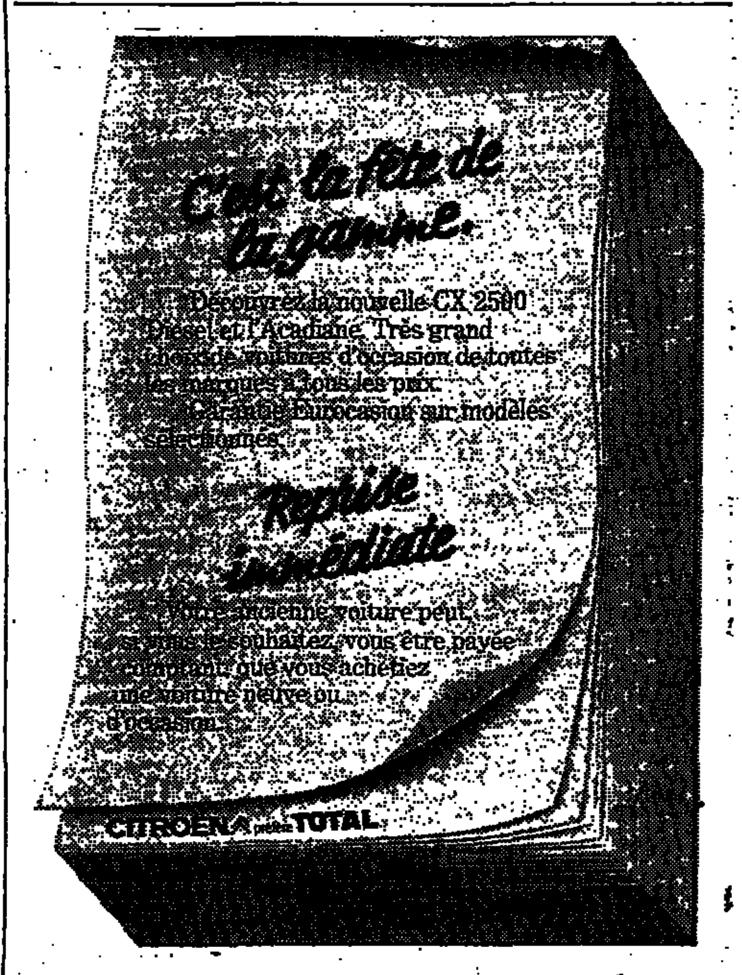
La réaction minimale sera l'abstention à l'indécente « rallonge » chypriote apportée au programme. De quel cœur visiteraient-ils le château fort médiéval et l'idyllique mini-port de Kécynia, les fouilles mycéniennes, classiques, hellénistiques, byzantines d'Alasia Salamine — fermées aujourd'hui encore aux deux missions archéologiques françaises qui ont fait ces fouilles — la cathédrale Saint-Nicolas-des-Français et l'extraordinaire ensemble d'églises et chapelles gothiques de Famagouste, en sachant que, au cours de l'été 1974 deux cent mille habitants — dont trente-deux mille à Famagouste — sur un total de six cent mille ont été déracinés de leurs foyers ancestraux, dans cette région de l'île, par les tanks des opérations Attila 1 et Attila 2 ?

Qu'ils imaginent un instant ce qu'auraient pu être la douleur et la colère d'Alsaciens réfugiés en zone sud, sous l'occupation, si les Allemands organisant un congrès « européen » dans une ville de l'ouest de l'Allemagne avaient invité les participants à visiter ensuite en touristes l'Alsace occupée et annexée...









LISEZ
« le Monde des philatélistes »



DIPLOMATIE

La visite de M. Ceausescu à Washington n'a pas ouvert de perspectives nouvelles sur le conflit du Proche-Orient

De notre correspondant

Washington. — M. Ceausescu, chef de l'Etat et du parti roumains, quitte Washington ce vendredi 14 avril pour une visite dans plusieurs régions des Etats-Unis. La partie officielle de son séjour s'est achevée jeudi avec la signature d'une « déclaration commune » (procédure inhabituelle ici, où l'on ne va guère d'ordinaire au-delà du communiqué commun) et une apparition du dirigeant roumain — la seconde de sa carrière — au National Press Club.

Cette visite soulevait d'autant moins de problèmes que l'administration Carter a réussi, sous l'influence de M. Brzezinski notamment, à améliorer sensiblement ses relations avec presque tous les pays de l'Est européen alors même que les rapports avec Moscou s'aggravaient. M. Ceausescu, qui faisait son quatrième voyage officiel aux Etats-Unis, mais rencontrait pour la première fois M. Carter, a eu droit comme d'autres avant lui aux compliments emphatiques du chef de la Maison Blanche. Lui aussi s'est vu décerner le titre d'« *excellent conseiller* », jouissant d'une « *influence exceptionnelle* ».

Plus fâcheusement, M. Carter a cru pouvoir affirmer que son hôte et lui « *croient ensemble à la nécessité de renforcer les droits de l'homme* ». Assertion quelque peu assombrie par des manifestations de Hongrois américains qui ont protesté devant la Maison Blanche toute la journée de jeudi contre « *l'oppression des minorités* » à laquelle se livrerait le gouvernement de Bucarest, par une lettre de soixante-cinq membres de la Chambre des représentants demandant au président américain d'aborder « *fermement* » avec son hôte le problème de la réunification des familles et de l'émigration, enfin posée sur nombreuses questions posées sur ce sujet au dirigeant roumain au cours de sa prestation au Press Club.

M. Ceausescu a répondu, bien entendu, que tout allait pour le mieux dans la meilleure des Roumanies possibles et s'en est pris « *à ceux qui ont fui leur pays après la défaite du fascisme et tentent d'empoisonner les relations américano-roumaines* ». Il a davantage amusé son auditoire en annexant le comte Dracula à la longue liste des combattants de l'indépendance roumaine. Le célèbre vampire, a-t-il admis, était peut-être « *dur avec ses ennemis* », mais il restait « *doux et gentil avec son peuple* »...

Le principal sujet de politique étrangère débattu au cours des deux entretiens que MM. Carter et Ceausescu ont eus mercredi et jeudi a été le Proche-Orient. Aucun élément décisif ne semble toutefois avoir été apporté par le président roumain après ses rencontres avec MM. Dayan et Sadate. Plus proche des pays arabes que ses hôtes américains, M. Ceausescu a tenu à préciser, tant dans ses discours que dans ses déclarations à la presse, qu'un règlement doit comporter l'évacuation par Israël des territoires occupés en 1967, l'autodétermination des Palestiniens, « *y compris la reconnaissance de leur droit à former leur Etat indépendant* » ; enfin, la participation de l'O.L.P., « *représentant authentique du peuple palestinien* ». La déclaration commune, plus discrète, se borne à demander « *le retrait de territoires occupés en 1967* » (la formule américaine a été retenue), le « *respect des droits légitimes du peuple palestinien* » ainsi qu'une « *représentation appropriée* » de ce peuple, là encore, selon les vœux américains, sans mention de l'O.L.P.

M. Ceausescu a salué d'autre part la « *visite historique* » de M. Sadate à Jérusalem, s'écartant par là de la position de l'U.R.S.S. et des autres pays de l'Est, et s'est prononcé pour une reprise de la conférence de Genève ou, à défaut, pour la tenue d'une « *autre rencontre* » à laquelle pourraient participer la Syrie, la Jordanie et l'O.L.P.

Aucun accord particulier n'a été signé sur le plan bilatéral, mais M. Carter s'est réjoui de constater que le commerce entre les deux pays, qui a déjà décuplé en dix ans, devrait encore doubler au cours des trois prochaines années. Un des problèmes non encore réglés est la reconduction de la clause de la nation la plus favorisée, dont la Roumanie a bénéficié en tête des pays de l'Est, mais qui doit être renouvelée prochainement. Même si le président américain semble disposé à satisfaire les vœux de Bucarest sur ce point, il lui restera à en convaincre le Congrès, qui risque de soulever des difficultés à propos du problème des droits de l'homme.

MICHEL TATU.

● *Le président Carter* a convoqué pour dimanche et lundi prochains à Camp-David tous les membres de son cabinet ainsi que le vice-président Walter Mondale et ses principaux conseillers. Le chef de l'exécutif entend consacrer ces deux jours de « séminaire » dans la retraite présidentielle des monts Catoctins à faire le point des difficultés que connaît son administration, et qui se traduisent par une baisse continue de sa popularité.

● *La Maison Blanche* a fait savoir qu'en dépit du lapsus de M. Carter, qualifiant Jérusalem de « capitale d'Israël » lors de l'arrivée de M. Ceausescu (*le Monde* du 14 avril), la politique américaine n'avait pas changé en la matière et continuait à considérer, jusqu'à un règlement du conflit israélo-arabe, la ville de Tel-Aviv comme la capitale de l'Etat hébreu.

● *Une commission de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est* (ASEAN) a été formée à Paris, mercredi 12 avril, au niveau des ambassadeurs. Elle a pour but « *de renforcer les relations amicales existantes et d'élargir les domaines de coopération entre la France et les pays de l'ASEAN* ». L'ASEAN est composée de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande.

Après son refus de rentrer en U.R.S.S.

M. CHEVTCHENKO VOUDRAIT NÉGOCIER SON DÉPART DES NATIONS UNIES

Le secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, actuellement à Vienne, a fait savoir à M. Chevtchenko, le fonctionnaire soviétique de l'ONU qui refuse de rentrer en U.R.S.S., qu'il le recevrait à son retour à New-York, où il est attendu mercredi prochain. M. Waldheim a confirmé jeudi 13 avril qu'il avait reçu une lettre dans laquelle M. Chevtchenko lui expose ses intentions.

Selon une « source soviétique » citée par Associated Press, le sous-secrétaire général de l'ONU réclamerait, pour démissionner, la protection des Etats-Unis et la restitution des sommes qu'il a versées pour sa retraite. Il pourrait ainsi toucher plus de 100 000 dollars (460.000 F). La maison d'édition new-yorkaise Alfred Knopf a révélé de son côté qu'elle avait signé il y a trois ans avec M. Chevtchenko un contrat pour la publication d'un livre « *s'adressant au grand public et ne prêtant pas à controverse* ». L'éditeur considère le contrat comme valable bien que la publication du livre ait environ un an de retard.

Le secrétaire général de l'ONU a démenti que l'U.R.S.S. lui ait fait une proposition pour remplacer M. Chevtchenko. Cependant dans les milieux proches de la délégation soviétique, on considère que M. Victor Israelian, spécialiste du désarmement, est susceptible d'être proposé par l'U.R.S.S. comme nouveau sous-secrétaire général des Nations unies. — *(A.F.P., A.P.)*

AFRIQUE

Namibie

PRETORIA NE RÉDUIRA PAS SES FORCES TANT QUE LA GUERILLA SE POURSUIVRA

(De notre correspondante.)

Johannesburg. — L'Afrique du Sud ne rappellera pas ses troupes de Namibie tant que les hostilités dureront : les forces de police seront maintenues jusqu'à l'indépendance et le sort de Walvis-Bay n'est pas négociable avant cette échéance : ces précisions ont été apportées devant le Parlement du Cap jeudi 13 avril par le premier ministre, M. Vorster.

« *Les troupes et les forces de sécurité sud-africaine*, a-t-il dit, *se trouvent dans le territoire pour protéger les vies et les propriétés contre des gens venant de l'extérieur dans le but d'endommager les biens et tuer des hommes, femmes et enfants innocents... Certains souhaitent que nos forces quittent le territoire, et je veux souligner qu'à moins qu'il soit absolument clair qu'il n'y a plus de violence et d'assassinats, l'Afrique du Sud ne peut pas réduire ses forces de sécurité, encore moins les retirer.* »

De même, la police sud-africaine, a ajouté le premier ministre, fera régner l'ordre jusqu'à l'indépendance. Il s'est montré également ferme à propos de Walvis-Bay, ce port d'importance vitale pour le futur Etat indépendant et dont la restitution à la Namibie est réclamée par le mouvement nationaliste Swapo. « *Walvis-Bay est un territoire sud-africain*, a déclaré M. Vorster, *et en ce qui me concerne, il le restera, à moins que le Parlement en décide autrement. Si certains pensent qu'ils peuvent réclamer Walvis-Bay et si la Swapo lie Walvis-Bay à la question du Sud-Ouest africain en disant qu'autrement elle ne participera pas aux négociations, eh bien, la Swapo n'y participera pas, car le problème ne sera pas abordé dans ces négociations.* »

M. Pik Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, va se rendre pour sa part à Windhoek où il s'entretiendra avec les dirigeants de l'Alliance démocratique. Ceux-ci attendent d'obtenir des précisions sur le plan élaboré par le « groupe de contact » occidental (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne fédérale et Canada) avant de donner, à ce sujet, leur réponse définitive. — Ch. C.

● *M. Louis de Guiringaud*, ministre des affaires étrangères, a adressé, jeudi 13 avril, à son collègue algérien, M. Abdelaziz Bouteflika, un message en réponse aux félicitations que lui avait adressées celui-ci à l'occasion de sa reconduction à la tête du Quai d'Orsay (*le Monde* du 12 avril) : « *Nul plus que moi n'est convaincu de l'utilité d'établir entre la France et l'Algérie des liens renouvelés qui, assurant l'harmonie et la confiance dans leurs rapports, seraient nécessairement bénéfiques pour l'ensemble de la zone à laquelle appartient nos deux pays* », déclare notamment le ministre dans ce message.

Rhodésie

LA CONFÉRENCE DE DAR-ES-SALAAM

MM. Vance et Owen tentent d'obtenir des concessions du Front patriotique

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Des consultations jugées cruciales sur le conflit rhodésien devaient s'ouvrir ce vendredi 14 avril à Dar-Es-Salaam, avec la participation de MM. Cyrus Vance et David Owen. Avant de gagner Salisbury dès dimanche, le secrétaire d'Etat américain et le secrétaire au Foreign Office s'entretiendront, dans la capitale tanzanienne, avec le président Nyerere, MM. Mugabe et Nkomo, coprésidents du Front patriotique, ainsi qu'avec les ministres des affaires étrangères des cinq pays de la « ligne de front » (Tanzanie, Angola, Botswana, Mozambique et Zambie). Assisteront également à ces discussions : M. Andrew Young, représentant américain aux Nations unies, lord Carver, commissaire-résident désigné par Londres pour la Rhodésie, et le général Prem Chand, délégué de l'ONU.

Cette réunion de Dar-Es-Salaam devait à l'origine, préparer une conférence « élargie » au régime intérimaire de Salisbury, *mais le conseil exécutif rhodésien refuse ce schéma.*

Dans la capitale tanzanienne, où l'on évoquera surtout les questions militaires, les émissaires anglo-américains vont tenter de faire revenir leurs interlocuteurs africains sur leur refus proclamé d'accorder la moindre autorité aux signataires de l'accord de Salisbury. S'ils y parvenaient, la situation serait alors assez mûre pour que des pourparlers moins vains s'amorcent enfin.

Plusieurs arguments plaident dans ce sens. Le contenu de l'accord interne du 3 mars apparaît désormais plus nettement. La plupart des détenus politiques devraient être libérés fin avril. Un accord se serait fait sur le démantèlement des unités de contre-guérilla les plus contestées (Selous Scouts, Grey Scouts et Special Air Services Unit), ainsi que sur la retraite anticipée de plusieurs officiers rhodésiens.

La présence des vingt premiers officiels noirs dans l'armée rhodésienne serait renforcée par l'intégration d'officiers entraînés à Madagascar et en Libye, en vue de contribuer à l'encadrement d'une armée qui compte déjà deux tiers d'Africains. Enfin, des contacts entre des représentants de l'évêque Muzorewa et la guérilla auraient déjà eu lieu sur le terrain.

L'objet manifeste de cet ensemble de mesures est de préparer un *cessez-le-feu doublé d'une amnistie*. Faute d'une reconnaissance internationale — et d'une levée consécutive des sanctions économiques, — le conseil exécutif *rhodésien* ne peut plus tabler que sur une rupture d'une dynamique jusqu'ici favorable à l'insurrection armée. Dans cette entreprise, M. Smith étale enfin quelques cartes politiques au lieu de continuer de miser exclusivement sur des atouts militaires.

Le Front patriotique fait valoir, à juste titre, que les concessions accordées par M. Smith à ses partenaires africains sont le produit des succès de la guérilla qu'il anima. Mais l'évêque Muzorewa et le révérend Sithole peuvent rétorquer qu'ils ont obtenu de M. Smith le maximum, ce qui semble se vérifier au fil des changements dont Salisbury est le théâtre depuis six semaines.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● CENT DIX-NEUF PRISONNIERS POLITIQUES ont été libérés jeudi 13 avril en Rhodésie au cours de la première étape du plan de libération de quatre cent soixante et un prisonniers, détenus sans procès (*le Monde* du 8 avril 1978), adopté par le Conseil exécutif du gouvernement provisoire. — *(A.F.P.)*

Somalie

Le président Syaad Barre recherche surtout à Pékin un appui diplomatique

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — La visite officielle que le président Syaad Barre effectue en Chine populaire, à partir de vendredi 14 avril, aurait dû illustrer le renforcement de la position du dirigeant somalien. Ce n'est apparemment pas le cas.

En dépit de l'écrasement rapide de la rébellion militaire du 9 avril, le régime somalien semble avoir du mal à rétablir un climat de confiance au sein d'une armée qui n'a pas encore « digéré » son échec en Ogaden. Le mécontentement se manifesterait surtout dans le nord, où sont cantonnées de nombreuses unités repliées en mars. Mais il régnerait également dans les garnisons du Sud, ce qui expliquerait qu'un complot ait pu se tramer aux portes mêmes de Mogadiscio. Faute de pouvoir trancher, le régime aurait choisi de tenter de calmer d'abord les esprits. Ce serait l'une des raisons pour lesquelles les noms des putschistes capturés dimanche et lundi n'ont pas encore été révélés.

Depuis la fin de la guerre d'Ogaden, le gouvernement somalien semble boudé non seulement par ses ennemis, qui refusent de lui faire la moindre concession, mais par la plupart de ses interlocuteurs potentiels. Les Américains ne se sont pas engagés, tant s'en faut, à lui livrer des armes. L'Europe occidentale se fait assez discrète. L'Union soviétique manifeste surtout de l'indifférence. Seule la *Ligue arabe* a fait preuve d'un peu de chaleur en lançant un appel, assez vague il est vrai, à la solidarité avec Mogadiscio. Mais, en règle générale, personne ne paraît pressé de venir en aide au chef de l'Etat somalien, soucieux avant tout de rééquiper son armée et de lui remonter le moral.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le voyage de Pékin. Quelles que soient leurs raisons, les Chinois ont tendu la main au président Syaad Barre, alors qu'en Somalie même la situation est loin de s'être décantée. Mais que peuvent-ils lui offrir en dehors d'une rituelle dénonciation de l'« *hégémonisme soviétique* » et d'un renforcement de leur aide économique ? Sans doute pas les armes lourdes dont la Somalie a besoin et dont la livraison attirerait à Pékin les foudres de l'Organisation de l'unité africaine.

J.-C. P.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LA COUR CONSTITUTIONNELLE FEDERALE de KARLSUHE a déclaré contraire à la loi fondamentale ouest-allemande la procédure simplifiée qui était appliquée aux objecteurs de conscience.

Le gouvernement de Bonn avait, en juillet 1977, simplifié les formalités que devaient remplir les objecteurs de conscience de la Bundeswehr, supprimant notamment « l'examen de conscience » devant une commission spéciale. Entre juillet et décembre 1977, soixante-quinze mille appelés sur un total de cent quatre-vingt mille avaient choisi cette formule simplifiée. — *(A.F.P.)*

Colombie

● LE SOUTIEN FINANCIER DES TRAFIQUANTS DE DROGUE a permis, en février dernier, l'élection de quatre parlementaires colombiens, a déclaré, le jeudi 13 avril, M. Hugo Escobar, sénateur du parti conservateur. « *Pour la première fois dans l'histoire du pays, la mafia aura ses porte-parole au Congrès national* », écrit M. Escobar dans le journal *El Siglo*, de Bogota, dont il est le sous-directeur. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● QUATORZE MEMBRES DE LA FEDERATION CATHOLIQUE DES PAYSANS ont occupé, jeudi 13 avril, l'ambassade helvétique à San-Salvador. C'est la quatrième occupée par des membres de cette fédération depuis mardi dernier, après celles de Panama, du Venezuela et du Costa-Rica.

Les manifestants ont remis à l'ambassadeur suisse, M. Théodore Portier, une lettre dans laquelle ils lui demandent d'intervenir auprès de son gouvernement pour que les autorités salvadoriennes libèrent les paysans incarcérés à la suite des affrontements entre partisans et opposants au régime durant la semaine sainte. — *(A.F.P.)*

Espagne

● DOUZE MEMBRES DE LA CONVENTION REPUBLICAINE DES PEUPLES D'ESPAGNE (C.R.P.E.), accusés de préparer illégalement la célébration du quarante-septième anniversaire de la Seconde République espagnole, ont été arrêtés, a annoncé un communiqué du gouverneur civil de Madrid, le jeudi 13 avril. La C.P.R.E., considérée par les autorités comme « illicite à cause de certains de ses objectifs », a diffusé récemment de nombreux tracts appelant à manifester le 14 avril en faveur de la République. — *(A.F.P.)*

● L'ECRIVAIN ET SCENARISTE ESPAGNOL JORGE SEMPRUN s'est vu refuser jeudi 13 avril, à Madrid, son accréditation au IX[e] Congrès du parti communiste espagnol (P.C.E.) en qualité d'envoyé spécial de l'hebdomadaire madrilène *Cambio 16*. Le congrès du P.C.E. doit se tenir à Madrid du 19 au 23 avril. M. Jorge Semprun avait été pendant plus de dix ans membre du comité exécutif du P.C.E. Exclu du parti en 1964, il a depuis dénoncé à maintes reprises les « méthodes stalinistes » de M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E. En 1977, M. Jorge Semprun a retracé son itinéraire au sein du P.C.E. dans un livre intitulé *Autobiographie de Federico Sanchez*. Ce livre, tiré à près de deux cent mille exemplaires et qui connaît actuellement encore un grand succès de librairie, a été considéré par M. Santiago Carrillo comme un « *règlement de comptes personnel* ». — *(A.F.P.)*

Ghana

● L'ORGANISATION AMNESTY INTERNATIONAL a exprimé, jeudi 13 avril, son « *inquiétude* » à la suite de rumeurs selon lesquelles « *une cinquantaine de personnes auraient été arrêtées au Ghana à la suite du récent référendum sur le futur type de gouvernement* » de ce pays. Amnesty cite à ce propos plusieurs noms d'anciens ministres. — *(A.F.P.)*

Haute-Volta

● LES TROIS CANDIDATS CIVILS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE du 14 mai prochain, qui s'opposeront à l'actuel chef de l'Etat voltaïque, le général Sangoulé Lamizana, ont demandé jeudi 13 avril que leur adversaire quitte l'uniforme. MM. Joseph Ki-Zerbo (Union progressiste voltaïque), Macaire Ouedraogo (Union nationale pour la défense de la démocratie) et Joseph Ouedraogo (Rassemblement démocratique africain) estiment que le chef de l'Etat, qui est aussi chef des armées, bénéficie de ce fait d'un « *énorme avantage* », d'autant qu'il est « *présenté parfois comme le candidat de l'armée* ». — *(A.F.P.)*

Indonésie

● TROIS OPPOSANTS AU REGIME du général Suharto ont été inculpés, jeudi 13 avril, de « *crimes et tentatives de subversion* ». Il s'agit de M. Mahbub Junaidi, célèbre éditorialiste, député et secrétaire général adjoint du parti musulman P.P.P., du professeur à l'université islamique Ismail Sunny, et d'un homme d'affaires, M. Sutomo. — *(U.P.I., A.F.P.)*

Paraguay

● L'EPOUSE DU PRESIDENT DE LA JEUNESSE COMMUNISTE DU PARAGUAY, Mme Celsa Ramirez, se trouve actuellement dans un état grave à la polyclinique de la police d'Asuncion, où elle est détenue, affirme le Comité français de solidarité et de soutien au peuple du Paraguay. Arrêtée, puis torturée, Mme Ramirez a entamé le 7 mars une grève de la faim pour obtenir des nouvelles de son mari, disparu depuis deux ans, mais que l'on aurait aperçu récemment lors d'un transfert entre deux prisons. Il était dans le coma après avoir été torturé.

République d'Irlande

● LA POLICE IRLANDAISE a saisi mercredi 12 avril un lot d'explosifs en provenance d'Afrique du Sud et destiné à l'IRA. Le matériel était caché dans un camion qui venait d'être débarqué d'un navire en provenance de Cape-Town.

Selon des inspecteurs de la Special Branch, les explosifs proviendraient de « groupes activistes noirs non identifiés ». — *(A.F.P.)*

Tchad

● LE BUREAU DU FROLINAT A ALGER (tendance Abba Siddick) a déclaré jeudi 13 avril que son mouvement n'a pas pris part aux négociations qui ont abouti le 27 mars (*le Monde* du 29 mars), à Benghazi, à un accord entre le gouvernement de N'Djamena et l'opposition tchadienne. Il affirme avoir refusé l'invitation qui lui avait été adressée pour ne pas se « *prêter à cette grossière manœuvre politique tendant à abuser l'opinion publique sur le démembrement du Tchad* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

Tchécoslovaquie

● M. IVAN JIROUS, vedette du groupe rock interdit The Plastic People, a été condamné mardi 11 avril à huit mois de prison par un tribunal de Prague pour « *trouble de l'ordre public* ». Il avait été arrêté en 1977 pour avoir tenté de prendre la parole lors du vernissage d'une exposition de peinture. — *(A.F.P.)*

Venezuela

● LE VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE, M. Haferkampf, se rend en visite officielle au Venezuela du 14 au 20 avril. Il y inaugurera le nouveau bureau de la représentation permanente de la C.E.E. pour l'Amérique latine, qui a été transférée de Santiago-du-Chili à Caracas, pour des « raisons techniques ». — *(A.F.P.)*

Vietnam

● RADIO-HANOI a démenti, jeudi 13 avril, les informations en provenance de Phnom-Penh, selon lesquelles les forces vietnamiennes avaient lancé récemment de nouvelles opérations de grande envergure en territoire cambodgien. — *(A.P.)*

PROCHE-ORIENT

Trois peuples pour deux pays

(Suite de la première page.)

Quelles que soient cependant les convoitises et les intrigues de l'étranger, il n'y aurait pas de combat possible s'il n'y avait pas de combattants pour le mener. Or, ceux-ci, au Liban, font moins que jamais défaut. L'espèce d'exaltation, lisible sur les visages, qui s'est emparée d'un grand nombre de jeunes, d'enfants qui n'ont cessé de jouer à la guerre que pour la faire et qui ne connaissent pour ainsi dire pas d'autre horizon que celui de la violence, ne *suffit* évidemment pas à l'expliquer. Et pourtant cette guerre n'est pas comme les autres. Celles-ci, civiles ou étrangères, ont toujours un but qui nourrit l'espoir des combattants : conquête, révolution, ou défense d'un sol injustement attaqué. Dans le cas du Liban, il est clair qu'aucun espoir de victoire, autre que locale ou tactique, n'habite plus les antagonistes. C'est la guerre du désespoir, livrée par des groupes dont la seule ambition est de survivre en tant que groupe, quel qu'en soit le prix. Rien d'étonnant à ce que ces groupes, quoi qu'il ait pu se passer auparavant, acceptent, sans trop se poser de questions sur sa durée et ses mobiles, toute aide qui peut leur être fournie de l'extérieur. Rien d'étonnant à ce que les alliances se fassent et se défassent, à ce que l'on voie des musulmans chiites applaudir l'arrivée des soldats juifs, et que les maronites en soient à se battre contre ces mêmes Syriens qui, après s'être heurtés à eux, les avaient sauvés, il y a deux ans, des Palestiniens.

Le Liban est un microcosme à lui tout seul au milieu du microcosme proche-oriental. L'Etat n'y a jamais réussi à unir vraiment les innombrables entités qui l'habitent, et les structures religieuses ou politiques continuent d'y présenter, il ne faut pas se payer de mots, de fortes caractéristiques tribales. C'est bien pourquoi l'emploi des mots « conservateurs » ou « progressistes » à propos des uns et des autres n'a d'autre excuse que les nécessités d'une simplification qui, dans ce pays compliqué, ne peut être, par définition, qu'abusive. Outre les deux *groupes* principaux *qui* se font face : maronites phalangistes de Pierre Gemayel, d'un côté ; Palestiniens, soutenus par une partie des musulmans sunnites, de l'autre, il faut en effet compter toutes sortes d'éléments trop peu importants numériquement et trop peu organisés militairement pour pouvoir songer à dominer le pays, ni même à se garder des fiefs territoriaux et surtout attentifs à se mêler le moins possible des querelles des autres, tels que Druzes, Arméniens, juifs, chrétiens orthodoxes ou melchites.

Deux existences incompatibles

Reste que l'essentiel du drame du Liban, c'est l'incapacité croissante de chacun des deux grands groupes antagonistes à concevoir sa cohabitation avec l'autre, dont la seule existence lui paraît à la limite menacer la sienne. Pour la grande majorité des maronites, les Palestiniens sont des étrangers dont la querelle avec Israël n'intéresse en rien le Liban, sur le sol duquel ils ne pourraient être tolérés qu'à condition de ne pas se mêler de ses affaires et de ne provoquer en rien le puissant voisin du Sud. Pour les Palestiniens, voués à l'errance depuis trente ans, traités en simples pions du jeu international, voire en gêneurs par ceux qui se prétendent leurs alliés, leurs adversaires chrétiens sont des traîtres, complices de tous ceux qui sont prêts au fond d'eux-mêmes à conclure sur leur dos un règlement de paix avec Israël.

Entre ces deux camps, une paix précaire n'avait été rétablie en 1976 que parce que la Syrie leur avait imposé sa loi, substituant son protectorat à l'autorité d'un Etat englouti dans les décombres de sa capitale. Celle-ci avait été partagée, en fait, comme tout le reste du pays au nord du Litani, en de grandes zones homogènes et donc relativement paisibles. Mais les armées de Damas s'étaient gardées de franchir le fleuve, conformément à un accord tacite conclu avec Israël par l'entremise des Etats-Unis. *Le* résultat — prévisible — avait été l'afflux dans le Sud-Liban de dizaines de milliers de Palestiniens que les chrétiens du Nord avaient été trop heureux de voir partir, parmi lesquels des milliers de combattants. Ceux-ci devaient se heurter très vite aux milices des maronites retranchés dans leurs villages et organiser des raids contre l'Etat juif.

Depuis des mois, tous les observateurs redoutaient que cette bombe à retardement n'explose. D'un homme aussi sûr de son bon droit que M. Begin, il n'y avait pas à attendre qu'il cède au terrorisme. L'atroce exploit de Tel-Aviv, renvendiqué aussitôt avec une incroyable inconscience par le Fatah, a fourni au premier ministre israélien le prétexte qu'il attendait de longue date pour faire occuper par ses troupes le « Fathaland », autrement dit le Liban, au sud du Litani.

L'opération, avec son habituel cortège de bombardements et de violences, a modifié sur trois points les données du problème libanais ; elle a fait refluer vers le nord des masses de réfugiés palestiniens, ce qui ne contribue pas peu à expliquer la reprise des combats à Beyrouth. Elle a, pour la première *fois*, puisque de nombreux Palestiniens sont restés sur place pour se battre, engagé l'armée israélienne, habituée au *Blitzkrieg*, contre une guérilla résolue, et l'on a vu plus d'un soldat ou officier de la Haganah montrer ouvertement sa répulsion pour ce sale travail. Enfin, elle a entraîné la venue d'un contingent important de soldats des Nations unies, dont onze cents Français, ceux-ci participant pour la première fois depuis la guerre de Corée à une opération dite de maintien de la paix.

Des services incompatibles

Un Suédois de l'ONU a été tué, et c'est miracle que les « casques bleus » n'aient pas jusqu'à présent subi plus de pertes. Car Israéliens et Palestiniens attendent d'eux des services incompatibles. Les premiers qu'ils assurent, après l'évacuation de leurs propres troupes, la sécurité de leurs frontières contre les incursions de fedayin. Les seconds qu'ils fassent partir le plus vite possible les soldats de . Begin, afin que les raids contre Israël puissent reprendre. Entre ces deux points de vue, l'esprit à peine à imaginer un moyen terme, sauf pour les Israéliens à ne se retirer qu'à la vitesse de la tortue, et aux « casques bleus » à tout faire pendant ce temps pour limiter les heurts entre les forces antagonistes comme les souffrances des populations civiles.

A terme, évidemment, ce n'est pas une solution. Mais il est significatif que le Liban, jadis si pacifique, si neutre entre les neutres, voie son sol de plus en plus envahi par des forces étrangères aux nationalités de plus en plus variées, venues les unes pour se battre, les autres pour tenter de rétablir un ordre que l'armée libanaise, dont les effectifs squelettiques se terrent dans leurs casernes, paraît tout à fait hors d'état d'assurer. Significatif aussi que ni l'U.R.S.S. ni la Chine n'aient objecté à l'envoi des « casques bleus ». Ces constatations ne dessinent-elles pas la seule politique possible, pour aussi déplaisante qu'elle puisse paraître à l'amour-propre des intéressés ?

Le problème général du Proche-Orient peut se résumer en quelques mots : trois groupes y luttent les armes à la main pour leur survie : par ordre alphabétique les Israéliens, les maronites du Liban et les Palestiniens. La détermination de chacun n'a d'égale que sa méfiance à l'égard de celui auquel il dispute la possession de la même terre. La paix ne reviendra que lorsque chacun de ces trois groupes aura pris son parti du droit de chacun des deux autres à posséder un sol sur lequel il se gouverne lui-même. Au point où en sont arrivées les choses, les appels à la raison et au bon sens ne suffiront certainement pas à amener un tel règlement. Il y faut donc une pression résolue de la communauté internationale, et la *garantie* du stationnement permanent, pendant une longue période, d'une force des Nations unies disposant des moyens d'imposer le respect de l'accord que cette pression aurait permis de conclure. Quelques centaines de soldats pratiquement désarmés, dont n'importe lequel des gouvernements intéressés pourrait obtenir le rappel, comme ce fut le cas à Charm-El-Cheikh et dans le Sinaï en 1967, ne suffiraient évidemment pas à cette tâche. Il faut une véritable armée, qui demeure assez longtemps pour donner à ces peuples la chance de découvrir que tout, de leur filiation commune à l'intérêt de leur économie, devrait les pousser à s'entendre.

Certains dénonceraient là, bien entendu, une inadmissible mise en tutelle. Mais n'est-ce pas un devoir, que sanctionne la loi, que de venir au secours des personnes en danger ? Dans le cas du Proche-Orient, ce sont des peuples entiers qui, partie par leur faute, partie par celle des autres, se trouvent aujourd'hui en danger. Pouvons-nous sans réagir les laisser continuer de s'entre-tuer ?

ANDRÉ FONTAINE.

POUR OBTENIR LE CESSEZ-LE-FEU A BEYROUTH

Les Syriens de la FAD ont accepté de donner une « satisfaction morale » aux chrétiens conservateurs

De notre correspondant

Beyrouth. — Malgré quelques tirs et canonnades entre 10 heures et 14 h. 30, les combats entre les milices chrétiennes et les troupes, en majorité syriennes, de la force arabe de dissuasion (FAD) ont été beaucoup moins violents jeudi 13 avril (un mort et trente blessés) que la veille (trente-trois morts et deux cent quarante blessés), alors que jusque-là leur rythme était allé crescendo. Ils ont été arrêtés par un cessez-le-feu qui, à de rares bavures près, était encore respecté ce vendredi matin.

L'accord entre la FAD et la droite chrétienne se traduit sur le terrain par le déploiement de détachements soudanais et saoudiens (cent vingt hommes environ) du côté du quartier chrétien d'Ain-Remmaneh, les troupes syriennes étant placées du côté de Chyah (palestino-progressiste). Les deux quartiers ne sont séparés que par une rue, et ce sont donc des troupes de nationalités différentes (bien qu'appartenant toutes à la FAD) qui sont désormais disposées de part et d'autre de celle-ci. La droite chrétienne estime avoir ainsi obtenu, symboliquement, satisfaction, dans la mesure où elle a éloigné du secteur qu'elle contrôle les troupes syriennes auxquelles elle s'était heurtée. Damas a donné de son côté son agrément à cette solution de compromis, pensant avoir suffisamment imposé son autorité par sa très dure riposte de mercredi, et pouvoir accorder une « *satisfaction morale* » à la droite chrétienne.

Le cessez-le-feu a été précédé d'une réunion secrète entre le chef des Phalanges, M. Pierre Gemayel et des officiers syriens. M. Gemayel, tout en assurant à nouveau avoir confiance dans le président Assad, avait menacé de rompre les contacts si les démarches qu'il entreprenait n'aboutissaient pas. « *Nous ne resterons pas les bras croisés,* avait-il dit, *à compter les innocents qui tombent, frappés par les obus... Ce jour* (jeudi) *sera celui des derniers contacts et rencontres visant à mettre un terme au comportement insensé* (des troupes syriennes) *dans la région d'Aïn-Remmaeh.* »

Pour sa part, M. Camille Chamoun a demandé un délai de quarante-huit heures pour mettre à l'épreuve le cessez-le-feu, accusant les Palestiniens de se livrer d'ores et déjà à des provocations pour le saboter. La crise en cours a, en effet, commencé par des accrochages entre conservateurs chrétiens d'Aïn-Remmaneh et palestino-progressistes de Chyah, *puis* s'est transformée en confrontation entre les troupes syriennes et les milices chrétiennes, dès l'entrée en action de la FAD.

LUCIEN GEORGE.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Occupations d'églises et grèves de lycées se généralisent

Managua (A.F.P.). — De violentes manifestations contre le gouvernement du général Somoza se poursuivent dans tout le pays, et des incidents graves ont eu lieu ces dernières quarante-huit heures. A Chinandega, à l'ouest de Managua, une fillette de dix ans a été tuée dans la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 avril. Elle est morte asphyxiée par les gaz utilisés par les forces de police pour disperser une manifestation d'étudiants. Ces gaz sont achetés par le gouvernement nicaraguayen en Argentine et l'opposition a dénoncé à plusieurs reprises leur très grande toxicité. La même nuit, à Jinotega, au nord de la capitale, un enseignant a été blessé au cours d'un affrontement avec les policiers. Des renforts de troupes ont été envoyés dans cette dernière ville, où l'on redoute une attaque du Front sandiniste.

A Granada, à une cinquantaine de kilomètres de Managua, la police a empêché mercredi un groupe de jeunes gens d'occuper de nouveau la cathédrale. Plusieurs centaines d'étudiants l'avaient investie la semaine dernière.

A Jinotepe, au sud de Managua, des groupes d'étudiants continuent d'occuper la plupart des collèges d'enseignement secondaire autour desquels ils ont érigé des barricades. La grève, qui affecte dans tout le pays nombre de ces collèges, continue de s'étendre alors que les lycéens soutiennent une pétition demandant que les membres du Front sandiniste emprisonnés ne soient plus isolés dans des cellules individuelles, mais bénéficient de cellules communes.

L'archevêque de Managua, Mgr Miguel Oboldo, qui reste le seul intermédiaire entre le gouvernement et l'opposition, a déclaré que le chef de l'Etat, le général Somoza, étudiait la possibilité d'accorder une amnistie partielle aux prisonniers sandinistes. Le quotidien « Novedades », porte-parole du gouvernement, a averti, quant à lui, que « la patience s'épuisait » et que le destin du pays « ne pouvait être entre les mains d'une poignée d'enfants ». Il a en outre accusé des groupes politiques d'utiliser ces adolescents pour fomenter des troubles contre le gouvernement.

ASIE

Chine

Pékin presse Tokyo de signer « le plus tôt possible » un traité de paix et d'amitié

M. Liao Cheng-chih, vice-président du Congrès national du peuple chinois, a lancé ce vendredi 14 avril un nouvel appel au gouvernement japonais pour que soit signé « *le plus tôt possible* » un traité de paix et d'amitié entre les deux pays. Cette déclaration intervient alors que Tokyo venait de protester officiellement auprès de Pékin contre « *la plus grave violation des eaux territoriales japonaises par des bateaux de pêche chinois* ».

Mercredi 12 avril, selon les Japonais, une centaine de bateaux de pêche chinois, certains armés, sont entrés dans les eaux territoriales d'une île de l'archipel inhabité des Senkaku (en chinois Tiaoyutai), situé entre Okinawa et Taiwan, et revendiqué par la Chine, le Japon et Taiwan. Certains pêcheurs chinois brandissaient des pancartes où l'on pouvait lire : « *Cette zone fait partie des eaux territoriales chinoises, et nous nous réservons le droit d'y naviguer.* »

D'autre part, *le Quotidien du peuple* a publié jeudi 13 avril deux articles répondant à des accusations soviétiques. Le premier condamne Moscou pour avoir tenu des propos diffamatoires sur l'accord commercial signé le 3 avril entre la Chine et la C.E.E. Cet accord, dit le journal, a été signé au bénéfice de toutes les parties et contribue à l'amitié entre leurs peuples. Le quotidien s'élève également contre l'affirmation selon laquelle la Chine utiliserait des Chinois d'outre-mer pour mener des « *activités subversives* » à l'étranger, en particulier en Asie du Sud-Est.

A Pékin, alors que de nouvelles affiches attaquant le maire, M. Wu Teh, sont apparues, une campagne de critique s'est ouverte à l'université contre Mme Nieh Yuan-tzu. Cette femme, alors chargée de cours, avait apposé en 1966 la première affiche de la révolution culturelle, affiche qui fut approuvée personnellement par Mao Tse-toung, diffusée à la radio, et eut un rôle très important dans la campagne contre Liu Shao-chi.

D'autres affiches, cette fois apposées par des intellectuels, attirent l'attention sur ceux qui se trouvent au chômage. L'une d'elle, adressée à M. Hua Kuo-feng, est signée par M. Chang Hsing-cheng, ancien éditeur de la *Revue d'art et de littérature* de Shenyang, qui demande qu'on lui rende son travail « *pour résoudre ses problèmes de nourriture* ». — *(A.F.P., U.P.I.)*

● *Le quotidien français « le Matin »* publie, ce vendredi, la photo d'une affiche apposée à Canton et annonçant la condamnation à mort et l'exécution d'un opposant politique au régime. L'affiche précise au sujet du condamné : « *Il a ronéoté une brochure de plus de deux cent mille caractères composée d'articles contre-révolutionnaires rédigés clandestinement.* »

Le Monde

politique

Le Sénat veut protéger les inventeurs salariés

Le Sénat a entamé, jeudi après-midi 13 avril, l'examen de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale au cours de sa session d'automne, et tendant à harmoniser la législation française sur les brevets d'invention avec la réglementation européenne.

L'objet essentiel de cette proposition, a indiqué son rapporteur, M. MARCILHACY (non-inscrit, Charente), est d'aligner, la plupart du temps de façon littérale, les dispositions de la loi française sur la convention de Munich (1973), en ce qui concerne les critères de brevetabilité, et sur la convention de Luxembourg (1975) pour ce qui est des effets du brevet.

La plupart des amendements sénatoriaux ne visent qu'à perfectionner la forme rédactionnelle et ne modifient pas l'économie du texte. Toutefois, parmi les changements plus importants proposés par la commission des lois, il faut noter ceux relatifs aux inventions des salariés. Il n'existe pas, en France, de législation permettant de régler le cas du salarié qui a fait une invention en relation avec le travail qu'il effectue sans avoir été embauché en vue de cette invention. La commission sénatoriale voudrait combler ce vide juridique et décider que, dans ce cas, l'invention appartient au salarié. Toutefois, si cette invention n'est pas le fruit de ses propres recherches, mais résulte d'informations procurées par l'entreprise, l'employeur, estime-t-elle, pourrait s'en faire attribuer la propriété. Néanmoins, même dans ce cas, l'employeur devrait payer à son employé un « juste prix » pour son invention. Une commission de conciliation et d'arbitrage, présidée par un magistrat, serait instituée pour régler les conflits possibles lors de la fixation de ce « juste prix ».

M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) exprime l'avis de la commission des affaires économiques et souligne, à propos des inventeurs salariés, *l'hétérogénéité* des situations. Il reconnaît les inconvénients de l'actuel vide *législatif*, qui, *dit-il*, « *consacre en fait la prééminence des employeurs* », et se rallie, avec quelques réserves de caractère rédactionnel, au dispositif proposé par la commission des lois. M. LAUCOURNET (P.S., Haute-Vienne) proclame à son tour qu'il faut instituer un statut des inventeurs salariés, lesquels ont actuellement fort peu de moyens de faire respecter leurs droits.

M. ANDRE GIRAUD, ministre de l'industrie, qui fait ses débuts au Parlement, déclare, au sujet de la protection des inventions de salariés :

« *C'est une question fort délicate, à l'ordre du jour depuis 1924. Il y a un juste équilibre à établir entre l'équité à l'égard de l'inventeur et le souci de ne pas constituer une caste mandarinale, à l'heure où l'invention est de plus en plus chose collective ; mais je félicite vos commissions d'avoir soulevé à nouveau ce problème et de proposer une solution.* »

Parlant de l'ensemble de la proposition, le ministre souligne son utilité : pour faciliter le passage du système de protection français à la protection européenne ou internationale, il faut, reconnaît-il, harmoniser les notions de brevetabilité et combler certaines lacunes de notre législation. Le Sénat poursuivra mardi 18 avril l'examen de ce texte.

Au début de la séance, il avait adopté, en le modifiant, le projet de loi tendant à aménager le code de la nationalité. « *Ce projet,* a souligné le rapporteur, M. DE CUTTOLI (Gauche dém.), *mettra fin aux discriminations entre les naturalisés.* » Désormais, tout étranger acquérant notre nationalité par décret se verra adresser, en même temps que l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration, un acte de naissance français.

« *C'est l'égalité complète,* a déclaré M. STOLERU, au nom du gouvernement, *entre les naturalisés et les Français de souche française qui va se trouver réalisée.* »

Les sénateurs ont voté plusieurs amendements tendant, notamment, à simplifier les formalités administratives et à écarter de la législation certaines dispositions qui ne visaient qu'à régler des cas particuliers.

A. G.

JACQUES CHIRAC DE GAULLE ET HAMLET

Au terme du discours qu'il avait prononcé le 5 avril devant le comité central du R.P.R., M. Jacques Chirac avait déclaré : « *En exergue de ses* Mémoires, *le général de Gaulle rappelait qu'être grand, c'est soutenir une grande querelle* » (*le Monde* du 7 avril, page 13). Un de nos lecteurs de Bruxelles, M. Paul Serruys, nous fait observer à juste titre, que le président du R.P.R. a commis une erreur. C'est en épigraphe de son livre *le Fil de l'épée* et non de ses *Mémoires* que Charles de Gaulle a cité *Hamlet*.

Notre correspondant estime d'autre part que de Gaulle avait mal interprété les vers 53 à 56 de l'acte IV, scène 4, de la pièce de Shakespeare, pour lesquels il propose une traduction plus rigoureuse : « *Etre réellement grand, ce n'est pas s'agiter pour une grande entreprise, mais bien de trouver motif à querelle dans un fétu de paille quand l'honneur est en jeu.* »

MM. CHIRAC ET DEBRÉ SE RENDRONT EN CORSE LES 7 ET 8 MAI

MM. Jacques Chirac, président du R.P.R., et Michel Debré, ancien premier ministre, se rendront en Corse les dimanche 7 et lundi 8 mai, indique-t-on, jeudi 13 avril, au R.P.R., MM. Chirac et Debré visiteront les deux départements, Haute-Corse et Corse-du-Sud, qui, les 12 et 19 mars derniers, ont élu quatre députés du R.P.R., MM. Jean-Paul Giacomi, Pierre Pasquini, Jean Bozzi et Jean-Paul de Rocca-Serra.

● *M. Raymond Barre* a reçu vendredi 14 avril, à 12 heures, à l'hôtel Matignon, M. Olivier Guichard (R.P.R.), ancien ministre d'Etat, maire de La Baule, député de la Loire-Atlantique.

● *Le groupe R.P.R. du Sénat* a rendu hommage à la mémoire de Georges Pompidou. Une délégation du groupe s'est rendue au cimetière d'Orvilliers le jeudi 13 avril dans l'après-midi.

● *Le Mouvement du Recours* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) va organiser une série de réunions d'information. La première aura lieu le samedi 22 avril à Bordeaux. Se félicitant du maintien du secrétariat d'Etat chargé des rapatriés, le Recours se propose de « *renouer les contacts avec les groupes parlementaires* ». Il souhaite également que les travaux engagés avant les élections afin d'améliorer les dispositions d'application de la nouvelle loi d'indemnisation soient « *rapidement repris par le gouvernement* ». Les dirigeants du Recours lancent un appel aux autres associations de rapatriés « *afin de regrouper tous les moyens pour parvenir dans les meilleurs délais à une solution définitive de l'ensemble du dossier* ».

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● **TRAVAIL ET PARTICIPATION : M. Yann Gaillard, directeur du cabinet de M. Boulin.**

M. Yann Gaillard, inspecteur des finances, est nommé directeur du cabinet de M. Robert Boulin, nouveau ministre du travail et de la participation.

[Né le 9 octobre 1936 à Paris, titulaire d'un D.E.S. de droit public et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Yann Gaillard, inspecteur des finances, entre au cabinet de M. Edgar Faure, ministre de l'agriculture, en janvier 1966. Secrétaire général adjoint du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne d'octobre 1967 à février 1969, il retrouve M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, en juin 1968. Un an plus tard, il devient directeur du cabinet de M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, puis, en juillet 1972, directeur du cabinet de M. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, qu'il suit, dans les mêmes fonctions, à la présidence de l'Assemblée nationale. Conseiller général (mars 1976) et maire (mars 1977) d'Essoyes, dans l'Aube, M. Gaillard est candidat (U.D.F.-rad., soutenu par le R.P.R.) aux élections législatives de mars 1978 dans la 1re circonscription de ce département ; il est devancé, au premier tour, par le candidat du parti républicain.

M. Gaillard est l'auteur de plusieurs ouvrages de fiction, parmi lesquels *Vie des morts illustres*, suivi de *Mémoires des morts illustres* et de *Gloire des morts illustres*.]

M. Marcel Cats, directeur divisionnaire des impôts, est nommé chef du cabinet ; M. Jérôme Brault est nommé chef adjoint du cabinet, chargé des relations avec le Parlement.

● **POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : M. Bernard Grasset, directeur du cabinet de M. Ségard.**

M. Bernard Grasset, sous-préfet hors classe, succède à M. Philippe Pontet dans les fonctions de directeur du cabinet de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

[Né le 23 décembre 1933 à La Chapelle (Charente-Maritime), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Bernard Grasset entre dans l'administration préfectorale en mai 1959. Conseiller technique au cabinet de M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM (mars-mai 1974), il est nommé sous-préfet hors cadre en juillet 1974, puis sous-préfet hors classe en mars 1975. En septembre 1977, il entre comme conseiller technique au cabinet de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, puis il devient chef de cabinet.]

M. Gérard Souchard, administrateur des postes et télécommunications, est nommé chef du cabinet ; MM. Michel Bertinetto, ingénieur en chef des télécommunications, et Jean Schmit, directeur départemental des postes, sont nommés conseillers techniques ; M. Nicolas de Tavernost est nommé chargé de mission, chargé des relations avec la presse.

● **COMMERCE EXTERIEUR : M. Bertrand Schneiter, directeur du cabinet de M. Deniau.**

M. Bertrand Schneiter, inspecteur des finances, est nommé directeur du cabinet de M. Jean-François Deniau, nouveau ministre du commerce extérieur.

[Né le 22 juillet 1942 à Reims (Marne), licencié ès sciences économiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Bertrand Schneiter, entré à l'inspection des finances en juin 1968, est nommé en 1970 rapporteur général auprès de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner aux rapports publics présentés par la Cour des comptes. En juin 1972, il est chargé de mission auprès du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, puis en mars 1976 secrétaire général adjoint de ce comité.]

M. Pierre Fourneret, sous-préfet hors classe, est nommé chef du cabinet.

EDUCATION.

Au cabinet de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, M. Paul Camous, préfet hors classe, est nommé chargé de mission auprès du ministre ; M. René Couanau, administrateur civil, est nommé chef de cabinet ; MM. Pierre Daste, sous-directeur, Gilbert Leoutre, inspecteur général de l'instruction publique, et Marc Rancurel, inspecteur d'académie, sont nommés conseillers techniques.

AGRICULTURE.

Au cabinet de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, MM. Christian Cardon, chargé de mission, Claude Bernet, chef de cabinet, Jean Renard et Jean-Pierre Beysson, conseillers techniques, conservent leurs fonctions. Mlle Marie-Anne Etaix, chargée des relations avec la presse, conserve ces fonctions avec le titre de conseiller technique.

Au cabinet de M. Jacques Fouchier, nouveau secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Denis Badre, chargé de mission, conserve les fonctions qu'il occupait dans le cabinet de M. Jacques Blanc, président secrétaire d'Etat.

CULTURE ET COMMUNICATION.

Au cabinet de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, M. Michel Delaborde est nommé chargé de mission et Mme Anne-Marie Rezette chef du cabinet.

LES DÉBATS AU SEIN

LE CERES : une « véritable discussion » doit s'ouvrir au sein du P.S.

Le CERES, minorité du parti socialiste, a rendu publique jeudi 13 avril, une « contribution au débat » soumise à la convention nationale du P.S. qui siégera le 29 avril. Intitulée « Démocratie et rupture », la « contribution » de la minorité estime que « *le parti communiste est resté à une conception superficielle de la démocratie dans la transition et que le parti socialiste s'est bien gardé d'approfondir la notion de rupture avec le capitalisme* ».

« *On ne fait pas l'union seul* », ajoute le CERES, et « *sans union pas de victoire de la gauche* ». « *Il ne saurait y avoir non plus de gouvernement de la gauche sans un programme commun* », estime la minorité, qui propose de « *ranimer la perspective unitaire* » par une « *convergence autour de luttes concrètes* ». Le CERES propose également de « *débattre des pratiques de l'union* ». « *Pour que le projet de la gauche puisse réellement être pris en compte par les travailleurs, le débat doit s'élargir aux syndicats, mouvements, forces progressistes, qui constituent les forces vives de la gauche* », note-t-il.

« *Le P.S. doit être le protagoniste de l'union et du rassemblement du front de classe* », souligne la minorité en indiquant que pour cela « *le parti doit être plus militant* », avoir « *une pratique démocratique permanente à tous les niveaux* », mieux faire représenter ses adhérents qui « *sont directement à la production* » dans ses instances locales et nationales et « *éviter certains cumuls* ».

« *La ligne de Nantes est aujourd'hui caduque* », conclut le CERES. (...) *Il est temps d'ouvrir une véritable discussion dans le parti.* (...) *A cet égard, la remise en chantier de notre programme ne peut précéder, elle doit suivre les orientations décidées en congrès. C'est pourquoi la minorité demande la tenue d'un congrès ordinaire à la fin de l'année, éventuellement suivi en juin 1979 d'une convention sur le programme.* »

M. Mitterrand : les communistes ont obtenu l'échec qu'ils désiraient

M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., publie dans l'hebdomadaire *l'Unité* daté 14-20 avril une « Lettre aux militants » socialistes dans laquelle il écrit notamment :

« *Nous n'avons aucune raison, absolument aucune raison, de transformer notre déception en découragement. Ceux d'entre nous qui se sont rassemblés à Epinay en 1971 n'imaginaient pas qu'en moins de sept années leur parti parviendrait au rang qui est le sien. Je puis en témoigner.* (...)

» *Nous avons rendu le socialisme à la France. Si nous savons faire front et, par un examen méthodique et sérieux des points forts et des points faibles de notre action, préparer l'avenir, nous donnerons un jour la France au socialisme.*

» *Mais quelles sont les responsabilités dans l'insuccès présent de la gauche ?* (...) *Il convient de s'interroger sur notre pratique politique face, notamment, à l'agression violente, systématique des dirigeants du parti communiste. Ceux-ci, on le sait, ont préféré sacrifier à leurs propres visées les intérêts et les espoirs de quinze millions de nos concitoyens et de la masse des travailleurs. Ils ont utilisé contre nous le procès d'intention, la déformation des textes, la volte-face, la surenchère. Visiblement, l'essentiel était pour eux non pas de vaincre la droite et le grand capital, mais d'arrêter l'élan du parti socialiste. Peu sûrs d'y être parvenus, ils se sont appliqués dans les derniers jours, par le discours et par l'image, à rendre insupportable à la majorité des Français l'idée de leur présence au gouvernement. Bref, ils ont obtenu l'échec qu'ils désiraient.* (...)

» *L'union de la gauche n'est que la traduction politique d'un choix stratégique qui implique l'union des forces populaires afin d'éliminer la domination du grand capital, maître des structures économiques et facteur moderne de l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce choix, nous l'avons fait. C'est à mon sens, en affirmant notre volonté de persévérer, en affirmant notre présence sur le terrain des luttes, en prenant l'initiative d'action d'ampleur nationale, que nous saurons répondre au double défi qui nous est lancé, d'un côté par la conjonction de la droite et de l'impérialisme, et, de l'autre, au-delà du parti communiste français, par la société communiste internationale.*

» *Car le problème central est celui-ci : pourquoi le parti socialiste a-t-il été, est-il la cible de toutes les attaques ? Parce qu'il a grandi, bien sûr, et gêne tout le monde. Mais cette explication suffit-elle ?* (...) *Nous apparaissons comme le seul parti désireux de changer en profondeur le contenu social, économique et culturel du capitalisme multinational et de sa réplique dans le monde communiste* (...).

» *Non, nous ne sommes pas un parti replié sur lui-même ! Regardons ce que nous avons été capables d'accomplir et allons de l'avant ! Il faut pour cela mettre en chantier sans plus tarder le projet autour duquel s'organiseront pour les années prochaines notre pensée et notre action.* »

● *M. René Piquet*, membre du secrétariat du P.C.F., a déclaré, jeudi 13 avril, au micro de Sud-Radio : « *Les critiques actuellement formulées au sein même du P.C. concernent la mauvaise application du centralisme démocratique. Autrement dit, nous voyons ici la demande, tout à fait justifiée à nos yeux, de développer chaque jour davantage la teneur démocratique de nos activités, de nos organisations, et du comportement de nos militants. Le vingt-deuxième congrès y a beaucoup encouragé.* »

● *M. Yves Vargas*, auteur avec M. Gérard Molina de *Dialogue à l'intérieur du P.C.F.*, a déclaré, jeudi 13 avril, au micro de France-Inter : « *Georges Marchais dit : « Le débat est un » débat sans précédent. » Pourtant,* l'Humanité *n'est pas aujourd'hui* l'Humanité *sans précédent.* L'Humanité *d'aujourd'hui, c'est* l'Humanité *d'hier, c'est à peu près la même. On ne voit pas dans* l'Humanité *des formes sans précédent dont on aurait besoin pour mener un débat sans précédent. Ceci dit, il ne faut pas dire que dans* l'Humanité *il n'y a rien. Il y a dix-sept tribunes libres — ou pas libres, — je ne sais pas. En tout cas, ce sont des tribunes de permanents, c'est-à-dire que les permanents, eux, parlent dans* l'Humanité. *Il faut quand même y être sensible.* »

Sévérité bien ordonnée...

(Suite de la première page.)

Si la gauche n'a pas gagné serait-ce parce que le P.S. avait à la fois changé de cap et de ton dès mai-juin 1977 ? Evidemment pas. C'est essentiellement, explique M. Mitterrand dans sa « lettre aux militants », parce que les communistes « *ont préféré sacrifier à leurs propres visées les intérêts et les espoirs de quinze millions de nos concitoyens et de la masse des travailleurs* ». Le P.S., lui, n'a rien à se reprocher si ce n'est d'être parfait : « *Le problème central est celui-ci : pourquoi le parti socialiste a-t-il été, est-il, la cible de toutes les attaques ? Parce qu'il a grandi, bien sûr, et gêne tout le monde.* »

Les « *bases* » respectives du P.S. et du P.C. commencent à remuer sérieusement, et la contestation s'étend bien au-delà du « secteur intellectuel ». Puisse la poussée des protestataires être assez forte pour imposer aux beaux parleurs, trop contents d'eux-mêmes, un radical changement de langage et pour obtenir d'eux une analyse sérieuse.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Sévérité aussi.

RAYMOND BARRILLON.

LE PROJET SUR LE F.M.I.

Les députés socialistes s'opposeront au débat

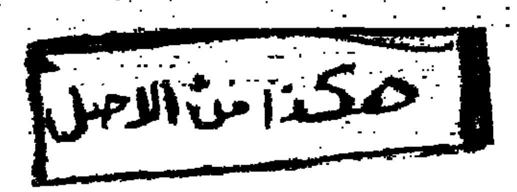
La commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné, le jeudi matin 13 avril, le projet de loi autorisant le gouvernement à augmenter la quote-part de la France au Fonds monétaire international, conséquence des accords conclus à la Jamaïque en janvier 1976 et entrés en vigueur le 31 mars dernier. Ce texte a été adopté par vingt voix (U.D.F. et R.P.R.) contre neuf (P.S. et P.C.). Le rapporteur du projet est M. Fernand Icart (U.D.F.), rapporteur général du budget.

Devant la commission, les députés socialistes ont indiqué que leur groupe déposerait une question préalable à l'encontre de ce projet lors de son examen par l'Assemblée le mardi 18 avril.

(La question préalable a pour conséquence, si elle est adoptée, d'empêcher la discussion du projet).

Au nom des commissaires socialistes, M. Jean-Pierre Chevènement a déclaré : « *L'Assemblée ne peut accepter de se prononcer sur un texte partiel et limité, sans avoir à connaître, comme la Constitution lui en donne la mission, de l'ensemble des dispositions et des implications d'un accord international qui a des conséquences sur la place de la France dans l'ordre économique mondial, et notamment dans un système monétaire qui assure solidement l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique.* »

Dans *l'Humanité* du 14 avril, Jack Dion rappele « *l'opposition absolue du P.C.F. à la réforme des statuts du F.M.I. conçus à la Jamaïque* », et ajoute : « *Le R.P.R., comme l'U.D.F., va se coucher devant le roi dollar.* »



DE LA GAUCHE

« L'Humanité » : il est parfaitement légitime d'émettre des critiques

Sous le titre « Pour un large débat », René Andrieu évoque dans l'éditorial de *l'Humanité* du 14 avril la discussion en cours entre communistes. Il écrit :

« On ne saurait dire que la direction du parti ait voulu étouffer la discussion.

Il est aussi parfaitement légitime qu'au cours de ce débat, des camarades émettent des critiques à propos de tel ou tel aspect de notre politique.

Sans doute quelques-uns ont-ils cru devoir, sans attendre, publier leurs réflexions dans la presse non communiste, certains — très peu nombreux — parce que cela devient chez eux une seconde nature ; d'autres parce que, disent-ils, ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans la presse du parti, étant donné l'absence, à l'heure actuelle, d'une tribune de discussion.

Il est vrai que jusqu'ici la règle veut que la tribune de discussion soit ouverte seulement dans le cadre de la préparation des congrès, encore qu'il ne s'agisse pas d'un principe intangible mais d'une disposition qui pourrait être, sans dommage, reconsidérée dans l'avenir. L'essentiel, en ce domaine, étant que la tribune reflète le plus fidèlement possible l'opinion du parti dans son ensemble.

» En tout état de cause, le scandale ne gît pas dans le fait qu'un petit nombre de camarades expriment leurs opinions hors de la presse du parti : l'important c'est moins l'endroit où ils écrivent que le contenu — au demeurant divers — de leur discours.

» Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est l'utilisation que les grands moyens d'information font de certains de leurs propos pour accréditer l'idée que le parti serait profondément déchiré, et qu'il serait rendu responsable, par ses militants eux-mêmes, de l'échec de la gauche aux dernières élections. (...)

» Ce qui est évident aussi, c'est que l'entreprise en cours vient à point pour essayer de masquer les véritables responsabilités dans l'échec de mars, qui sont celles du parti socialiste. (...)

» Ce n'est pas la lettre de François Mitterrand aux militants socialistes publiée dans l'Unité *qui nous démentira. Sans même parler de la violence de ses invectives à notre égard, elle suffirait à montrer que le premier secrétaire du parti socialiste abandonne la stratégie de l'union de la gauche. »*

L'ouverture de tribunes de discussion

M. Michel Fontenay, membre de la section de la Sorbonne du P.C.F., parti auquel il a adhéré en 1952, nous a transmis le double d'une lettre adressée à M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*. Dans ce texte, il évoque le problème de l'ouverture d'une tribune de discussion au sein de la presse communiste. Il écrit :

» Dans son intervention à France-Inter, le 6 avril dernier, notre camarade Georges Marchais s'est félicité du large débat qui s'est ouvert dans le parti au lendemain des élections législatives, mais il a rejeté l'idée que ce débat puisse trouver un écho dans notre presse, en affirmant qu'une telle initiative serait contraire à nos statuts : « Ceux-ci, *précisait-il,* prévoient que nous ouvrions notre presse au débat dans le cadre de la préparation de nos congrès et non dans d'autres conditions. »

» J'avoue avoir été surpris par le formalisme de l'argumentation. Mais, restant sur ce plan, j'ai, à cette occasion, relu nos statuts. Je me suis aperçu que nulle part il n'est fait la moindre allusion à ce problème et qu'en particulier les articles 34 et 36 concernant l'organisation de nos congrès ne prévoient aucune publicité des débats préparatoires. Or notre pratique, depuis un certain temps déjà, est celle d'une large publicité. Serait-elle donc anti-statutaire ? Evidemment non. Une interprétation heureuse de l'article 37 qui lui confie la direction et le contrôle de notre presse, a en effet permis au comité central d'ouvrir pour les derniers congrès une tribune libre de discussion que nos statuts ne prévoyaient pas expressément.

» Bien évidemment, il n'est pas question de remettre perpétuellement en cause la ligne du parti entre chaque congrès. Mais de deux choses l'une : ou bien l'on considère le débat qui se poursuit actuellement dans les cellules et les sections comme un simple exutoire à la mauvaise humeur d'une base déçue (tout en restant bien décidés de ne pas revenir sur l'analyse du 20 mars : « aucune responsabilité dans l'échec ») ; ou bien on estime qu'il s'agit réellement d'une « discussion sans précédent, très positive, très enrichissante » (G. Marchais) et alors je ne vois pas ce qu'on gagne à la garder secrète. Il me semble au contraire que le parti sortirait renforcé d'une discussion publique qui permettrait à ses militants d'approfondir leur réflexion tout en prouvant à l'extérieur la réalité de sa vie démocratique.

» Si le comité central estime qu'il s'agit là d'un débat fondamental, il a toute possibilité statutaire de l'organiser dans la presse du parti. Sinon, et il faut le dire clairement, c'est qu'on estime la discussion sans objet, inutile, voire dangereuse. Mais, de grâce, pas de juridisme. S'abriter derrière les statuts — qui n'en disent mot — serait avouer qu'on a peur de la vérité. »

*

Si elle n'ouvre pas de tribune de discussion, *l'Humanité* donne toutefois la parole, sous forme d'entretiens, à des responsables de fédération qui parlent du débat en cours dans le parti et répondent implicitement aux critiques adressées à la direction de l'extérieur. Pour la suite, il sera intéressant de noter la manière dont *l'Humanité* et *l'Humanité-Dimanche* rendront compte des travaux de la prochaine session du comité central du P.C.F., convoquée pour les 26 et 27 avril.

Initialement, il n'était prévu que la publication du rapport que présentera à cette occasion M. Georges Marchais. Une évolution semble en cours puisque Jean Rabaté indique, en première page de *l'Humanité* du 14 avril, que le quotidien communiste, dans ses éditions du 28 avril, « *rendra largement compte des travaux du comité central, notamment par la publication du texte intégral du rapport qu'y aura présenté Georges Marchais.* »

● *M. Claude Poperen,* membre du bureau politique du P.C.F., a déclaré jeudi 13 avril au micro de R.T.L. : « *Faire état de divergences au sein du P.C.F. c'est prendre ses désirs pour des réalités. Il n'y a pas de divergences, mais des avis différents.* »

CORRESPONDANCE

La position de la fédération du P.C.F. du Rhône

M. Jean-Paul Magnon, membre du comité central du P.C.F., secrétaire de la fédération du Rhône, nous écrit à propos du commentaire consacré aux déclarations qu'il a faites dans l'Humanité *du 8 avril* (le Monde *daté 9-10 avril) :*

Vous me faites dire que le comité fédéral du Rhône a demandé la publication du rapport présenté à la prochaine réunion du comité central, ainsi que les interventions des participants à la réunion. Or cette formulation est en fait la reprise d'un passage du texte signé par Maurice Moissonnier paru dans votre propre journal le 7 avril que je citais dans mon entretien.

Certes il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que les membres du comité fédéral du Rhône souhaitent la publication des interventions des membres du comité central dans le compte rendu de *l'Humanité*. Ceci étant d'ailleurs une pratique courante.

Mais comme votre article laisse entendre qu'il existerait des divergences entre le comité fédéral du Rhône et le comité central — ce qui est totalement erroné — nous vous demandons en conséquence de faire la rectification qui s'impose. Le comité fédéral du Rhône étant tout à fait en accord avec le comité central sur les conditions démocratiques dans lesquelles se déroulent actuellement nos discussions.

POLITIQUE

Du XXIIe congrès du P.C.F. à l'échec de la gauche

III. - ALLER AU FOND DES CHOSES

par JEAN ELLEINSTEIN

M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes et candidat du P.C.F. dans le cinquième arrondissement de Paris, a, dans un premier article (« le Monde » du 13 avril) analysé les raisons de l'échec électoral de la gauche. Puis il a montré (« le Monde » du 14 avril) l'ampleur de la mutation qui s'impose, selon lui, à son parti.

Il est devenu plus clair que le P.C.F. doit aller jusqu'au bout et sur tous les terrains dans la démarche que *symbolise* le XXIIe congrès. Il doit reconnaître plus clairement les erreurs du passé, et il a des difficultés à le faire. Pourquoi ne pas avoir par exemple, vingt-six ans après l'exclusion de Marty et de Tillon, reconnu les fautes de la direction du P.C.F. en 1952 et rendu justice aux exclus — ce qui ne signifie pas pour autant approuver toutes leurs orientations. Pourquoi avoir exclu Roger Garaudy ? Pourquoi ne pas avoir reconnu clairement l'influence du stalinisme sur l'histoire du P.C.F. et les conséquences de la défense inconditionnelle de l'U.R.S.S. et de l'appartenance au Komintern, par exemple, au moment du pacte germano-soviétique et « de la drôle de guerre » ?

Des pas ont été faits dans ces directions, et je ne les néglige pas. Mais nous nous arrêtons toujours à mi-chemin, si bien que nous ébranlons parfois des certitudes trop assurées, mais nous ne gagnons pas ou nous ne regagnerons pas bien d'anciens communistes qu'une autre façon de faire du Parti permettrait de convaincre. Nous sommes encore au milieu du gué. L'ancien parti communiste, celui des années de sa création, de sa formation et de ses épreuves, n'est plus. Le nouveau, celui de son épanouissement et de son insertion dans la réalité française de cette fin du vingtième siècle pour la mieux transformer, n'est pas encore, d'où la crise d'identité réelle du parti dont il ne faut pas sous-estimer les conséquences internes et externes.

C'est ainsi, par exemple, que se pose le problème de son fonctionnement ; très peu de communistes remettent en cause le centralisme démocratique, encore que l'expression ne soit pas des plus heureuses, car elle insiste plus sur la démocratie que sur le centralisme. Or il se trouve que dans l'histoire du P.C. — souvent pour des raisons très honorables — il y a eu davantage de centralisme que de démocratie. La véritable question est d'en comprendre la signification dans la France contemporaine.

Nous ne sommes pas dans la Russie des tsars ou au lendemain d'une guerre civile. Nous ne sommes pas dans la France de l'avant-guerre, de l'occupation ou de la guerre froide. Autant la notion de « *fraction* » me semble devoir être écartée — et la tendance n'est que la première forme de la fraction, — autant, me semble-t-il, le débat dans le parti doit être permanent et transparent. Bien sûr, les organismes de direction du parti doivent jouer leur rôle, tout leur rôle, mais ils ne peuvent le faire qu'en symbiose directe avec l'ensemble des communistes. Il y avait lieu, par exemple, de poser le problème du concept de dictature du prolétariat et de son abandon. Encore aurait-il fallu le mettre à l'ordre du jour du XXIIe congrès et ne pas se contenter d'un débat trop rapide amorcé par une prise de position télévisée. Le télé-central ne doit pas remplacer le comité central !

Pourquoi des défenseurs de ce concept n'auraient-ils pas pris la parole au congrès pour défendre leurs idées ? Pourquoi n'a-t-on pas prolongé le débat au-delà du congrès comme si l'on était au point sur les problèmes de l'Etat, de la révolution et du pouvoir aujourd'hui ?

Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas publié le cycle de conférences organisées par le CERM sur l'Etat en 1976 ? Parce qu'on y trouvait une conférence de Balibar sur la dictature du prolétariat. Je n'approuve pas ses thèses, mais le parti doit faciliter la confrontation des idées, et les décisions importantes ne peuvent être prises qu'après un large débat public où toutes les idées pourront s'exprimer. Nous avons des centaines de milliers de communistes qui s'expriment démocratiquement dans leurs cellules, *mais on ne peut se contenter d'une circulation verticale* (de la cellule au comité central) des idées. Ils faut également une circulation horizontale. Ce n'est pas contradictoire avec le centralisme démocratique tel que le concevait Lénine.

Quelques questions

C'est un héritage direct de la conception stalinienne du parti que de refuser cette circulation horizontale. D'ailleurs, au Xe congrès du parti communiste de l'U.R.S.S., qui supprima les fractions, Lénine proposa et fit voter l'édition d'un « *feuillet de discussions* » destiné à permettre le débat permanent dans le parti en faisant connaître les idées et les propositions de chacun. Le malheur, c'est qu'on s'est écarté de cette orientation. Il ne faut pas confondre la formation de fractions et de tendances avec l'échange d'opinions. Mieux encore, Lénine ne concevait-il pas le centralisme démocratique comme devant favoriser l'autonomie des organisations de base et intermédiaires du parti ?

Pourquoi, enfin, n'y aurait-il pas un nouveau système de candidatures à l'intérieur du parti pour l'élection des organismes dirigeants, qui facilite le choix et permette une véritable démocratie interne ? Ce sont sans doute là des idées dont il faudra bien discuter dans la préparation du XXIIIe congrès et de la réforme des statuts qu'il doit prévoir. Je souhaite simplement qu'on en comprenne l'urgence.

Que ce soit sur la dictature du prolétariat, sur la modification de notre position à propos de la force de frappe, sur les problèmes posés par le programme commun et nos rapports avec les socialistes, nombreux sont les communistes qui se sont interrogés sur les méthodes de débat et qui les ont critiquées.

Le parti perdrait sa force réelle s'il n'écoutait pas la voix qui monte des cellules. Il gagnerait, au contraire, de nouveaux adhérents et motiverait mieux les adhérents actuels s'il acceptait de se transformer vraiment, et en premier lieu de rendre plus démocratique le fonctionnement du centralisme démocratique.

Certains voudraient faire appel à l'« esprit de parti » pour empêcher un tel débat public. C'est là un vieux procédé, *mais* qui ne correspond pas aux besoins du moment. En vérité, il faut aller au fond des choses. De nombreuses questions se posent à nous du fait même de l'évolution de la France contemporaine. J'en énumère quelques-unes — simplement — pour montrer la richesse du débat théorique et politique.

Que faut-il penser aujourd'hui du léninisme ? A quoi correspond-il dans la situation actuelle ? Le parti communiste doit-il défendre les principes du matérialisme philosophique ? Ne faudrait-il pas qu'il ne soit ni théiste ni athée ? Ce qui poserait en termes nouveaux nos rapports avec les chrétiens.

Ne devrait-on pas définir avec plus de précision notre projet socialiste, ses contours et ses objectifs, de façon à montrer clairement ce que pourrait être un socialisme à la française par opposition à toutes les expériences qui se réclament aujourd'hui du socialisme ?

Ne serait-il pas nécessaire d'approfondir encore notre conception de la démocratie et de la liberté ? Ne faudrait-il pas mieux analyser le phénomène de l'Etat aujourd'hui et réfléchir davantage aux conditions de la transition dans notre pays ?

L'analyse économique à laquelle nous nous sommes livrés depuis une quinzaine d'années n'est-elle pas insuffisante pour rendre compte des réalités et des contradictions de l'Etat contemporain ?

Ne faut-il pas une réflexion nouvelle et une activité beaucoup plus importante sur tous les grands problèmes qualitatifs qui se posent aujourd'hui (écologie et cadre de vie, féminisme et problèmes féminins, études et métier, parents et enfants, famille et couple, vie urbaine, culture et loisirs, etc.) ?

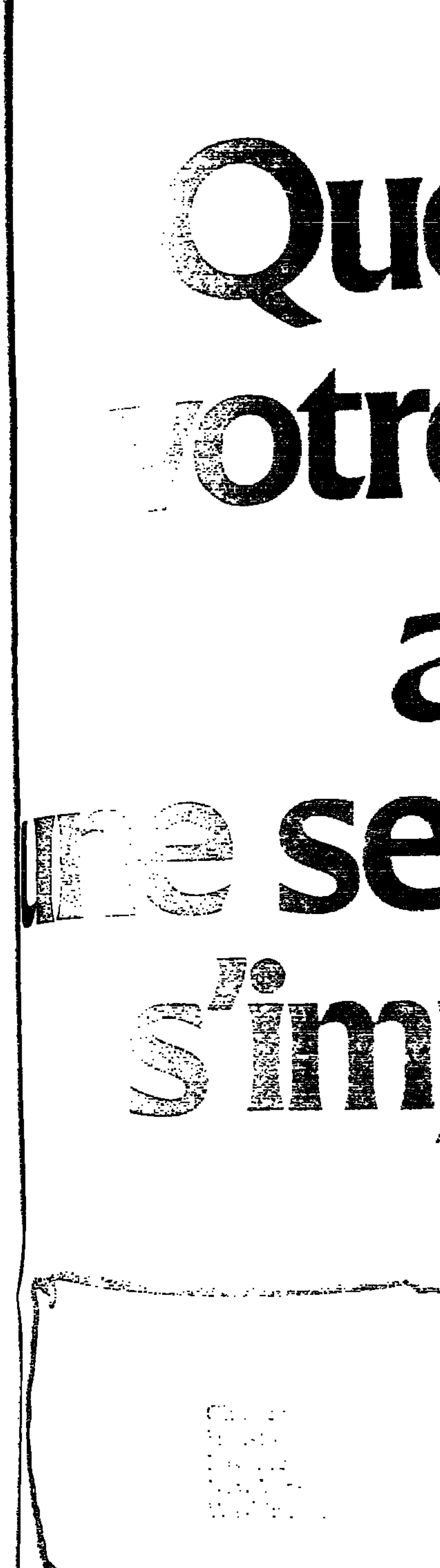
Qu'on ne me dise pas que ce sont là des problèmes intellectuels pour les intellectuels. Ce sont de vraies questions que les communistes aujourd'hui par centaines de milliers se posent. Le refus de la discussion publique la fait apparaître comme plus dramatique qu'elle ne l'est. Ce qui serait dramatique, ce serait de persister *dans le refus de la discussion publique à laquelle aspirent tant* de communistes. Réduire cette demande à la *contestation* de quelques intellectuels en désaccord avec le XXIIe congrès ne *me semble pas correspondre* à la réalité.

Le parti auquel nous sommes tous attachés pour des raisons diverses, mais profondes, peut opérer les mutations nécessaires qui lui permettront d'aller plus *loin, et plus vite*, dans le sens de sa rénovation. Je lis dans *l'Humanité* que nous avons préservé l'essentiel. C'est sans doute vrai, mais on ne peut s'en satisfaire. Il faut, dans les années à venir, que la gauche gagne, et pour gagner il faut que le parti communiste français soit plus encore le grand parti *démocratique* dont notre peuple a besoin pour favoriser les transformations *profondes que notre société porte* en elle. Parti d'avant-garde et parti de masse, parti des ouvriers, des travailleurs, des salariés des couches moyennes et des intellectuels tel qu'il doit être vraiment et apparaître aux yeux de nos contemporains.

Oui, réellement, nous ne souffrons pas de trop de XXIIe congrès, mais de pas assez.

FIN

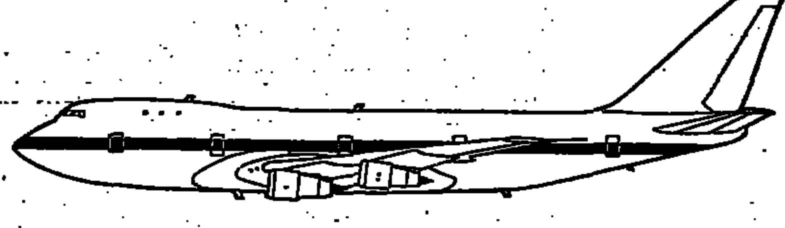
★ Le titre du premier article de Jean Elleinstein (« La révolution n'est plus ce qu'elle était », *le Monde* du 13 avril) est aussi celui d'un livre de Henri Lefebvre et Catherine Régulier récemment paru aux Editions libres Hallier (voir *le Monde* du 11 mars). Les grands esprits...



هكذا من الداخل

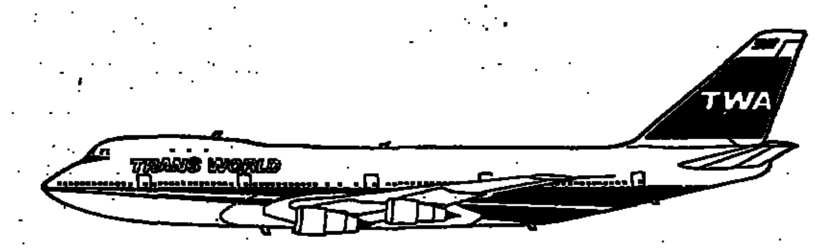
Quelle que soit votre destination aux USA, une seule compagnie s'impose : TWA.

Chicago
Houston
Los Angeles
New York
Washington



Une des plus grandes compagnies aériennes internationales peut vous conduire, au départ de Paris-Charles-de-Gaulle, vers 5 villes des États-Unis.

Albuquerque
Amarillo
Atlanta
Baltimore
Boston
Chicago
Cincinnati
Cleveland
Columbus
Dayton
Denver
Detroit
Ft. Lauderdale
Harrisburg
Hartford
Indianapolis
Kansas City
Las Vegas
Los Angeles
Louisville
Miami
Newark
New York
Oakland
Oklahoma City
Ontario (Calif.)
Philadelphie
Phoenix
Pittsburgh
St-Louis
San Francisco
San José
Tampa
Tucson
Tulsa
Washington
Wichita



TWA est la seule qui puisse vous emmener vers 37 villes des États-Unis.

TWA est la seule compagnie aérienne qui puisse vous conduire, au départ de Paris, vers les principaux aéroports internationaux américains et vers un total de 37 villes des États-Unis.

Ainsi, vous pouvez vous rendre dans pratiquement toutes les villes importantes des U.S.A. sans changer de compagnie aérienne.

N'oubliez pas... si vous voulez vraiment visiter à fond l'Amérique, demandez à votre Agent de Voyages de réserver votre place sur TWA.

Personne ne vous offre un tel service pour l'Amérique.

TWA : la compagnie aérienne qui transporte le plus grand nombre de passagers sur les vols transatlantiques réguliers.

TWA
No.1 sur l'Atlantique

DÉFENSE

POINT DE VUE

ÉLECTIONS, DÉFENSE, BOMBE A NEUTRONS

par FRANÇOIS DE ROSE (*)

PAR une sorte de paradoxe, les questions de défense, qui n'ont joué aucun rôle dans la campagne électorale, se présentent sous un jour un peu différent aujourd'hui de celui qui les éclairait avant les élections. Si cette opinion répond à la réalité, celle-ci pourrait contribuer à cette décrispation de la vie politique française que recherche le président de la République. Et cet espoir n'est pas contredit par les déclarations de M. Mitterrand à sa sortie de l'Elysée affirmant que « *les socialistes restent disponibles pour apporter leur contribution à toute entreprise utile à l'indépendance nationale, à la construction de la paix et à la présence de la France dans le monde* ».

Trois domaines paraissent marqués par un rapprochement des points de vue : l'armement nucléaire, la coopération avec les organes militaires de l'alliance atlantique et le désarmement.

Au fur et à mesure que l'hypothèse d'une victoire de la gauche devenait plus plausible, les partis qui avaient signé le programme commun en 1972 ont abandonné les idées relatives à l'armement nucléaire inscrites, sans doute à la hâte et sans réflexion, dans ce document. Il était bien évidemment impossible de se faire prendre au sérieux, en France et hors de France, avec un programme qui aurait comporté l'abandon immédiat de la force nucléaire et le démembrement des industries nécessaires à sa fabrication. Le peuple français s'accommode assez bien de la possession d'un armement qui lui donne accès aux avantages et responsabilités de la politique de dissuasion, et il en aurait tenu le sacrifice sans contrepartie pour un acte irresponsable.

Le parti communiste fut le premier à prendre officiellement le virage par la publication du rapport Kanapa au printemps dernier. Même si les justifications de son revirement et si les considérants dont il l'accompagnait signifiaient que notre armement nucléaire était destiné dans l'optique de ce rapport à pousser la France vers une politique de neutralité, il n'en restait pas moins que l'armement nucléaire, si longtemps combattu et ridiculisé, était accepté et devenait même la clef de voûte de la politique de défense.

Avec le parti socialiste les choses devaient nécessairement avancer à une autre allure. Alors que le P.C.F. opérait une volte-face impeccable et sans discussion, adorant *le 11 mai* ce qu'il brûlait encore le 10, le P.S. devait passer par les affres d'une « *réévaluation déchirante* » qui dura plusieurs mois, mais pour aboutir à un débat au cours duquel ce parti traduisit ses états d'âme par un clivage entre majorité et minorité. Mais, en définitive, l'armement nucléaire était accepté car, selon M. Mitterrand, y renoncer « *serait détruire l'armée française* ».

Sur ce point, les nuances sont nombreuses et affectent les positions de tous les partis, majorité comme opposition. Si le P.C. ne remet pas en cause l'appartenance de la France à l'alliance reconnue dans le programme commun, il se prononce pour la dénonciation d'accords qui auraient été négociés par le gouvernement et qui, à son avis, aboutiraient à une réinsertion de fait de notre défense dans le système militaire intégré. Il prévoit en outre l'acquisition de moyens permettant de sortir du système d'alerte et de défense aérienne auquel la France n'a jamais cessé d'appartenir. Il y a donc parallélisme entre la position du P.C. sur l'armement nucléaire et le refus de toute planification d'intervention dans le cadre de l'alliance, le résultat de l'une et l'autre mesures étant de nous contraindre à la neutralité.

Coopération avec les organes militaires de l'alliance atlantique

Là encore la position du parti socialiste est plus complexe. Deux tendances principales se sont fait jour lors de la convention consacrée aux problèmes de défense les 7 et 8 janvier. Celle du CERES, nettement hostile à toute hypothèse de participation des forces françaises à des opérations de défense de l'Europe coordonnées avec les alliés, et celle de la majorité. Une motion avancée par le CERES demandait que la France ne se laisse pas « *entraîner sur la voie d'une harmonisation de sa stratégie avec celle des Etats-Unis en Europe* » et que soit proscrite « *toute doctrine d'emploi de nos forces qui les conduirait à participer automatiquement à une bataille de l'avant en Europe* ». Cette motion fut repoussée par 71 % des mandats. Et M. Mitterrand rappelait que « *la France n'a pas gagné de guerre et ne peut en gagner en dehors d'une alliance...* » et affirmait que les Américains doivent savoir que nous serons « *des alliés non intégrés* » mais « *des alliés loyaux* » si une guerre est provoquée par des volontés de puissance venues d'ailleurs.

Du côté de la majorité, il s'agit moins de divergences que de nuances dans l'application des orientations de l'héritage gaulliste tel que la tradition, à défaut des textes, le fait apparaître. L'on y parle un peu moins de politique de défense indépendante et un peu plus de politique indépendante de défense. Les déclarations du président de la République et du général Méry ont bien suscité des réserves de certaines personnalités du R.P.R., mais les députés de ce parti ont voté le document sur la programmation des défenses militaires pour la période 1977-1982 qui énonce, entre autres, le principe de la coopération de nos forces à la défense de l'Europe aux côtés de celles de l'OTAN. « *Le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée,* y est-il dit, *n'a pas signifié qu'elle se refuse à coopérer étroitement avec ses alliés mais seulement qu'elle rejette tout automatisme susceptible d'aliéner la maîtrise de sa politique de sécurité... Elle doit être en mesure de participer à la défense de l'Europe.* » Ce qui est strictement conforme aux décisions de 1966.

Au reste, c'est M. Chirac, alors premier ministre, qui a signé le 26 juin 1974 à Bruxelles le texte de la Déclaration sur les relations atlantiques qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'alliance. Ce texte, élaboré à partir d'un projet soumis à nos alliés par M. Michel Jobert, qui n'a pas la réputation de pécher par laxisme sur le chapitre de l'indépendance nationale, déclare que « *les membres de l'alliance réaffirment que leur défense commune est solidaire et indivisible* » et rappelle « *l'engagement de tous les alliés de participer à la défense commune* ».

Il y a bientôt un an, M. Barre précisait les conditions nécessaires et suffisantes de la préservation de notre liberté de décision : non-retour dans l'intégration, non-occupation par nos forces d'un créneau aux frontières orientales de la R.F.A., liberté accorder ou non un soutien logistique à nos alliés. Le premier ministre rappelait que la préparation des hypothèses d'engagement de nos forces au côté de celles des alliés relevait du travail normal des états-majors et s'accomplissait déjà du temps du général de Gaulle.

Enfin, M. Giscard d'Estaing montrait récemment l'importance politique de notre apport à l'équilibre des forces en Europe qui nous permettra « *d'être présents dans le débat qui s'ouvrirait en face d'une éventualité de crise et d'utilisation des moyens conventionnels* ».

Désarmement

Pour le désarmement, c'est du côté de la majorité que les changements importants sont intervenus.

La gauche en effet a toujours fait du désarmement la clef de voûte de sa politique de défense et reproché au gouvernement son refus de participer aux conférences consacrées à ce problème.

Cette page est tournée et le président de la République se rendra à la fin de mai à New-York pour exposer à l'ONU les propositions de la France destinées à faire déboucher les négociations sur des résultats concrets. On ne connaît pas encore les modalités qui seront proposées, mais il est encourageant de noter qu'elles seront fondées non pas sur la recherche utopique d'un désarmement général et complet mais sur l'affirmation que toutes les nations, grandes ou petites, « *ont le droit légitime d'assurer leur sécurité* ».

Il ne sera possible de connaître le degré d'accord national susceptible de s'établir sur cette question que lorsque les détails de nos propositions seront connus. Mais les divergences éventuelles ne porteront plus sur les principes de la haute politique.

En résumé, les positions de trois au moins des quatre grands courants qui se partagent l'opinion publique française se sont, en moins d'un an, rapprochées sur les points suivants :

— *maintien et développement* de l'armement nucléaire ;

— acceptation de la possibilité pour nos forces de coopérer avec nos alliés à la défense de notre continent (ou pour mieux dire du monde libre) ;

— intérêt d'une initiative de la *France en matière de désarmement* et de sa participation aux efforts en ce domaine.

Ces trois éléments s'ajoutent au consensus établi de longue date sur le maintien de l'indépendance de notre politique de défense et de nos décisions en temps de crise par le refus de l'automaticité de notre engagement. Il y a là un faisceau de convergences d'autant plus positif qu'il transcende largement le clivage majorité-opposition.

C'est une constatation importante au moment où l'affaire de la bombe à neutrons vient, pour une fois, d'alerter l'opinion sur un problème de sécurité.

Car cette affaire n'est pas seulement désastreuse par son résultat qui comble les vœux de M. Brejnev et consterne les responsables de la défense. Elle l'est aussi par l'inquiétante irrésolution qu'elle démontre chez un homme dont la clairvoyance et les nerfs sont appelés à jouer un rôle essentiel au sommet du mécanisme complexe de la dissuasion. Elle l'est enfin, et c'est ce qui nous importe ici, dans le fait que s'agissant d'une question concernant la sécurité européenne, la décision a finalement été prise en l'absence d'un avis concerté et motivé des gouvernements le plus directement intéressés.

Le difficile est de placer équitablement les responsabilités. Sans doute sont-elles partagées, même si elles incombent en définitive à la Maison Blanche. Mais nos partenaires qui avaient été consultés ont-ils été assez clairs dans leurs avis ? Et nous-mêmes ? Le gouvernement français se lave les mains en disant que la question concerne les membres de l'OTAN. Mais est-il concevable qu'il n'ait pas d'opinion sur une question touchant à la sécurité du continent et que, s'il en a une, il n'en fasse pas état ?

Si nous ne tirons pas les uns et les autres la leçon de ces faits, nous nous interdisons jusqu'au droit de critique.

L'heure est venue des examens de conscience : pour nos alliés, de constater que les Etats-Unis peuvent parfois prendre pour des raisons étrangères aux exigences de la sécurité de l'Europe des décisions qui ne correspondent pas aux intérêts de cette sécurité ; pour la France, que l'abstention dans ces affaires ne tourne pas à son avantage ; pour les uns et les autres, qu'il est grand temps que les gouvernements européens se décident à rechercher, entre eux, les moyens d'exercer une influence en rapport avec les intérêts et les responsabilités que les peuples qui les ont élus leur ont confiés.

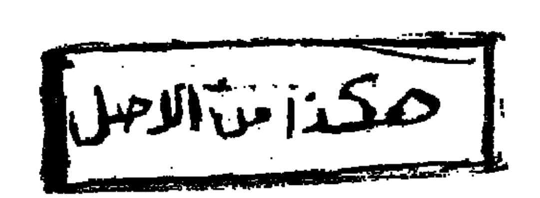
A défaut d'une action concertée entre les intéressés, la sécurité européenne risque de devenir le jouet des scrupules moraux et des chimères diplomatiques des uns, des propagandes intéressées et des manœuvres cyniques des autres, des méfiances de tous.

C'est en ce sens que pourrait être important, pour renforcer notre influence, le rapprochement des points de vue sur les questions de défense des trois grands partis qui refusent la neutralité de notre pays, sont partisans de la construction européenne et pensent que notre sécurité est inséparable de celle du monde libre.

(*) Ambassadeur de France, ancien représentant permanent de la France au Conseil atlantique.

(1) *Le Monde* du 10 janvier.

هكذا من الاصل



Le Monde

société

Mme NONON VEUT DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LES ORGANES DE DÉCISION

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Mme Jacqueline Nonon, déléguée nationale à la condition féminine depuis deux mois, souhaite repenser la conception d'une délégation décentralisée à Lyon : *« Nous travaillons ici comme si nous étions à Paris, et c'est une erreur,* a-t-elle déclaré, jeudi 13 avril, au cours d'une conférence de presse. *Il faut redéployer cette structure vers un nouveau contenu, vers un nouvel axe, pour favoriser la participation à part entière des femmes dans les régions. La présence des femmes dans les organes de décision,* a-t-elle conclu, *est la seule façon d'arriver à l'égalité. »*

Mais une telle expérience liée à un développement des relations internationales de la délégation suppose l'apport de moyens nouveaux, la mise en place d'un véritable budget. Cette proposition, jugée intéressante par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), sera soumise prochainement au premier ministre. En choisissant cet axe nouveau, la mise en place d'un fonctionnement plus vertical qu'horizontal, la nouvelle délégation à la condition féminine évitera ainsi d'entrer en concurrence avec le secrétariat d'Etat chargé de l'emploi féminin.

Mme Nonon a d'autre part commenté les résultats d'une étude menée en décembre 1977 sur *« les attitudes des parents et leurs comportements face à l'orientation de leurs enfants »* (*le Monde* du 11 avril). Une mère sur trois, a rappelé la déléguée à la condition féminine, pense que l'orientation est plus importante pour un garçon que pour une fille, *« car il travaillera toute sa vie »*, les salaires féminins étant toujours considérés comme des salaires d'appoint.

La délégation à la condition féminine veut développer une information la plus large possible, d'abord en motivant directement les filles, ce qui pourrait influencer indirectement l'attitude des parents. Mme Nonon veut aussi *« faire venir le monde du travail à l'école »* et sensibiliser les enseignants à ces problèmes.

(Intérim.)

LE DROIT A LA MORT

La proposition de loi de M. Caillavet vise à « faire échec à l'acharnement thérapeutique »

M. Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne (Gauche démocratique), a déposé jeudi 13 avril sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à lutter contre certaines pratiques de survie artificielle, appliquées à des malades incurables sans souci de leurs souffrances. *« Faire échec à l'acharnement thérapeutique, ce n'est pas,* dit-il, *encourager l'eugénisme ni l'euthanasie. »*

S'inspirant de la législation de l'Etat de Californie, qui autorise chaque adulte à refuser tout traitement *« n'ayant pour résultat que de retarder un décès imminent ou inéluctable »*, la proposition de M. Caillavet prévoit *« que tout majeur ou mineur émancipé, sain d'esprit, a la faculté de déclarer sa volonté qu'aucun moyen médical ou chirurgical, autre que ceux destinés à calmer la souffrance, ne soit utilisé pour prolonger artificiellement sa vie, s'il est atteint d'une affection accidentelle ou pathologique incurable »*.

Des précautions strictes

Cette volonté, selon l'auteur de la proposition, devra être constatée *« par acte authentique »* dressé par trois médecins, en présence de deux témoins majeurs, sans parenté avec le patient jusqu'au quatrième degré inclus. Le texte du sénateur précise aussi que ne peuvent être témoins *« ni le médecin traitant, ni le conjoint, ni les successibles du déclarant, ni les personnes pouvant avoir intérêt à son décès »*.

Dans un commentaire radiodiffusé, le sénateur Caillavet a déclaré que ce texte *« donne les moyens de s'épargner les douleurs et d'épargner aux autres le tragique spectacle d'un corps convulsé ou celui, triste, d'un corps étalé et inerte. Il prétend non pas désarmer l'homme face à la mort, mais l'armer devant la douleur »*.

Cette proposition relance en France un débat difficile sur les attitudes médicales vis-à-vis de la mort, illustré, dans l'histoire récente, par l'interminable agonie du général Franco et par le maintien en vie végétative de la jeune Karen Quinlan, aux Etats-Unis.

Organiser sa mort ?

(Suite de la première page.)

On est toujours seul face à la mort. En face de la mort d'un malade, on est deux à être seuls : le mourant et le médecin. Ce dernier est amené à décider de ce qu'il doit faire ou ne pas faire, s'il doit attendre ou agir. Aucune loi ne peut le guider : il n'a de ressources qu'en son savoir d'abord, en sa conscience ensuite. Il choisit, seul.

Ne laissons pas la mort aux mains des juges, ne confions pas au législateur, puis aux tribunaux, le soin de dire si telle vie valait encore d'être vécue. La loi française ignore le suicide. On a vu combien il a été difficile, pénible, de briser le carcan qu'elle imposait dans le domaine de l'avortement. N'organisons pas par la loi la mort des hommes. Il suffit bien que la peine de mort ne soit pas encore abrogée dans notre pays, l'un des derniers à l'appliquer en Occident.

Trois experts, deux témoins, une déclaration contresignée. Est-on si sûr des hommes, fussent-ils médecins, qu'on puisse leur donner ainsi le droit de décider souverainement de la mort de leurs semblables ? Est-on si sûr de la science qu'on puisse fixer avec certitude l'instant où le seuil va être franchi sans aucune chance de retour vers la vie ? Est-on si sûr que celui qui, en pleine santé, a ainsi manifesté sa volonté ne sera pas tenté de révoquer sa décision alors que l'échéance sera toute proche, mais qu'il ne pourra plus s'exprimer ? On en a tant vu appeler la mort de leurs vœux, puis la repousser, la maudire quand elle se présente.

Certes, on ne peut oublier Jean Barois : *« Ce que j'écris aujourd'hui, ayant dépassé la quarantaine, en pleine force et en plein équilibre intellectuel, doit, de toute évidence, prévaloir contre ce que je pourrai penser ou écrire à la fin de mon existence lorsque je serai physiquement ou moralement diminué par l'âge ou la maladie... »*. Mais écoutons aussi Michel Tournier : *« Le respect absolu de la vie, le sauvetage à tout prix des malades et des vieillards, doivent rester la seule loi écrite sur ce sujet... Qu'un médecin décide de ne pas mobiliser — au détriment d'autres malades — tout l'arsenal curatif dont il dispose dans le seul but d'entretenir une étincelle de vie dans un paquet de souffrance et d'avilissement, c'est une décision qui ne regarde que lui et qui relève du silence. »*

Il ne faut pas légaliser l'euthanasie pas plus qu'il ne faut l'absoudre a *priori*. Le vrai scandale, c'est de laisser souffrir, et, puisque les moyens d'apaiser la douleur existent, il faut en user sans hésiter. Ce qui veut dire : même si les jours du mourant risquent de s'en trouver quelque peu abrégés. Il n'y a pas de bonne solution. Une loi qui organiserait la mort des gens, fût-ce parce qu'ils ont eux-mêmes un jour décidé de ce qu'elle devrait être, n'aurait d'autre effet que d'inscrire dans les codes un jugement moral. Ce n'est pas sa place.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

DU GÉNÉRAL FRANCO A KAREN QUINLAN

Les limites d'une législation

Les circonstances de la mort du général Franco, en novembre 1975, avaient provoqué l'étonnement, puis l'irritation de l'opinion publique internationale. Trente-deux médecins s'étaient relayés au chevet du Caudillo mourant pour mettre en œuvre, pendant trois semaines, toutes les ressources de la réanimation moderne afin de maintenir leur malade en vie. La propre fille du général Franco, la marquise de Villaverde, avait même pris publiquement à partie son mari, le docteur Martinez-Bordiu, qui dirigeait l'équipe médicale, en lui disant « Basta » (ça suffit !), pour signifier son désaccord devant les souffrances de son père, resté conscient.

Le cas de Karen Quinlan est bien différent, et il illustre combien la proposition de M. Caillavet sera difficile à appliquer. Cette jeune Américaine avait sombré dans le coma, le 15 avril 1975, à la suite de l'absorption d'un mélange de drogue et d'alcool. Placée en réanimation intensive à l'hôpital, la jeune fille ne devait jamais reprendre conscience. Après quelques mois, son état était déclaré irréversible par les médecins, qui décidèrent, cependant, de prolonger l'assistance aux fonctions vitales. Les parents demandèrent alors aux médecins d'interrompre la réanimation intensive, afin que leur fille puisse « mourir dans la dignité ». *Le refus des médecins d'obéir à cet ordre fut à l'origine d'un procès retentissant (*le Monde *des 5, 6, 22, 30 octobre 1975, 2 avril et 25 mai 1976), à la suite duquel la Cour suprême de l'Etat du New-Jersey, autorisait finalement les parents à prendre eux-mêmes soin de leur fille.*

En mars 1976, Karen Quinlan était transférée, du service de réanimation de l'hôpital où elle séjournait depuis un an, dans une petite clinique où seule l'alimentation artificielle était maintenue. Or, malgré le pronostic de mort inéluctable qui représentait le principal argument de défense des médecins réanimateurs, Karen Quinlan survécut à ce transfert et à l'arrêt de la réanimation.

Le procès avait cependant ouvert un débat passionné sur l'éthique des gestes médicaux en phase terminale. Il avait largement inspiré l'adoption, par l'Etat de Californie, d'une législation très voisine de celle que propose le sénateur Caillavet, puisqu'elle permet aux malades de refuser des traitements ou des mesures de réanimation quand ils sont atteints de maladie incurable ; ce refus peut être signifié à un moment quelconque de la vie, dès lors qu'il peut être authentifié (déclaration à un avocat, document paraphé par des témoins...). Cette loi est maintenant en vigueur depuis plus d'une année.

Mais rien n'indique non plus que la loi ait changé beaucoup de choses dans ce domaine.

Il faut aussi ajouter que les autorités religieuses américaines se sont trouvées divisées sur cette affaire. Plusieurs responsables protestants et catholiques ont, à cette occasion, pris position publique contre l'acharnement thérapeutique.

Récemment, le docteur Louis René, président du conseil de l'ordre des médecins de Paris, rappelait, lors d'un débat sur ce sujet avec le professeur Léon Schwartzenberg, que le pape Pie XII avait, dès 1957, précisé la position de l'Eglise catholique en indiquant que les malades avaient le droit de refuser des soins extraordinaires, et que les médecins avaient le devoir de respecter cette volonté.

Dr J.-F. LACRONIQUE.



SOCIÉTÉ

LE SOMMET ŒCUMÉNIQUE DE CHANTILLY

Quatre-vingts représentants des Églises d'Europe à la recherche de l'unité et de la paix ont renoué le dialogue

(Suite de la première page.)

Les rapports sur l'unité et la paix, présentés à Chantilly, ont fait l'objet de deux textes de synthèse qui ont été lus en assemblée générale mais dont la version officielle ne sera communiquée aux différents représentants des Eglises que dans quelques semaines afin de tenir compte des interventions faites au cours du dernier débat. Aucun de ces textes, bien entendu, n'aura de caractère contraignant mais servira de thème de réflexion, voire de document préparatoire pour les prochaines rencontres.

Plus solennel est le message adressé par la Conférence aux chrétiens d'Europe. Celui-ci témoigne, à travers une formulation nécessairement prudente, à la fois des intentions et des limites des églises dans leur marche vers l'unité. Les célébrations quotidiennes qui ont marqué ces trois journées de Conférence en étaient l'illustration. Car s'il était possible de prier ensemble avec la plus grande ferveur, il restait encore interdit de communier, comme semblaient le souhaiter la plupart des participants. « Nous souffrons, dit le message, de n'avoir pu nous approcher ensemble de la table du Seigneur. Nous souffrons de n'avoir pu rendre un témoignage unanime à Notre-Seigneur. » Que cette incapacité ait été ressentie au point d'apparaître comme un cri dans la conclusion des débats situe, peut-être mieux que des discours, l'importance de la rencontre. Chacun a très vivement éprouvé cette contradiction, au point que Mgr Etchegaray a pu déclarer, en conclusion : « Ce que nous avons vécu est plus haut, plus fort que les textes ne le font apparaître. L'événement de cette rencontre est plus important que son contenu. » L'archevêque de Marseille, écouté dans le plus grand recueillement, en a déduit que si l'Esprit conduisait les responsables de l'Eglise, il faisait aussi appel à leur propre détermination et que chacun, après cette rencontre, devenait davantage responsable de la mission des chrétiens en Europe. « Nous avons à bâtir, à mieux partager l'ensemble de nos dons », a-t-il ajouté, laissant les congressistes sur une forte note d'espérance.

Les participants venaient, en effet, de se confronter au signe le plus évident de la dispersion, celui de la langue. Le débat, à propos du message aux chrétiens d'Europe, n'avait pratiquement pas porté sur le fond mais sur la forme, plus précisément sur les difficultés de la traduction : le texte anglais ne correspondait pas tout à fait au texte allemand, ni celui-ci au texte français, comme si les descendants de Noé vivaient toujours dans la tourmente que provoqua leur prétention à construire la tour de Babel.

« Une exigence de crédibilité de l'Évangile »

L'unité et la paix ne sont pas les thèmes contradictoires pour un chrétien, et c'est à bon droit que la session œcuménique de Chantilly les a mis conjointement à son ordre du jour. On ne saurait s'étonner de ce que les rapporteurs aient fait référence à certaines grandes conférences, comme celle d'Helsinki, sur la sécurité et la coopération entre les peuples. « *L'unité exige le compagnonnage dans la lutte et l'espérance et, entre autres, l'exament de questions telles que la paix et la justice* », a rappelé le professeur Zabolotsky. Elle est aussi, a affirmé Mgr Etchegaray, « *une exigence de crédibilité de l'Evangile* ». Les congressistes avaient, en effet, à se rappeler la parole du Christ : « *Etre un afin que le monde croie.* »

Convaincus que les individus cherchent un sens à leur vie sans savoir que c'est Dieu lui-même, les participants à la conférence de Chantilly se sont demandé si les barrières qui existent entre les Eglises ne font pas obstacle au salut. La jeune génération de chrétiens elle-même est-elle attirée par les recherches doctrinales qui prévalent actuellement ? N'est-elle pas plutôt portée vers des actions concrètes qui manifesteraient clairement l'unité de l'Eglise ?

Cette untié suppose, cependant, un minimum d'accords doctrinaux, un consensus de la foi dont le professeur Zabolotsky est tenté de définir les grandes lignes sans recueillir, semble-t-il, l'assentiment complet de l'assemblée. Sans doute est-il trop tôt encore pour définir ce Credo œcuménique dont M. Jean Delumeau parlait dans son livre, *Le christianisme va-t-il mourir ?*

La question a été posée en termes clairs par le cardinal Hume : « *Quelle sorte de pluralisme dans la doctrine est compatible avec une seule vérité révélée ?* », s'est-il demandé, ajoutant comme en réponse : « *Nous parlons aujourd'hui d'une hiérarchie des vérités. Certaines vérités touchent la véritable substance de la relation centrale avec Jésus-Christ lui-même, d'autres ne touchent pas cette substance. Refuser par exemple la divinité du Christ serait refuser le dogme fondamental. La question de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie pourrait être regardée comme moins fondamentale. Dire qu'une vérité est moins « fondamentale » n'est pas la même chose que de dire qu'elle est moins vraie.* »

Une alternative

Certes, l'abolition des différences peut conduire au syncrétisme et à la dissolution de la foi. Mais à trop laisser les théologiens disputer du sexe des anges, n'en resterons-nous pas indéfiniment aux portes de l'unification ? La question capitale de l'intercommunion, que les congressistes ont vécue concrètement presque comme un scandale, a bien été définie comme une alternative : peut-on partager l'Eucharistie avant qu'une pleine communion soit atteinte ou inversement est-ce qu'un plein accord de la foi est nécessaire avant de partager le même pain ? « *Si communion de l'Eglise et communion eucharistique sont identiques, dans quelle mesure pouvons-nous communier ensemble ?* », s'est encore interrogé le cardinal Hume.

La question est restée sans réponse au terme d'un débat qui ne faisait qu'amorcer le dialogue sur certains points seulement. Les problèmes épineux, comme celui du magistère et de la primauté du pape, n'ont pas été évoqués dans un souci évident de conciliation. Les congressistes ont plutôt montré la volonté d'aborder le problème de l'unité selon un mouvement ascendant qui partirait de l'échelon local avant d'atteindre le grand rassemblement international. L'appel à la promotion des jumelages de ville à ville montre bien quelle vue concrète des choses ont les responsables des Eglises.

La question de la paix dans le monde, même considérée comme un corollaire, permettait, en revanche, à tout un chacun de mieux s'affirmer. Tant Mgr de Smedt que l'évêque est-allemand Werner Krusche pouvaient donner libre cours à une force de persuasion que les chrétiens se sont acquis en la matière. On appréciera toutefois le fait que les deux questions Paix et Unité ayant été volontairement liées, les orateurs ne les aient pas dissociées dans leur démarche : ils ont rappelé que les divisions des chrétiens sur l'Eucharistie ainsi que sur la théologie devaient les conduire à une certaine humilité dans les conseils qu'ils prétendaient donner sur d'autres points.

Un esprit nouveau

Mais l'analyse des rapporteurs mériterait un tout autre développement dont on ne donnera ici qu'un aspect pour autant qu'il surprendra ceux qui se préoccupent de la construction de l'Europe. « *Construire l'Europe sur le fondement du Christ et des apôtres* » n'est pas une notion à ce point répandue dans la Communauté, surtout si l'on exhorte ses membres à se libérer d'eux-mêmes, si l'on dénonce la passion de posséder, la soif du pouvoir, l'ambition et, si l'on exalte la reconnaissance des justes revendications des autres, le respect dû à autrui — surtout aux plus faibles, — la redistribution des richesses, voire des responsabilités, la sobriété et la pauvreté, le dévouement et la gratuité.

« *L'Europe ne se réalisera que si se dressent des hommes et des femmes irréductiblement résolus à répandre dans nos pays un esprit nouveau* », affirme l'évêque de Bruges, prêchant pour la recherche du bonheur dans ce qui est humble et modeste.

Ce langage moderne, on allait dire écologiste, ne se départ pas de celui qu'emploie l'évêque protestant allemand lorsqu'il dénonce ce qu'il juge être incompatible avec la paix du Christ : c'est notamment « *lorsque des Eglises mettent en garde leurs propres membres contre les autres Eglises, lorsque leur activité missionnaire s'adresse volontairement aux croyants qui appartiennent aux autres Eglises, lorsqu'elles profitent du fait qu'elles sont majoritaires pour faire reculer celles qui sont minoritaires, lorsqu'elles pensent que rien ne leur fait défaut et qu'elles n'ont aucune raison d'apprendre autre chose* ». S'ensuit une leçon du passé qui ne fait pas nécessairement apparaître les Eglises comme un facteur de paix. « *Comme ce serait beau*, lance l'évêque Krusche, *si nous pouvions dire que l'absence de paix sans le Christ, que cette absence qui a, pendant si longtemps, déterminé les relations entre les Eglises appartient désormais au passé.* »

Décourager le commerce des armes, aider à surmonter les inégalités existantes, plaider pour un nouvel ordre économique, s'opposer aux abus de pouvoir, telles sont les grandes lignes d'un programme approuvé par la conférence de Chantilly et que l'évêque allemand conclut en ces termes : « *La paix sur la Terre est quelque chose qui coûte très cher. Aussi, dans l'intérêt de cette paix, celui qui a reçu la paix du Christ doit-il y mettre le prix.* »

FRANÇOIS SIMON.

Le message aux chrétiens d'Europe

Voici le texte du message (1) que les participants à la Conférence des Eglises européennes ont adressé aux chrétiens d'Europe :

« *Pour la première fois, nous nous sommes réunis, venant de toutes les Eglises d'Europe, en tant que représentants du Conseil des conférences épiscopales d'Europe et de la Conférence des Eglises européennes.*

» *Ensemble, nous avons écouté la parole de Dieu, ensemble, nous avons prié, nous avons discuté sur des thèmes qui concernent nos Eglises et nos pays : l'unité et la paix, surtout par rapport à l'Europe. Nous nous sentons poussés à transmettre ce que nous avons reçu.*

» *Nous rendons grâce pour l'unité qui nous a été donnée. Nous n'oublions pas les divisions profondes dont nous souffrons jusqu'à maintenant. Nous souffrons de n'avoir pu nous approcher ensemble de la table du Seigneur. Nous souffrons de n'avoir pu rendre un témoignage unanime à notre Seigneur. Nous confessons nos péchés contre l'unité et en même temps nous reconnaissons que la grâce du Seigneur est plus forte que nos échecs. Ce fait nous encourage à aspirer à la pleine unité en Christ. Nous parlons de l'unité, que nous cherchons, de différentes manières. Ensemble nous pouvons dire que nous espérons et que nous nous efforçons d'atteindre la communauté en Christ, libre, pleine et diversifiée.*

» *C'est une communauté libre parce qu'elle trouve sa source dans le don gratuit de Dieu, parce qu'elle est fondée sur l'action libératrice, rédemptrice et réconciliatrice de Dieu-Trinité, et parce qu'elle exige la libre décision de la foi, de l'espérance et de l'amour. Comme pleine communauté, elle dépassera toutes les divisions et portera à sa plénitude ce qui nous est déjà donné. Cette communauté est et demeure multiforme. Notre Seigneur unit les diversités de membres, de dons et de fonctions, les diverses Eglises locales, les différences dans les traditions, dans les formes de spiritualité et dans les modes d'expression d'une même foi. Il unit ce qui est divisé et réconcilie ce qui est déchiré. Il est notre paix (Eph. 2, 14).*

» *Il nous impose d'être au service de l'unité. Il nous dit à chacun :* « Celui qui n'amasse pas avec moi dissipe. » *On ne saurait suivre le Christ sans être disponible pour l'unité.*

La grâce de l'unité

» *Faisons donc ensemble ce qui nous unit ! Témoignons de tout l'Evangile dans le monde entier et de toutes nos forces ! Comme l'a fait le Seigneur, demandons la grâce de l'unité, les uns pour les autres et ensemble. Plus nous apprenons les uns des autres à nous reconnaître à tous niveaux de notre vie comme « communauté pleinement engagée », plus nous serons capables de faire face à nos devoirs de l'ensemble de l'humanité. Comme tous les dons qui viennent du Christ, son unité est aussi donnée pour la vie du monde (Jean 6, 51). L'unité de l'Eglise et l'unité de l'humanité, la paix en Christ et la paix du monde sont liées entre elles. Il n'y a pas de paix en Christ sans engagement pour la paix dans le monde.*

» *C'est pourquoi nous adressons un appel à nos communautés à ne pas sous-estimer ni évacuer la cause de la paix dans ce monde. Nous devons, sans oublier que nous sommes aux prises avec tout un conditionnement ambiant découvrir les racines de l'absence de paix en nous-mêmes : dans notre désir de la richesse, du pouvoir et du prestige, dans notre habitude de considérer l'autre comme un ami ou un ennemi. Notre Seigneur nous appelle à quitter ce chemin facile mais désastreux, pour prendre la voie, difficile mais pleine de promesses, de l'amour créateur et de la réconciliation. Il nous précède lui-même sur ce chemin. Il nous fait passer de l'angoisse à la confiance.*

» *Cela nous encourage à en appeler à tous les responsables, pour qu'ils mettent fin à l'escalade désastreuse de la course aux armements et qu'ils remplacent l'équilibre de la terreur par l'équilibre de la confiance.*

» *Nous demandons à tous ceux qui s'engagent sincèrement au service de la paix et de la détente, de la sécurité et de la coopération en Europe, de ne pas se résigner devant les difficultés du chemin et d'entreprendre de nouvelles démarches faisant suite aux démarches déjà faites à Helsinki et à Belgrade. Poursuivons patiemment l'exploration de nouvelles possibilités de nous engager davantage encore pour les droits de l'homme. Encourageons surtout ceux qui cherchent à obtenir des solutions non violentes dans les situations où la violence est pratiquée sous prétexte d'antagonismes confessionnels.* « Que le Seigneur de la paix vous donne en tout la paix de toute manière » *(II Thess. 3, 16).* »

(1) Traduit de l'allemand, ce texte peut être soumis à des modifications de forme dans sa version française définitive.

LES TRAVAUX DU 2e CONGRÈS MONDIAL DE GENÈVE

Les tziganes veulent obtenir un statut consultatif auprès de l'ONU

De notre correspondante

Genève. — *Au terme de leur deuxième congrès mondial* (« le Monde » du 11 avril), *les Tziganes ou Rom ont réussi, en dépit d'inévitables et multiples divergences, à se constituer en organisation internationale, ayant notamment pour but l'obtention d'un statut consultatif auprès de l'ONU.*

Un parlementaire espagnol, M. Juan de Dies Ramires, a été chargé d'élaborer les statuts de l'Union internationale des Rom qui vient d'être créée. Le Dr Jan Cibula (Suisse) a été désigné à la présidence. Mme Agnès Vranckx (Belgique) et M. Grattan Puxon (Grèce), ont été nommés secrétaires généraux et quatre vice-présidents (un Indien, un Espagnol, un Yougoslave et un Américain) ont été élus.

En plus de quelques Indiens et Pakistanais, la plus grande partie des congressistes provenaient des pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est — à l'exception des Tziganes d'Union soviétique qui n'avaient pas obtenu de visa de sortie — tous s'affirmant comme une seule et même nation, mais se considérant comme citoyens à part entière des pays où ils résident et dont ils s'engagent à respecter les lois. Mais, jaloux de leur identité, ils s'engagent aussi, qu'ils soient nomades ou sédentaires, à lutter contre une assimilation forcée. Un de leurs responsables a précisé : « *Nous sommes plus de dix millions. Nous sommes plus nombreux que les Palestiniens, mais nous voulons obtenir gain de cause par des moyens pacifiques en usant de patience.* »

Contrairement à ce qui avait été proposé lors de l'ouverture de ce deuxième congrès mondial, les fonds qui pourraient être éventuellement obtenus du gouvernement de la R.F.A. au titre de réparation de crimes de guerre ne seraient pas gérés par l'UNESCO. Les Rom vont entamer les démarches nécessaires auprès de Bonn pour bénéficier de dédommagements, puisque six cent mille au moins des leurs ont été gazés par les nazis dans les camps de la mort, et les sommes qui seraient obtenues permettraient d'alimenter un fonds, en Inde, destiné à scolariser leurs enfants, à maintenir leur culture et à encourager leurs métiers artisanaux traditionnels et l'enseignement de leur langue, le romani, proche du sanscrit, qui a été la langue véhiculaire du congrès.

M. Rishi, ancien parlementaire indien et directeur de l'Institut d'études rom à Chandighar, s'efforcera, pour sa part, d'obtenir de la Nouvelle-Delhi une aide en ce sens, ainsi que des bourses d'études pour les enfants rom. M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a été aussi sollicité par les congressistes pour qu'il œuvre en faveur de la survivance de la langue romani.

Près de huit cent mille Rom se trouvent actuellement en Yougoslavie, et c'est probablement pour cette raison qu'il a été décidé que le troisième congrès se réunira à Belgrade en 1984. M. Yul Brynner, président d'honneur du deuxième congrès mondial, a déclaré lors de la conférence de clôture au Palais des Nations : « *Rom dans l'âme et Rom par ma mère, les Rom m'ont accepté comme personne ne l'a fait.* »

ISABELLE VICHNIAC.

AÉRONAUTIQUE

Un avion trente fois moins bruyant que le Boeing 727 est étudié par la NASA

La firme américaine Boeing Aerospace Corporation vient de présenter un nouveau prototype d'avion réalisé pour le compte de la NASA grâce à un contrat de 21 millions de dollars : le Q.S.R.A. (Quiet short-air research Aircraft : avion de recherche sur le silence et le décollage court). Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un nouveau modèle d'appareil destiné à la commercialisation mais d'un « laboratoire » grâce auquel pourront être recherchés des remèdes aux problèmes que devra résoudre l'aviation civile avant la fin du siècle. A ce titre, il participe d'une conception totalement nouvelle du transport aérien.

Faire un avion rapide, rentable, économique, peu bruyant et capable d'utiliser des aérodromes de petites dimensions : c'est un peu la quadrature du cercle que les constructeurs d'avions commerciaux doivent aujourd'hui résoudre, en abordant notamment les deux derniers de ces domaines. Les premières études sérieuses sur le décollage court n'ont commencé qu'il y a une vingtaine d'années avec l'avènement des turbo-propulseurs. Breguet, en France, développa à l'époque les modèles 940 et 941. Ils décollaient court mais ils étaient petits, d'un emploi complexe et onéreux. Aussi ne connurent-ils aucun débouché.

Aujourd'hui, les compagnies aériennes ont, en outre, à surmonter deux difficultés capitales pour leur avenir : une réglementation plus sévère en matière de nuisance et la saturation des aéroports (alors que la croissance du trafic pour les dix prochaines années est estimée à 6 % par an). Les aéroports géants ayant — de Kennedy à Narita (Japon), — démontré leurs limites, la NASA estime que la formule Q.S.R.A. permettra de les décongestionner grâce à une multiplication de plates-formes d'accueil plus modestes et plus proches, aussi, des agglomérations.

Avec les turboréacteurs, et notamment les modèles actuels, une partie des handicaps antérieurs des avions à décollage court disparaissent : les consommations spécifiques, comme les niveaux de bruit, diminuent sans cesse tandis que les puissances atteignent des gammes très élevées. Les recherches ont donc repris, mais cette fois de l'autre côté de l'Atlantique. Il y a quelques années, l'U.S. Air Force lançait un programme de transport tactique à décollage court (A.M.S.T.) destiné à remplacer ses Lockheed C-130 *Hercules*, et pour lequel Boeing et Mac Donnell-Douglas sont toujours en compétition. Les deux types d'appareils proposés, le Boeing Y.C.-14 et le M.D.D. Y.C.-15, prouvaient qu'un avion d'une centaine de tonnes pouvait s'arracher du sol en 300 mètres.

Pas de bruit au-delà de 500 mètres

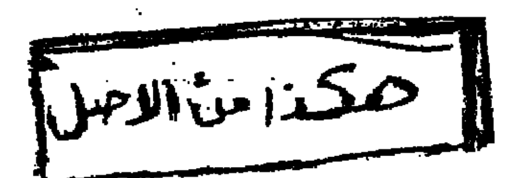
L'expérience acquise sur le Y.C.-14 a profité à Boeing pour la mise en œuvre du programme Q.S.R.A. Le constructeur a, en effet, repris le principe — appelé « effet Coanda », du nom de son inventeur — du soufflage, par le jet des réacteurs, de la partie supérieure de l'aile (extrados) qui procure à l'ensemble un supplément de portance par rapport à une voilure classique de mêmes dimensions. Les vitesses — et par suite les distances — d'atterrissage et de décollage sont donc réduites d'autant. Le prototype actuel — préfiguration d'un avion de 50 places — se contentera de pistes de 500 mètres.

De plus, la disposition des réacteurs au-dessus de l'aile les rend plus silencieux : le niveau de bruit du Q.S.R.A. serait trente fois moindre que celui du Boeing 727, et on affirme à Seattle qu'il n'occasionnera pas de nuisances sonores dans un rayon supérieur à 500 mètres. Enfin les angles de montée (18°) et de descente (10°) devraient réduire notablement les dimensions du cône de bruit.

Destiné avant tout à explorer les domaines de sustentation, le premier banc d'essai du Q.S.R.A. a été construit à l'économie, en adaptant une aile équipée de quatre réacteurs Lycoming sur un fuselage de *Buffalo*, un avion de transport canadien. Le programme d'essai initial, qui commencera en juin prochain, devrait durer deux ans.

JAMES SARAZIN.

● *La société Midair International*, dont le siège est à Angoulême, 66, rue Saint-Ausonne, — S.A. au capital de 6 600 000 F — rappelle qu'elle est concessionnaire exclusif de la marque française Midair, dont elle avait conféré l'usage à la société Air H. 24, uniquement pour l'activité de transport aérien. La société Midair International tient à préciser, en raison des déclarations qui ont été faites ces derniers jours et pour éviter toutes confusions, qu'elle n'a pas déposé son bilan et qu'elle est, au contraire, l'un des principaux créanciers.



Le Monde des loisirs et du tourisme

DÉPENDANT DE M. JEAN - PIERRE SOISSON

LE TOURISME PEUT-IL SE PASSER D'UN PATRON A PLEIN TEMPS ?

TROISIEME gouvernement Barre ; surprise des professionnels : le secrétariat d'Etat au tourisme de M. Médecin est remplacé par un « département ministériel » rattaché à M. Jean-Pierre Soisson, nouveau ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

« Il faut que les choses soient claires : je deviens le ministre du tourisme, j'exercerai les fonctions de ministre du tourisme dans la totalité de leur spécificité », déclare celui-ci dans le périodique — professionnel — *L'Hôtellerie*. Il prétend ainsi répondre aux *« diverses interrogations qu'ont soulevées parmi les professionnels du tourisme la création d'un ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et la suppression du secrétariat du tourisme »*.

M. Soisson précise encore qu'il sera en mesure de remplir cette tâche *« avec une efficacité accrue »*. D'une part, il *« exercera sa compétence directement, sans le filtre d'un commissariat général ou d'un secrétaire d'Etat rattaché »*. Deuxièmement, *« en tant qu'ancien secrétaire général du parti dont est issu le président de la République »*, il pourra être, *« en permanence et au plus haut niveau, l'interprète des préoccupations des professionnels du tourisme »*.

Enfin, indique M. Soisson, *« le rapprochement opéré entre la jeunesse et les sports et le tourisme donnera à ce dernier des moyens d'intervention et une autorité accrus »*.

M. Soisson annonce d'autre part qu'il recevra les représentants des professions touristiques *« le plus rapidement possible »* et *« que la mise en place de la nouvelle structure gouvernementale sera pour l'industrie touristique la chance d'un nouveau départ »*.

Ces déclarations satisferont-elles ceux qui s'étaient étonnés de voir rayer le tourisme des responsabilités ministérielles et faisaient remarquer que notre tourisme se porte bien : la balance des paiements 1977 fait apparaître un solde positif de 1,5 milliard de francs contre 984 millions lors du précédent exercice, et ce en dépit de la crise économique qui affecte la quasi-majorité des autres secteurs.

« Attributions trop limitées, moyens trop minces... »

« L'Etat n'a même pas l'air de s'intéresser au sujet », déclarait, lors d'une conférence de presse tenue à Nice le 7 avril, M. Pierre Sautet, délégué général d'Air France pour la France, qui a qualifié de « paradoxal » le fait qu'il n'y ait plus de secrétariat d'Etat. *« L'industrie touristique*, devait-il ajouter, *n'est pas considérée comme une véritable industrie alors que la France possède un patrimoine exceptionnel, le plus gros patrimoine hôtelier sous-employé d'Europe. »* Cette décision intervient, a fait observer M. Sautet, *« au moment où notre tâche est d'organiser la commercialisation de cette industrie au plan mondial »*. M. Sautet a évoqué enfin le dossier de l'étalement des vacances, *« illustration de l'ensemble des problèmes — conservatisme des idées, rigidité des habitudes, notion du bien-être définitivement acquis que l'Etat doit garantir — que doit affronter la France »*, dossier que l'absence du secrétariat d'Etat n'aidera pas à améliorer.

Pour M. Pierre Amalou, président-directeur général de Voyage Conseil, il ne faut pas regretter la disparition du secrétariat d'Etat. « *Sans doute*, nous a-t-il déclaré, *est-ce même une bonne chose. Les qualités d'homme, d'imagination, de dialogue, de contact, de Jacques Médecin ont pu faire illusion, il n'empêche que ses attributions étaient trop limitées, ses moyens financiers trop minces pour qu'il puisse être réellement efficace.*

» La vie du Français moderne, et plus particulièrement du citadin, se répartit en complet déséquilibre entre cinq jours consacrés au seul travail et deux jours au repos, quarante-huit semaines subies contre quatre semaines choisies. La répartition, l'aménagement du temps disponible, doivent être fondamentalement revus. C'est la vie qu'il faut reconstruire.

» La vie libre des loisirs, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires, saisonniers ou annuels, est faite de distractions et de culture, de sport et de voyages, de gastronomie et d'hébergement. Elle concerne donc de nombreux ministères, pour ne pas dire tous. Je souhaite la création d'une délégation générale aux loisirs. Chargée de définir une politique globale, elle pourrait assurer les liaisons interministérielles, harmoniser les actions envisagées par chacun, veiller à leur mise en place. Mais aussi gérer un office national du tourisme dont le rôle serait de mieux informer Français et étrangers sur les richesses de notre pays et de contrôler ses prestataires de services : agents de voyage et immobiliers, hôteliers, restaurateurs, etc. »

M. Jean Vernet, directeur général d'Havas Voyages, estime pour sa part que l'inquiétude des professionnels est justifiée alors que près de trente millions de Français partent annuellement en vacances, et *« dans la mesure où une entité disparaît »*. Cependant, poursuit-il, *« le rattachement de la direction du tourisme à un grand ministère tel que jeunesse, sports et loisirs offre aussi des avantages »*.

« L'aménagement des loisirs, indique M. Vernet, *doit permettre une meilleure répartition des départs en vacances, d'où la possibilité de propositions de voyages mieux harmonisées, plus fréquentes et plus économiques. Le tourisme est une des activités les plus enrichissantes des temps de loisir, celle susceptible du plus grand développement.*

» Mais cette croissance demande des moyens, des budgets qu'un ministère important peut mettre en œuvre dans l'intérêt de tous s'il en comprend la nécessité et si les gens du voyage, par leur organisation professionnelle, deviennent les conseillers compétents et éclairés sur lesquels doit nécessairement s'appuyer le responsable du « bonheur » de vivre » des Français. »

On notera enfin que les inquiétudes qu'avait, à juste titre, suscitées la création, voici quelques semaines, d'une délégation à la qualité de la vie disposant des trois services d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural jusque-là ratachés au secrétariat d'Etat au tourisme n'ont plus cours : dans l'article qu'il a rédigé pour *l'Hôtellerie*, M. J.-P. Soisson précise que le décret fixant ses attributions replace cette délégation (et, donc, les trois services en question) sous son autorité immédiate.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



(Dessin de PLANTU)

Commissariat, secrétariat, direction générale ...

C'EST en 1910 qu'une organisation officielle du tourisme voit pour la première fois le jour, lorsqu'une loi des finances datée du 8 avril, que complétera, au mois d'août de la même année, un règlement d'administration publique, crée simultanément un office national du tourisme et un conseil supérieur du tourisme.

Le premier, doté de la personnalité civile et de l'autorité financière, est chargé *« de centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant le tourisme sous toutes ses formes »*, et aussi de rechercher *« tous moyens propres pour développer le tourisme et, au besoin, de prendre toutes mesures tendant à améliorer les conditions de transport, de circulation et de séjour des touristes »*. Le second est un organisme à rôle consultatif général. Ils disparaîtront l'un et l'autre en 1935.

Pour les remplacer, trois nouveaux services sont créés et rattachés au ministère des travaux publics : un commissariat général au tourisme, qui devra être *« un organisme d'impulsion et de contrôle »* ; un centre national d'expansion du tourisme, du thermalisme et du climatisme ; un comité consultatif du tourisme, enfin.

Par les «actes dits lois » des 15 octobre et 24 décembre 1940, est instauré un « service du tourisme » dépendant du secrétariat d'Etat aux communications, avec les attributions du précédent commissariat général et celles du C.N.E.T. qui disparaissent l'un comme l'autre. Mais le comité consultatif demeure, inchangé.

Après la seconde guerre mondiale, une loi des finances (27 avril 1946) rétablit officiellement le commissariat général dans ses fonctions et le rattache au *ministère des travaux publics*, des transports et du tourisme : pour la première fois, le mot « tourisme » apparaît dans une *dénomination ministérielle. Quant* au comité consultatif, s'il est maintenu, il voit le nombre de ses membres rétrograder de quatre-vingt à douze. De 1946 à 1949, Georges Pompidou occupera les fonctions d'adjoint au commissaire au tourisme.

1948 : le commissariat général devient une « direction générale du tourisme », qui reste attachée au même ministère. Une loi du 29 septembre donne vie au « centre national du tourisme » et institue un « comité national du tourisme » Quatre années plus tard, le centre national est supprimé, ses attributions passant à la direction générale du tourisme. Un « conseil supérieur du tourisme » à rôle consultatif le remplace.

En 1959, le commissariat général est rétabli au lieu et place de la direction générale qui, elle, disparaît. Le conseil supérieur est réorganisé, le commissaire en devenant le président de droit. Enfin, un « comité interministériel du tourisme » est créé.

1962 : le commissariat général est placé sous l'autorité du premier ministre. En mars 1963, M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, est chargé du tourisme. C'est seulement en 1968 (décret du 25 juillet) que le commissariat général va être placé sous l'autorité du ministre de l'équipement et du logement.

L'année suivante, par décret du 8 juillet 1969, un secrétariat d'Etat au tourisme est institué. MM. Marcel Anthonioz, Aimé Paquet, Gérard Ducrey et Jacques Médecin s'y succéderont, tandis qu'en 1970 M. Jean-Pierre Dannaud prenait au commissariat général la place occupée sept années durant par M. Jean Ravanel.

Une lettre au premier ministre

Nous publions ci-après les passages essentiels d'une lettre adressée au premier ministre par M. François Castex, vice-président du conseil supérieur du tourisme.

(...) Au titre de vice-président du conseil supérieur du tourisme, j'ai été, après la publication de la composition du gouvernement, assailli par les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, transporteurs, agences de voyages, métiers d'art et de création, sans parler des représentants des régions dont les activités sont particulièrement tributaires du tourisme).

Tous se plaignent que le tourisme n'est ni mentionné ni rattaché aux différents ministères et secrétariats d'Etat présentement constitués au même titre que commerce, agriculture, industrie, artisanat...

La création du ministère à la jeunesse, aux loisirs et aux sports risque de réveiller la vieille querelle qui semblait définitivement éteinte entre tourisme et loisirs, les investissements les concernant étant le plus souvent communs.

Ce point litigieux est difficile à résoudre, les choses étant ce qu'elles sont, car il serait du plus mauvais effet d'avoir l'air de raccrocher *in extremis* le tourisme à un train quelconque. Ce serait apporter, en plus du désappointement, une vexation inutile...

LA BRETAGNE MALGRÉ TOUT

SOIXANTE professionnels de l'immobilier appartenant à la F.N.A.I.M. (Fédération nationale des agents immobiliers) et spécialisés dans les locations saisonnières dans les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et la Manche, viennent de se réunir à Trégastel dans les Côtes-du-Nord. Ils ont examiné les conséquences pour l'activité touristique en Bretagne, cet été, de la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*.

Ils ont insisté sur les difficultés que les professions vivant du tourisme vont rencontrer et sur la perte que risquent de subir les propriétaires (en Bretagne ils sont pour la plupart de condition modeste) ayant organisé des locations pour la période estivale.

Les professionnels de l'immobilier ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les nombreuses demandes de désistement enregistrées depuis la catastrophe, et qui touchent l'ensemble de la Bretagne en affectant même des régions absolument pas touchées par la marée noire. Aujourd'hui, selon eux, non seulement les locations sont arrêtées mais 10 % des contrats engagés sur tout le territoire breton, font l'objet de demandes de débit.

La Fédération demande donc à ses adhérents de prendre un certain nombre d'initiatives afin d'enrayer ce mouvement de désistement. Elle leur recommande d'être vigilants sur le remboursement des acomptes versés et, afin de compenser d'éventuelles annulations, de développer la location à la semaine, qui semble avoir la faveur de la clientèle étrangère.

D'autre part, la F.N.A.I.M. demande que le gouvernement *« prenne l'engagement formel de procéder au nettoiement des plages avant la saison touristique et prévoie un budget promotionnel important pour le faire savoir »* ; elle souhaite que l'on précise bien à l'intention du public que sur les quatre départements bretons : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, seules la côte nord du Finistère et une partie des Côtes-du-Nord sont actuellement polluées.

N'est-ce pas aussi l'occasion de rappeler qu'à côté de la Bretagne côtière il y a toute une Bretagne, intérieure, mal connue, relativement fréquentée et que — à quelque chose malheur peut être bon — la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz* donne l'occasion de découvrir ou de retrouver ?

DEUX HEURES A PERDRE A PARIS

Vieilles pierres dans le Gros-Caillou

LIMITROPHE du « noble faubourg Saint-Germain », le quartier du Gros-Caillou compte si peu de ces hôtels particuliers qui font la gloire de son voisin — on n'y voit plus guère que le médiocre hôtel Behague (123, rue Saint-Dominique), maladroitement retouché au dix-neuvième siècle, et d'ailleurs inaccessible à quiconque n'a pas ses entrées à l'ambassade de Roumanie — que Georges Pillement, au demeurant éminent défenseur des vieilles pierres, affirme dans son *Paris inconnu* que « *l'on peut négliger ce quartier compris entre l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars* ».

C'est aller un peu vite en besogne, nous semble-t-il, du moins si l'on admet que l'histoire de l'architecture ne s'arrête pas, frappée de stupeur, à l'orée du XX[e] siècle. Le quartier compte en effet quelques beaux vestiges de l' « art nouveau », et notamment l'œuvre quasi complet du plus effroyable représentant de ce style à Paris, Jules Lavirotte (1).

Sans souci de la chronologie, commençons par l'immeuble de rapport qu'il construisit durant les deux premières années du siècle au 29, avenue Rapp, à l'intention du céramiste Alexandre Bigot. Ce dernier, dont les grès flammés habillèrent quantité d'immeubles construits par les plus notables architectes de l'époque — voir en particulier le somptueux revêtement de l'immeuble d'ateliers au 31, rue Campagne-Première, — voulait faire de sa maison de l'avenue Rapp une vitrine de ses produits : sur une structure de béton qui autorise quelques audaces de construction, tel l'arc surbaissé dans lequel s'inscrit le balcon du troisième étage, Lavirotte eut donc tout loisir de tramer un luxuriant décor polychrome, dont la vision procurait à son contemporain Louis-Charles Boileau, l'architecte du Bon Marché, « *un plaisir de chatte émoustillée par le fumet d'un rôti de carpe à la crème* ». Un rôti de carpe à la crème : tel est en effet l'équivalent culinaire de ces fantaisies décoratives lourdement teintées d'érotisme fin de siècle où il n'est pas besoin d'être bien pervers pour découvrir à foison les symboles sexuels, sous les apparences innocentes d'un bestiaire mêlant la tête de bœuf à la queue de paon, et les scarabées aux tortues marines... D'ailleurs, s'il est encore possible de parler de symboles à propos des clefs zoomorphes surmontant les fenêtres du rez-de-chaussée, ou du saurien qui fait office de poignée de porte, cela devient futile dès que l'on considère par exemple cette porte elle-même dont le motif central représente purement et simplement un sexe masculin pointé vers le bas, et d'un dessin parfaitement académique.

(1) De la même époque, on verra également, au 33, rue du Champ-de-Mars, l'immeuble de Raquin, dont toute la décoration brode sur le thème végétal de l'arum.

Croix gammée et étoile de David

Moins égrillard dans le choix de ses références, empruntant à tous les styles avec une prédilection pour la Renaissance et le rococo, l'immeuble, construit de 1899 à 1900, au fond du square Rapp, retient surtout l'attention par les ruses qu'a déployées Lavirotte pour résoudre le problème posé par le mur aveugle qui ferme l'impasse : la tourelle en échauguette, assez ridiculement posée sur un gros pied de champignon, et le magnifique trompe-l'œil en treillage que, malheureusement, l'on ne se soucie guère d'entretenir.

Voisinant tout naturellement avec le fantasque Lavirotte, la Société théosophique de France dispense au n° 4, square Rapp, dans un curieux immeuble décoré de mosaïques, où la croix gammée fait bon ménage avec l'étoile de David, son enseignement fondé, semble-t-il, sur un christianisme pimenté de métempsychose. Chaque samedi, à 15 heures, un conférencier entretient le public de grands sujets, parmi lesquels nous avons relevé celui-ci : « *Du primitif de Bornéo au théosophe de l'an 2000.* »

Plantant là primitifs et théosophes, nous irons retrouver Lavirotte au Lycée italien (12, rue Sédillot) : en passant, on remarque, au fond de la cour du n° 20, avenue Rapp, une fontaine décorée d'une sorte de dieu Pan, auquel il manque les cornes et les pieds fourchus, et le beffroi qui dominait autrefois les écuries des magasins du Louvre.

Du Lycée italien, on retiendra surtout les deux petits dragons chauves qui, au second étage, s'efforcent de manger l'appui de la fenêtre en encorbellement, illustrant ainsi le propos de Salvador Dali sur le « *caractère nutritif (...) de cette espèce de maisons, lesquelles ne sont autre chose que les premières maisons comestibles* ».

Rue Saint-Dominique, à hauteur des numéros 129-131, une placette bordée de galeries à arcades entoure la Fontaine de Mars, bâtie au début du dix-neuvième siècle, à proximité de ce qui fut, de 1765 à 1899, l'hôpital militaire du Gros-Caillou : le bas-relief de circonstance qui orne une de ses faces représente d'ailleurs la déesse de la santé, Hygie, donnant à boire au dieu de la guerre. A l'enseigne de la Fontaine de Mars, sous les arcades, un restaurant d'allure débonnaire, offrant à profusion de ces « petits carreaux » aujourd'hui si recherchés pour leur cachet rustique, se montre à point nommé pour rassasier les appétits éveillés par le spectacle des maisons comestibles.

Passé l'avenue Bosquet, on découvre bientôt sur la gauche, au milieu d'un désordre d'architecture que pourrait à la rigueur excuser un bombardement récent, l'assez navrante église Saint-Pierre du Gros-Caillou, bâtie en 1822. Inutile de chercher dans le calendier des saints Pierre du Gros-Caillou, le caillou en question n'étant point l'attribut de quelque propagateur de la foi, mais un simple rocher, démoli en 1738, qui délimitait dans les parages les territoires respectifs des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. Avant de quitter la rue Saint-Dominique, on remarquera, au numéro 81, une vieille maison qui abritait autrefois le cabaret du Canon ci-devant royal, où se réunit en 1796 un fort parti de babouvistes décidés à faire un sort au Directoire.

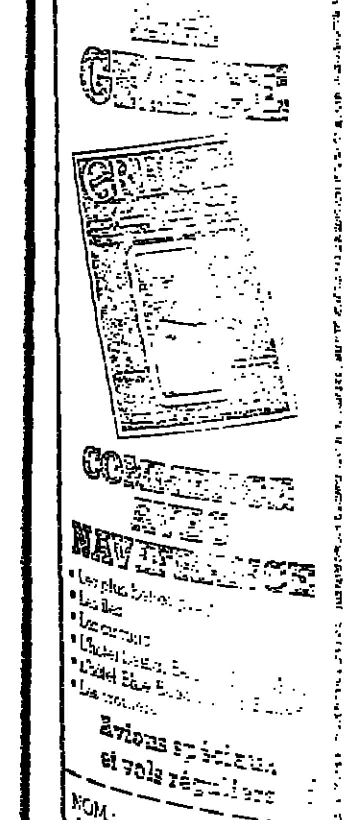
Le bestiaire de Lavirotte

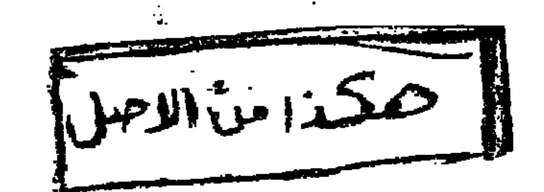
Par la rue de la Comète — ainsi nommée en souvenir de la comète qui traversa le ciel de Paris en 1763, — on atteint la rue de Grenelle, non loin du numéro 151, où nous vous avons ménagé une dernière entrevue avec Lavirotte. On ne s'étendra pas sur la façade, médiocre exercice réalisé en 1898 par un Lavirotte frais émoulu de l'Ecole des beaux-arts, et déjà très porté sur les reptiles et les batraciens, si l'on en juge par le beau lézard en bronze que l'on doit prendre à pleine main, ici comme avenue Rapp, pour pousser la porte d'entrée, ou par la grenouille qui bée au-dessus d'une vasque dans la cour. Puisque nous avons finalement dit beaucoup de mal de cet architecte un peu trop confiant dans les ressources de son imagination, rendons-lui justice en louant pour une fois sans réserve l'ordonnance de cette cour, avec sa tourelle d'angle, sa fontaine, son treillage, et surtout ce bow-window dont le revêtement de briques vernissées, dans différents tons de bleu, de brun-rouge, de jaune et de vert, traduit un sens élevé de la polychromie.

Guidés par le clocher que nous apercevons du fond de la cour, il nous reste à découvrir l'église luthérienne Saint-Jean, construite entre 1909 et 1911 sur un terrain légué par l'architecte-paysagiste Denis Bühler, créateur du parc de la Tête d'or à Lyon. Fervent luthérien, Bühler avait fait don à son église de ce terrain et de quelque argent afin que l'on y édifie un temple néo-gothique : il ne voulait point entendre parler d'un autre style, et c'est ce qui nous vaut ce pimpant édifice un peu suranné, dont la voûte de bois se prête admirablement, nous dit-on, à des concerts de musique de chambre.

La visite de ce temple nous inspire cependant un regret : que l'on ait jusqu'à maintenant négligé de reconstituer le splendide jardin planté par Bühler, et dont ne subsistent aujourd'hui que quelques arbres chlorotiques, cherchant pathétiquement la lumière au milieu d'une cour cernée de hauts pignons aveugles.

JEAN ROLIN.





SAGE NORMANDIE

Au pays de la juste mesure

DE même au printemps pour ses arbres, la terre ici, depuis toujours, porte comme une floraison minérale : châteaux, manoirs, abbayes, demeures prestigieuses ou chaumières plus humbles. L'homme venu des mers trouvait pour sa première conquête un sol où les principes fondamentaux non plus de sa survie, mais de son épanouissement, étaient rassemblés à portée de sa main et de son goût : l'eau, la pierre et l'arbre. De siècle en siècle, avec la fougue héritée des envahisseurs nordiques, les Normands bâtissaient et se réjouissaient d'une telle provende. La mémoire sait par cœur les noms de ces lieux où l'esthétique a pris le pas sur les nécessités de l'histoire : le Mont-Saint-Michel, Fontaine-Henry, Jumièges, le Château-Gaillard, tant d'autres. La Normandie, semble-t-il, dès l'origine, a habilement lié la gloire au voyage.

De chacun des « pays », Bray, Caux, Ouche et Auge, ce dernier a sans doute le plus contribué à répandre l'image d'une Normandie traditionnelle. La richesse de son bocage n'est plus à célébrer ; entre le cidre, les fromages et le calvados, il serait difficile de décerner un premier prix de renommée. Tout cela, au-delà des joies pour le palais, est devenu symbole pour l'esprit et reflet d'une certaine qualité de vie. Mais le pays d'Auge, assurément mieux que les autres, s'est façonné un visage à part.

On retrouve, sans exemple ailleurs, mêlés et s'ennoblissant les uns les autres, les trois éléments. Le bois encadre la pierre et l'eau court partout, pour aviver les multiples verts d'un paysage déjà par lui-même très rafraîchissant.

Isolées dans leur clos, les maisons apparaissent à l'abord toutes semblables. En fait, la variété des styles est immense ; le grand maître ici est le charpentier. Les poutres s'alignent entre elles, puis s'imbriquent, s'enchevêtrent, se séparent, se recoupent plus haut encore, tenant par le miracle de quelques chevilles et mortaises. Le colombage est né ici, avec, entre ces pièces de bois savamment unies, un mélange de sable, de pierres, de paille, d'eau, le « galandage », résistant à toutes les atteintes du temps. Vision typique d'un pays donnée par la silhouette de son habitat !

Coupesarte et sa « chambre d'amour »

Sans doute le plus extraordinaire ensemble qu'il est permis d'admirer est le château de Crèvecœur, qui abrite le Musée de la recherche pétrolière. On entre par une porterie des quinzième et seizième siècles, à la pierre élégante et rosée. Au-delà, la ferme, avec des poutres maîtresses qui évoquent des fûts d'arbres colossaux ; puis le colombier, unique au monde, avec son millier de « boulins », c'est-à-dire de niches pour les oiseaux. Les bâtiments se répartissent au gré de la prairie, la grange, le château, la chapelle, avec partout cet assemblage inouï de bois, ces pans, ces toits en forme de coque de vaisseau renversé. En empruntant les petites routes, on a la sensation de sillonner une région où le siècle ne serait pas encore entré.

On sauvegarde avec une volonté à la fois précise et affectueuse le patrimoine. Ainsi, à Beuvron-en-Auge, centré autour de sa halle, chaque bâtisse à colombages est-elle restaurée dans un grand respect de style. Les vieilles fermes, longtemps abandonnées et qui constellent la région, sont acquises avec le secret désir d'en faire des joyaux que l'on restitue en quelque sorte à la tradition. Le réseau très dense des départementales permet de longer ces vastes herbages où les pur-sang préparent avec une grâce nonchalante leurs forces futures. Dès que l'on voit une barrière blanche, on peut penser cheval ; partout se lit le mot haras, si évocateur de cuirs brillants, de sons utiles, d'odeurs et d'ordre.

Entre les frondaisons apparaissent, sûres de leur charme, mais toujours discrètes, ces demeures embellies par le poids des ans : manoirs de Bellou, coiffé d'une haute toiture, de Chiffretot, dans la forêt de Moutiers-Hubert, ceux-ci à l'ouest de Livarot ; manoirs de Victot-Pontfol, du seizième siècle, et de Coupesarte, abritant une « chambre d'amour », l'un et l'autre entourés d'eau calme ; château de Grandchamp, alliant l'austérité et le raffinement, logis Saint-Germain, d'une noble ordonnance dans la vallée de la Vie. La plaine de Caen s'annonce et, avec elle, le bocage caractéristique, le quadrillage des haies vives, cernant les champs et cloisonnant à l'infini le pays. Les pommeraies se succèdent, le blanc et le rose dans l'alignement des branches, composant des floralies incessantes.

Au hasard des chemins creux, on découvre ces clos augerons « pleins de bonhomie et de rusticité », que chantait La Varende. Car à côté des sites de grand renom, comme Fervaques ou Saint-Germain-de-Livet, dont la façade en damiers de pierre et de briques de couleur est devenue une œuvre d'art célèbre, il faut aller chercher ces maisons dans le secret du terroir. La chaumière normande, tassée sur elle-même, isolée ou, au contraire, rehaussée d'étages, de balcons, d'auvents protecteurs, s'est fondue dès l'origine à son paysage ; elle le remplit pourtant, à la perfection. Et quand la pluie brouille légèrement les horizons, les collines du pays d'Auge semblent encore animées par leur silhouette accueillante et soumise à la raison.

Car on est ici au pays de la mesure : des maisons, des champs et des sentiments.

DOMINIQUE VERGNON.

Un « coup de fouet » pour le parc de Cormeilles

POUR la troisième année consécutive, le parc Malmaison-II, situé à Cormeilles-en-Vexin (Val-d'Oise), a rouvert ses grilles, samedi 25 mars, et pour une durée de huit mois, malgré un temps peu propice à la promenade et aux pique-niques familiaux. Acquis, dès 1976, pour 3 millions de francs par la municipalité de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), dont il tire son nom, le parc de Cormeilles était déjà depuis de longues années un parc d'attractions, auquel manquait ce « coup de fouet » qui change en un véritable lieu privilégié ce qui est dépourvu de singularité. Ce coup de fouet, c'est M. Christian Morio, directeur du parc, qui le lui a donné, et qui continue à penser l'avenir en termes de projets. *« Il y a ici une certaine organisation,* explique-t-il, *le cadre paysager a été bien pensé, mais cette organisation n'a pas été arbitraire. Nous tenons compte des propositions des visiteurs, les enfants participent. J'ai été étonné que ce parc réponde non seulement aux besoins des enfants mais aussi des adultes et des personnes âgées ! La répartition nature-jeux crée une ambiance. »*

Sur une étendue de 16 hectares, Malmaison-II abrite toute une variété d'animaux laissés en liberté : des faisans aux chèvres, en passant par une quarantaine de daims, des ânes, des chevaux et des centaines d'animaux de basse-cour. Recréant pour le citadin cette nature oubliée et pourtant si proche.

M. Morio oppose ainsi ces animaux de ferme aux ménageries de cirques et aux jardins zoologiques dont la mission reste l'animal rare et sauvage. Parmi ses projets, l'aménagement de fermettes ici et là. Autant d'attractions qui viendront s'ajouter aux jeux pour enfants et au petit train qui, sur ses 920 mètres de rails, traverse à un rythme de croisière le terrain vallonné du parc, sous l'œil à la fois intrigué et apeuré d'un daim. *« Je refuse l'appellation « parc d'attractions »,* précise pourtant M. Morio, *car ce n'est pas la vocation de ce parc. Ici, les gens organisent leurs journées comme ils l'entendent. Dans un parc d'attractions, ils sont plus sollicités. Je préfère parler d'un « centre polyvalent de loisirs ».*

L'équipe de responsables — quatre permanents et un personnel saisonnier — espère voir cette année grossir le flot des visites, estimé à cent mille entrées lors des deux années précédentes, et particulièrement celui des Parisiens, grâce à l'autoroute A-15, dont le dernier tronçon val-d'oisien a été inauguré.

Quant à la base de loisirs de Cergy-Neuville, si elle présente elle aussi de nombreuses attractions, sa proximité n'effraie en rien Christian Morio : *« Nous sommes complémentaires,* dit-il, *leur base est à vocation aquatique, ce que nous offrons, nous, est très différent. »*

JACQUELINE MEILLON.

REVUE DE BÉNÉVOLES

« Par les chemins »

« PER lou chamis » (Par les chemins), c'est le titre de la revue publiée par l'Association des amis du Mezenc, Meygal et Lignon vellave, massifs et rivière du sud-est de la Haute-Loire, région limitrophe de l'Ardèche. Elle existe depuis six ans : d'abord miméographiée, cette livraison trimestrielle est réalisée désormais en offset et illustrée de photos. Que l'on ne s'y trompe pas : sa rédaction est assurée par des bénévoles et la reproduction de photos ou de cartes postales anciennes, offerte par les lecteurs. Tirage, huit cents exemplaires ; prix du numéro, 7 F.

Les responsables de la publication joignent les deux bouts et « retombent sur leurs pieds » (« pas si mal pour des randonneurs », précisent-ils). Cette revue est loin d'être étrangère au regain d'intérêt, et même à l'engouement constaté pour la promenade et la randonnée dans les régions du Mézenc et du Gerbier-de-Jonc. Fort heureusement, la rédaction de Per lou chamis ne s'est pas contentée d'informations et de conseils concernant la marche à pied et la randonnée. Tout l'environnement de cette activité est illustré dans la revue, et, notamment, ce qui touche aux traditions populaires et à la vie rurale.

Chaque numéro est également agrémenté d'anecdotes et de petits faits d'histoire locale qui voisinent avec une présentation d'ouvrages de parution récente sur le Velay, la Haute-Loire, voire l'Auvergne. C'est ainsi qu'à côté de la description en quinze pages du panorama complet à découvrir depuis le sommet du Mézenc — le plus beau belvédère de la France centrale d'où l'on voit la Meije et les Rousses, — le lecteur trouvera un conte en patois, traduit pour les non-initiés, des notes sur la cuisine vellave, un article sur un site local en danger ou à protéger, etc., etc.

Le grand projet des Amis du Mézenc, Meygal et Lignon vellave et de leur revue a été très simplement énoncé : « Faire mieux aimer leur région, faire mieux connaître la vie des hauts plateaux, faire profiter le lecteur de nouvelles découvertes... »

Et on dit qu'ils sont de plus en plus nombreux à marcher ensemble « per lou chamis »...

C. LASSALAS.

POINT DE VUE

La vie associative en toute indépendance

par HENRI VIAUX (*)

Il s'est toujours constitué en France de nombreuses associations locales : pêcheurs à la ligne, joueurs de boules ou de belote, amicales d'anciens du collège, etc. Mais aussi, à côté d'elles, vivaient et prospéraient des associations de plus grande dimension implantées sur l'ensemble du territoire pour soutenir des causes « nationales ». Or on assiste à l'heure actuelle à un recul des associations nationales, au profit des associations régionales ou locales de petite dimension, ayant éventuellement des objectifs similaires. Quant au caractère désintéressé des associations nouvelles, il dénote un phénomène apparemment contradictoire avec l'accusation de matérialisme portée contre notre société : la vitalité du bénévolat.

Ces deux points méritent réflexion pour quiconque observe les mutations de la société contemporaine, et ils n'ont pas échappé, le second surtout (mais il est intimement lié au premier), à l'attention des pouvoirs publics.

A l'inverse de la grande association, dont la plupart des membres s'ignorent les uns les autres, ne recherchent souvent dans leur adhésion que des avantages matériels et dont la gestion est lourde, la petite association reste à la dimension des relations humaines. Elle constitue un groupe social homogène uni par une communauté d'aspirations.

L'*affectio societatis* n'y est pas une formule vide. Les adhérents se connaissent, leurs relations sont celles d'une communauté réunie autour d'une passion partagée, étude des microlépidoptères ou propagation de la foi. Le caractère local facilite les contacts et donne au groupement une vie propre, ce qui rend aisée sa « mobilisation » lorsque les intérêts qu'il entend défendre sont en jeu (protection d'un site, par exemple) et le rend efficace.

Etat et volontariat

Même si la petite association rend des services, ces derniers sont limités et accessoires (achats en commun, remises sur tel produit...). Elle ne suscite donc pas la méfiance des entreprises commerciales ni la vigilance du fisc. Elle ne nécessite pas une importante structure administrative. Un secrétariat, souvent même bénévole ou semi-bénévole, suffit. Ses charges de fonctionnement restent donc légères et la cotisation peut être faible. En revanche, les membres payent souvent de leur personne. Elle obtient relativement facilement des concours extérieurs : subventions publiques, mécénat, pour un objet limité, précis et déterminé. A la limite, et lorsque son action est d'intérêt national, elle peut se relier à d'autres ayant le même but, au sein d'une fédération qui lui permet de garder son autonomie, sa personnalité et les avantages de sa petite dimension. Son efficacité repose à la fois sur les règles de la tragédie classique : unité de lieu, unité de temps, unité d'action, et sur le volontariat, le bénévolat, le désintéressement.

Tout a été fait pour décourager le bénévolat. Les unes après les autres, les activités désintéressées ont été — et sont encore — récupérées soit par le commerce, soit par... l'Etat. Exemples vivants de récupération par le commerce : on assiste actuellement à une tentative des agences de voyages et de pseudo-associations de mettre à profit la vague qui porte la randonnée pédestre, vendue (cher) sous le nom promotionnel de *trekking*. Passe encore pour le *trekking* au Népal, mais on vend aussi du *trekking* sur le tour du Mont-Blanc, de Corse, ou des Cévennes ; on constate également une propension d'organismes commerciaux à profiter de la popularité dont jouit l'« écologie », qu'il serait plus approprié d'appeler défense de la nature et de l'environnement, pour commercialiser de nouveaux produits, créer de nouveaux besoins, habiller leur publicité.

Quant à l'Etat, avec certainement de bonnes intentions, il a largement contribué à la transformation en activité salariée de l'encadrement des mouvements de jeunesse, auparavant bénévole, simplement en instituant un système et une hiérarchie de diplômes obligatoires, vidant de la sorte certains mouvements, comme le scoutisme, de leurs forces vives. Le même processus s'est produit, non sans soulever l'inquiétude des associations concernées, dans des domaines d'activités de plein air telles que le nautisme ou la montagne.

Comment trouver encore de jeunes commissaires aux excursions se consacrant bénévolement à l'organisation des loisirs de leurs camarades si, par ailleurs, munis d'un vague diplôme, ils peuvent être rémunérés pour effectuer le même « travail », et avec des moyens souvent plus complets, dans un organisme étatique ou para-étatique, ou en s'installant à leur propre compte?

Cependant, chassé par ici, le bénévolat renaît par ailleurs, et connaît même un beau développement. L'évolution de la société au cours du dernier quart de siècle y est pour quelque chose. L'élévation du niveau de vie donne à chacun plus d'aisance et s'accompagne de l'allongement du temps disponible pour les loisirs, ce qui permet de se consacrer plus aisément à la vie sociale. La prolongation de la vie humaine et l'abaissement de l'âge moyen de la retraite font des retraités un réservoir de plus en plus large de personnes disponibles pour encadrer des associations, heureuses de prolonger ainsi leur vie active.

On note aussi, parmi les jeunes, un développement de « l'engagement » gratuit au service d'une cause ou d'une action, par réaction contre le pouvoir de l'argent, ainsi que la renaissance d'un certain idéalisme, parfois dévoyé (la « bande » de jeunes peut aussi bien faire preuve d'un altruisme extrême que s'orienter vers le vandalisme aveugle : question de chefs !).

L'Etat a pris conscience de la vitalité du mouvement associatif et du parti qui pouvait être tiré, dans l'intérêt général, de la renaissance de l'esprit bénévole.

Différentes mesures ont été prises pour encourager l'un et l'autre. Citons comme la plus significative celle qui, sur le plan fiscal (loi de finances du 31 décembre 1975, art. 7), tend à mettre les associations authentiques à l'abri de l'appétit démesuré des services fiscaux, qui avait fort inquiété, dans les années précédentes, le mouvement associatif. L'Etat a renoncé également à mettre en chantier la révision de la loi de 1901 à laquelle le ministère de l'intérieur avait un moment songé, et qui risquait d'en altérer le caractère libéral dans l'intention d'écarter les associations de caractère subversif.

L'aide de l'Etat aux associations n'est d'ailleurs pas négligeable. Il leur alloue des subventions, tant de fonctionnement que d'investissement, pour faciliter la réalisation de leurs objectifs. Les collectivités locales, de leur côté, font également en faveur des associations un effort financier et souvent même leur accordent des moyens en nature (locaux, matériels, etc.). Il n'existe malheureusement pas de recensement général de toutes les aides apportées aux associations, et, ce qui est plus regrettable, il n'existe pas de critère d'attribution de ces aides, ce qui laisse planer des accusations — généralement injustifiées — de favoritisme à base de relations personnelles ou politiques.

L'Etat est même allé plus loin, encore qu'avec beaucoup de précautions. Il a accordé, sous certaines conditions, aux associations qualifiées le droit d'intervenir en justice pour la défense des buts et valeurs entrant dans leur objet social (défense des consommateurs, défense de la nature et du cadre de vie, etc.).

Récemment, le ministre de la culture et de l'environnement a constitué un groupe de travail avec des représentants de l'administration et des principales associations relevant de sa compétence, en vue d'examiner les problèmes du « volontariat », terme préféré — on ne sait pourquoi, car il est plus restrictif — à celui de bénévolat. Cette initiative s'inscrit dans la ligne définie jadis par Robert Poujade : l'administration de l'environnement cherche comment travailler en confiance avec les associations et comment les aider mieux.

Certains ont émis l'idée que l'Etat devrait aller encore plus loin et mettre plus de facilités à la disposition des groupements bénévoles : non seulement des subventions plus substantielles, mais éventuellement des locaux communs, des secrétariats communs, etc. En somme, faire pour les associations quelque chose d'analogue à ce que sont les bourses du travail pour les syndicats.

Eviter le saupoudrage

Bien des bénévoles sont réservés devant ces perspectives. Ils tiennent, en général, à leur indépendance et à leur liberté. La technocratie collective nécessaire pour gérer le patrimoine commun ne serait-elle pas tentée, très vite, de dominer les bénévoles ? N'y a-t-il pas risque qu'un groupe actif et dominant ne s'empare « démocratiquement » de la gestion des installations collectives et n'impose indirectement une orientation aux associations qui se trouveraient à sa merci ? Les difficultés rencontrées à cet égard par certaines Maisons de jeunes et de la culture ne sont pas un mythe. Et, si libéral que soit un régime, la tentation de faire pression sur des associations dont l'existence dépendrait de lui ne serait-elle pas, un jour ou l'autre, très forte ? Enfin, à un régime libéral peut succéder un autre qui le soit... moins. L'expérience a été faite : certaines associations se sont repenties d'avoir cédé aux facilités tentatrices que leur offrait « l'Etat français » sous l'occupation.

Ce que, dans leur majorité, les bénévoles demandent à l'Etat ne va pas au-delà de la prise en charge d'une partie au moins des dépenses qu'ils exposent dans l'intérêt général, notamment les investissements destinés à profiter à la collectivité.

A l'heure actuelle, il est évident que l'administration tâtonne dans ses relations avec les associations. Sauf dans quelques secteurs (sport, jeunesse), elle intervient plus au coup par coup, parfois au hasard des relations personnelles, que selon des critères généraux.

Resteraient à définir des critères avec assez de souplesse et sans ouvrir la porte à l'arbitraire. L'administration s'y est déjà efforcée, avec plus ou moins de bonheur, lorsqu'elle s'est trouvée dans la nécessité de délivrer des « agréments » à certaines associations.

De même, resteraient à déterminer avec des vues plus larges les conditions d'attribution des subventions, en évitant le saupoudrage. Il est des cas où il est plus embarrassant pour une association de recevoir une subvention que de n'en pas recevoir. Situation paradoxale en apparence seulement, car la subvention engage, elle est liée à une action, donc à la durée. Mais si elle est éphémère, si elle n'est pas renouvelée, que deviendra l'action engagée ? Dans quelles difficultés risque alors de se trouver l'association concernée (qui peut avoir été conduite, par exemple, à engager du personnel) ?

Pour l'efficacité, il serait donc souhaitable, lorsqu'il ne s'agit pas d'une simple manifestation symbolique de sympathie ou d'une aide au démarrage, que les subventions fassent l'objet d'un véritable programme pluriannuel, particulièrement en matière d'investissements.

D'autre part, des engagements concernant implicitement des associations ont été inscrits au VIIe Plan (au plan d'action prioritaire n° 23, par exemple). La voie est donc ouverte, comme celle des engagements contractuels ou quasi contractuels avec des associations pour la réalisation d'objectifs d'intérêt public déterminés rentrant dans leur objet social.

La collectivité nationale ne peut que tirer profit de l'utilisation du réservoir de dynamisme et de bonne volonté d'un mouvement associatif et bénévole en plein essor. L'Etat en a pris conscience, et paraît décidé à laisser porter la vague et à la soutenir. Il doit être assez sage pour ne pas chercher à la contrôler trop étroitement ni même, avec de bonnes intentions, à offrir aux associations trop de facilités qui en feraient des « obligées ».

La force et la valeur du mouvement associatif, c'est sa spontanéité, donc son indépendance.

(*) *Président du Comité national des sentiers de grande randonnée, ancien vice-président du Touring Club de France.*

Des « jobs » pour l'été

LES étudiants qui cherchent à travailler pendant l'été sont de plus en plus nombreux. Les motifs en sont variés : nécessité financière, possibilité de s'offrir un voyage, désir d'une expérience de la « vie active ». Si ces emplois temporaires sont de plus en plus rares, depuis plusieurs semaines, il reste encore des offres non satisfaites.

Les difficultés économiques entraînent, d'autre part, une diminution du marché des « jobs » pour l'été. Les plus grandes entreprises ainsi que les administrations donnent souvent la préférence aux enfants du personnel et aux étudiants qui ont déjà travaillé chez elles. Il reste peu de places pour les nouveaux venus, et pratiquement aucune s'ils n'ont pas pensé à s'y prendre dès janvier ou février. A l'E.D.F., à la S.N.C.F. ou aux P.T.T., par exemple, les listes sont déjà closes.

Les retardataires ont cependant d'autres ressources que de se lamenter ou d'envier les emplois « de rêve » (qui comportent aussi des contraintes) déjà décrochés par leurs camarades les plus débrouillards : steward ou hôtesse à Air France (4 200 F par mois, après une sélection rigoureuse où n'a été retenue qu'une candidature sur cinq environ), ou « gentil organisateur » au Club Méditerranée (1 600 F par mois), par exemple.

Ainsi quelques petites associations organisatrices de vacances pour enfants ou adultes cherchent encore des animateurs ou accompagnateurs et n'exigent pas toujours la possession d'un brevet d'aptitude. Le Centre de documentation et d'information rurale dispose également de places pour les jeunes de plus de seize ans pour l'écimage du maïs en juillet (il faut apporter son matériel de camping), ou pour les vendanges en septembre et en octobre. On trouve aussi des emplois dans certains magasins en libre-service, le plus souvent pour des postes de manutentionnaires ou de vendeuses, mais aussi parfois pour des étudiants en gestion et, dans les plus petites surfaces, des remplacements de gérants. Les entreprises de travail temporaire disposent également d'emplois divers, de dactylo ou d'employé de bureau, pour effectuer des classements par exemple. Enfin, beaucoup de petites entreprises ne prenant conscience de leurs besoins en personnel d'été que tardivement, on peut tenter sa chance auprès d'elle vers le mois de mai.

Parmi les adresses les plus utiles, on peut citer :

● *Centres d'information et de documentation jeunesse.* — Présents dans la plupart des grandes villes, ils reçoivent, sélectionnent et affichent des offres d'emplois et donnent divers renseignements, notamment sur la réglementation. A Paris, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15. Pour les recherches pour les étudiants : tél. : 566-40-20. Pour les offres par les employeurs : tél. : 567-35-85.

● *Centre de documentation et d'information rurale*, 92, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris. Tél. : 583-04-92. — Travaux saisonniers agricoles pour jeunes de plus de seize ans.

● *Les « jobs », dossier de l'étudiant*, 7, rue Thorel, 75002 Paris. — Envoi contre un chèque ou un mandat de 10 F. Nombreuses idées, adresses et conseils.

● *Service de liaison étudiants-entreprises* du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, 39, av. Georges-Bernanos, 75005 Paris, tél. : 326-07-49, poste 437 ou 447. — Uniquement pour étudiants (les lycéens ne peuvent en bénéficier). Offre davantage de possibilités aux filles. Les employeurs peuvent proposer des emplois au 663-42-99.

Les postulants ont également intérêt à être au courant de leurs droits et devoirs :

● *Rémunération* : Le salaire minimum est actuellement de 10,40 F de l'heure soit 1 750 F par mois pour quarante heures par semaine. Il sera augmenté début mai. Les employeurs sont en droit de pratiquer un abattement de 10 % pour les jeunes de 17 à 18 ans et de 20 % pour les jeunes de 16 à 17 ans, mais ils le font rarement. Les rémunérations proposées sont le plus souvent situées entre le SMIC et 2 500 F avec une majorité en dessous de 2 000 F. En cas de fourniture du logement et des repas, certains employeurs prélèvent une participation de l'ordre de 500 à 600 F.

● *Législation* : Les jeunes de 14 à 16 ans ne peuvent effectuer que des « travaux légers » pendant la moitié de leurs vacances seulement. Pour les autres travaux, il faut avoir au moins 16 ans, et 18 ans si le nombre d'heures de travail est supérieur à quarante par semaine. En cas de difficultés, contacter les organisations syndicales.

● *Fiscalité* : Les revenus tirés par les jeunes de moins de 18 ans de leurs emplois saisonniers doivent être mentionnés sur la déclaration fiscale de leurs parents. Ils bénéficient des abattements habituels de 10 et 20 % avec un minimum de 1 500 F pour le premier qui équivaut donc à une franchise fiscale pour les revenus inférieurs à cette somme. Au-delà de 18 ans, et jusqu'à 25 ans (plus une année de service national), les étudiants peuvent demander leur rattachement à la déclaration des revenus de leurs parents qui bénéficient alors d'une demi-part supplémentaire. Pour les étudiants mariés et rattachés à la déclaration des parents, cet abattement est limité à 7 900 F par personne à charge. Les étudiants qui préfèrent être imposés séparément ne peuvent plus être considérés comme « enfant à charge » dans la déclaration de leurs parents. Ils sont exonérés d'impôts si leurs revenus n'excèdent pas 15 200 F (les chiffres indiqués étaient valables en 1977 et seront donc révisés dans la prochaine loi de finances).

Une prise de conscience

Les étudiants entrent-ils en concurrence avec les chômeurs dans la course aux emplois saisonniers ? Globalement, cela ne semble pas être le cas. Les chômeurs craignent parfois en effet de ne pouvoir bénéficier à nouveau de leurs allocations avant un long délai s'ils travaillent quelques semaines. La nature des « jobs » joue également. Bien souvent ils sont, comme le définit l'hebdomadaire des jeunes communistes *Avant-Garde* : *« Un travail avec les mêmes défauts sans en avoir les qualités. »*

Les étudiants de grandes écoles ou d'universités qui se préoccupent du caractère formateur de leur séjour dans une entreprise cherchant à éviter les écueils du « stage-touriste », ou de la relégation dans un travail d'exécution, font figure d'aristocrates. Dans beaucoup de cas, les « jobs » d'été, peu qualifiés et parfois pénibles, sont surtout l'occasion de prendre conscience de ce que la rémunération et le respect de la réglementation sont plus souvent affaire de rapport de forces que de textes ou de bonté d'âme.

MICHEL SIDHOM.

La déception d'Annick

Si elles ne se sont pas mises suffisamment tôt en chasse pour un « job » d'été, beaucoup de jeunes filles risquent de ne trouver comme Annick, vingt ans, qu'un emploi dans une famille.

« En lisant l'été dernier, l'annonce « cherchons J. F. compagnie pour garder enfants 7 et 11 ans, pour août, bord de mer » j'ai pensé que c'était un bon moyen de partir en vacances gratuitement. Je me suis vite aperçue que ce n'était pas le cas. Le plus jeune des enfants était très nerveux et il fallait tout le temps s'en occuper. A la plage, par exemple, il fuguait tout le temps et je devais aller le récupérer dans les rues de la ville.

Des rapports ambigus

J'ai beaucoup regretté le manque de liberté et l'impossibilité de sortir le soir. Les rapports avec les parents des enfants étaient ambigus : parfois égalitaires, le plus souvent de maître à employé.

Pour douze heures par jour pendant un mois, ils m'ont donné 500 F. Ils avaient l'impression que je ne faisais pas un vrai travail et que puisqu'ils m'offraient la possibilité d'être sur une plage, ils pouvaient se contenter de me donner un peu d'argent de poche. Au total, je n'ai pu ni profiter de ce mois de vacances ni gagner suffisamment d'argent. Je préfère faire les vendanges. On a mal aux reins, on est souvent mal logé, mais au moins on a des sous. »

● *Un voyage de deux ans autour du monde* à bord d'un navire à voiles est organisé à partir d'octobre prochain par la Société d'exploration scientifique britannique sous le nom d'« Opération Drake », en hommage au navigateur. Plus de deux cents garçons et filles de différentes nationalités, âgés de dix-sept à vingt-quatre ans, seront sélectionnés pour constituer des équipages de vingt-quatre, qui se relaieront tous les deux mois environ, au fil des neuf étapes prévues dans les régions équatoriales du globe.

Les jeunes participeront aux manœuvres et à divers travaux d'intérêt scientifique d'archéologie ou de recherches sous-marines par exemple.

★ *Les candidats doivent s'adresser au capitaine Dick Festorazzi*, 21 Army Support Squadron RE Anrathersrasse 21, 4156 Willich 1, Allemagne fédérale. Tél. : 02-154-491-282.

● *Une quarantaine d'universités britanniques* se sont récemment groupées pour offrir des logements à prix modiques aux touristes étrangers. Ces universités sont situées aussi bien dans les villes qu'à la campagne ou au bord de la mer. Les chambres d'un ou deux lits sont disponibles de début juillet à fin septembre, du 15 décembre au 15 janvier et du 15 mars au 15 avril. Leur prix est d'environ 40 francs pour une chambre d'une personne avec breakfast et 60 francs en pension complète. Un appartement de trois pièces avec cuisine et salle de bains revient à 550 francs par semaine.

★ Une brochure donnant des renseignements complémentaires est disponible auprès du General Secretary British Universities Accommodation Consortium (BUAC) Box n° U 32, University Park, Nottingham NG 7 2 RD. Tél. : (602) 54-571.

Spéléologie

Gouffres au Mexique

ILS sont sept, cinq garçons et deux filles. Moyenne d'âge : vingt-trois ans. Le 29 mars, ils sont partis explorer les grottes et les gouffres du Mexique. Avec un scientifique suisse nettement plus âgé qu'eux et qui les rejoindra là-bas, ces amateurs d'abîmes, qui viennent de Paris, de Grenoble ou du Nord, constituent une expédition spéléologique « internationale », une équipe sérieuse d'ailleurs, qui a obtenu le patronage du Club alpin français, mais un groupe à faible budget. Comme tant d'autres. Qu'est-ce qui fait courir ces jeunes vers des enfers tropicaux ? Quel puissant motif incite des salariés à quitter un emploi qu'ils ne retrouveront peut-être pas à leur retour, ou des étudiants à abandonner des études en cours d'année universitaire ? Mieux que les confidences dont les quêteurs d'aventures ne sont jamais avares au seuil de l'envol, leur plan de campagne révèle quelles chimères les habitent.

Le programme débute par la descente d'un gouffre déjà connu et prévoit ensuite l'exploration de quatre ou cinq rivières souterraines. Le gouffre déjà exploré se nomme El Sotano — l'Abîme en langue mexicaine — une appellation choisie pour désigner cette cavité exemplaire. Perdue dans la jungle d'Ayutla (Etat de Queretaro), sa gueule énorme (400 mètres sur 200) bâille comme un cratère de volcan, à quinze heures de marche du village.

La plus grande verticale du monde souterrain

Dans le fond de ce cylindre, à quelque 450 mètres sous la surface du sol, se développe une jungle gigogne, avec ses arbres et ses lianes qui s'enchevêtrent autour des gros rochers détachés des voûtes, comme pour gêner l'atterrissage des spéléologues au terme de la descente. La descente enfin et surtout : 410 mètres en plein vide, sans le moindre palier pour se reposer : la plus grande verticale du monde souterrain, une sorte de perfection dans l'hostilité. « *Nous sommes collectionneurs de grandes verticales*, confesse Jean-Pierre Combredet, qui fait office de chef de cette équipe sans hiérarchie. *Nous allons faire le Sotano parce qu'il présente la plus grande verticale mondiale.* »

La technique et la volonté

Aucune recherche inédite à attendre dans ce gouffre sans suite ; simplement, il faut y descendre le long de cinq cordes raboutées entre elles par quatre nœuds qu'il faudra franchir dans le vide. Pour des raisons de transport, les cordes ont un diamètre de 8 millimètres, soit un gain de poids de 25 % par rapport aux cordes de 10 millimètres habituellement employées. Un gain de temps aussi, car le diamètre amenuisé de ces nouvelles cordes exercera un moindre frottement sur les poulies du « descendeur ». En revanche, chaque spéléologue sera muni d'une gourde remplie d'eau, accrochée à son baudrier, car il faudra refroidir le fameux descendeur, qui ne manquera pas de chauffer sous l'effet des frottements accélérés et risquerait de brûler dangereusement la gaine en nylon de la corde. La descente du Sotano ? La recherche de l'exploit physique à l'état pur.

L'exploration occupera la seconde partie de l'expédition. Les objectifs ? La sima del Borrego, le cours souterrain du Chontalcoatlan, le sumidero de Xocomanatlan, l'exsurgence d'Acahuizotla et la résurgence del Precipicio ont déjà été repérés par les spéléologues mexicains ou par des expéditions venant de France ou des Etats-Unis. Mais ici l'inconnu tient encore une large place. Loin à l'intérieur de l'une de ces cavités, on a rencontré des pneus de camion ! D'où proviennent ces vestiges de notre civilisation, alors que la localité la plus proche se situe à 30 kilomètres ? Des racontars locaux attribuent à une autre de ces grottes des prolongements fabuleux. Dans celle-ci, les premiers explorateurs ont noté l'amorce de galeries énormes, mais qu'il a fallu, faute de temps, laisser de côté. Dans celle-là, *on a fait demi-tour* devant un obstacle pourtant modeste. Dans la dernière, les deux extrémités sont connues : la perte et la résurgence d'une rivière, de part et d'autre d'une montagne, que l'on espère bien traverser d'outre en outre...

Peu importe la distance des marches d'approche, négligeables la chaleur et les moustiques, presque attirants les débits de ces rivières souterraines tropicales à côté desquelles pourtant les torrents de nos gouffres font figure de simples filets d'eau. Partir à la découverte, c'est avant tout rêver. La suite de l'aventure est affaire de technique et de volonté.

PIERRE MINVIELLE.

● *Un pont en Grèce.* — Pourquoi ne pas butiner la Grèce à l'occasion de son premier mai et de l'Ascension ? Le soleil du printemps n'y est pas trop ardent et les foules en sont absentes. Du samedi 29 avril au jeudi 4 mai, il est possible de faire le pont entre Corfou, Corinthe et Syracuse, à bord du paquebot *Azur*.

✓. Navigrèce : 25, rue du Renard, 75004 Paris, tél. : 277-74-05. Six jours, à partir de 1 750 francs, de Toulon à Toulon.

Cyclotourisme

Un guide dans les sacoches

Un hiver qui trouve des prolongements jusqu'en avril, un printemps qui n'en finit pas d'arriver : il n'en a pas fallu plus pour calmer les ardeurs cyclotouristiques de début de saison. Raison de plus pour en profiter afin de dresser un plan de... campagne. Ce mini-guide est destiné à vous aider dans vos recherches. — M. D.

● **Rallyes, brevets, raids, concentrations**

F.F.C.T., 8, rue J.-M.-Jégo, 75013 Paris ; UFOLEP, 3, rue Récamier, 75007 Paris ; F.S.G.T.-Amitié et Nature, 24, rue Yves-Toudic, 75010 Paris ; Union des Audax français, 5, rue des Roses, 75018 Paris.

● **Pique-nique.**

Bicy-Club de France, 8, place de la Porte-Champerret, 75017 Paris, tél. 766-55-92 (9 h. 30 - 13 h. 30).

● **Fins de semaine.**

Bicy-Club de France ; Rencontre et Randonnée, 39, rue Trébois, 92300 Levallois ; Animation sportive et touristique des gorges de l'Aveyron, rue Droite, 82250 Laguepie ; Perche, maison de Normandie, 7, rue d'Artois, 75008 Paris ; Picardie, Comité régional de tourisme, 2 bis, rue Ch.-Dubois, 80000 Amiens.

● **Randonnées permanentes.**

Circuits susceptibles d'être effectués individuellement ou en groupe, en toute liberté, en toutes saisons (sous réserve de l'ouverture des cols), plus de deux cents sont déjà mises au point par des clubs cyclotouristes, durée de deux jours à un an, insignes souvenirs aux lauréats, renseignements : « Cyclo 2000 », 19, rue du Bœuf, 69005 Lyon.

● **Parcours cyclo-muletiers** (tous *terrains*).

Voir les offices de tourisme de la région choisie, pour obtenir les informations sur les sentiers, ainsi que les cartes régionales de l'I.G.N.

● **Camps, voyages, séjours de vacances.**

Bicy-Club, Rencontre et Randonnée, Perche, Aveyron, Picardie (douze gîtes d'étape) déjà cités ; Amis de la route, 8, rue Commandant-Lamy, 75011 Paris (Californie, Tunisie, Hollande, Alpes, Corse, Provence, etc.) ; Guilde européenne du Raid, 15, quai Conti, 75006 Paris ; Tour des Ardennes, juillet-août, Auberge de jeunesse, 3, rue des Tambours, 08000 Charleville-Mézières ; Eclaireurs et Eclaireuses de France, 17, rue Neuve, 69001 Lyon ; Ligue pour les Auberges de la jeunesse, 38, boulevard Raspail, 75007 Paris ; Poitou-Charentes, comité de tourisme, 3, place Aristide-Briand, 86000 Poitiers ; Tour de l'Yonne sportif et touristique, 45, rue de Lisbonne, 75008 Paris (plusieurs ont des activités cyclotouristiques).

● **Cyclo-écologie.**

Les Amis de la Terre, 117, av. de Choisy, 75013 Paris ; Combat pour l'Homme, 7, r. Boucicaut, 75017 Paris.

● **Jeux mondiaux de la médecine.**

11-17 juin à Cannes, quatorze sports (dont cyclotourisme), Program, 116, r. de la Tour, 75016 Paris ; également symposium de médecine du sport, deux mille praticiens attendus.

● **Location de vélos** (*prudent retenir à l'avance*).

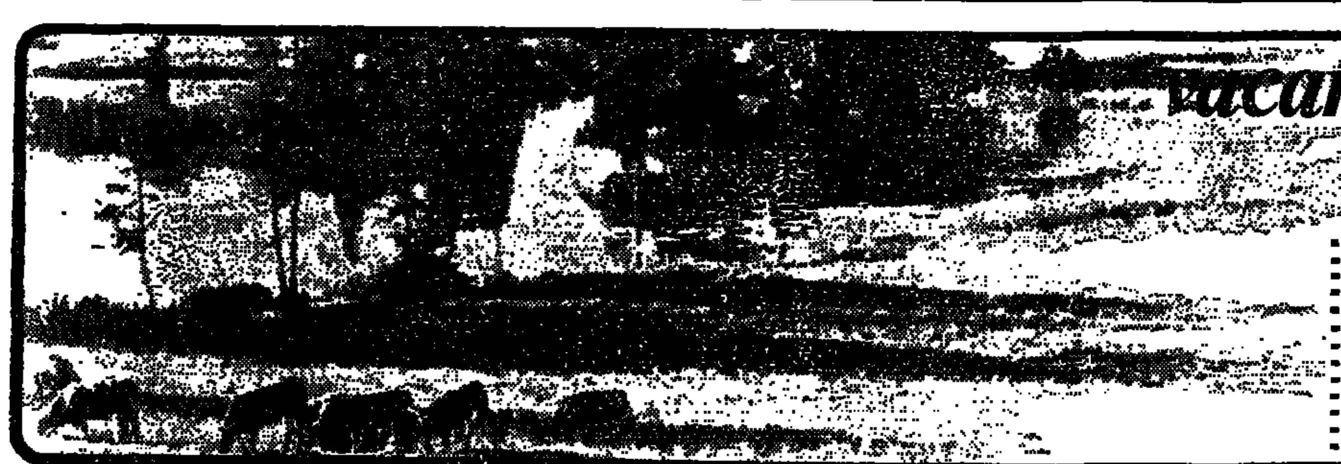
Bicy-Club (Bois de Boulogne et pour toutes ses organisations) ; S.N.C.F. (train + vélo dans près de quatre-vingt-dix gares) ; 1 000 bicyclettes en Picardie, cinquante centres de location, 2 bis, rue Ch.-Dubois, 80000 Amiens.

Jean Roche, Rochefort, 03540 Saint-Bonnet-de-Rochefort, expédie des vélos dans toute la France.

Paris : Paris-Vélo, 2, r. du Fer-à-Moulin, 75005 ;

Lyon : Kubler, 75, av. Victor-Hugo, 69160 Tassin ;

Parc du château de Versailles, parc de Saint-Cloud ; stations balnéaires, thermales, villes touristiques (voir le syndicat d'initiative).



Animaux

L'ŒIL EN CHASSE

La chasse photographique fait de plus en plus d'adeptes : chacun veut rapporter, comme souvenir de vacances, l'image des bouquetins de la Vanoise ou celle des flamants de Camargue. Très louable en soi, cette vogue n'est pas sans danger pour la faune. Pratiquée sans les précautions nécessaires, la chasse photographique peut, par exemple, provoquer l'abandon d'un nid d'oiseaux par les parents.

Aussi faut-il saluer la parution, ces jours prochains, du livre de Serge et Dominique Simon *Je pratique la chasse photographique*. Pour la première fois, un guide sur ce sujet déconseille autant de pratiques qu'il en recommande.

Jeune ménage de moins de trente ans, Serge et Dominique ont déjà à leur actif un impressionnant tableau de chasse photographique. Ne craignant pas de vivre à la dure de longues semaines, ils ont traqué éléphants de Tanzanie, bisons de Pologne, bœufs musqués de Norvège...

Les derniers grands mammifères d'Europe se laissent moins facilement photographier que ceux d'Afrique. Serge et Dominique sont allés quatre fois en Pologne pour tenter de fixer l'image des loups. En vain, jusqu'ici.

Pourtant, le loup reste assez abondant dans les Carpates, comme en témoignent les récits des habitants et les empreintes dans la neige. Pour avoir quelque chance de le photographier, il faut disposer une charogne en guise d'appât et s'embusquer à proximité, dans un trou ou sur un mirador. Au cours de nombreuses nuits d'affût, parfois par — 25 °C nos deux photographes ont pu entrevoir des loups, mais la chance ne leur a pas permis de les photographier.

La sittelle dans le viseur

Ils se sont alors rabattus sur les bisons de la forêt de Bialowieza, qui constituent un objectif moins difficile ; pourtant, l'été, et en dépit de leur taille, ils s'évanouissent complètement dans le décor...

En Suède, dans le parc national de Sarek, après quinze jours de marche et des traversées de rivières parfois difficiles, un ours brun se montre, malheureusement à grande distance.

En Laponie, une jeune chouette épervière sera photographiée sur son nid. Cette espèce peu connue est ainsi nommée en raison des rayures de sa poitrine qui évoquent l'épervier.

Plus rare encore, la sittelle kabyle, l'oiseau miraculeusement découvert en Algérie en 1976, est le plus beau trophée photographique de Serge Simon (*le Monde* du 9 juillet 1977), et les photos qu'il en a prises ont déjà fait le tour du monde.

Son épouse et lui ne négligent pas pour autant la faune française. Ils étalent les habitants de l'étang de Brouessy, près de Trappes, où le Père Bernard Richard étudiait les castors. Nuits blanches dans un grenier du Cantal à l'affût de la chouette effraie, spectaculaires images de la parade des tétras-lyres dans les Alpes, photo de la pie-grièche à tête rousse sur son nid dans le Quercy, voilà quelques-uns de leurs souvenirs les plus enrichissants.

Illustré de leurs plus belles photos, leur livre a l'intérêt de montrer que la connaissance et le respect de la faune sont les conditions primordiales pour réussir dans la chasse photographique.

Instruits de leurs expériences, ils nourrissent d'audacieux projets de photos d'animaux peu banals. Mais ils préfèrent parler de leurs entreprises quand elles ont réussi.

★ Editions André Leson, prix : 29 F.

JEAN-JACQUES BARLOY.

PÉTROLE CONTRE RANICEPS

Conséquence inattendue de la marée noire : plusieurs dizaines de spécimens de raniceps, poissons d'une trentaine de centimètres, vaguement apparentés à la morue, ont été découverts dans la région de Roscoff. Or, un seul y avait été trouvé auparavant, en 1908. Le pétrole avait délogé les raniceps des rochers inaccessibles où ils se cachent

Cet été, une expédition doit prendre le chemin du Lauvitel, petit lac du parc national des Ecrins. Un garde y a signalé la présence d'un poisson long de 2 mètres... Voici deux ans, le Groupe nautique de l'Ouest parisien y a effectué une première plongée ; au cours de celle-ci, une truite de près de 1 mètre a été photographiée

Le Lauvitel héberge-t-il des truites ou des ombles chevaliers encore plus grands ? Nous aurons peut-être la réponse cet été. — J.-J. B.

Plaisirs de la table

TROIS SUCCÈS

Si Michelin a retiré son étoile au *Grand Venise*, le Kléber, lui, promotionne parallèlement *Conti* (72, rue Lauriston (16e), tél. 727-74-67, fermé le samedi). La vieille maison reprise par Paul Chêne venu en voisin, et dirigée par Pascal Fayet, reste agréable et confortable. La cuisine est excellente. Les prix ont plutôt diminué (mais oui !).

Dans les antipasti et avec un merveilleux parme, souple et parfumé, une salade Conti, au foie gras. Elle nous rappelle ainsi que les Romains s'en régalaient et que le mot foie vient non de l'organe (qui se disait *jecur*) mais des figues (*ficatum*) dont on nourrissait les oies pour que le *jecur ficatum* soit meilleur !

Belle collection de pâtes fraîches (avec les *fettuccine* Alfredo), *scampi* et *fritto misto di mare*, plats traditionnels, et aussi une daube (*stracoto*) au barolo. Un lambrusco à 20 F, ce vin pétillant, allègre et demandant à être bu frais. Bon café, cigares en humidificateur... Le sourire d'Annie et d'Aurore. Les « Italiens » ne sont pas si nombreux à Paris, du moins de qualité, pour que nous ne marquions pas d'une pierre (ou d'une truffe) blanche la résurrection de *Conti !*

MERCURE GALANT

Tels les peuples heureux, certains restaurants n'ont pas d'histoire, et le *Mercure Galant* (15, rue des Petits-Champs (2e), tél. 742-82-98, fermé le dimanche) est de ceux-là. Si Michelin lui a donné une étoile méritée, le Kléber ne le couronne pas, à tort. Sa nouvelle carte en est la preuve.

On y relève un rond de gîte séché et fumé qui vaut toutes les viandes des Grisons ; une terrine Ferrant (c'est le cuisinier) de foie et ris de veau et accompagnée de fraises au vinaigre en un accord surprenant ; un pâté de poisson au tourteau ; des rouelles de homard à la nage ; une mousse de rouget à la purée de poireau ; un tournedos de veau fermier à la moelle et aux pâtes fraîches, et, toujours, l'incomparable mille-feuille.

NAVY CLUB

On mange généralement mal dans les cabarets, plus mal encore dans les discothèques lorsque, d'hasard, le patron se sent — ou se croit — gastronome. Et ce n'est pas la caution de Guérard et l'enthousiasme des oiseaux de nuit des beaux quartiers du monde et du demi-monde qui me convaincront des mérites du *Régine's* en la matière. Combien j'aime mieux alors la simple et gentille carte du *Navy Club* (58, boulevard de l'Hôpital (13e), tél. 535-91-94, fermé le lundi).

Les vitres insonores séparant cette salle à manger de la discothèque attenante (où, de reste, de bien jolies personnes dansent en solo, en attraction) n'empêchent point que, dès 20 heures et jusque tard dans la nuit, on puisse ici profiter d'un banc parfait de fruits de mer, de plats du jour (de nuit plus exactement) bien ficelés (comme ce lapin chasseur, l'autre soir, à 30 F), d'une côte de bœuf épaisse et de bonne viande, de beaucoup de légumes, des fromages de Cantin avec le pain de Poilâne, d'un fromage blanc bien présenté, de savoureux desserts (muscadet sur lie à 17 F, médoc à 34 F).

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● **Au Père Tranquille...** Ça vous a un petit air de guinguette sur la Marne. Eh bien, non, c'est un bistrot à vin (30, avenue du Maine), caché derrière les palissades du quartier de la Tour Montparnasse. On y boit les sauvignon et gamay de Touraine de Marionnet, on y casse la croûte familièrement. Et c'est là que l'A.A.A.A.A. a décerné son dernier diplôme à Michel Soulié (charcutier à Chablis, téléphone 53-10-62) pour ses produits de qualité. M. Jean Nouyrigat (le « Père Tranquille ») les avait mitonnées avec des chicons, endives vertes de son jardin, cuites craquantes. Une merveille !

● **Bouzy-en-Champagne,** sous l'égide du Parc naturel régional de la montagne de Reims, vient d'être choisi pour trois journées portes ouvertes. Les samedi 29 et dimanche 30 avril, le lundi 1er mai, Bouzy connaîtra donc de nombreuses animations sur les thèmes du travail de la vigne et du vin. Les vignerons seront heureux de vous y accueillir. Et de vous faire découvrir ce rouge tranquille, et savoureux lorsqu'il est signé Jean Vesselle, Georges Vesselle, Paul Bara, Brice, etc.

● **Présentateur des romans de Giono** (dans « La Pléiade »), Robert Ricatte a relevé, dans « Faust au village », l'évocation d'une liqueur, la « Révérendine ». Il voudrait savoir si c'est là une invention de Jean Giono ou une liqueur peu connue de quelque couvent de Provence, autrefois. Qui le renseignera ?

Philatélie

N° 1532

FRANCE : « Economies d'énergie ».

Après les ondes, le petit écran et les journaux, un timbre d'usage courant sera également le support de propagande de l'économie d'énergie. Vente générale le 24 avril (35e/78). Retrait probable le 20 octobre 1978.



1 F, jaune orangé, sépia et brun clair.

Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Jacques Jubert. Tirage : 10 millions d'exemplaires. Imprimé en taille-douce, Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 22 et 23 avril, de 9 h. à 18 h., au ministère des P.T.T., 20, avenue de Ségur, Paris-7e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 22 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e et de 10 h. à 17 h., au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

FRANCE : série « Europa ».

Les deux timbres de la série Europa 78 représentent des fontaines. Suivant la décision de la C.E.P.T., le sujet dominant pour ces émissions est la sculpture. Vente générale le 8 mai (36 et 37e/78). — Retrait probable le 20 avril 1979.

1 F, noir, bistre et bleu ; « Fontaine des Innocents » ; tirage de 20 millions ;



1,40 F, brun, vert clair et bleu ; « Fontaine du Parc floral de Paris » (sculpteur Stahly) ; tirage de 10 millions.

Formats 22 × 36 mm. Maquettes et gravures de Michel Monvoisin. Impression taille-douce, Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

A PARIS

— Le 6 et 7 mai, de 9 h. à 18 h., au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 6 mai, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

A STRASBOURG

— Le 6 mai, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., et le 7 mai, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., au Palais des droits de l'homme, à Strasbourg. — Oblitération « P.J. ».

ANDORRE : série « Europa 78 ».

Le 1er mai est la date de mise en vente générale des deux timbres « Europa ». Les maquettes sont de Pierrette Lambert.

1 F, « Eglesia de Pal » ; format 36 × 22 mm ; tirage : 800 000 ;



1 F, « Esglesia de Pal » ; format 36×22 mm ; tirage : 800 000 ;

1,40 F, « Casa de Carlemany » ; format 22 × 36 mm ; tirage : 500 000.

Les couleurs sont respectivement : brun, vert et rouge (1,00 F) ; bleu hirondelle, bleu et rouge (1,40 F).

Impression taille-douce, Atelier du timbre de France. Gravure de Marie-Noëlle Goffin (1 F) et Eugène Lacaque (1,40 F).

La vente anticipée aura lieu :

— Le 29 avril, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Pendant cette journée, oblitération « P.J. ».

● L'« Ecureuil » (1 F), annoncé dans notre rubrique 1524 du 18 février, a été tiré à 500 000 exemplaires.

Nouvelles brèves

● GABON : *Deux timbres « poste aérienne » pour le soixante-quinzième anniversaire de la mort de Paul Gauguin, 150 fr. « Nature morte à la statuette maorie » et 300 fr., « Autoportrait de l'idole ». Offset, Cartor S.A.*

● MALI : *Tableaux de Rubens, trois valeurs « poste aérienne » : 200 fr., « Combat des Amazones » (détail), 300 fr., « le Retour du travail des champs » (détail) et 500 fr. maliens, « Hercule et le lion de Nemée ». Offset, Cartor S.A.*

Bureaux temporaires

⊙ 64150 Mourenx (maison des J.C.), les 22 et 23 avril. — XIIIe congrès national de l'office central des activités philatéliques.

⊙ 42300 Roanne (salle Albert-Sérol, ex-caserne Werlé, route de Paris), les 22 et 23 avril. — Exposition « Juvaroanne ».

⊙ 15000 Aurillac (Bibliothèque municipale, rue du 139e R.I.), les 22 et 23 avril. — 28e congrès du Groupement philatélique du Massif-Central.

⊙ 81100 Castres (Hôtel de Ville), le 23 avril. — 40e anniv. de l'Amicale philatélique locale.

⊙ 02400 Château-Thierry (Palais des rencontres, quartier des Blanchards), les 22 et 23 avril. — Exposition nationale « Flamex ».

⊙ 52200 Langres, du 4 au 7 mai. — Foire-exposition.

Exposition philatélique

● *A RIS-ORANGIS, les 15 et 16 avril, au gymnase du Moulin-à-Vent.*

● *A CHARLEVILLE-MEZIERES, les 15 et 16 avril, à l'hôtel de ville.*

● *A GUENANGE, le 23 avril, à l'hôtel de ville.*

● *A NANTES, les 22 et 23 avril, « Marcophilex V » au 24, rue Crébillon.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 757

NOUVEAU DUEL

(Tournoi international de Bongoino, 1978.)
Blancs : L. PORTISCH.
Noirs : A. KARPOV.
Défense Nimzo-indienne.

1. d4	Cf6	21. Ff4	Dç6
2. ç4	é6	22. Ff5 (j)	Td8 ! (k)
3. Cç3	Fb4	23. h3	Cç5 (l)
4. é3	0-0	24. Td1	Df6
5. Fd3	ç5	25. Fb1	Dé6
6. Cf3	d5	26. Rh2	Rf8 (m)
7. 0-0	d×ç4 (a)	27. Fé5	D×ç4
8. F×ç4	ç×d4 (b)	28. Df4	Cé6
9. é×d4	b6 ! (c)	29. Dé4	Dd5 !
10. Fg5 (d)	Fb7	30. Dé2	Cd6
11. Té1 (è)	Cb—d7	31. a4	Cç4
12. Tç1	Tç8	32. Fg3	Cç5
13. Fd3	F×ç3	33. Fa2	d3 !
14. b×ç3	Dç7	34. Dé1	Dd4 !
15. ç4	Tf—é8	35. f3	Cé3
16. Dé2	h6	36. Td2	Té8 (n)
17. Fd2 (f)	F×f3 ! (g)	37. Dç1	C×a4
18. D×f3	é5	38. Rh1	Cç5
19. Dg3 (h)	é×d4	39. Ff2	Dé5
20. T×é8+	C×é8 (i)	40. Fb1	Rg8
		41. Abandon (o).	

a) Outre cet échange des pions centraux, les Noirs disposent de plusieurs suites comme 7..., Cç6 ; 7..., Cb-d7 et 7..., b6

b) Ce second échange a été longtemps considéré comme faible jusqu'à ce que des analyses approfondies de Karpov, de Polugaïevsky et de Furman en 1975 prouvent les possibilités stratégiques des Noirs dans ce schéma apparemment simplifié.

c) Le fianchetto - D est ici nécessaire. Après 9..., F×ç3 ; 10. b×ç3, Dç7 ; 11. Cé5, Cç6 ; 12. C×ç6, D×ç6 ; 13. Db3! les Blancs ont déjà l'avantage (Simaguine-Tschukowitzky, Sotchi, 1967) comme après 9..., Cç6 ; 10. Fg5, Fé7 ; 11. a3, a6 ; 12. Dd3!, b5 ; 13. Fa2, Fb7 ; 14. Ta-d1, Tç8 ; 15. Tf-é1, Té8 ; 16. F×f6!, F×f6 ; 17. d5! (Portisch-Bilek, championnat de Hongrie, 1975).

d) Sont également jouables 10. a3; 10. Té1 ; 10. Dé2 ; 10. Ff4 et 10. Cé5.

e) Ou 11. Dd3, Cb-d7; 12. Ta-d1, F×ç3! ; 13. b×ç3, Dç7 ; 14. Fb3, Fé4! (Gheorghiu-Ostojic, Cleveland, 1975) ou 11. Dé2, F×c3 (si 11..., Cç6; 12. Ta-d1, Ca5 ; 13. Fd3, Fé7 ; 14. Cé5!) ; 12. b×ç3, Cb-d7 ; 13. Fd3, Dç7 ; 14. ç4, Cg4 ; 15. Fé4, F×é4 ; 16. D×é4, Cg-f6 ; 17. Dd3, h6 (Petrossian-Karpov, Milan, 1975) ou 11. Tç1, Cç6 ; 12. a3, Fé7 ; 13. Dd3, Tç8 ; 14. Tf-d1, Cd5! (Portisch-Karpov, Milan, 1975). Portisch joue ici contre son vieil adversaire une variante non expérimentée dans son match de Milan en 1975, les suites 11. Tç1 et 11. Fd3 ne lui ayant donné à chaque fois que la nullité.

f) Les Blancs veulent garder la paire de F, la suite 17. F×f6, C×f6 ; 18. Cé5, Cd7 ; 19. C×d7, D×d7 ne leur plaisant pas.

g) Saine stratégie qui permet aux Noirs de s'emparer de l'initiative.

h) Le blocage du centre par 19. d5 réduirait l'activité des F et permettrait au champion du monde d'opérer en toute tranquillité après 19..., Cç5. 19. d×é5 n'étant pas meilleur à cause de 19..., C×é5. Portisch tente de reprendre l'offensive en sacrifiant le pion d4 afin d'activer les F. Le problème posé par les Noirs est bien réel.

i) Et non 20..., T×é8 ? 21. D×ç7.

j) Menaçant 23. F×d7, D×d7 ; 24. F×h6.

k) Cette simple défense met fin à l'attaque des Blancs.

l) Il est instructif de voir comment le champion du monde valorise son pion de plus et réduit son adversaire à un rôle purement passif.

m) Et non 26..., D×ç4 ; 27. F×h6.

n) Menace 37..., Cg4+.

o) Si 41. F×d3 soit 41..., C×d3 ; 42. T×d3 et les Noirs ont deux pions liés de plus sur l'aile - D, soit 41..., C×g2 ; 42. R×g2, Dg5+ ; 43. Fg3, Cd×d3.

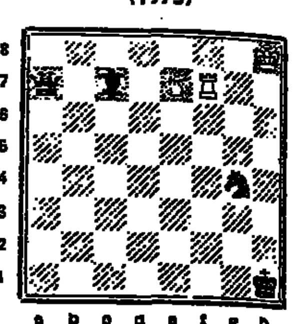
● Le premier hebdomadaire d'échecs français, *Echecs-hebdo*, s'est fixé pour but de commenter en priorité les parties jouées par des Français en France ou dans des tournois à l'étranger. Sa périodicité lui permet aussi de traiter rapidement des grandes manifestations internationales. Il compte parmi ses collaborateurs plusieurs maîtres internationaux.

Echecs-hebdo est vendu au prix de 5 F. Abonnements : 60 F par trimestre, 120 F par semestre, à adresser à Carlos Fornasari, 16, rue Pierre-Sémard, 75009 Paris.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 756
V. KOZAIREV, 1978
(Blancs : Rç7, Dd1, Fg7, Pf7. Noirs : Rf5, Da8, Fé4 et é7, Cb8, Pa6 et ç6.)

1. Db3+, Ré6 ; 2. f8=C+ !, F×f8 ; 3. Dé5+, Rf7 ; 4. Df6+, Rg8 ; 5. D×f8+, Rh7 ; 6. Fd4 !, Rg6 ; 7. Df6+, Rh5 ; 8. Fé3 !, Rg4 ; 9. Df4+, Rh3 ; 10. Ff2 !, Rg2 ; 11. Dg3+, Rf1 ; 12. Fç5 !, Ré2 ; 13. Dé3+, Rd1 ; 14. Fb4 !, Rç2 ; 15. Dç3+, Rb1 ; 16. Fç5 ! et les Blancs gagnent après 16..., Fç2 ; 17. Db4+, Ra2 ; 18. Da3+, Rb1 ; 19. Fd4 et 20. Db2 mat.

ETUDE
G. NADAREICHVILI
(1975)



Blancs (3) : Rh8, Tf7, Pé7.
Noirs (4) : Rh1, Da7, Fç7, Cg4.
Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

dames N° 65

PIÈGE ET RAFLE

(Tournoi international d'Amsterdam, décembre 1977.)
Blancs : F. NIMBI (Congo)
Noirs : H. JANSEN (Pays-Bas)
Ouverture : Raphaël.

1. 32-28	17-22 (a)	27. 34-29 (n)	23×34
2. 28×17	11×22 (b)	28. 39×30	24-29 (o)
3. 34-30 (c)	6-11	29. 33×24	22-28
4. 30-25	11-17	30. 32×23	18×29 (p)
5. 40-34 (d)	19-23	31. 47×42	6-11
6. 44-40	7-11	32. 38-32	11-17
7. 31-27 (e)	22×31	33. 43-38	19-23 (q)
8. 36×27	14-19 (f)	34. 38-33	23-29 ! (r)
9. 25×14	9×20	35. 33×24	20×29
10. 34-30	20-25 (g)	36. 45-40	13-18
11. 37-32	25×34	37. 42-38	17-21
12. 39×30	10-14	38. 31-26	12-17 ! (s)
13. 33-28	15-20 (h)	39. 48-43	8-13
14. 38-33	5-10	40. 40-34 (t)	29×40
15. 41-36	17-21	41. 35×44	18-23 ! (u)
16. 46-41	12-17	42. 32-28 (v)	23×32 ! (w)
17. 30-25	2-7	43. 27-22	17×28
18. 41-37	7-12	44. 26×17	14-19 !! (x)
19. 37-31	21-26 (i)	45. 38×27	19-24
20. 43-38	26×37	46. 30×8	3×32 ! (y)
21. 42×31	1-6 (j)	47. Abandon.	
22. 50-44	10-15		
23. 44-39	4-9 (k)		
24. 40-34	20-24		
25. 49-43	17-22 ! (l)		
26. 28×17	11×22 ! (m)		

NOTES

a) Les Noirs attaquent dès l'ouverture par cette réplique dynamique qui chasse (provisoirement) les Blancs du centre.

b) Pour les Blancs, la case symétrique à cette case 22 est la case 29. L'occupation de la case 22 pour les Noirs et de la case 29 pour les Blancs peut engendrer un risque d'enchaînement comme, entre autres innombrables exemples, dans la partie publiée dans *le Monde* du 4 mars dernier.

c) Si les Blancs avaient envisagé de former l'enchaînement mentionné ci-dessus, ils auraient tenté de poursuivre par 31-26 puis 37-31, 41-37, 37-32, 32-27 et l'enchaînement eût été constitué.

d) De préférence à 33-28 (22×33) 39×28, car les Noirs auraient pu alors contrôler le centre en développant puissamment leur aile gauche par (19-23 !) 28 × 19 (14 × 23) 25 × 14 (10×19).

e) Sans doute pour prévenir l'éventuelle augmentation de la pression sur l'aile gauche.

f) Les Noirs développent sans temporiser leur aile gauche.

g) Meilleur que (20-24) 30-25 et la sortie du pion à 5 serait difficile.

h) Pour parer 30-24.

i) Pour parer le redoutable enchaînement 31-26.

j) Par une stratégie pas spectaculaire mais très précise [les coups justes des maîtres paraissent presque toujours « évidents »], les Noirs ont obtenu un avantage positionnel : pas de pions portés prématurément sur une aile [pion à 31 pour les Blancs], pas de pions passifs à la bande [pion à 25 pour les Blancs] et nombreuses formations de pionnages.

k) La position des Noirs ne présente aucune faiblesse.

l) Nouveau pionnage offensif pour chasser les Blancs du centre et les réduire à terme à l'impuissance.

m) Interdit 31-26 ? (22×31) 26×37 (24-29 !) 33 × 24 (19 × 30) 35×24 (14-20) 25×14 (9×40) 45×34 (23-28) 32×23 (18×40!) N+.

n) A leur tour les Blancs délogent l'ennemi du centre et enchaînent par le trèfle [pions à 25, 30 et 35].

o) Pour libérer les deux ailes des enchaînements.

p) La formation des Blancs est dès lors par trop dispersée avec un trèfle et la colonne de pionnage à gauche [pions à 36, 31 et 27] réduits à la passivité.

q) Maîtres du centre, les Noirs vont exploiter la dislocation du camp adverse et les priver de toute possibilité d'initiative.

r) Ce pionnage offensif interdit en outre, après (20×29), 32-28? (29-34) 30×39 (17-22) 27×7 (8-12) 7×18 (13×44) +.

s) Paralyse l'aile gauche adverse.

t) Mouvement défensif avec la perspective de porter le pion à 35 vers le centre.

u) Pour maintenir la pression sur l'aile gauche mais aussi pour inciter l'adversaire à effectuer le dégagement par 32-28.

v) Les Blancs tombent dans le piège.

w) Le piège consistait à offrir un illusoire passage à dame.

x) Mise à profit inattendue du temps de repos.

y) N+1 et passage à dame assuré.

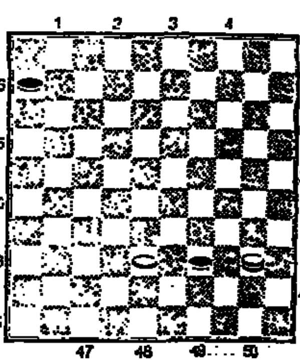
SOLUTION DU PROBLEME N° 64

[Noirs : pions à 10, 15,36, 38 et 39. — Blancs : pions à 24, 25, 30, 35, 41, 45 et 48] : 48-42 !! [Une manière originale de se procurer un temps de repos en envoyant deux pions adverses à dame à la même case] (38 × 47) 45-40 [la mise à profit du temps de repos] (47 ×20) 25 × 5 (36 × 47) 30-24 (47 × 20) 5-16 (15 × 4) 40-34 (39 × 30) 35 15 ! +

JEAN CHAZE.

EN PARTIE
ROUSSAY
1955

Les Blancs jouent et gagnent en dix temps.



bridge N° 753

ASSURANCES TOUS RISQUES

Ce chelem est imperdable à condition de s'assurer contre toutes les répartitions.

♠ D V
♥ A R 10 8
♦ 6 5 4 3
♣ A D V

Ouest		Est
♠ R 9 5 3 2	N	♠ 10 8 7 6
♥ 7	O E	♥ D 6 5 4 (3 2)
♦ D V 9	S	♦ —
♣ 10 9 3 2		♣ 8 6 5

♠ A 4
♥ V 9
♦ A R 10 8 7 2
♣ R 7 4

Ouest entame le 10 de trèfle pris par l'as. Le déclarant joue ensuite le 5 de carreau du mort, mais Est défausse un cœur. *Comment Sud doit-il jouer* ce PETIT CHELEM A CARREAU *contre toute défense et toute distribution ?*

Réponse :

Le contrat est sur table en faisant un jeu d'élimination et une mise en main à l'atout sur Ouest, qui sera obligé de jouer pique ou cœur ou coupe et défausse.

Ainsi, après deux tours à carreau, deux à cœur et l'élimination des trèfles, le déclarant jouera le 7 de carreau, et Ouest sera obligé de prendre avec le valet de carreau :

♠ D V ♥ 10 8 ♦ 6

♠ A 4 ♦ 10 8 2

La meilleure défense d'Ouest est de jouer cœur (s'il en a encore) pour le 8 du mort et la dame d'Est. Sud coupe avec le 8 de carreau et remonte au mort en jouant le 2 de carreau, pris par le 6. *Le 10 de cœur affranchi* permet de défausser un pique et d'éviter l'impasse au roi de pique (qui aurait échoué telles que les cartes sont).

Danger invisible

Avant de faire un plan de jeu, on doit chercher à tirer des déductions de l'entame et à se protéger contre les dangers qui pourraient surgir.

Mais ce n'est pas toujours facile et, dans cette donne jouée dans les demi-finales d'un championnat en Amérique, un des deux déclarants seulement a gagné son contrat.

♠ R V 2
♥ D 10 8 6 4 3 2
♦ R D 5
♣ —

Ouest		Est
♠ A 4 3	N	♠ 7
♥ V	O E	♥ R 7 5
♦ A 10 6	S	♦ 9 8 7 3 2
♣ 10 9 6 4 3 2		♣ A D V 7

♠ D 10 9 8 6 5
♥ A 9
♦ V 4
♣ R 8 5

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Lewis	Katz	Pender	Cohen
2 ♠	passe	4 ♠	passe

Ouest ayant entamé le valet de cœur pour la dame et le 5, le déclarant joua le 5 de carreau du mort pour le valet de sa main. Ouest prit avec l'as et contre-attaqua trèfle. *Comment Lewis, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 2 ♠ » de Sud était le Deux Faible qui promet une couleur de six cartes avec un maximum de 10 points d'honneurs et environ cinq levées de jeu.

A l'autre table, les enchères ont été :

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Eisenberg	W...	Reinhold	Mathe
2 ♠	passe	3 ♥	passe
4 ♥	passe	passe	passe

Dans l'autre demi-finale, aux deux tables, Sud n'a pas ouvert, et c'est Nord qui a déclenché les hostilités. A une table, Nord ouvrit de « 1 ♥ » et Goldberg, en Sud, joua finalement « 4 ♠ », qu'il chuta, tandis qu'à l'autre table, Sontag, en Nord, ouvrit de « 4 ♥ », qu'il... gagna !

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

Sécurité totale (n° 746) :

« A mon humble avis, écrit Mme G., je ne vois pas comment on peut affranchir les trèfles puisqu'on ne possède pas le 10 de trèfle ? »

Cette lectrice est victime d'une illusion d'optique :

♣ D V 8 6 5 4
♣ A 10 9 7 —
♣ R 3 2

Si on joue le 4 pour le roi de la main, Ouest doit prendre et il ne fera plus de trèfle. En effet, il suffira de *jouer chaque fois trèfle de la main* pour capturer les trois derniers trèfles d'Ouest.

Ajoutons, d'autre part, que, si c'est Est qui a l'as de trèfle, il ne pourra pas le mettre au premier tour sans libérer tous les trèfles, et, s'il fournit un petit trèfle, Sud fera le roi, qui sera la neuvième levée car il suffira ensuite d'affranchir les carreaux...

Hippisme

UN MICROBE DANS L'ENGRENAGE

L'ACCESSOIRE hippique privilégié n'est plus seulement, cette semaine, la jumelle, mais le microscope. Il suit la course des cocco-bacilles, agents de la « métrite contagieuse ».

Comme naguère nos maladies « honteuses » — auxquelles elle s'apparente par sa localisation anatomique et son mode principal de transmission, — cette maladie des juments garde une origine géographique mystérieuse et contestée. Les Irlandais, chez qui auraient été observés — et soigneusement tenus secrets — de premiers cas en 1976, indiquent, quand on les pousse dans leurs derniers retranchements, que s'ils « l' » ont eue, « elle » leur venait d'Amérique. Les Anglais « la » disent irlandaise. Les Français « l' » ont, sans conteste, importée d'Angleterre. Quant aux Américains — et la boucle est ainsi bouclée, — ayant décelé le germe, entre autres, sur deux étalons importés de France, ils sont tout prêts de retenir le nom de « mal français » : on ne prête qu'aux riches, et tous nos auteurs de vaudevilles ont su, dans ce domaine, faire fructifier le capital.

Dans le brouillard du cheminement, au moins une étape certaine : Newmarket. Ce sont les Anglais qui, les premiers, au mois d'avril 1977, ont donné l'alerte, attestant que le fair play est bien une de leurs vertus, au moins quand il se hennit. Ils annonçaient alors qu'un mal nouveau avait été décelé sur des juments envoyées aux étalons du National Stud et notamment à l'illustre Mill Reef. *Peu après, ce célèbre établissement était mis en quarantaine, puis d'autres haras. Et, en fin de compte, le 20 mai 1977 la monte était stoppée pratiquement dans toute l'Angleterre.*

La vigueur de la mesure faisait espérer un coup d'arrêt de la maladie. En fait, il apparaissait, voilà un mois, qu'elle avait pénétré en France, où quelques juments en présentaient les signes, au demeurant peu spécifiques (écoulements). Un front sanitaire était alors organisé, sous l'impulsion de la direction des Haras nationaux. Dans les dix départements correspondant aux circonscriptions des haras nationaux de Saint-Lô, Le Pin et Angers, les préfets signaient des arrêtés suspendant la monte à partir du 23 mars. Des prélèvements de contrôle étaient ordonnés sur toutes les juments de pur-sang. Il était prévu que lorsque les analyses seraient effectuées, la monte reprendrait dans les haras reconnus indemnes, au profit des juments ressortissant de haras dont tout l'effectif aurait également été déclaré sain.

Cette échéance s'est réalisée. Le 8 avril au matin, les haras indemnes ont rouvert leurs portes, pour accueillir les juments appartenant à des élevages eux-mêmes indemnes en totalité. Pour les élevages à propos desquels cette garantie n'existe pas, la monte reste suspendue. Les étalons admis à fonctionner (c'est le terme technique) à nouveau seront soumis à prélèvement et analyse chaque mois. Enfin — et c'est probablement le moyen de contrôle le plus efficace, — des listes d'étalons et juments atteints sont publiées dans les journaux professionnels. Une première liste de sept étalons a été rendue publique le 8 avril. On évite ainsi que des éleveurs — dont certains sont déjà dans une situation financière difficile, voire dramatique — ne cèdent à la tentation d'assurer à tout prix — et à tous risques — une recette.

Des situations juridiques encore confuses

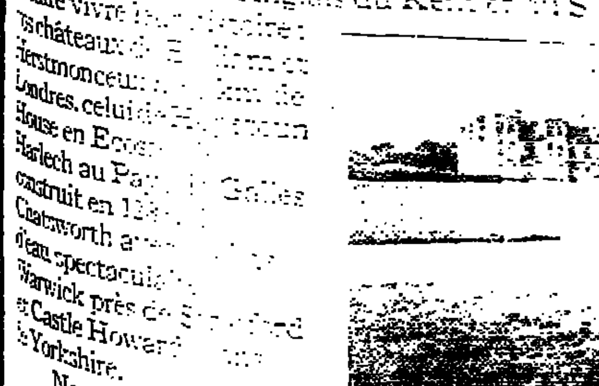
De fréquentes réunions ont lieu entre les représentants des administrations concernées, les vétérinaires, les éleveurs. La semaine passée, on a, pour la circonstance — fait unique à cette époque de l'année, — rouvert la salle, en forme de champignon atomique, des ventes de Deauville. Les explications qui ont été données renforcent le caractère insolite et encore mystérieux de la maladie. Généralement, les juments atteintes avortent au deuxième mois de la gestation. Mais, en Angleterre, certaines ont mené leur gestation à son terme et ont mis au monde des poulains normaux, ce qui, bien entendu, ne les a pas empêchées, ensuite, de contaminer un étalon et, par son intermédiaire, d'autres juments. Le mâle est « porteur sain » du microbe. Il ne manifeste aucun signe clinique. Mettre en évidence dans son organisme la présence des cocco-bacilles n'est d'ailleurs pas chose aisée. Le microbe semble céder assez facilement à l'administration d'antibiotiques, échelonnée sur trois semaines, mais, s'il survit à ce traitement, il acquiert une résistance qui rend ensuite son élimination très difficile. Théoriquement plus facile que chez le mâle, la détection de la contamination chez la femelle pose cependant de sérieux problèmes. Une soixantaine de juments françaises ont été reconnues positives. Mais le nombre des malades est peut-être plus élevé : selon deux vétérinaires anglais venus, au bénéfice de leur expérience, faire un exposé à leurs collègues français, la méthode d'analyse employée par plusieurs laboratoires français ne donne pas une garantie totale. Au demeurant, les haras nationaux ne reconnaissent, pour l'octroi de l'autorisation de reprendre la monte, que les conclusions de six laboratoires.

Floue au plan vétérinaire, la métrite irlando - anglo - franco - américaine crée des situations juridiques encore plus confuses. Certains des étalons atteints fonctionnaient au prix de 30 000 francs. Ce prix a parfois été payé d'avance. Le propriétaire de l'étalon est, semble-t-il, tenu de le rembourser si son cheval ne peut remplir le contrat. Mais quid si, par exemple, l'étalon avait « servi » une fois — et une fois seulement — une jument avant le 23 mars ? Autre cas : le propriétaire de l'étalon qui se trouve « suspendu » peut perdre dans l'affaire plus de 1 million de francs. Si l'origine de la contamination est établie, peut-il se tourner vers le propriétaire de la jument en cause ?

Les avocats pourraient bien avoir, dans l'affaire, autant de travail en perspective que les vétérinaires. L'expérience anglaise, là aussi, est révélatrice : une cascade de procès continuent de se plaider depuis un an.

La justice de Longchamp a, dimanche, été plus expéditive : quatre jours de suspension à l'encontre du jockey libanais Moubarak. Encore a-t-elle été, en l'occurrence, indulgente. Il est certain que Moubarak, en se rabattant brusquement vers la corde au moment où Pevero s'y engageait, a faussé l'arrivée du prix Greffulhe. Le bénéficiaire de l'incident a été Naasiri qui, pendant ce temps, s'échappait côté pesage. Mais il ne faut probablement pas prendre trop au pied de la lettre tous les résultats actuels. Quand on les examine attentivement, on s'aperçoit que les gagnants sont presque toujours des chevaux qui comptaient au moins une course de rentrée. De là à imaginer que la hiérarchie pourra être remise en cause lorsque tous les compétiteurs se seront pliés à un tel rodage, il n'y a qu'une foulée.

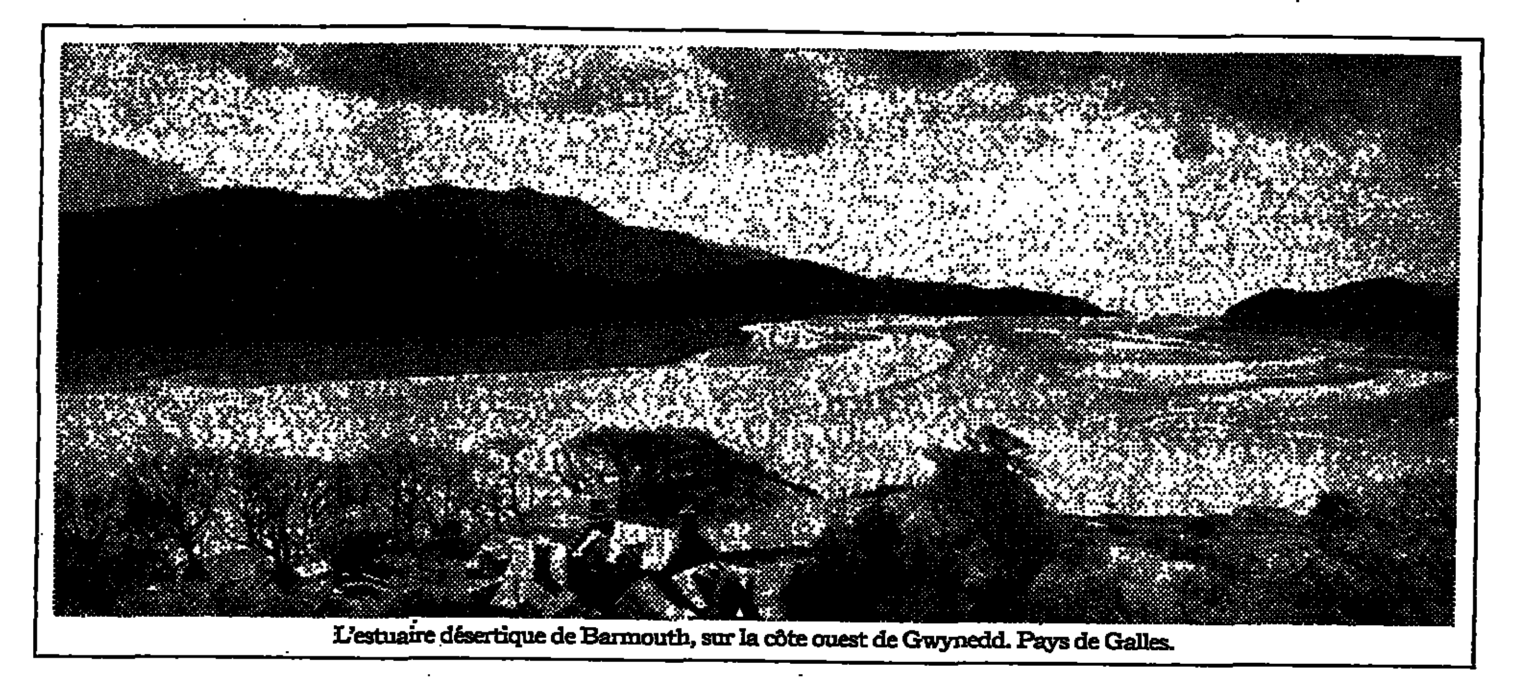
LOUIS DÉNIEL.



Merci Messieurs les Anglais

Merci de considérer la qualité de la vie comme la première des qualités. Merci de vouloir préserver la nature, quel qu'en soit le prix. Merci d'aimer la tradition de votre pays au point de paraître démodés.

Si nous pouvons passer chez vous des vacances uniques, c'est parce que vous avez su rester vous-mêmes.



L'estuaire désertique de Barmouth, sur la côte ouest de Gwynedd. Pays de Galles.

Vos hôtels sont des maisons de famille

Vous avez su ne pas renoncer à un mode d'accueil aussi vieux que le monde : le logement chez l'habitant. Le seul qui permette vraiment de connaître un pays et de participer à sa vie.

L'Angleterre dénombre 80.000 "Bed and Breakfast" qui, pour 40 F par nuit, nous proposent de bons draps frais, des breakfasts chauds et toute la gentillesse de leurs hôtes.

Vos fermettes de campagne sont une solution originale pour des vacances en famille : pour 400 F par personne en demi-pension, vous offrez à nos enfants une semaine en contact avec la nature et les animaux.



Une chambre pour la nuit, petit déjeuner anglais au réveil. Spean Bridge près de Loch Lochy en Ecosse est l'un des des 80.000 "Bed and Breakfast" des îles britanniques.

Tous vos petits hôtels pratiquent des prix raisonnables : 350 F par semaine par personne en demi-pension et 470 F dans les plus anciennes auberges historiques.

Vos châteaux sont ouverts à tous

Merci Lord Bath de montrer au public votre château de Longleat, Wiltshire.

Merci Lord Montagu de faire connaître à tous Beaulieu à 33 km de Winchester et les trésors que vos ancêtres y ont accumulés depuis 4 siècles.

Merci à tous les Anglais du Kent et du Sussex de faire vivre leur histoire : vos châteaux de Bodiam et Herstmonceux à 80 km de Londres, celui de Hopetoun House en Ecosse, de Harlech au Pays de Galles construit en 1283, de Chatsworth avec ses jets d'eau spectaculaires. Warwick près de Stratford et Castle Howard, dans le Yorkshire.

Lord Bath devant son château de Longleat. Dans ses bras, un bébé tigre né dans sa réserve d'animaux. Wiltshire.

Nous vous sommes aussi très reconnaissants de nous offrir des villes où la nature n'a pas fait place au béton. Bath, une des plus anciennes villes d'eau du monde. Durham avec sa cathédrale magnifique au sommet d'une colline.

Vos côtes ont gardé leur décor naturel

En protégeant l'authenticité de votre Cornouaille, vous nous offrez un spectacle rare aujourd'hui : vos landes de bruyères, ces fameux "Moors" où l'on est seul au monde face à l'océan. Vos falaises aux abrupts terrifiants du "Land's End". Vos ports et villages de pêcheurs qui n'accueillent que des bateaux de pêche. Newquay en Cornouaille, vieux port entouré de 10 plages de sable fin. Lynmouth dans le Devon, petit port situé à l'embouchure de la Lynn, ancien repaire de contrebandiers. St. Ives en Cornouaille, port de pêche coloré aux maisons peintes. Brixham dans le Devon, vieux quai où Guillaume d'Orange débarqua en 1688.

En respectant l'histoire de votre Pays de Galles, vous nous faites découvrir les plus exceptionnelles forteresses de l'Europe entière : le château et les fortifications de Conwy, Caernavon et Caerphilly.

A parcourir votre Ecosse, vos côtes sauvages, vos landes immenses, vos lochs, à écouter vos légendes, on finit par croire aux fantômes. Merci d'avoir préservé les "firths" de Forth et de Moray, quasi-désertiques. Et l'île de Bute où l'on peut se retirer auprès des pêcheurs et des oiseaux.

La pêche se pratique partout. En Ecosse, pêche au saumon et à la truite, dans les rivières de la Tweed et de la Spey. En Cornouaille, pêche au requin.

Vos pelouses sont des terrains de loisirs

Parcs nationaux boisés et fleuris, où le gazon épais est autorisé aux promeneurs : L'Exmoor, une côte magnifique et une vaste lande en arrière-pays où vivent les daims sauvages. Le Dartmoor, lande où des troupeaux de poneys sont en liberté, rochers granitiques, ruisseaux chatoyants et vallées boisées où l'on pratique la pêche à la truite. Le Snowdonia, région montagneuse pleine de petits lacs et de cascades spectaculaires. Immenses étendues vert tendre où tous les sports sont permis. Chez vous la nature est là pour que tout le monde en profite.

Le golf. C'est votre passion nationale. Vous possédez les parcours les plus exceptionnels d'Europe. Au Nord, Hexham dans le Northumberland et Seaton Carew près de Durham. En Ecosse, Saint Andrews. Ce sont les plus renommés. On y joue pour des prix raisonnables : 30 F. Dans le reste de l'Angleterre plus de 2.000 parcours. Dans la plupart d'entre eux on y joue pour presque rien.

L'équitation. Les promenades à cheval se pratiquent dans toute l'Angleterre. De 10 à 50 F. Pour 500 F, une semaine d'équitation et logement compris. Plusieurs écoles d'équitation donnent des cours sur l'entretien des écuries, les sauts hippiques, le dressage et sur l'équitation à divers degrés.



Un conseil Townsend Thoresen : pour mieux profiter de votre séjour, partez avec votre voiture.

TOWNSEND THORESEN
European Ferries

Townsend Thoresen effectuera 16.500 traversées en 1978 et vous laissera le choix entre : Calais/Douvres, Cherbourg ou Le Havre/Southampton ou Portsmouth, et Zeebrugge/Douvres ou Felixstowe.

Si vous souhaitez des renseignements, renvoyez ce bon à L'OFFICE BRITANNIQUE DE TOURISME (6, Place Vendôme - 75001 Paris), vous recevrez une documentation complète sur l'Angleterre, accompagnée d'une brochure Townsend Thoresen.

Nom : ____________

Adresse : ____________

BRITAIN LM14.4

Ogilvy & Mather

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Rien ne va plus au casino Ruhl de Nice

Une vingtaine de croupiers du casino Ruhl de Nice ont été entendus, huit d'entre eux inculpés et quatre écroués, à la suite de détournements commis dans les salles de jeux de l'établissement de la Promenade des Anglais. L'affaire a éclaté, il y a quelques jours, avec l'arrestation en flagrant délit d'un croupier dont la table avait été « piégée » par les inspecteurs de la brigade des jeux.

La police n'a fait aucune déclaration, mais il paraît établi que des employés indélicats avaient depuis plusieurs mois recours à des manipulations bien connues des surveillants des jeux pour détourner les plaques à leur profit, ou favoriser un joueur complice — le « baron » —, dont la mise se retrouvait *in extremis*, grâce à un habile tour de rateau, sur le numéro sortant. Quelque 20 000 francs auraient été ainsi détournés quotidiennement de leur destination. — *(Corresp.)*

Le rapt du baron Empain : Alain Caillol nie.

M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction à Paris, a interrogé durant plus de cinq heures, jeudi 13 avril, Alain Caillol, arrêté sur l'autoroute B-6, le 24 mars, lors du simulacre de remise de la rançon du baron Empain.

Assisté de Mᵉ Monique Smadja, du barreau de Paris, et Mᵉ Jacques Martin, du barreau de Montpellier, l'inculpé affirme n'avoir été mêlé ni à la préparation du rapt, ni à son exécution, ni à la séquestration du baron. Il a été recruté, prétend-il, par Daniel Duchateau (celui qui a été tué lors de la fusillade de l'autoroute), uniquement pour aller chercher la rançon. Alain Caillol a affirmé mener depuis quatre ans une existence tout à fait paisible avec sa femme et son enfant à Montpellier, où il s'occupe activement de la gérance de la succursale de la Maison des bibliothèques, confiée par son père qui s'est réconcilié avec lui après une longue brouille. Ces derniers temps, il étudiait, a-t-il précisé, un prototype en aluminium dont il espérait beaucoup. Il n'a pourtant pas expliqué pourquoi les policiers le retrouvèrent, le 24 mars, au volant d'un break dont l'usage n'était certainement pas celui que pouvait en tirer un honnête négociant.

L'avortement en Belgique.

La querelle de l'avortement rebondit avec l'inculpation à Bruxelles d'un des plus célèbres professeurs belges, le docteur Hubinon, de l'université libre de Bruxelles, chef du service gynécologique de l'hôpital Saint-Pierre et de sept autres médecins. Le docteur Peers, qui avait déjà affirmé, il y a quatre ans, avoir procédé à environ trois cents avortements, est à nouveau inculpé et comparaîtra le 22 mai prochain devant la chambre du conseil de Namur. Le docteur Hubinon est accusé d'avoir pratiqué des avortements dont deux sur des mineurs de moins de seize ans. La mère de l'une de ces jeunes filles, qui avait donné son accord pour l'intervention, va également comparaître.

Dans certains milieux, on laisse cependant entendre que ces nouvelles affaires spectaculaires pourraient avoir été déclenchées dans le but de faire avancer ce problème de l'avortement : les commissions parlementaires discutent du sujet depuis plusieurs mois sans réussir à se mettre d'accord sur des formules de libéralisation. L'hebdomadaire *Pourquoi pas ?* publie, cette semaine, un sondage d'opinion sur l'avortement, réalisé du 21 au 24 mars. Plus de mille Belges de plus de dix-huit ans ont été interrogés. 40,4 % des personnes entendues à Bruxelles souhaitent un changement de la loi et un assouplissement des poursuites et des sanctions (41,3 % en Wallonie et 38,2 % en Flandre). — *(Corresp.)*

M. Sylvain Floirat inculpé pour pollution.

M. Sylvain Floirat, directeur de la station de radio Europe nº 1, vient d'être inculpé pour pollution de rivière le 7 avril dernier par M. Dominique Coujard, juge d'instruction à Evry (Essonne).

En septembre 1976, la Société agricole du domaine de la Fontaine, à Vaugrigneuse, portait plainte après avoir constaté que les eaux de la Prédecelle, petite rivière de l'Essonne, avaient été polluées à plusieurs reprises. Recherches et prélèvements permettaient de localiser deux pollueurs : une station d'épuration dépendant d'un syndicat communal voisin, et une usine implantée à Limours (Essonne) fabriquant des circuits imprimés, la Comelim, dont le président-directeur général était, à l'époque, M. Floirat, lequel devait abandonner ses fonctions en juin 1977. La pollution de la Prédecelle semble continuer : un prélèvement effectué au début de l'année a indiqué la présence de nickel, de bore et de cuivre. Quant à M. Robert Beaupparain, président du Syndicat communal d'épuration des eaux, la Cour de cassation lui notifiera son inculpation puisqu'il est maire de Forges-les-Bains.

Deux Algériens expulsés après un voyage de M. Barre au Puy.

Plus d'un mois après les incidents qui ont marqué le passage de M. Raymond Barre au Puy (Haute-Loire), le 9 mars (le premier ministre avait été obligé de passer par une fenêtre pour entrer dans la salle Jeanne-d'Arc, où se tenait une réunion, et avait essuyé des jets de pierres), deux ressortissants algériens ont été expulsés du territoire français ce vendredi 14 avril. Il s'agit de MM. Abdel Karim Houmer, dix-huit ans, et Mohamed Braitel, vingt et un ans. Il leur était reproché d'avoir jeté des pierres sur M. Raymond Barre à l'issue de la réunion organisée par les militants de la majorité. Une troisième personne, Mlle Gloria Aznar, vingt et un ans, ressortissante espagnole, devait également être expulsée. Inculpée le 11 avril pour dégradation de véhicule automobile, Mlle Aznar est accusée d'avoir donné trois coups de pied dans la voiture du premier ministre ; cette jeune femme, arrêtée le 13 avril en fin de matinée, a cependant été libérée en fin de journée.

On apprend, ce vendredi 14 avril, que le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, après avoir signé le 31 mars dernier trois arrêtés d'expulsion, a reporté celui qui vise Mlle Aznar « eu égard à son installation au Puy depuis de longues années ». Considérés comme des « casseurs connus », une telle décision n'a pas été prise en faveur des deux ressortissants algériens.

La mesure d'expulsion contre M. Saïd Smihi est abrogée.

La mesure d'expulsion contre M. Saïd Smihi, ancien secrétaire fédéral de l'Union nationale des étudiants marocains, ancien responsable de l'Association des Marocains en France, qui avait été interpellé à son domicile le 29 octobre à l'aube et mis dans un avion à destination d'Alger, a été rapportée (*le Monde* des 1ᵉʳ et 2 novembre 1977). Cette décision a été prise alors que l'épouse de M. Saïd Smihi, Mme Latifa Smihi, avait entamé, le 4 avril dernier, une grève de la afim à la bourse du travail de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) pour protester contre cette expulsion (*le Monde* du 12 avril). Mais elle n'a été notifiée que le jeudi soir 13 avril.

M. Saïd Smihi, condamné par contumace à la réclusion à perpétuité, lors du procès qui s'est déroulé aux mois de janvier et février 1977 à Casablanca, avait été expulsé au moment de l'affaire de Zouérate en raison des relations qu'il entretenait avec le Front Polisario. Le comité pour le retour de Saïd Smihi déclare dans un communiqué que cette annulation sera *« effective lorsque Saïd Smihi pourra regagner la France et sera rétabli dans tous ses droits ». « Jusqu'à son retour, notre action et la grève de la faim illimitée de sa femme se poursuivront »*, conclut le communiqué qui affirme que M. Smihi est toujours sans titre de séjour.

Au ministère de l'intérieur, on précise que M. Smith, ainsi que les quatre autres personnes qui avaient fait l'objet d'une mesure d'expulsion le 29 octobre 1977, peuvent tous rentrer en France *« puisque leur présence n'est plus de nature à troubler l'ordre public »*. Au total, huit arrêtés d'expulsion en date du 29 octobre ont donc été abrogés. Seuls, cinq d'entre eux avaient été exécutés.

En bref

● *P.S.G. : deux nouvelles inculpations.* — Deux anciens secrétaires administratifs du club Paris-Saint-Germain, MM. Jean-Claude Jost et Alain Rosen, ont été inculpés par M. Michel Aldebert, premier juge d'instruction à Paris, d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux en écritures et d'usage de faux, comme l'ont déjà été la semaine dernière MM. Daniel Hechter et Philippe Lacourteblaise.

● *« Le Donneur » récidive.* — Mme Simone Rozès, président du tribunal civil de Paris, s'est prononcée sur une instance en référé engagée par le docteur Jacques Varnier, gynécologue, dont le nom a été utilisé pour désigner un personnage, gynécologue lui-même, du roman de Guy de Cars, *le Donneur*.

Une ordonnance de référé déjà rendue le 25 juin 1973 avait prescrit la modification du nom dans l'ouvrage, ce qui a été fait. Mais une erreur a été commise dans une réédition, publiée dans la collection de poche « J'ai lu », qui a utilisé un manuscrit non corrigé... de telle sorte que le docteur Varnier y a de nouveau trouvé son nom.

Après plaidoiries de Mᵉˢ Noëlle Lesourd, Jacques Isorni et Georges Kiejman, Mme Rozès a mis hors de cause Guy de Cars, donné acte aux éditions Flammarion de ce qu'elles s'engagent à insérer dans les exemplaires en stock un texte dans lequel l'auteur « *entend prévenir le lecteur d'une regrettable similitude de nom* » et interdit toute nouvelle réédition comportant le nom du malheureux docteur Varnier.

● *Un scientifique condamne fait appel contre M. Haroun Tazieff.* — M. Maurice Mattauer, professeur à l'université des sciences et techniques de Montpellier et président de la Société géologique de France, a fait appel mercredi 12 avril du jugement qui l'avait condamné mercredi 29 mars à verser 5 000 francs de dommages-intérêts au volcanologue Haroun Tazieff, pour avoir « *tenu à son égard des propos diffamatoires* » dans une lettre-circulaire qui mettait en cause l'honneur professionnel et les qualités scientifiques de ce dernier. Les querelles, scientifiques et autres, nées des conditions dans lesquelles furent évacués en 1976 les abords du volcan guadeloupéen de la Soufrière sont à l'origine de ce conflit (*le Monde* du 17 et du 31 mars).

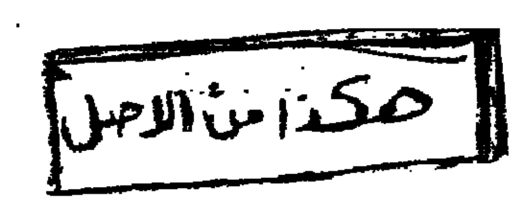
● *Pour injures envers l'armée*, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné à 2 000 francs d'amende M. Georget Bernier, directeur de *Charlie-Hebdo*, et à 1 500 francs le dessinateur Cabu, après une série de dessins publiés dans le numéro du 1ᵉʳ décembre dernier inspirés par la perte d'un avion Noratlas, accident qui fit trente-quatre morts. Les légendes des dessins avaient été rédigées en des termes d'un goût jugé particulièrement contestable.

● *Pour diffamation envers la police*, Mme Isabelle Cabut, directrice de *la Gueule ouverte*, a été condamnée, mercredi 12 avril, à 2 000 francs d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour un article du 4 août 1976 qui avait accusé la police, sans pouvoir en fournir la preuve, de s'être livrée à des tortures à l'électricité.

● La Ligue des droits de l'homme, *« qui n'a jamais considéré que les mesures d'expulsion prises à l'encontre de Daniel Cohn-Bendit aient été justifiées »*, estime, dans un communiqué, *« que le nouveau gouvernement de M. Barre a là une excellente occasion, en levant ces mesures d'expulsion, de manifester sa bonne volonté et son souci de justice en même temps que son respect de la libre circulation des personnes sans qu'aucune entrave à cette circulation puisse provenir de considérations idéologiques »*.

● *Trois enfants meurent dans un incendie à Nantes.* — Trois jeunes enfants sont morts, le jeudi matin 13 avril, dans l'incendie d'un immeuble, rue du Roi-Albert, en plein centre de Nantes (Loire-Atlantique). Le feu s'est déclaré vers 10 h 30 dans la loge du concierge, fermée à clef, dans laquelle les enfants avaient été laissés seuls. Lorsque, après une heure d'efforts, les pompiers ont pu parvenir jusqu'à eux, ils étaient morts asphyxiés.

● *Agressions dans le métro.* — Neuf voyageurs ont été attaqués, mardi soir 11 avril, dans plusieurs stations de métro des septième, huitième, dixième et treizième arrondissements, et dépouillés de leur portefeuille ou de leur sac à main. Trois d'entre eux ont dû être hospitalisés à la suite des coups qu'ils avaient reçus, notamment M. Marcel De Boffe, découvert inanimé à la station Porte-d'Italie, et M. Roger Vanthier, qui a été frappé à coups de barre de fer. A la station Porte-Maillot, un photographe, âgé de vingt-neuf ans, M. Jean-Luc Albeily, a été attaqué par une quinzaine de jeunes gens, qui lui ont dérobé son portefeuille contenant 500 F.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Les ennuis de « Pretty Baby ».

Pretty Baby, le dernier film de Louis Malle, qui a été réalisé aux Etats-Unis, vient d'être interdit dans l'Ontario. Cette histoire d'une prostituée de douze ans, dans la Nouvelle-Orléans des années 20, a été jugée « inacceptable ». En revanche, au Québec, le bureau de surveillance a trouvé le film « remarquablement bien fait » et « touchant ».

Aux Etats-Unis, une partie de la presse s'est indignée. Cependant, Frank Rich, de Time, *et Jack Kroll, de* Newsweek, *rendent hommage à la délicatesse de l'auteur, qui tout en filmant un sujet « scabreux » (Rich), a réalisé une œuvre* « beaucoup plus chaste dans le langage et l'action que les films les plus populaires aux Etats-Unis », *tels que (entre autres),* Saturday nigt fever *(Kroll). Le critique de* Time *est très réservé : « Pretty Baby* est souvent statique et presque toujours superficiel », *tandis que celui de* Newsweek *regrette l'atmosphère d'opprobre qui a entouré la sortie du film.*

Week-end ardéchois.

Une trentaine de jeunes appartenant à diverses associations ardéchoises organisent, les 15 et 16 avril, un week-end audio-visuel et cinématographique autour du thème « Les pays et régions de l'Hexagone ».

Cette manifestation aura lieu à Lussas, un petit village du bas Vivarais, et comprendra une exposition de photographies consacrée à l'histoire de ses habitants, une présentation de montages audio-visuels, pour la plupart réalisés par les militants écologistes ou syndicalistes du département, et qui traitent des problèmes particuliers à l'Ardèche, et enfin la projection d'une trentaine de films 16 millimètres, tels que la Sartan *(Teciméoc),* Cambia *Cellu, Cambia Stellu,* réalisé *par deux jeunes femmes corses, M. Clementi et N. Serra,* Eternel Land, *un dessin animé de Dubouillon. Samedi soir, René Allio viendra animer un débat qui suivra la projection de son film* les Camisards.

Films « non indifférents » à Digne.

Chaque année, à l'époque du Festival de Cannes, le ciné-club dignois, affilié à la Fédération française des ciné-clubs, organise une rencontre autour d'un « cinéma non indifférent », selon les termes choisis par l'organisateur, Pierre Queyrel. Marguerite Duras présentera deux de ses films. Seront également projetés, en présence des auteurs, les œuvres de Jean-Claude Biette, Luc Moullet, Benoît Jacquot et Adolfo Arrieta.

Le cinéaste chilien Raul Ruiz montrera son premier film français, la Vocation suspendue, *d'après Pierre Klossowski, qui a remporté le grand prix du Festival de San Remo, il y a trois semaines. On verra encore du cinéma expérimental* Wavelength *et* la Région centrale *de Michael Snow), ainsi qu'un choix de films en super-8.* Salo *de Pier Paolo Pasolini clôturera la manifestation.*

★ Pour toutes informations, écrire à Pierre Queyrel, 15, chemin de Bonette, 04 Digne.

Rencontres en Super-8.

Un Festival international du film super-8 commence à Ibiza (Espagne), le 15 avril, et en France, deux manifestations vont se succéder, sans esprit de compétition et avec le même but : réunir des réalisateurs, voir ce que devient le super-8, et faire participer le public.

Le premier Festival international de cinéma super-8 de Sèvres aura lieu du 27 au 30 avril. Une présélection permettra de discerner les diverses tendances et de garder les films les plus caractéristiques.

Au Havre, les Troisièmes rencontres du cinéma super-8 accueilleront les 6 et 7 mai tous les films de ce format sans distinction de sujet ou de durée, à condition qu'ils n'aient pas été présentés aux rencontres précédentes.

★ Foyer des jeunes de Sèvres, 45, Grande Rue, 92310, Sèvres.
★ La Lanterne magique, 52, rue Hoizey, 76610, Le Havre.

Cinéma

Mémoires de la guerre civile

(Suite de la première page.)

C'était la débâcle, l'arrivée dans le début de l'exil, l'arrivée dans les camps où — comme à Argelès — furent parquées les « bêtes rouges », femmes et enfants, soldats épuisés, dans leur misère. Beaucoup de ces réfugiés se sont ensuite fixés dans les environs. Leurs enfants sont allés à l'école française, mais chez eux on songeait toujours au pays. De même, pour ceux qui sont restés en Espagne, la guerre escamotée durant près de quarante années de silence contraint a toujours été présente. Regarder comment celle-ci a été vue par le cinéma, c'était l'occasion de retrouver les souvenirs. Souvenirs vécus ou hérités, rassemblés, oui, « confrontés », en un flot considérable d'images réunies pour la première fois. Des documents jamais prêtés encore par la Filmothèque nationale de Madrid côtoyaient des classiques comme « l'Espoir » (André Malraux), « Mourir à Madrid » (Frédéric Rossif), « La guerre est finie » (Alain Resnais et Jorge Semprun), « Terre d'Espagne » (Joris Ivens).

C'est un nouveau film qui a ouvert le Festival, « la Rabia ». Eugeni Anglada, durant dix ans, a filmé son fils pour raconter sa propre enfance pendant la guerre civile, son adolescence jusqu'aux années 50 ; révolté contre son père — un républicain anéanti par la peur dès sa sortie de prison — le jeune garçon ne brisera le carcan des interdits et de l'ordre imposé d'en haut que par la rage.

Avant 1975, avant la mort de Franco, la guerre et ses conséquences étaient, en raison de la censure évoquées par paraboles. Certaines de ces œuvres plus ou moins métaphoriques ont pu être revues lors de la sixième journée de Confrontation : parmi celles-ci « la Chasse » et « la Cousine Angélique », de Carlos Saura, « l'Esprit de la ruche », de Victor Erice, et aussi plus ancien, « Une femme est passée », de Juan Antonio Bardem. Tous connus en France. Le cinéma espagnol s'est exporté (jusqu'aux récents avatars du naturalisme paysan, comme « Pascal Duarte », de Ricardo Franco, et « Furtivos », de José Luis Borau).

Confrontation a permis de resituer, dans l'histoire, ces diverses recherches du temps passée : questions aux souvenirs, nostalgie d'une innocence injustement volée.

Les nombreux films consacrés à la guerre elle-même, films réalisés pendant ou juste après les années 1936-1939, auraient pu étourdir le spectateur. Or, leur juxtaposition était intéressante. Réalisés en 1939, « le Siège de l'Alcazar », de l'Italien Genina ou « Légion Condor », de l'Allemand Karl Ritter, sont des modèles de la propagande fasciste d'alors. On a pu leur opposer des documentaires autrement frappants, et une excellente suite d'interviews de Suisses qui s'engagèrent dans les Brigades internationales.

Portraits de Franco

Une journée également a été réservée aux portraits de Franco. Son plus fidèle panégyriste, José Luis Saenez de Heredia, réalisa dès 1941 « Raza », sur un scénario de... Francisco Franco ! Basilio Martin Patino, un jeune cinéaste de Barcelone, a construit, en 1975, un montage féroce sur l'ascension au pouvoir de ce timide qui se croyait protégé des dieux. Tantôt grotesques, le plus souvent douloureuses, ces associations de bandes d'actualité expliquent au nom de quelle souveraineté on assassina une génération, pour mieux anesthésier un pays entier.

Un autre film de montage de ce même Basilio Martin Patino, « Chansons pour après une guerre », retrace de façon exhaustive l'évolution du pays de la ruine au serment de fidélité de Juan Carlos, sur fond d'airs à la mode et de documents divers, de façon un peu systématique. Longtemps interdit par la censure « Chansons pour après une guerre » peut se rapprocher du documentaire « Arriba España », réalisé par José Maria Berzosa, produit par la S.F.P. en 1975. José Maria Berzosa a interrogé les officiels, les filmant avec ironie en train de défendre la Phalange, l'Opus Dei et le Caudillo. Le socialiste Tierno Galvan s'exprime également. En deux heures sont expliquées toutes les « périodes » de l'Espagne franquiste. Aucune chaîne de télévision n'a jamais diffusé ce film, trop riche peut-être en informations.

Le long métrage d'interviews réalisées en 1972 par Jorge Semprun n'a pas non plus trouvé de possibilité de distribution. On y entend pourtant Santiago Carrillo parler de l'anarchisme, des anciens du POUM, des exilés, des exclus du parti communiste, un dignitaire franquiste désabusé. Comme on peut voir dans « la Vieille Mémoire », tout récent montage effectué par Jaime Camino, la Pasionaria et d'autres, rappeler les conflits qui ont déchiré le camp républicain.

Les souvenirs son multiples. « Il y a de bien diverses mémoires », a précisé Jorge Semprun, expliquant sa démarche, la façon qu'il a eue d'écouter la mémoire rouge, la mémoire blanche, la mémoire des exilés et celle de ceux qui sont restés, celle des vieux et celle de leurs enfants. Et qui ne sera plus jamais la même.

MATHILDE LA BARDONNIE.

Que faire du court métrage ?

Les sixièmes Rencontres du court métrage français se sont achevées à Epinay le 9 avril. Le Centre Georges-Pompidou en montrera ce week-end les meilleurs moments. Puis, plus rien. Les films resteront dans leur boîte, et que deviendront les boîtes ? Nul ne sait. Il y a ainsi des centaines de courts métrages qui n'ont pas souvent pris l'air en public. Les Rencontres d'Epinay-sur-Seine, c'est au diable, c'est pauvre et un peu triste, mais ça existe, et c'est vraiment une chance.

L'âpreté des débats aura été la même que dans tous les festivals qui réunissent les jeunes auteurs de films sans argent et d'avenir incertain. A Belfort, aux portes de la Suisse, cet hiver, on a discuté des mêmes difficultés, avec seulement un peu plus de remises en question. Les réalisateurs qu'on aura pu rencontrer à Epinay ont tous regretté que les arguments s'enlisent et ne concernent ni le contenu ni les finalités des films présentés..

Les points de discorde, on les connaît. S'affrontent toujours les syndicalistes qui dénoncent les conditions de travail déplorables, les budgets miséreux et le bénévolat, et ceux qui ont quelque chose à dire à tout prix, et qui se passeront d'un producteur, d'une carte professionnelle et d'une subvention du Centre national de la cinématographie, pour faire ce qu'ils aiment : du cinéma. On aura, une fois de plus, aussi parlé de la diffusion impossible et de la télévision qui ne joue pas son rôle. Bref, c'était un projecteur de plus sur la crise du court métrage français.

Il faudrait commencer à regarder une certaine réalité en face. On ne reviendra jamais à la situation d'il y a quinze ans, quand on pouvait gagner des millions avec des courts métrages d'Alain Resnais ou de François Reichenbach. Les producteurs, aujourd'hui sont acculés au mécénat et reprochent aux pouvoirs publics de ne pas avoir augmenté leurs subventions. Mais, au C.N.C., on constate que toutes les demandes, tous les besoins, convergent vers lui, alors que depuis 1968, depuis que le 16 millimètres a fait son entrée, il y a une multiplication et une diversité telles que seule une décentralisation généralisée pourra leur répondre.

Le système d'aide (aide sur projet et prix de qualité) est devenu essentiel dans une production et a perdu son rôle d'incitation. L'économie de marché ne fonctionne plus : les exploitants ont des contraintes qu'ils n'avaient pas avant et ils se passent de courts métrages. Les exploitants de province, qui en réclament, demandent, eux, des films de voyage, de belles images, et ils n'ont que faire de la fiction, dont ils redoutent les audaces, de toute façon.

Le court métrage n'est plus lié systématiquement aux projections traditionnelles : ce n'est pas toujours pour la première partie des programmes qu'il faut se battre. Et il ne faut pas perdre de vue que l'évolution, économique, est aussi artistique. Les courts métrages sont souvent trop longs, parfois déprofessionnalisés par le manque de moyens financiers, et, à force d'être coupés du public, les réalisateurs ne filment plus pour personne.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Théâtre

« MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI » au TEP

Un paysan s'avance sur le devant de la scène et avertit le public qu'il va assister à une comédie. En effet, la nouvelle mise en scène que Guy Rétoré présente de *Maître Puntila et son valet Matti*, de Brecht, commence sur un ton franchement gai.

Il n'y a pas de décor, mais un balcon, dont le rideau s'ouvre pour laisser voir les musiciens, comme un petit orchestre d'automates dans un castelet. Pendant qu'ils jouent, les accessoires sont installés, de sorte que les séquences s'enchaînent sans autre rupture que l'entracte. Le spectacle est construit comme une chanson dont les refrains seraient les « songs » aux paroles tranchantes.

La pièce, on le sait, développe la dialectique du maître et du valet entre Puntila, riche propriétaire, force de la nature que l'alcool rend inconsidérément généreux, et Matti son chauffeur, matois paysan au cœur sensible. Sobre, Puntila est un tyran, ivre il promet le mariage à toutes les femmes, « repeint la ville en rouge », rompt les fiançailles de sa fille avec un diplomate imbécile et désargenté pour l'offrir à Matti, qui doit faire appel à sa sagesse de classe pour résister à la séduction de cette famille fantasque.

Henri Virlojeux est un Puntila un peu fragile dans son veston rembourré. Il se fabrique des démarches, des attitudes, tout un jeu de mimiques rigolotes. Davantage qu'un despote truculent, il évoque ces piliers de bars qui ne savent pas vieillir et cabotinent avec assurance leurs éternelles blagues. Ivre, il est attendrissant, pas dangereux et ne garde rien de son vrai personnage, qu'il montre crispé dans l'autorité cinglante d'un maître d'école à la Dickens, aussi sévère qu'injuste.

C'est là que le bât blesse, car il faut que chez Puntila « la vipère soit présente même quand elle se cache ». La maladie du pouvoir devrait atteindre jusqu'à son inconscient, le diriger dans tous ses actes. Elle devrait être sa séduction même, d'où l'ambiguïté de ses rapports avec son chauffeur, avec tous ses « inférieurs ». Mais Virlojeux passe d'un aspect de son personnage à l'autre comme s'il changeait de pièce.

Il perd alors sa complicité avec Matti, un Jacques Weber renfrogné, genre homme des bois, beau mâle de film italien qui traîne l'œil et la main sur la fille du patron, Eva, tout le portrait de son père. Comme lui, elle se fabrique des démarches, des attitudes et les mimiques rigolotes. Seulement Stéphanie Loïk ne se laisse pas prendre au piège du masque comique. Elle le crible d'un désarroi enfantin, inquiétant. Avec son regard aigu, sa manière naïve et calculatrice de tenter des expériences et d'en tirer des leçons, elle est parfaite. Elle prouve que la caricature n'est pas obligatoirement simpliste, mais elle est seule à le faire.

Pourtant le spectacle porte : d'abord il y a Brecht, ensuite la mise en scène de Guy Rétoré est comme toujours, nette, efficace, mais desséchée peut-être par un trop grand souci de clarté. Les éléments du discours sont impeccablement disposés les uns à côté des autres. Au fond, il suffirait d'un léger glissement, d'une légère superposition de rythmes, pour qu'ils jouent ensemble et trouvent leur ampleur. Il suffirait de presque rien, un rodage de quelques représentations.

COLETTE GODARD.

★ TEP, 20 h. 30.

Musique

Daniel Barenboïm et l'Orchestre de Paris

Trois mois pour obtenir la confiance

En annonçant la reconduction de Daniel Barenboïm pour cinq ans comme directeur de l'Orchestre de Paris (« le Monde » du 14 avril), M. Jean Maheu, directeur de la musique au ministère de la culture et président du conseil d'administration de l'orchestre, a dressé jeudi un bilan d'activité satisfaisant : depuis l'arrivée du jeune chef il y a trois ans, le nombre des concerts à Paris est passé de quarante-trois à soixante-trois (sans compter le cycle de musique de chambre), celui des auditeurs (grâce au Palais des congrès), de cent trente huit mille à deux cent six mille, et celui des tournées internationales de neuf à treize. Par ailleurs, un certain nombre d'enregistrements ont été faits, et des accords ont pu être passés pour la première fois, grâce à la compréhension des instrumentistes, avec la télévision (deux transmisions cette année, six la saison prochaine) et avec Radio-France (six diffusions). Enfin, les subventions de l'Etat et de la Ville de Paris sont passées de 9 millions de francs en 1968 à 21 millions en 1978.

M. Maheu s'est félicité du renouvellement du contrat de Daniel Barenboïm, dont « la longévité permettra d'assurer une progression régulière de la qualité musicale, du style et du son propre de l'orchestre ». Daniel Barenboïm a jugé que ce renouvellement était « une chose toute naturelle : trois ans ne suffisent pas pour un travail approfondi ; cinq ans constituent une suite tout à fait logique et organique ».

La satisfaction des responsables ne peut faire oublier qu'une vive tension a régné entre le chef et son orchestre, ces derniers temps, et que tout n'est pas rentré dans l'ordre. L'affaire de l'altiste non titularisé, qui a amené une grève de solidarité de ses camarades décidée à une quasi-unanimité, semble n'avoir été qu'un abcès de fixation pour un mécontentement plus général qui avait besoin de s'exprimer.

Ce mécontentement a des causes multiples qu'il est difficile d'analyser. Barenboïm est un jeune homme très autoritaire ; si l'on regrettait que Karajan et Solti ne s'occupent pas assez de l'orchestre, on lui reproche plutôt de vouloir tout faire, d'avoir éliminé les anciens responsables administratifs, de s'appuyer sur une équipe britannique (1), et de ne guère tenir compte des avis et des souhaits de l'orchestre.

Par ailleurs, si le pianiste Barenboïm est indiscuté, le chef ne fait pas l'unanimité ni parmi le public ni parmi les musiciens. Sans doute se produit-il trop souvent et de multiples manières à Paris, au lieu de se faire désirer, ce qui est tout un art... Les instrumentistes français, qui ont par ailleurs tendance à se fatiguer des mêmes visages, craignent que ces nombreuses apparitions ne nuisent, à la longue, à l'orchestre et à son chef. On peut ajouter que Barenboïm, à trente-quatre ans, est peut-être victime de sa facilité et de sa fringale de musique, qui ne l'incitent pas à laisser mûrir son incontestable talent.

Mais surtout les musiciens se plaignent de n'être pas consultés, de n'avoir jamais voix au chapitre. Personne ne leur a seulement demandé leur avis sur le renouvellement du contrat de Barenboïm (« Ce n'est pas l'usage et rien n'est prévu dans le statut, a répondu M. Maheu. L'orchestre est un service public, non une association symphonique »), jamais le moindre concertation sur les « cadences de travail », les programmes ou les artistes avec qui ils aimeraient jouer ; un grand altiste israélien, Daniel Benyamini, est venu passer son année sabbatique à l'orchestre « *sans qu'on les avertisse, alors qu'ils se fussent réjouis d'accueillir un éminent collègue* », etc.

Il paraît regrettable de traiter « *comme des robots* » des instrumentistes de grande classe qui aiment leur métier et qui, outre la considération qu'ils méritent, ont besoin d'un minimum de compréhension pour s'épanouir au sein de leur orchestre. La « participation » qu'ils réclament, sans pouvoir de décision, est sans aucun doute une condition de la qualité artistique et de l'enthousiasme qui doit animer ce grand organisme vivant qu'est un orchestre.

On dit que tout est possible dans les cent jours qui succèdent à une élection. Il en est sans doute de même après une nomination qui n'a cependant pas été accueillie par tous les musiciens comme une « bonne nouvelle ». Daniel Barenboïm a tout intérêt à désamorcer les passions dans les jours qui viennent en pratiquant une véritable « politique d'ouverture » et en renonçant, en particulier, au droit de veto sur la nomination des musiciens qu'il veut imposer dans les nouveaux statuts, actuellement en discussion. Ses cinq années lui paraîtraient longues s'il ne parvenait pas à gagner une confiance que les musiciens sont d'ailleurs tout prêts à lui accorder. Ils ont prouvé toutefois que ce ne serait pas à n'importe quel prix.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) On notera en particulier la présence auprès de D. Barenboïm d'une « éminence grise », M. Peter Diamand, directeur du Festival d'Edimbourg, comme conseiller aux questions artistiques (choix des programmes et des solistes) de l'Orchestre de Paris, un manager d'une incontestable compétence, mais dont la nomination n'a jamais été annoncée et qui n'est guère connu des instrumentistes.

■ L'assemblée générale de la Fédération des concours internationaux de musique et de chant, qui s'est tenue à Toulouse du 6 au 9 avril, en présence de délégués de quarante-deux concours internationaux sur les quarante-neuf adhérents à la Fédération, a décidé de créer une commission chargée d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour aider les lauréats des concours à accéder à une carrière professionnelle. — (Corresp.)

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 14 avril

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Acteurs de bonne foi ; On ne badine pas avec l'amour.
Odéon, 20 h. 30 : la Manifestation.
Petit Odéon, 18 h. 30 : la Nuit et le Moment ; 21 h. 30 : Rousseau.
T.E.P., 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Petit T.E.P., 20 h. 30 : l'Arrière-Boutique.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 21 h. : la Thébaïde ou les Frères ennemis. — Papin, 20 h. 30 : Yiddish Story ; 22 h. 30 : la Vague.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Félix Blaska ; 20 h. 30 : les Derniers.

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 20 h. 30 : Parade.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : la Mouette.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheikh.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Centre Mandapa, 21 h. : Rêves sur le mont Geller.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : le Bateau pour Lipaia.
Daunou, 21 h. : les Coucous.
Epicerie-Théâtre, 20 h. 45 : les Rets à Ipeca.
Fontaine, 21 h. : Y a des jours comme ça.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Mirabelles.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. : le Bluff ; 23 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 20 h. 30 : Louise Michel.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram ; 22 h. 30 : la Gioconda. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Ecrits de Laure ; 20 h. 30 : Boîte Mao boîte et Zoo Story.
Madeleine, 20 h. 30 : Trois lits pour huit.
Marigny, 21 h. : Miam-Miam.
Mathurins, 20 h. 45 : la Dame et le Fonctionnaire.
Michel, 20 h. 30 : Lundi la fête.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Assiégés.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : Dom Juan.
Orsay I, 20 h. 30 : Rhinocéros. — II, 20 h. 30 : Esther.
Palais des arts, 20 h. 45 : Bernard Haller.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Présent, 20 h. 30 : la Tour de Nesle.
Renaissance, 21 h. : le Journal d'un fou.
Saint-Georges, 21 h. : le Coq en pâte (dernière).
Studio des Champs-Elysées, 19 h. 30 : Ayacucho.
Théâtre Adyar, 20 h. 30 : les Mystères de Paris.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Gros câlin ; 20 h. 45 : Gotcha ; 22 h. 30 : Fragments d'un discours amoureux.
Théâtre Oblique, 20 h. 45 : la Turista.
Théâtre de Paris, 21 h. : Hôtel particulier.
Théâtre Saint-Jean, 21 h. : Fin de partie.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Tristan-Bernard, 18 h. : la France, maison fondée en 843.
Troglodyte, 21 h. : l'Amythocrate.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : les Dames du jeudi.
Cergy-Pontoise, Théâtre des Louvrais, 21 h. : Théâtre de marionnettes.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 20 h. 30 : Théâtre de chambre.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Mogador, 20 h. 30 : Valses de Vienne.

La danse

Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 21 h. : Fiesta flamenca.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Chhau, danses masquées de l'Inde.
Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : E. Wolliaston et le groupe Even Chandlee Quartet.

Les concerts

Galerie Nane Stern, 19 h. : D. Smeyers, K. Leskowski et D. Simpson (Xenakis, Martinu, Lanzi, Boulez).
Radio-France, 20 h. 30 : José Van Dam, chant (Schumann, Duparc, Ravel, Françaix).
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : Simone Escure (Bach).

Jazz, pop', rock et folk

Petit Journal, 21 h. 30 : Watergate Seven + One.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Stephan Guirault Quintet.
American Center, 21 h. : Mama Bea Tekielski.
Théâtre Campagne-Première, 21 h. 30 : P. Chatel ; 22 h. 45 : Nico.
Gibus, 23 h. 30 : Cortinas.
Golf Drouot, 22 . 30 : Rock Station, Volcan, cadence, emergency, C. Bonnet.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Nouvelles Aventures du capitaine Blood, de G. Douglas ; 18 h. 30 : Au pays des buveurs de sang, de M. Gourgaud; 20 h. 30 : Shalako, d'E. Dmytryk ; 22 h. 30 : les Vaincus, de M. Antonioni.

Les exclusivités

A LA RECHERCHE DE Mr. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; V. F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).

L'AMOUR VIOLÉ (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).

L'ANGE ET LA FEMME (Can.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

ANNE ET ANDY (A., v.f.) : Omnia, 2e, en mat. (233-39-36) ; Balzac, 8e, en mat. (359-52-70) ; Diderot, 12e, en mat. (343-19-29).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Galerie Point Show, 8e (225-67-29) ; Médicis, 5e (633-25-97) ; V.F. : Paramount Marivaux, 2e (742-83-90).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

AU-DELA D'UN PASSE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BARBEROUSSE (Japon, v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LA CHAMBRE VERTE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75).

COMMENT SE FAIRE REFORMER (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71), jusqu'à J. ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52), jusqu'à J. ; Mistral, 14e (539-52-43).

LE CRABE-TAMBOUR (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

DIABOLO MENTHE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LES DUELLISTES (A., v.o./v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

ELLES DEUX (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

EMMANUELLE 2 (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90 ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount - Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'EPREUVE DE FORCE (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23 ; V.F. : Capri, 2e (508-11-69) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount - Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin - Rouge, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

EQUUS (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40).

FAUX - MOUVEMENT (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

Les films nouveaux

LA BARRICADE DU POINT DU JOUR, film français de René Richon : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Palais-des-Arts, 3e (272-62-98).

ATTENTION... LES ENFANTS REGARDENT (*) film français de Serge Leroy : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; Max - Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

COMMENCEZ LA REVOLUTION SANS NOUS, film américain de Bed Yorkin. V.o. : Saint-Germain - Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont - Sud, 14e (331 - 51 - 16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

FREDDY, film français de Robert Thomas : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Murat, 16e (288-99-75).

LE MYSTERE DU TRIANGLE DES BERMUDES, film mexicain de René Cardona Jr. V.f. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rex, 2e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-(539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (236-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

FORCE DE FRAPPE (Dan., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA FRANCE DE GISCARD (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Haussmann, 9e (770-47-55).

GUERRES CIVILES EN FRANCE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

L'HOMME-ARAIGNEE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

HOTEL DE LA PLAGE (Fr.). Omnia, 2e (233-39-36) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Diderot, 12e (343-19-29), en soirée.

L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Colisée, 8e (359-29-46).

JESUS DE NAZARETH (It.) (1re partie). V.F. : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Madeleine, 8e (073-56-03).

JESUS DE NAZARETH (2e partie) V.F.-V.O. : Arlequin, 6e (548-62-25) ; V.F : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03).

JULIA (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88).

MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA MAITRESSE LEGITIME (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LE MIROIR (Sov., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

NOS HEROS REUSSIRONT-ILS A RETROUVER LEUR AMI MYSTERIEUSEMENT DISPARU EN AFRIQUE ? (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathe, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41).

L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; H. sp. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

POUR QUI LES PRISONS ? (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; H. sp.

POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23).

QUI A TUÉ LE CHAT ? (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222 - 57 - 97) ; Mistral, 14e (539-52-43), jusqu'à jeudi ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), jusqu'à jeudi.

RAISON D'ETRE (Can.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (325-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).

SALE REVEUR (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse 83, 6e (544 - 14 - 27) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SECRETE ENFANCE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), H. Sp.

STAY HUNGRY (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

TENDRE POULET (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544 - 25 - 02) ; Ternes, 17e (380 - 10 - 41) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-77).

LA TERRE DE NOS ANCETRES (Fin., v.o.) (*) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LA TRAPPE A NANAS (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Cinémonde - Opéra, 9e (770 - 01 - 90) ; U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

TRAS OS MONTES (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

VA VOIR MAMAN, PAPA TRAVAILLE (Fr) : ABC, 2e (236-55-54) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

VERA ROMEYKE N'EST PAS DANS LES NORMES (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

LE VIE DEVANT SOI (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Marbeuf, 8e (225-47-19 ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

VIOLANTA (Suis., v. it.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).

VOYAGE AU JARDIN DES MORTS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

LA ZIZANIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cinevog, 9e (874-77-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).

SPECTACLES

Les grandes reprises

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CADAVRES EXQUIS (It., v...) : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
CHEFS-D'ŒUVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
LA CONQUETE DE L'OUEST (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LA DECADE PRODIGIEUSE (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
DEDÉE D'ANVERS (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
DUEL (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ELMER GANTRY LE CHARLATAN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ENTRONS DANS LA DANSE (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
FREAKS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LES INSECTES DE FEU (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66).
LE JEU AVEC LE FEU (Fr.) (**) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LE LIMIER (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MON ONCLE (Fr.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
MONTY PYTHON (Angl., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
PROVIDENCE (Fr., v. angl.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Le Ranelagh, 16e (288-64-44).
LES RESCAPES DU FUTUR (A., v.f.) : Le Club, 9e (770-81-47).
SALO (It., v.o.) (**) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LES TROIS CABALLEROS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

Les festivals

J. TATI : Champollion, 5e (033-51-60) : Jour de fête.
F. TRUFFAUT : La Pagode, 7e (705-12-15) : l'Amour à vingt ans.
HITCHCOCK (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) : la Mort aux trousses.
C. B. DE MILLE (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Pacific Express.
PASOLINI-FELLINI (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 15 h. : les Mille et Une Nuits, 17 h. : Satyricon, 19 h. : Casanova de Fellini, 22 h. : Fellini-Roma.
M. DURAS : Le Seine, 5e (325-95-99), 13 h. 30 : India Song, 14 h. 30 : Baxter, Vera Baxter.
KAZAN-PENN (v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), 14 h. 15 : *le Dernier Nabab*, 16 h. 30 : Mickey One, 18 h. 15 : la Fugue, 20 h. : Un tramway nommé Désir, 22 h. 15 : Missouri Breaks.
TERRE A TERRE v.o.) : Action République, 11e (805-51-33) : Monterey Pop.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07) : Forfaiture.
WESTERN : Classique et renouveau (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Règlement de comptes à O.K. Corral.
ROCK-CONFRONTATIONS (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
C. CHAPLIN (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-85-78) : le Dictateur.
M. DIETRICH (v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) : Shanghai Express.
CHATELET - VICTORIA (v.o.), 1er (508-94-14) ; 13 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 15 h. 45 : Taxi Driver ; 17 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 20 h. 10 et S. à 0 h. 20 : Cabaret ; 22 h. 20 : Pierrot le Fou ; V., à 0 h. 20 : A bout de souffle.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50) ; I : 13 h., Frankenstein Junior ; 15 h., le Lauréat ; 17 h., Qui a peur de Virginia Woolf ? : 19 h. 45, Cabaret ; 22 h., Chiens de paille : 24 h., Délivrance. — II : 13 h., Lâche-moi les baskets ; 14 h. 30 (+ S., D., L., Mar. à 24 h.). Let it be ; 16 h., Easy Rider ; 17 h. 45, les Damnés ; 20 h. 15, Mort à Venise ; 22 h. 30, Phantom of the Paradise : Mer., J., V. à 24 h., Un après-midi de chien.

Les séances spéciales

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 15.
AMARCORD (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf S. et D.).
CINQ LEÇONS DE THEATRE D'ANTOINE VITEZ (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 12 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e, à 16 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
EL TOPO (Mex., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 et 24 h.
LA FETE SAUVAGE (Fr.) : Palais des Arts, 3e, à 14 h. 15 et 16 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10, 12 et 24 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 et 24 h.
KING OF MARVIN'S GARDEN (A., v.o.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.), Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sf D.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, à 20 et 22 h. 15.
MORT A VENISE (It., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 et 24 h.
OBSESSION (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10, 12 et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 12 et 24 h.
ROLLERBALL (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Angl., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), à 13 et 24 h.
SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Galande, 5e (033-72-71), à 12 h. 15 (V. et S., à 24 h. 15).
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 et 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 14 AVRIL

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Un mari idéal, d'O. Wilde, adapt. M. Arnaud, mise en scène R. Rouleau, avec B. Mesguich, R. Burnier, M.-Ch. Barrault, R. Rimbaud, J. Magre.

La faute de Sir Robert Chiltern, mari idéal, homme politique intègre, le poursuit par l'intermédiaire d'une cynique aventurière. Il sera sauvé, et la morale aussi — enfin, presque..., — par un lord qui ressemble comme un frère à ce qu'aurait voulu être Oscar Wilde.



22 h. 35, Hommage à Aimée Mortimer.
23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : Un ours pas comme les autres, de Nina Companez, avec A. Dussolier, F. Berger, F. Perrin (sixième épisode : Née de la dernière pluie).

21 h. 35, Emission littéraire : Apostrophes de B. Pivot (Les écrivains empêchés).

Cette émission est consacrée aux écrivains qui n'ont pas la liberté de s'exprimer dans leur pays, ou dont les ouvrages sont interdits. Sont invités : Mme Fl. Delay (pour Juan Carlos Onetti : la Vie brève, et M. Benedetti : D. Viglietti : Chansons pour notre Amérique) ; M. Gatto (pour Alexandre Zinoviev : l'Avenir radieux) ; G. Lapouge (pour Eduardo Galeano : la Chanson que nous chantons, et, pour Antonio di Benedetto : Zama) ; J. Leclerc du Sablon (pour Li Yi-Zhe : Chinois, si vous saviez, et Pa-kin : Nuit glacée) ; B. Noël (pour Breyten Breytenbach : Feu froid) ; Cl. Roy (pour Edouard Kouznetsov : Journal d'un condamné à mort, pour Karel Kosik ; la Dialectique du concert et pour Georgi Vladimov : le Fidèle Rousslan).

22 h. 45, Journal.
22 h. 50, FILM (ciné-club) : COMMENT FAIRE PARTIE DE L'ORCHESTRE ? de H. Carlsen (1972), avec B. Price, L. Lindorff, O. Brendenburg, L. David, J. Langberg.

Le personnel et les habitués d'un café de Copenhague, dans un quartier populaire partagent les mêmes rêves, les mêmes espoirs, les mêmes déceptions, sans arriver à changer leur vie.

Subtile peinture sociale et politique de la classe moyenne danoise. Intimisme, unanimisme, populisme.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Les dossiers noirs... Le mystère Kennedy, par J.-M. Charlier (un certain Lee Harvey Oswald).

Jean-Michel Charlier a exploré les archives américaines, interrogé certains témoins et réuni une somme de documents écrits et filmés...

21 h. 35, Magazine : La révolution nucléaire (l'atome pendant la guerre).

Ou comment les responsables d'Hiroshima présentent cette immense catastrophe.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Le Prophète de Taos » ou « D.-H. Lawrence et le Nouveau Mexique » ; 21 h. 30, Musique de chambre par le Symphosium Musicum de Prague (Gastoldi), F. Rieunier (Xenakis), l'Empire Brass Quintett (Mouret, Gabrieli, Hovaness, Albinoni, Haendel, Gershwin) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35 Sade et la femme, par J. Peignot.

FRANCE-MUSIQUE

21 h., Echanges franco-allemands (en direct de Stuttgart)... Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, direction G. Bertini. Avec le pianiste K. Zimmerman : « Concerto pour piano et orchestre n° 1 » (Chopin) ; « Symphonie fantastique » (Berlioz) ; 23 h. 15, France-Musique la nuit : grands crus ; à 0 h. 5, Les insectes arrivent (M. André, Gesualdo, Xénakis, Barbaud, Mache) ; à 1 h., Méridiens nocturnes.

SAMEDI 15 AVRIL

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Demis Roussos) ; 21 h. 30, Série américaine : Serpico ; 22 h. 20, Téléfoot.
23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Série policière : Madame le juge, réalisation, P. Condroyer, avec S. Signoret (dernier épisode : Autopsie d'un témoignage).

Dans un état d'esprit aussi « vacant » que l'appartement où elle vient d'emménager, Mme le juge aperçoit un homme qui fuit sur les toits. Le lendemain, on découvre un cadavre...

22 h. 5, Le dessus du panier, de Ph. Bouvard ; 23 h., Jazz : Spécial Earl Hines.
23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Ciné 16) : LES LAVANDES ET LE RESEDA, de J. Prat (1976, rediff.), avec G. Claisse, J. Pignol, A. Meffre.

Chronique d'un village provençal à l'heure allemande. Deux soldats viennent surveiller la population, et voudraient bien qu'on les aime.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Au café », de P. Bodin, avec J. Damo, J. Dufilho. Réalisation A. Barroux ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue, mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Musiques oubliées ; 20 h. 30, Festival estival de Paris... le Quatuor Panocha : « Quatuor n° 3 » (Haydn) ; « Quatuor n° 4 » (Beethoven) ; « Quatuor n° 6 » (Dvorak) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; à 23 h., Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit.

DIMANCHE 16 AVRIL

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux : 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Feuilleton : Paul et Virginie ; 16 h., Sports première.
17 h. 55, Téléfilm : L'ARBRE DE MA JEUNESSE, de J. Hardy, d'après le roman de B. Smith, adapt. F. Davis et T. Slesinger.

Dans le Brooklyn de 1912, misère, chômage. A dix-sept ans, Katie, qui est concierge et fait vivre sa famille, épouse Johnny. Celui-ci chante dans un saloon et noie ses chagrins dans l'alcool.

19 h. 25, Les animaux du monde : les animaux et leurs petits ; 20 h., Journal.
20 h. 30, FILM : TROIS MILLIARDS SANS ASCENSEUR, de R. Pigaut (1972), avec S. Reggiani, M. Bouquet, M. Bozzufi, B. Fresson, D. Carrel F. Rosay, Amidou.

Cinq copains de Courbevoie, vivant de petites combines ou de petits travaux, décident de s'emparer d'une collection de bijoux exposés dans une tour, sous protection électronique.

Comédie « policière » où l'intrigue a moins d'importance que la description de ratés sympathiques.

22 h. 5, Danse : Ballets Lar Lubovitch.

Formé à la fois à la danse classique et à la danse moderne, Lar Lubovitch fait feu de tout bois.

22 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., Emission pédagogique : Cousons, cousines ; 11 h. 25, Concert : Concerto pour violon, opus 47, de Sibelius, par l'Orch. philharmonique, dir. G. Amy, soliste S. Marcovici.
12 h., Bon dimanche : 12 h. 5, Blue jeans ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, Grand album ; 14 h., Pom, pom, pom, pom (reprise à 15 h., 16 h., 17 h. 20 et 18 h.) ; 14 h. 25, Dessins animés ; 15 h. 25, La Lorgnette ; 16 h. 15, Muppet show ; 16 h. 45, L'école des fans ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 15, Petit théâtre du dimanche ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.
20 h. 30, Musique and music ; 21 h. 40, Série documentaire : Chili impressions, de José Maria Berzosa (deuxième émission : voyage au bout de la droite). 22 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Images de l'Algérie ; 10 h. 30, Mosaïque (enregistré en Tunisie) ; 16 h. 35, La révolution nucléaire (reprise de l'émission du 14 avril) ; 17 h. 30, Espace musical : Narciso Yepes, guitariste ; 18 h. 25, Cheval, mon ami ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton : Brioche.
20 h. 5, Histoire de France, d'A. Conte : Cinq-Mars, de M. Ayats ; 20 h. 30, Derniers témoins, de R. Arlaud et J.-J. Sirkis : Riom, le procès boomerang ; 21 h. 20, Journal.
21 h. 35, L'homme en question : Jean Hélion ; 22 h. 40, FILM (cinéma de minuit, cycle Clark Gable) : LA VIE PRIVÉE D'UN TRIBUN (PARNELL), de J.-M. Stahl (1937) avec C. Gable, M. Loy, E. Gwenn, E.-M. Oliver, A. Marshal, D. Crisp, B. Burke (v.o sous-titrée, N. Rediffusion).

Dans les années 1880, un homme politique irlandais, militant pour l'indépendance, a une liaison avec une femme mariée. Ses ennemis se déchaînent contre lui.

Evocation romancée de l'histoire vraie de Charles Parnell et de Katie O'Shea. Belle leçon d'histoire et mélodrame émouvant.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;
20 h., Poésie : Jean-Christophe Bailly et Alain Ori-Baatsch ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Fosse commune », par V. Forrester et A. Orr ; « Cortège à Enez-Ver », par A. Orr (rediffusion) ; 23 h., Black and Blue.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Cycle symphonique... Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction G. Amy. Avec le clarinettiste G. Deplus : « Symphonie en sol majeur » (Mozart) ; « Concerto n° 1 » (Weber) ; « Sitis » (Moene) ; « Symphonie n° 1 » (Beethoven) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit.

RADIO-TÉLÉVISION

Une sélection pour le week-end

● **L'été 1940... en France**

La Résistance contée par ceux qui, de près ou de loin, ont participé à sa victoire, sur fond de documents cinématographiques, de montages « propagandistes », de journaux de l'époque. (Samedi, A 2, 18 heures.)

● **Le style unique d'Earl Hines**

Les émissions de Jean-Christophe Averty sont projetées au compte-gouttes ; les amateurs ne manqueront pas celle-ci, entièrement consacrée au pianiste américain Earl Hines. Parce qu'il ne dit, avec son swing déménageur, que l'essentiel, chacun de ses enregistrements a porté ses fruits quelque part. Aujourd'hui il a soixante-treize ans, c'est dire l'intérêt historique de cette retransmission. (Samedi, A 2, 23 heures.)

● **Les derniers témoins de Riom**

Le procès de Léon Blum, devenu, au terme d'une parodie de justice inachevée, le procès du régime de Vichy. Henri Virlojeux dans le rôle de l'ancien leader du Front populaire. (Dimanche, FR 3, 20 h. 30.)

● **Le voyage au Chili**

Deuxième volet de son enquête *le Voyage au bout de la droite*, de Jose Maria Berzosa, laisse parler les partisans de la junte. Ceux-ci dressent involontairement un réquisitoire plus implacable encore que celui des femmes de disparus. Se dessine un Chili qui n'est pas celui que nous imaginions, alliance de rhétorique humaniste et d'oppression souterraine. (Dimanche, A 2, 21 h. 40.)

M. LECAT VA CONCEVOIR LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE DU GOUVERNEMENT

● *Par décret du premier ministre, publié au Journal officiel* du 14 avril, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, exercera par délégation les attributions dévolues au premier ministre en matière de presse par le décret du 17 novembre 1947 et en matière de radiodiffusion-télévision par la loi du 7 août 1974. M. Lecat disposera, pour l'exercice de ces attributions, du service juridique et technique de l'information. Il présidera le haut conseil de l'audiovisuel et sera chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale concernant l'orientation et le développement des techniques audiovisuelles.

[La loi du 7 août 1974 prévoit, à l'article 14, que « le premier ministre ou un membre du gouvernement délégué par lui à cet effet assure le respect du monopole, veille à l'observation par l'établissement public et les sociétés nationales des cahiers des charges et, de façon générale, des obligations de service public ». Cette mission a été remplie depuis 1974, d'abord par M. André Rossi, secrétaire d'État porte-parole du gouvernement, dans le cabinet de M. Jacques Chirac, ensuite par M. Raymond Barre, premier ministre, qui avait cependant « associé à l'exercice de ses attributions relatives à la valeur culturelle des émissions » le secrétaire d'État, puis le ministre chargés de la culture ; ceux-ci présidaient en particulier le haut conseil de l'audiovisuel.]

FRANCE-INTER : GÉRARD HOLTZ ANIMERAIT LES MATINÉES

● La nouvelle grille de programmes entrera en application le 15 mai sur France-Inter, et non fin juin comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* daté 9-10 avril. Gérard Holtz, présentateur du journal de 23 heures sur Antenne 2, a été pressenti par M. Pierre Wiehn, directeur de France-Inter, pour animer, de 9 heures à 11 h. 30, une émission destinée aux femmes, qui remplacerait le magazine de Pierre Bouteiller (programmé désormais de 22 à 24 heures) et les débats d'Anne Gaillard (limités à une émission par semaine, le samedi).

Les autres changements seraient principalement des modifications d'horaires : José Artur animerait la « tranche » 14 h. 30-15 h. 30, « Radioscopie », de Jacques Chancel, serait avancée de 17 heures à 16 heures. Claude Vilers et Patrice Blanc-Francard prendraient l'antenne à 17 heures, au lieu de 20 heures, et Henri Gougaud serait chargé de la « tranche » 20 heures-22 heures.

La direction de France-Inter se refuse, pour le moment, à confirmer ces changements, qui dépendent encore de la décision de Gérard Holtz : celui-ci souhaiterait, en effet, conserver ses fonctions à la télévision et doit donc solliciter une dérogation de M. Maurice Ulrich, président d'Antenne 2.

FR 3 : ANNE SINCLAIR S'EN VA

● Mme Anne Sinclair, productrice déléguée un dimanche sur quatre de l'émission « L'homme en question » sur FR 3 (les trois autres dimanches étant confiés à MM. Pierre-André Boutang, Paul Giannoli et Roger Pillaudin), a fait savoir à M. Claude Lemoine, directeur général de la société, qu'elle renonçait à sa fonction après l'interdiction qui vient de lui être faite de consacrer une prochaine émission à M. Marcel Jullian, ancien président-directeur général d'Antenne 2.

Le dernier invité d'Anne Sinclair sera le professeur Robert Debré, le 30 avril.

« LE NOUVEAU VENDREDI » DÉMARRE

● D'autre part, FR 3 présente, à partir du vendredi 5 mai, un magazine d'information, « Le nouveau vendredi ». Il succédera à la série « Vendredi », qui s'est achevée fin 1977. Il sera placé sous la responsabilité d'André Sabas et traitera chaque semaine d'un sujet d'actualité. Le thème du premier numéro sera « Bastia la Passion » ; les suivants seront consacrés à « La nouvelle société anglaise », le 12 mai ; au « Club des cinq » — les cinq anciens premiers ministres encore vivants de la Vᵉ République, — le 19 ; à l'île de Mayotte, le 26 ; aux pavillons de complaisance, le 2 juin.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 16 AVRIL

— *M. Michel Debré*, député (R.P.R.) de la Réunion, ancien premier ministre, est l'invité du Club de la presse d'Europe I, à 19 heures.

MORT DE LA PRODUCTRICE AIMÉE MORTIMER

La productrice et réalisatrice Aimée Mortimer est morte à Paris, le 14 avril.

[C'est un peu grâce à Aimée Mortimer que l'on a aujourd'hui quelques bonnes émissions de variétés à la télévision. Mais avant d'être une « découvreuse de talents » — découvreuse de Johnny Halliday, Claude Nougaro, Jean Ferrat et beaucoup d'autres — Aimée Mortimer a été une cantatrice. Entre les deux guerres, elle était pensionnaire à l'Opéra de Paris et à l'Opéra-Comique. En 1947, elle abandonne sa carrière et lance celle des autres. D'abord présentatrice, elle invente pour la radio des émissions telles que « Le cabaret des cinq minutes » ou « Mélodies sans frontières ». Et c'est à la radio qu'elle commence « L'école des vedettes » que l'on verra à la télévision à partir de 1956.

Les dix dernières années de sa vie, Aimée Mortimer les a surtout consacrées à la danse, qu'elle aimait accueillir aux côtés de la chanson. Après avoir reçu des danseurs, elle filma des ballets. Elle venait de terminer une illustration pour TF 1 des *Quatre Saisons*, de Vivaldi.

Aimée Mortimer ne disait jamais son âge et, à sa mort, elle a souhaité qu'on ne découvre pas.]

CARNET

Réceptions

— A l'occasion du deuxième congrès de l'Association des études coréennes en Europe, l'ambassadeur de la République de Corée a donné jeudi une réception.

Naissances

— M. J.-P. HENNEQUET et Mme, née Nicole Torck, ont la très grande joie de faire part de la naissance de

Maxime,

à Paris, le 10 avril 1978.
Chaignolles,
27120 Pacy-sur-Eure.

— Bernard VOLKER, Camille née Taillefer et Eglantine ont la joie d'annoncer la naissance de

Frédéric, Julien,

Paris, le 8 avril.

— M. et Mme Serge WEINBERG ont la joie de faire part de la naissance de

Cédric,

Rouen, le 12 avril 1978.
Préfecture de la Seine-Maritime,
76100 Rouen.

Décès

— Fréjus - Arzew.
Mme Maloui et ses enfants,
M. et Mme Benyamin Elie et leurs enfants,
M. et Mme Schiano et leurs enfants,
M. et Mme Benaich et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Rachel BENYAMIN,
née Tapiero,

Les obsèques ont été célébrées à Fréjus dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. William BOREL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
administrateur I.B.M. Europe,
ex-directeur général I.B.M. France,
ex-vice-président I.B.M. Europe,

survenu subitement à Giens (Var), le 31 mars 1978, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
De la part de
Mme William Borel, son épouse,
M. et Mme Luc Biette, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-José Borel,
M. et Mme Raymond Scala et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Borel et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Borel et leurs enfants,
M. et Mme Alvaro Noguera et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.
Un service religieux sera célébré à sa mémoire, le mardi 18 avril, à 17 h. 30, en l'église Saint-Roch à Paris, 24, rue Saint-Roch.
4, avenue Chevallier,
92600 Asnières.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Beaune.
Mme Hugues Bouley, son épouse,
M. et Mme Jean-Claude Mellanger et leurs enfants,
M. Henri Bouley,
M. et Mme Gérard Berthet et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mlle Germaine Bouley, sa sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Hugues BOULEY,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien médecin
de l'Assemblée nationale,

pieusement décédé à Beaune le 12 avril, dans sa soixante et unzième année.
Les obsèques auront lieu le samedi 15 avril 1978, à 10 heures, en la basilique Notre-Dame de Beaune, où le corps sera déposé.
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, place Carnot,
21200 Beaune.

— La baronne R. Cuillier de Maindreville,
Ses enfants, petits-enfants, parents et alliés
font part du décès du

baron Robert CUILLIER de MAINDREVILLE,

époux, père, grand-père,
décédé dans sa soixante et onzième année.
L'inhumation a eu lieu à Bordeaux dans la plus stricte intimité.
Remerciements.
5, avenue de Tamames,
64200 Biarritz.

— La famille Ponsonnet,
Denise Majoral,
Et la Galerie La Demeure
ont la douleur d'annoncer le décès de

Madeleine-Hélène DAVID,

le mercredi 12 avril à Sarras (Ardèche).
Un service religieux est célébré le vendredi 14 avril, à 15 heures, à l'église de Sarras et les obsèques ont lieu au cimetière de cette même ville.

— M. Charles Essig,
M. et Mme Javier Garcia et Daniel,
M. et Mme Jean-Gérard Istria, Laurent et Sandrine,
M. et Mme Jean Rivier et leurs petits-enfants,
M. Fernand Rivier, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Jean Essig, ses enfants et petits-enfants,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de M. et Mme Coffin,
Les familles Gachet, Gelez, Schwindenhammer et Moussaud,
Mlles Marcelle Demarle et Marcelle Redde,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles ESSIG,
née Suzanne Rivier,

survenu le 13 avril 1978, dans sa quatre-vingt-quatrième année, munie des sacrements de l'Eglise,
leur épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, le lundi 17 avril, à 10 h. 30, et sera suivi de l'inhumation au cimetière de Jeu-Yosse (Yvelines).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
18, rue Pierre et Marie-Curie,
75005 Paris.

— Le docteur et Mme Massard,
Benoît Massard,
ont la douleur d'annoncer le décès de leurs fils et frère

François MASSARD,

à l'âge de vingt-six ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 14 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Marquise.
38, rue Pasteur, 62250 Marquise.
13, bd Lefebvre, 75015 Paris.

— Mme Max Namy, son épouse,
M. et Mme Bertrand Namy,
M. et Mme Xavier Namy,
M. Claude Namy,
M. et Mme Christian Namy,
M. et Mme Dominique Namy,
M. et Mme Yves Namy,
M. et Mme Bernard Caulier,
Ses enfants,
Ses dix-neuf petits-enfants,

Mme Lucien Chrisment,
M. et Mme Gérald Namy,
M. et Mme Jean Moreau,
Mme Pierre Béguary,
M. et Mme Henry Godot,
Ses sœur, frère, belles-sœurs et beaux-frères, ses nièces, neveux et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Max NAMY,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
docteur en droit,
ingénieur I.E.N.,
chevalier de la Légion d'honneur,

pieusement décédé à Paris, le 12 avril 1978, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques auront lieu à Paris le samedi 15 avril, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (ancienne église). Une absoute, suivie de l'inhumation, aura lieu le même jour à Saint-Max (Nancy), à 17 heures.
Ni fleurs ni couronnes, des prières.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, avenue du Président-Kennedy,
75016 Paris.

— Le comte Jacques Payen de La Garanderie,
Le comte et la comtesse Bernard Payen de La Garanderie et leur fille Catherine,
M. et Mme Hubert Devismes et leur fils Olivier,
M. et Mme Martial Toussaint du Wast et leurs enfants Eléonore et Julien,
M. et Mme Jean-Pierre Mousseaux et leurs enfants Caroline et Antoine,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de la

comtesse Jacques PAYEN de La GARANDERIE,
née Geneviève Bruas,

survenu le 9 avril 1978, à l'âge de soixante-huit ans, après une longue et cruelle maladie.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Saint-Rémy-de-Provence, le 11 avril, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jean Pinelli,
M. et Mme Jean-François Pinelli, Olivier et Stéphane,
Mme Nicole Pinelli,
M. Pierre Pinelli,
Son épouse, ses enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PINELLI,
ingénieur des T.P.E.,

survenu à Nice, le 7 avril 1978.
Les obsèques ont eu lieu le 10 avril 1978, dans son village natal, à Borgo (Corse).
9, rue des Ponchettes,
06300 Nice.
9, rue Ambroise-Thomas,
92400 Courbevoie.

Erratum

— Dans l'avis de décès de

Mme veuve J. HANON,
née Marie-Thérèse Prat,

il fallait lire :
M. Jacques Mercier, avocat à la cour, et ses enfants.

Remerciements

— Mme André Huvelin, très touchée des témoignages de sympathie et des envois de fleurs lors du décès de son mari

M. André HUVELIN,

prie de bien vouloir trouver ici ses remerciements émus.

Communications diverses

— Par suite de circonstances imprévues, la conférence de M. Jean Pierre-Bloch, président de la LICA, à l'Union libérale israélite de France, 24, rue Copernic, sur le thème « Renaissance du nazisme », qui était prévue pour le lundi 17 avril, est reportée au lundi 24 avril, à 20 h. 30.

Visites et conférences

SAMEDI 15 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 11 h. : 111, boulevard Malesherbes, Mme Meyniel : « Musée Cernuschi ».
13 h. 30 : Place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Pennec : « Château d'Anet et chapelle royale de Dreux ».
15 h. : Entrée de l'exposition, pavillon de Flore, Mme Meyniel : « Exposition Rubens ».
15 h. : 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Hôtel de Sully ».
15 h. 30 : Entrée hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
4 1 h. 30 : 3, rue Carnot, à Versailles, Mme Gaborit : « Des écuries de la reine à Notre-Dame ».
15 h. : 2, rue de Sévigné : « Vieux Marais » (A travers Paris).
15 h. 15 : 50, rue des Tournelles : « Le Marais » (Mme Barbier).
15 h. : Devant la grille, à droite : « Notre-Dame » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h. : 18, rue du Cloître-Notre-Dame, Mme Willer « Notre-Dame » (Connaissance de Paris).
15 h. : Angle rue Pavée, rue des Francs-Bourgeois : « Promenade au Marais » (Mme Ferrand).
15 h. : 6, place du Colonel-Fabien : « Maison du parti communiste » (Mme Hager ».
15 h. : 18, rue du Louvre : « L'hôtel Thoynard et le quartier du Palais-Royal » (Histoire et Archéologie).
15 h. : 16 rue de Birague : « La place des Vosges » (M. de La Roche).
CONFÉRENCES. — 14 h. 45 : Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. Ponet : « La pollution va-t-elle tuer la nature ? » ; M. A. Fossard : « Les trente-six preuves de l'existence du diable » ; Mme G. Juramie : « Pour un mouvement évolutionnaire » (Club du Faubourg).
15 h. : Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, professeur J. Kieffer : « L'hypertension artérielle, un danger pour le cœur et les vaisseaux ».
16 h. : 13, rue Etienne-Marcel : « La technique de méditation transcendantale, ou comment gagner l'énergie intérieure » (entrée libre).

DIMANCHE 16 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30 : Porte de l'administration, place Colette, Mme Oswald : « La Comédie-Française rénovée ».
11 h. : Métro Cité, Mme Colin : « L'île de la Cité ».
10 h. : Musée du Louvre : « Exposition les Dations » (L'art pour tous).
16 h. : 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. L'église des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).
15 h. 15 : 145, boulevard Saint-Germain : « Village de Saint-Germain-des-Prés » (Mme Camus).
10 h. 30 : Métro Monge : « Mouffetard et ses secrets » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h. : Métro Saint-Paul, Mme Bonnard : « Les synagogues du Marais » (Connaissance de Paris).
10 h. 30 : Angle rue des Petits-Champs, rue Radziwill : « Galerie dorée de la Banque de France » (Mme Ferrand) (entrées limitées).
15 h. : 78, rue de Varenne : « Hôtels du Châtelet et de Villeroy » (Mme Hager).
15 h. : Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).
15 h. : 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de La Roche).
15 h. : Métro Corentin-Celton : « Le village de Vanves et son histoire » (Paris inconnu).
10 h. 2, place Denfert-Rochereau : « Les catacombes » (Paris et son histoire).
15 h. : Métro Saint-Paul, M. Ch. Guasco : « Crimes et sorcellerie au Marais » (Templia).
15 h. 30 : 23, quai Conti : « L'Institut de France, la coupole » (Tourisme culturel).
15 h. 15 : 24, rue Pavée : « De l'hôtel de Lamoignon à celui des ambassadeurs de Hollande » (Visages de Paris).
CONFÉRENCES. — 15 h. et 17 h. : 13, rue Etienne-Marcel : « L'expérience de l'être et l'art de vivre » (entrée libre).
15 h. 30 : 15, rue de la Bûcherie, M. Jean-Michel Renaitour : « Les hôtes du Palais Royal » (Les Artisans de l'esprit).
15 h. 30 : 13, rue de la Tour-des-Dames : « Réalisation du soi et méditation transcendantale » (entrée libre).
15 h. 30 : Eglise américaine, 65, quai d'Orsay, Tulku Sogyal Rinpoche : « Méditation pour les caractères dépressifs, anxieux, pour les malades physiques et mentaux » (Institut d'études bouddhistes).

HISTOIRE

A LA TÉLÉVISION ALLEMANDE

Une dramatique sur Pierre Laval

Pierre Laval dans sa cellule de condamné à mort, essayant de justifier une dernière fois son action à la tête du régime de Vichy devant ses avocats commis d'office. Images sobres, dialogue juste, sur le petit écran de la deuxième chaîne allemande, celle qui déjà révéla *le Chagrin et la Pitié* dans les marches de l'est, voici cinq ans, bien longtemps avant son apparition dans les circuits de cinéma. Il s'agissait, dans la soirée du mercredi 12 avril, de la rediffusion de *l'Opportuniste*, qui valut en 1978 à son auteur, Théodore Schubel, le Prix de la meilleure dramatique documentaire à la télévision allemande.

L'évocation du plus célèbre « collaborateur » de la deuxième guerre mondiale n'allait pas sans difficultés pour un réalisateur allemand. Mais la télévision d'outre-Rhin a largement prouvé, à travers des centaines d'émissions consacrées à une analyse quasi clinique du nazisme, qu'elle méprisait ce genre de problème. Sans complaisance aucune, elle démonte, à travers une série de courtes séquences, la personnalité et les mobiles de l'apôtre de la « collaboration » tout en soulignant — qui en douterait ? — le caractère éminemment politique du procès.

Laval avec ses avocats, Laval avec ses gardiens, apparaît peu à peu comme un homme politique qui veut ménager à la fois le sort des Français et celui de la France vis-à-vis des exigences de l'occupant. Le sous-titre du film n'est-il pas *« De la manière de se conduire avec l'occupant »*, sinon en poussant dans le sens du personnage principal *« de la manière de se tirer de l'occupation »*.

Ce Laval, dont le comédien Arno Assmann rend sensible à la fois la ressemblance physique et morale, ne se démonte pas et reste confiant dans l'issue de son procès. La France, dira-t-il, avait besoin de toutes ses cartes, celles de la Résistance avec de Gaulle à Londres, celles de la collaboration pour atténuer les rigueurs de l'occupation. Comme un leitmotiv, il oppose à ses accusateurs la nécessité de consentir des concessions aux Allemands : livrer quelques-uns pour en sauver plus, maintenir, d'autre part, les structures du pays. *« La plupart des Français avaient un seul but : survivre, moi je les y ai aidés. »*

Pour cela, il s'est, dit-il, chargé de la « croix de la collaboration », de ce « sale travail » pour lequel il n'y avait personne d'autre pour le faire. Mais Laval est également l'homme qui « hait le désordre qui conduit au chaos ». D'où sa collusion avec le nazisme.

Sans insister, le film le laisse clairement entendre. Même s'il ne va pas au terme de la logique, à savoir qu'on ne peut composer entre le vice et la vertu, il reste l'œuvre sobre, honnête, bien interprétée et courageuse devant les problèmes majeurs de ce temps.

J.-C. HAHN.

SPORTS

Tennis

ORANTES ET NASTASE BATTUS AU TOURNOI DE MONTE-CARLO

Au tournoi international de Monte-Carlo, les premiers quarts de finale ont vu la défaite de deux favoris, l'Espagnol Manuel Orantes et le Roumain Ilie Nastase.

Le premier, qui avait battu la veille le Polonais Fibak, joueur réputé, n'a pas tenu devant le Tchécoslovaquie Smid (3-6, 6-1, 6-2), dont le seul mérite, jusqu'à maintenant, paraissait être celui d'avoir éliminé le vieux Rosewall. Le second n'a guère mieux résisté devant l'Américain Gerulaitis (6-3, 1-6, 6-3), bien que celui-ci soit resté très en deçà de ses possibilités.

Les autres quarts de finale devaient être disputés par les Italiens Barazzutti et Panatta, l'Argentin Vilas et le Mexicain Ramirez. On espérait quelque peu voir le Français Patrick Proisy parvenir à ce stade de la compétition. Après un set gagné devant Barazzutti, Proisy resta trop prudent pour empêcher son adversaire de le prendre de vitesse (5-7, 6-2, 6-1).

FOOTBALL. — *A Milan, jeudi 13 avril, l'équipe du Brésil a battu celle de l'Inter de Milan par 2 à 0. Les buts ont été marqués par Nunes (24ᵉ minute) et Dirceu (48ᵉ minute).*

HIPPISME. — *Le prix André-Masséna, disputé jeudi 13 avril à Auteuil, et servant de support au pari tiercé, a été gagné par* Holm Dak, *suivi de* Kaysaan *et de* Crater. *La combinaison gagnante est 20-13-16.*

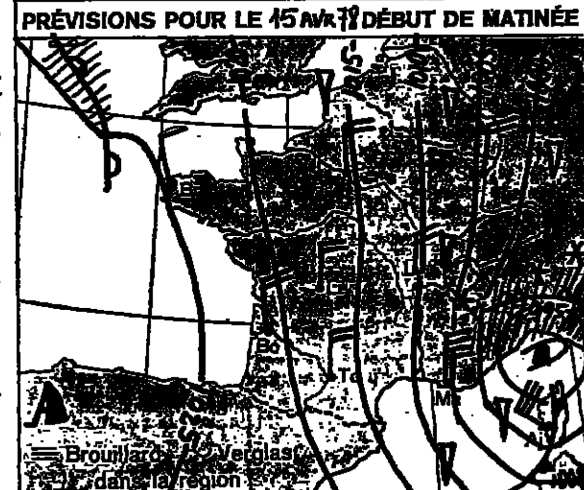
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14-4-78 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15 AVRIL DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 14 avril à 0 heure et le samedi 15 avril à 24 heures :

La perturbation qui achèvera de traverser la France dans la journée de vendredi sera suivie samedi d'un temps plus variable avec d'assez belles éclaircies. La dépression centrée sur la France se décalera vers la Méditerranée, tandis que les hautes pressions atlantiques s'étendront progressivement sur nos régions.

Samedi, le temps sera encore très nuageux le matin des Alpes à la Corse avec des précipitations intermittentes (neige en montagne) parfois orageuses en mer, mais quelques éclaircies apparaîtront l'après-midi. Partout ailleurs, le temps sera variable ; les passages nuageux deviendront cependant moins fréquents et alterneront avec d'assez belles éclaircies. Quelques averses se produiront, généralement faibles ; elles intéresseront surtout les versants nord des massifs montagneux.

Les vents seront encore forts et parfois violents le matin près des côtes méditerranéennes, ils faibliront un peu l'après-midi. Sur les autres régions, les vents de secteur nord faibliront progressivement.

Les températures minimales seront en baisse sensible (faibles gelées possibles en début de matin du Bassin aquitain au Centre), les températures maximales augmenteront légèrement.

Vendredi 14 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 995,9 millibars, soit 747 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 avril ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 15 et 10 degrés ; Biarritz, 10 et 8 ; Bordeaux, 12 et 7 ; Brest, 10 et 5 ; Caen, 8 et 3 ; Cherbourg, 9 et 4 ; Clermont-Ferrand, 10 et 3 ; Dijon, 11 et 1 ; Grenoble, 12 et 3 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 11 et 2 ; Marseille, 15 et 6 ; Nancy, 10 et 3 ; Nantes, 11 et 5 ; Nice, 15 et 7 ; Paris-Le Bourget, 10 et 4 ; Pau, 9 et 7 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 10 et 5 ; Strasbourg, 13 et 4 ; Tours, 10 et 4 ; Toulouse, 11 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 7 degrés ; Amsterdam, 7 et 2 ; Athènes, 18 et 15 ; Berlin, 12 et 1 ; Bonn, 7 et 2 ; Bruxelles, 8 et 3 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 7 et 0 ; Genève, 10 et 2 ; Lisbonne, 16 et 10 ; Londres, 7 et 1 ; Madrid, 14 et 8 ; Moscou, 14 et 6 ; New-York, 23 et 11 ; Palma-de-Majorque, 15 et 1 ; Rome, 17 et 11 ; Stockholm, 7 et — 4 ; Téhéran, 23 et 13.

Concours

● P.M.I. : *Un concours sur titres* est ouvert pour trois postes de médecins à temps complet du service départemental de la protection maternelle et infantile du Nord. Les candidatures sont à adresser avant le 3 mai à la préfecture du Nord (service du personnel) place de la République, 59039 Lille Cedex.

P. T. T.

MODIFICATION DES INDICATIFS TÉLÉPHONIQUES

● **Un seul numéro de raccordement entre Paris et la province.**

● **Un nouveau service de renseignements.**

Deux modifications interviendront à partir du 17 avril, à 0 heure, dans l'utilisation de certains numéros de raccordement du service téléphonique.

La première intéresse les abonnés de l'Ile-de-France. Jusqu'à présent, ceux-ci, lorsqu'ils voulaient appeler la province, devaient composer comme indicatif de raccordement soit le 15, soit le 16, suivant les départements. Désormais ils n'auront à utiliser que le 16. Après accord entre les administrations des P.T.T. et celles de la santé, le 15, à partir de la fin de l'année ou, plus vraisemblablement, du début de 1979, donnera directement accès aux SAMU (secours médicaux d'urgence).

La seconde modification intéresse l'ensemble des abonnés et concerne le service de renseignements, qui devient le « service d'assistance à l'annuaire » et que l'on pourra désormais obtenir : 1) pour les abonnés de Paris et des sept départements de l'Ile-de-France directement à partir du 12 ; 2) pour les autres abonnés en composant le 16, puis, après audition de la tonalité musicle, le 11-12.

● *Création d'un « service d'assistance à l'annuaire »*. — A partir du 17 avril, le service des renseignements téléphoniques de la région parisienne qui dessert les abonnés de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sera réparti en deux zones géographiques : la région Ile-de-France et la province. A cette occasion, il prendra la nouvelle appellation de « service d'assistance à l'annuaire ». Désormais, il conviendra de composer sur le cadran :

— le 12 pour avoir accès au fichier des abonnés qui figurent dans les annuaires de la région Ile-de-France (ville de Paris, départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Yvelines) ;

— ou le 16, puis, après audition de la tonalité, le 11. 12 pour obtenir les opératrices disposant du fichier des abonnés de province.

Presse

« GUIDE DE LA DOCUMENTATION »

« Traquer le renseignement où il se trouve, savoir où et comment se documenter, vérifier rapidement l'exactitude d'un fait ou la vraisemblance d'une interprétation sont, pour tout journaliste, des impératifs permanents. » La troisième édition du *Guide de la documentation* publié par le C.F.P.J. (Centre de formation et de perfectionnement des journalistes) l'aide dans cette tâche. La première publication de ce « guide » date de 1961, la deuxième de 1969 et la présente mise à jour bénéficie des acquis antérieurs en même temps qu'elle en améliore la présentation.

Dans une première partie sont répertoriées les sources générales de documentation : bibliothèques, services officiels d'information, dictionnaires, encyclopédies générales ou spécialisées, atlas...

Dans une deuxième section sont présentés des thèmes documentaires couvrant la vie économique, politique, sociale et culturelle français, mais aussi des grandes notions. Pour chaque thème, les renseignements sont classés en trois rubriques : ouvrages de référence, services d'information, centres de documentation. D'un format pratique (18 × 13,5 cm), peu volumineux (142 pages), cette nouvelle édition du *Guide de la documentation* donne d'utiles points de repère non seulement aux professionnels de l'information, mais aussi aux étudiants.

★ *C.F.P.J.* : Service de publications, 33, rue du Louvre, 75002 - Paris ; 142 pages, 30 F.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 avril 1978 :

DES ARRETES

● Fixant pour 1978 la contribution de la Ville de Paris aux dépenses des services de la préfecture de police incombant à *l'Etat* ; *fixant le* barème en fonction duquel seront calculées pour 1978 les contributions des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne aux dépenses des services de la préfecture incombant à l'Etat ; fixant le barème en fonction duquel seront calculées pour 1978 les contributions des communes autres que la Ville de Paris, les communes des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, dont la police a été étatisée.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 048

HORIZONTALEMENT

I. — Revient quand la fièvre est tombée ; Clément à sa naissance. II. Une simple goutte ou une terrible cataracte ; S'élargit chemin faisant ; Quatre cantons. — III. Miroir assez terne offert au ciel d'Alsace ; En entier ; Difficiles à maîtriser quand ils sont fous ; Interjection. — IV. Elément d'un jeu sportif ; Boit sans soif ; Planté en Provence. — V. Dans une conduite de Grenoble ; Coule tant qu'il n'est pas pris ; Transvasés. — VI. Oblige à être dans la note ; Limon. — VII. N'empêche aucunement de mâcher ses mots ; Accompagne un cher absent. — VIII. Fait preuve de doigté ; Courant d'air ; Abréviation. — IX. Etait consulté avant un engegement ; Ne pas savoir où aller ; Symbole. — X. Ebranla ; Ne craint pas un accroissement de sa tâche. — XI. Sans bavures ; Localisées ; Devrait donc se manifester. — XII. Pronom ; Léger apport à un système hydrographique ; Légers ; Compagnon d'une femme. — XIII. Homme d'expériences ; Préfixe ; Le Nouveau Monde. — XIV. Pour l'attrapper, point n'est besoin de courir ; Dont la prudence devrait avoir doublé ; Surveillés. — XV. Empêche les cœurs de s'épanouir ; En Belgique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II								■				■			
III				■			■						■		
IV				■	■							■			
V						■			■						■
VI		■								■					
VII	■		■						■						
VIII						■						■	■		
IX					■						■			■	
X		■						■							
XI					■	■						■			
XII				■			■					■			
XIII	■						■			■				■	
XIV			■							■					
XV											■				■

VERTICALEMENT

1. Ne résiste pas toujours à un refroidissement durable ; Battues dans la joie ; Quelqu'un de très fort. — 2. Plus proches du lis que de la rose ; Conjonction ; Contrée ancienne. — 3. Sillonnent un parc ; Enchâssée. — 4. Frère inférieur (inversé) ; D'une certaine couleur ; Petite réaction contre l'adversité. — 5. On lui construisit un palais ; Pronom ; Ouvrage obscur. — 6. Ile ; Quelle horreur ! ; Participe ; Travail d'un maire. — 7. Pronom ; Confieras temporairement ; Orientation. — 8. Indice de confusion ; Colorés. — 9. Un qui se laisse facilement dominer ; Menées à bien. — 10. Recevait des coups ; Utile, efficace ou pratique. — 11. Tangibles ; Difficile à trouver au pied du mur. — 12. Héros ; Article étranger ; Ville d'eau. — 13. Pousse des pointes ; Localité de France ; Aplanissait. — 14. Membres suppléants ; Supprima ; Interjection. — 15. Suites de numéros ; Ne gonflaient pas tellement les poches des plébéiens.

Solution du problème n° 2 047

Horizontalement

I. Holà ! ; Drap. — II. Avance ; Ir. — III. Si ; Nom ; No. — IV. Appétit. — V. Râ ; Esule. — VI. Drus ; Rémus. — VII. Enlisées. — VIII. Asile ; Usé. — IX. Er. — X. MO ; Cor (à cor et à cri). — XI. Echangeur.

Verticalement

1. Hasard ; Aime. — 2. Ovipares ; Oc. — 3. Là ; Unis. — 4. Anne ; Li ; Ça. — 5. Coterie ; Ou. — 6. Démises ; Erg. — 7. Tumeur. — 8. Ain ; Lues ; Ru. — 9. Promesses.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 15 DU 12 AVRIL 1978

7 — 26 — 31 — 36 — 46 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 18

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	5 452 046,00 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	419 388,10 F
5 BONS NUMEROS	19 518,00 F
4 BONS NUMEROS	194,30 F
3 BONS NUMEROS	14,20 F

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE NATIONALE

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT

2. 726 023,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 19 AVRIL 1978

VALIDATION JUSQU'AU 18 AVRIL 1978 APRES-MIDI

● *Bulletin d'abonnement pour le Loto.* — Pour éviter aux joueurs de loto de se déplacer chaque semaine afin de faire valider leur bulletin de jeu, un bulletin d'abonnement permettant de participer à cinq tirages successifs à partir de celui pour lequel le bulletin aura été validé, va être mis en circulation.

Au même titre que le bulletin simple, ce bulletin d'abonnement comportera huit grilles à 1 franc, mais celles-ci devront être totalement utilisées. Le prix de ce nouveau bulletin sera donc de 40 francs correspondant à un enjeu de 8 francs par tirage. Les gains obtenus avec un bulletin d'abonnement seront perçus dans les conditions habituelles, comme s'il s'agissait d'un bulletin simple ou d'un bulletin multiple.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

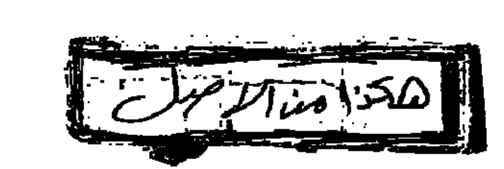
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

emplois régionaux

BABYGRO

Marque internationale leader sur le marché de l'habillement pour enfant recherche

DIRECTEUR (TRICE) DE COLLECTION

Le poste :
— Elabore la politique de produits en fonction de la connaissance du marché et des orientations marketing de la Société.
— Définit le plan de collection.
— Recherche les supports et matières pour les nouveaux produits.
— Anime et coordonne les équipes de style.
— A la responsabilité des plannings et budgets du Service Création.

Expérience professionnelle :
Formation Ingénieur Textile et/ou Chef de Produit ayant l'expérience de l'industrie textile.
Rémunération :
Attractive, liée à l'expérience du candidat.

Envoyer lettre de candidature et C.V. à :
Yves SAYAG FRA-FOR,
1, cours Jacquin - 10000 TROYES.

Nous cherchons
L'ANIMATEUR (TRICE) DES RELATIONS HUMAINES
de notre entreprise de 400 personnes.

Vous avez 33 ans environ. Vous avez une expérience de l'entreprise (si possible à main-d'œuvre féminine) et surtout vous savez observer, écouter, et analyser l'information recueillie. Votre objectivité vous permet de faire de bonnes synthèses. Vous aurez à assister la hiérarchie dans ses responsabilités d'animation du personnel, ce qui nécessite sens de la communication et diplomatie. Vous aurez également à coordonner la formation et le recrutement.

Envoyer C.V. et photo récente à L.S.L. - B.P. 3103
31026 TOULOUSE CEDEX

Educ. spéc. et éduc. techn. mécanique auto recher. de suite p. service prévention spéc. — Adr. C.V. à S.A.P.S., 57, rue Gloriette, 71100 CHALON-s.-S. Tél. 48-43-97.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres d'emploi

Société
NORBERT BEYRARD FRANCE
Etudes économiques, financières
Génie industriel
spécialisée dans Assistance technique aux pays en voie de développement
68, rue Pierre-Charron, 75008 Paris
recherche
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
ayant sérieuse format. économiq. et, dans la mesure du possible, expérience en matière de Finances Publiques. Pouvant envisager séjours à l'étranger. Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo.

URGENT importante société recherche
PROGRAMMEURS
connaissant COBOL et GAP II IBM 3/15.
PROGRAMMEURS
niveau D.U.T. COBOL exigé, L. 1 assembleur souhaité IBM 360 et 370.
R.-V. M. Bonnefoi 523-14-74.

DISPENSAIRE CLINIQUE SAINT-JEAN, recherche
DIRECTEUR (TRICE)
expér. hospit., 60 lits, chirurg., sp. question adm., gest. pers. Ltre + C.V., 89, av. Grévillons, 92230 GENNEVILLIERS

LA PROTECTRICE-VIE recherche pour son Service Assurances de Groupe
TECHNICIEN D'ACTUARIAT
expérimenté pour tarification et gestion.
Ecr. avec C.V. à l'attention de M. GOUGAUD,
LA PROTECTRICE
45, rue de Châteaudun, 75439 PARIS CEDEX 09.

Ch. jeune VENDEUR. Bonne présentation, av. connaiss. art. de pêche et chasse. Sérieuses référ. exig. - Ecr. avec C.V. et prétentions. Discrétion assurée.
R. DALEX
55, rue de Châteaudun, Paris-9e

Editeur quartier Opéra cherche
EMPLOYEE
de bureau anglaise (dont standard) parlant français.
Ecrire : Argus-Assurances
2, r. de Châteaudun, 75009 Paris

Niveau PUBLIC-RELATION pour situation grand standing. Ecr. nº 5193, à ORGANISATION et PUBLICITE
2, r. Marengo, 75001 Paris, q. tr.

IMPORTANTE SOCIETE SPECIALISEE EN COMMUTATION TELEPHONIQ. CROSSBAR et E. 10 recrute : JEUNES
INGÉNIEURS
diplômés - Destinés à étoffer le service Ingénierie et le service Chantiers, traitant des CENTRAUX P.T.T.
— Formation assurée
Ecrire avec C.V. et prétentions, sous référence T.E.L., à
A.O.I.P. B.P. 301 Paris-13e.

Organisme de Prévoyance Milit. en expans. offre poste actif à
OFFICIER SUPÉRIEUR RETRAITÉ
Envoyer C.V. à S.V.B.M., 20, rue Bachaumont, 75002 Paris.

GROUPE DE SOCIETES pour projets internationaux
INGÉNIEURS-LOGICIELS
IRIS 50 - MITRA 125 - MMT 2
SOLAR - MITRA 15 - PDP 11
3 à 4 ans expér. temps réel. Aptitudes à la direction de projets. Salaire 130.000 par an.
CIS, 9, r. Hanovre-2e - 337-99-79.

secrétaires

Secrétaires de direction

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Le P.-D.G. de notre Groupe recherche sa SECRÉTAIRE

C'est une femme ayant déjà l'expérience d'un Secrétariat de Direction au plus haut niveau.

Le poste nécessite avant tout... d'être secrétaire (parfaite maîtrise de la sténo et de la dactylo).

C'est, par ailleurs, une collaboratrice efficace et intelligente.

La rémunération est en rapport avec l'expérience.

Lieu de travail : proche banlieue Sud-Ouest.

Adresser curriculum vitae et photo à nº 4.329,

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q.tr.

représent. offre

...bonn. PAP. jers. fém. tr. ...m. niv. sup. style 30/40 ans PO/GIL, ht de gamme dam. ...P tr. intr. détaill. bon st. ...Est, 2) Bretagne, 3) S.-O. Sér. référ. exigées. ...ILROAN, 19, rue Mulsant, ...0 ROANNE - (77) 71-23-79

cours et leçons

Homme très forte culture donnerait leçons de français à tous niveaux. Ecr. ou téléph. Jean SOULAS, 3, rue Bérite, Paris-6e : tél. 222-31-23.

demandes d'emploi

VENDEUR CHEMISERIE, PRET-A-PORTER GRAND LUXE
Homme 40 ans, excellente présentation. Anglais. - Sérieuses références, cherche situation stable, quartier St-Honoré de préférence ou 8e ardt. Libre dans 1 mois. Ecr. nº 6003, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, qui transmettra.

Ch. emploi à mi-temps (après-midi) de DACTYLO
Sérieuses références.
Banlieue Sud ou 15e ardt.
Tél. : 532-21-29 le matin. P. 40.

Directeur cdal et technique 44 ans (Ingénieur niveau A.M.). Trilingue français-angl.espagn., notions allemand. Spécialisé en électricité industrielle - Electronique - Electromécanique - Traitements de surfaces - Circuits imprimés, ch. situation de haut niveau, région parisienne. Ecr. nº 6004, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

capitaux ou proposit. com.

La franchise nationale
FELICITAS
propose l'ouverture d'un Institut psycho-matrimonial à toutes candidatures sérieuses. Capital de départ et bonne moralité indispensables. Ecrire à FELICITAS, 3, av. des Vosges, 67000 STRASBOURG.

Par suite modificat. struct. vd usine 1.800 m² couverts, département Hte-Loire, altit. 900 m., capacité 1.000 tonnes annuel. Fabrication Label Rouge salaison d'Auvergne, équipée neuf, vte ou locat. Ecr. à 739.986. REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cédons distribution générale pour la France à grossistes (aération et climatisation) de tuyaux flexibles en aluminium. Cette nouveauté permet production sur place chez l'acheteur.

Ecr. à 433 REGIE-PRESSE, GmbH, Rathenauplatz 1a, D-6000 FRANKFURT, qui trans.

automobiles

– de 5 C.V.

Particulier vend 4 L. blanche, intérieur noir. - Année 1971. Prix : 2.500 F. - Tél. : 723-63-09.

locat.-autos

BMW - 604 - RENAULT
LOCATION MOINS CHERE
EXPRESS ASSISTANCE
604-01-50.

box-parking

Vds BOX fermé, 1er sous-sol, 37, rue Croix-Nivert, Paris-15e Prix : 39.000 F
Tél. : 567-77-15 ou bur. 602-52-00 (Poste 2264)

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'oeuvre.

L'immobilier

locations meublées Offre

Paris

Part. loue étudiant chambre meublée, quartier Muette. Téléphone : 520-09-62, entre 12 h. et 14 h. et 18 h. et 20 heures.

immeubles

Près BOURSE, petit imm. libre r.-de-ch. et 1er ét. locaux cciaux et burx + 2 gds appts conviendrait pour Officier ministériel. Prof. lib. GERANT : 233-04-30.

PROPTAIRE vend AV. ITALIE imm. 600.000 F. Rentabilité : 8 %. Crédit maxim. 285-38-96.

locations non meublées Offre

Paris

Dans le 18e, 55, r. Stephenson, 2 pces, cuisine, wc, salle d'eau, balcon 16 m², 1.000 F+charges. ETAT NEUF
Tél. après 19 h. : 633-22-96.

Région parisienne

Mantes-la-Ville. Maison ancienne pierre meul., parf. état, ds parc clos, 2.400 m², 9 p., 2 bains, 2 cab. toil., cuis. amén., gd ss-sol, ch. cent. maz. Maison gardien, piscine. T. mat. 477-22-48.

LA VARENNE CENTRE TT CONFT, 3 P. 1.500 F + charges - 387-62-04.

locations non meublées Demande

Paris

Part. à P. Couple, ch. pour sept. vrai 3 P. ds Paris, moins de 1.800 F ch. c. T. 277-93-06.

Province

Association cherche tout organisme ou pers. pouvant prêter ou louer à bas prix pour de courtes durées maison de campagne, région Paris ou province. Ecr. nº 6.697, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locations meublées Demande

Région parisienne

Pr société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeuble. Paiement comptant.

Rech. appts 1 à 3 pces Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. Paiement comptant chez notaire - Tél. : 873-23-55

Sté recherche appts même à rénover, secteurs 11e, 12e, 19e, 20e. Pour RV : Gleri au 373-05-61

Immobilier (information)

COSTA BRAVA
BAHIZA DE ROSAS - AMPURIABRAVA

- Villas à partir de 985.000 pesetas.
- Studios à partir de 750.000 pesetas.
- Terrains à partir de 450.000 pesetas.

Villas avec appontements sur les canaux.

Larges facilités de paiement

Pour recevoir notre documentation, renvoyer le bon ci-dessous avec vos nom et adresse à :

FUNDAMENTA
Plaza San-Pedro, 4, ROSAS, GERONE (ESPAGNE).

NOM ....
ADRESSE..............................
.... TÉL. ....
VILLE...................................

Voir la suite de notre immobilier en page 32

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Particulier vend mini-tracteur auto-portée, Hako 8 CV Largeur de coupe 92 cm, 2 lames. Tél. : 974-84-74 après 20 heures.

Vingt ans de vie économique française. A vendre collection complète de la revue « Entreprise » sous couverture. Plus de 1.000 numéros. Tél. : 723-43-92, le soir à part. de 20 h.

Agencement

AGENCEMENT DECORATION pose revêtement, sols/murs, cuisines, meubles sur mesure. Travail rapide et soigné. ROLLIN. TEL. : 287-86-59.

Relations

Parmi nos adhérents se trouve celui ou celle que vous cherchez :
ALISON CLAY
conseil matrimonial
Rencontres - Mariages - Loisirs.
SOIREES DANSANTES.
Ecrire ou téléph. : 35, rue La Boétie, 75008 Paris. T. 256-04-02.

Animaux

Particulier vend superbe Basset Artésien Normand mâle, 4 mois (vacciné). Père primé. Tél. : 343-25-16.

Auto-radios

EXCEPTIONNEL
Jusqu'à fin du stock. Superbes AUTO - RADIOS CASSETTES 5 w, marque mondiale GO-PO, 3 stations pré-réglées, arrêt automatiq. fin cassette, complet haut-parleur, antiparasite, accessoires, montage, notices... neuf, garanti. Valeur : 575 F, incroyable 298 F. Par 3 postes 288 F pièce CIRATEL, 49, rue de la Convention. T. 578-09-44.

Cours

Profes. américain donne cours d'angl. ts niveaux. Tél. à partir de 18 h. : 544-00-31.

Cours d'anglais en Angleterre. 14 à 19 a. Séj. ds famille angl. Pour tout renseig. écr. « Cours d'anglais », 9, Russell Road, Birmingham, 28, England.

INSTITUT FRANÇAIS DE LANGUES VIVANTES
cours audio-visuel privé.
Démonstrations gratuites, 46, bd Saint-Michel, Paris. T. 329-02-88.

Débarras

DÉBARRAS 2000
TEL. : 326-81-35.

Meubles

MEUBLES MODERNES
Occasions, Knoll, Formes nouvelles, Mobilier International, etc.
Achat-Exposition-Vente.
50, r. Université. 544-29-48.

Moquette

MOINS CHER 30 A 60 %
sur 10 000 m2 moquette belles qualités variées laine et synthétique. Téléphone : 757-19-19.

Psychologie

Entretiens d'aide psychologique
PSYCHOTHERAPIE
Téléphone : 333-21-12.

Instruments de musique

PIANO CENTER
loue les meilleures marques mondiales
PIANOS-ORGUES
neuf, occasion récente
« LOCATION-VENTE PIANO-BAIL »
en cas d'achat, dès six mois récupération totale des versements (caution, location, transport).
PARIS-OUEST : pianos
TEL. : 782-75-67.
PARIS-EST : pianos, orgues.
TEL. : 857-63-38.

Rencontres

CELIBATAIRES Divorc. Veuves, veufs en fonction DE VOS AFFINITES RENCONTREZ-VOUS SANS PERTE DE TEMPS. Renseig. SANS AUCUN ENGAGEMENT « Fair-Play », 60, r. Guy-Môquet Paris-17e. 228-62-42.

Mme **DUMONTET**
MARIAGES - discrétion
22 r. du 4 Septembre
PARIS 2e - 742.63.44

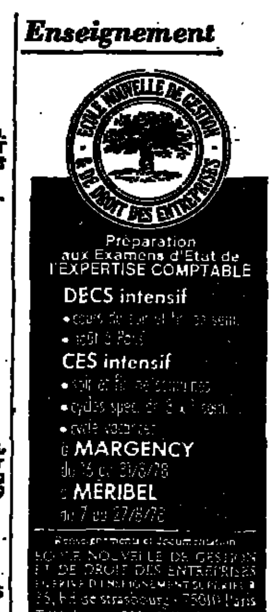
Spécialités culinaires

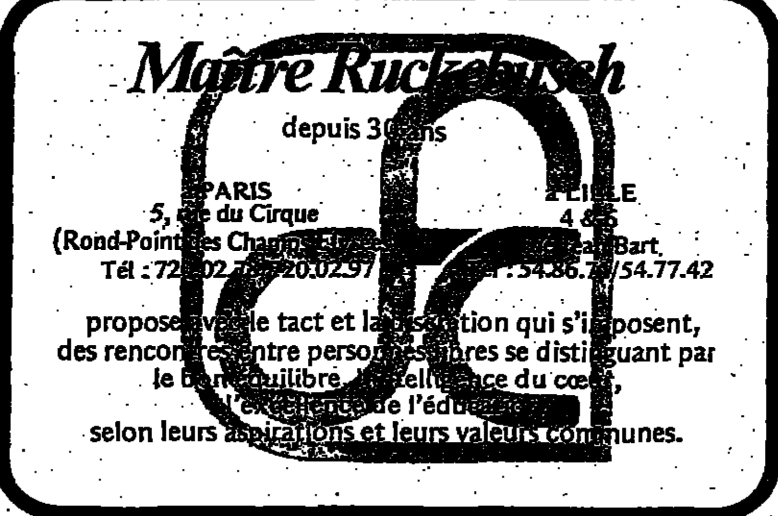
Achète ailerons de requin séchés, vessies de poisson, bêches de mer abalones. Ecr. Hang Cheong Trading Co, G.P.O. Box 7609 Hongkong.

Tapis

Part. vend TAPIS PERSANS SIGNES KERMAN.
Tél. après 19 h. : 535-97-68.

Enseignement





Ameublement

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques.
MOBILIA
TEL. : 322-56-41,
30, bd de Vaugirard, Paris-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Armes de chasse

CAUSE DOUBLE EMPLOI vends CARABINE NEUVE
EXPRESS « NHAEYM »
Gde chasse. Calibre 9,3 x 74-R.
Valeur actuelle 16.000 F.
Vendu 10.000 F.
Ecr. nº 6.008 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Bijoux

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, r. Royale, 8e.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Plongée sous-marine

Montage de verre correcteur SUR MASQUE SOUS-MARIN.
ALLENBACH opticien
73, bd de Strasbourg, Paris-10e.
TEL. : 770-28-96.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

VOS VACANCES SUR UN VOILIER
EN GRÈCE TURQUIE
Prenons 3/4 personnes à bord de notre sloop (11 m.)
POUR 15 JOURS MINIMUM. DE DEBUT JUIN A FIN SEPT.
Farniente, perfectionnement, dans sites sauvages.
Tél. : 206-11-90, le soir.

SAINTE-MAXIME (Beauvallon). Ens. résid. avec piscine Villa réc. 4 ch., mod. (réf. 269/1). Juin sept. 8 450 F., août 13 200 F Ag. Provensal, 83120 Sainte-Maxime.

Etudes anglaises en vacances, côte Sud, près de Bournemouth, juillet-août. Héberg. ds familles. Sports, excurs. B.E.H., 1 Stourwalk, Wimborne, Angleterre.

LOCATION CAP-D'AGDE appts neufs, studios, 2 pièces, 3 pièces. Px studios juin 300 F, juillet/août 1 050 F, septembre 500 F par semaine tout compris. Px 2 pièces juin 400 F, juillet/août 1 550 F, septembre 750 F par semaine tout compris. Prix 3 pièces juin 500 F, juillet/août 1 750 F, septembre 900 F par semaine tout compris. Piscine, supermarché, boutique, foyer d'animation. Renseignem. et réservations :
SAINT-LOUP
avenue des Soldats, 34300 Cap-d'Agde. T. (67) 94-20-50.

STE-MAXIME (Guerrevieille). Villa indépend. 3 ch. Vue mer. Juil., août 8.000 F. Agréable (réf. 152). Agence Provensal, - 83120 Sainte-Maxime.

CORSE : bord de mer à louer grande villa standing : 4 chambres + studio pour personnel, par clôturé. En option hors-bord 40 CV. Mô. L. 6, avenue du Zoo, 06700 Saint-Laurent-du-Var, Téléphone : (93) 31-05-13.

A louer bord mer pour vacances familiales à 50 km Copenhague et de la Suède. Villa tout confort avec jardin. Promenades forêt, proximité fjord, pêche mer ou lac, possibilité équitation, tennis, golf. Rég. int. touristique. Ecr. Touristbureau Asserbo-Liseleje, Asserbo, DK Frederiksvaerk. Téléphon. : Liseleje 03 - 346164.

Louons appts. ensoleillés, piscine jardin, accueil en français. Ecr. Apart. 448 Torremolinos (Malaga) T. (19) 34-52-38-12-40 mat. ouvr.

Ile de Ré. A louer mais. bord mer, pr. village, en juin et sept. (semaine, quinzaine ou mois). Tél. : (15) 46-09-84-73.

PORTUGAL VILLAS et APPARTEMENTS à louer bord de mer. Ecr. MARQUES, av. 5-Outubro, 113 - H E - LISBONNE.

ANGLES (Vendée) 6 km plages local. GDE PIECE, cuis.-salle à mang., eau ch./fr. s/évier, c. av. four, frigo, batt. c. compl., fer à repasser, etc. Lit. 140 bien équipé avec couvert., garde-robe. W.-C. dans le jardin, 850 F juill. ou août. Espaces verts, poss. garer voit. Pêche 250 F à la réservation. H. PECHEREAU, Le CLOS-COTTET, 85750 ANGLES.

CANNES 200 m. plage, studio stdg, cft, pr 2 personnes. Prix selon mois. T. 606-68-25, repas.

« LES BARTAVELLES » B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. TEL. : (50) 02-24-06.
Home d'enfants du monde entier garçons et filles 3 à 13 ans, 1 200 m, piscine privée, maître nageur. Tennis, cheval, parc de jeux, Tir à l'arc.

Club Hôtel Chamrousse, studio équipé pour 4 pers. à vendre en copropriété, période septembre tous les ans. Piscine privée, tennis. 2.000 F. Ecr. nº 6.005 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Loue mai, juin, oct., FERME aménagée, 15 km de Gérardmer, 700 m. alt., tout confort, 9 lits. Tél. : (16-29) 58-67-71.

Vacances retraités à ESSOMES-SUR-MARNE (Aisne) à 2 km de Château-Thierry. Magnifique propriété traversée par un bras de Marne. Maison de 3 étages avec ascenseur. Accueil 32 pers. en chbres de 2. Détente, pêche, excursions, animation comprises dans le tarif avec la pension.
Séjours du 16-5-78 au 30-5-78 (14 jours) : 70 F par jour. Du 13-06-78 au 27-06-78 (14 jrs) ; 75 F par jour. Du 27-06-78 au 18-07-78 (21 jrs) : 75 F par jour. Egalement séjour à la CROIX-VALMER (Var) près de Saint-Tropez, mêmes prestations, date du 13-10-78 au 26-10-78 (14 jrs) : 70 F par jour.
Vacances Voyages Loisirs, 7, av. Maximilien-Robespierre, 94400 Vitry-s-Seine. Tél. 681-82-28

Echanges pour les vacances. Organisés spécialement pr vous dans le Royaume-Uni
Pour toutes dem. de brochures écrire à : J. T. Inter-European (Holidays Ltd), 3/4 Princes St., Truro, Cornwall, ENGLAND.

TERRE SAINTE - GRECE TURQUIE - EUROPE
Voyages culturels et religieux 75 départs cet été.
Ecr. LA PROCURE VOYAGES, 80, rue Bonaparte, 75006 Paris. COR. LIC. A 545. T. : 329-72-40.

Avec les confréries vineuses de France venez au Mexique, du 27 mai au 8 juin

Vous découvrirez Mexico - Acapulco, la belle province du YUCATAN, berceau de la civilisation des Mayas. (Palenque - Campêche - Mérida, etc.)

Une grande journée des Vins de France sera organisée à Mexico. Participez avec nos Dignitaires et les Chevaliers de nos Confréries à ce merveilleux voyage.

Tous renseignements à l'Agence de Voyages Jacques Bélair, 47, avenue George-V, 75008 PARIS. Tél. : 720-12-80.

Le Monde

régions

Corse

TROIS NOUVEAUX ATTENTATS SUR LA CÔTE ORIENTALE

Trois attentats apparemment de même nature ont été commis durant la nuit du 12 au 13 avril sur la côte orientale de la Corse.

Une charge explosive a été déposée dans les bâtiments, en partie calcinés et abandonnés, de la cave d'Aléria, qui avait été le théâtre, le 22 août 1975, d'affrontements sanglants entre les autonomistes et les forces de l'ordre.

Une autre charge explosive a provoqué d'importants dégâts dans une boutique du « Ranch » de Bravone, sur le territoire de la commune de Linguizzetta ; ce « ranch », qui comprend diverses installations destinées aux touristes, appartient à M. Ange-Marie Renucci, ex-dirigeant du mouvement autonomiste dissous Action pour la renaissance de la Corse (ARC).

Un troisième attentat a causé des dégâts dans la salle commune du centre naturiste Bagheera, également à Linguizzetta. Ce club appartient à M. Ange Filippi, connu comme sympathisant autonomiste.

Centre

Après l'effondrement du pont de Tours

A Tours, après l'effondrement le 9 avril de la plus grande partie du pont Wilson, une canalisation de secours a été mise en service pour alimenter près de cent mille habitants de la ville. D'autre part, un balisage sera mis en place sur les routes menant à Tours afin de détourner, durant le week-end, le flux des vacanciers du centre de la ville et inciter les automobilistes à utiliser la déviation autoroutière. M. Jean Royer, maire de Tours, nous a fait les déclarations qu'on lira ci-dessous.

« Ni la ville ni le département n'avaient été avertis du mauvais état de l'ouvrage », *nous précise M. Jean Royer*

— Au cours de la dernière inspection du pont Wilson, en 1976, rien d'anormal n'avait été noté. Comment expliquez-vous l'accident du 9 avril ?

— Ni la ville ni le département n'avaient fait l'objet d'avertissement des ponts et chaussées concernant l'état de l'ouvrage. En tout état de cause, les pouvoirs publics sont les seuls responsables de l'entretien et de la sécurité du pont, puisqu'il est situé sur une route nationale de première catégorie. Quant à l'accident lui-même, mon interprétation personnelle est la suivante : le pont Wilson a été, depuis sa construction, au XVIII[e] siècle, ébranlé et usé tant par des catastrophes naturelles que par la guerre.

» Au XIX[e] siècle, en 1856 et 1866, il a dû affronter les assauts répétés des deux grandes crues

» Dès 1974, j'ai interdit le passage des poids lourds de transit dans la ville, et donc sur le pont. Enfin, récemment, le pont Wilson a dû affronter les conséquences de la sécheresse de 1976 et de deux crues importantes.

» Au-delà de cette affaire, et à la suite de catastrophes récentes, j'ai l'intention de poser une question d'actualité au gouvernement, car les graves incidents qui se succèdent depuis quelques semaines : marée noire, effondrement du pont Wilson, de la route de Valloire, ont montré la vulnérabilité des fonctions collectives.

» Il est nécessaire, pour prévoir et affronter de telles catastrophes, de mettre en place des mesures d'un type nouveau : inspections plus fréquentes, contrôles plus approfondis. Enfin, il est impératif de mettre au point des dispositifs permettant de faire rapidement les réparations nécessaires.

— Quelles ont été les conséquences, pour la vie de Tours, de l'effondrement du pont, et comment avez-vous pu les maîtriser ?

— L'effondrement du pont a eu pour la ville deux conséquences très graves : la rupture de la canalisation d'eau et des difficultés de circulation. La grande canalisation qui alimentait le sud de Tours et était supportée par le pont a été rompue lors de l'accident. Cent vingt mille habitants de la ville ont été privés d'eau. Nous avons dû prendre des mesures d'urgence afin de subvenir à leurs besoins. Nous avons d'autre part décidé de séparer les canalisations du pont. Depuis quatre ans, nous avons en effet creusé sous la Loire une galerie sous-fluviale de 2 mètres de haut sur 1,50 mètre de large, qui transportera l'eau de la rive droite, où elle sera captée, sur la rive gauche, où elle sera distribuée. Devant l'urgence, nous allons réaliser une station de pompage provisoire d'ici à une semaine.

» Seconde difficulté : la circulation (cinq nationales se croisent à Tours). Nous avons tout d'abord obtenu la gratuité de la déviation autoroutière aux heures de pointe. Pour l'avenir, il faudra envisager, outre la reconstruction du pont, la mise en service d'un nouvel ouvrage sur la Loire et d'un autre sur le Cher.

» Afin de financer toutes les mesures d'urgence, nous avons demandé l'aide de l'Etat et du département.

— Le pont Wilson sera-t-il reconstruit ?

— Après la remise du rapport des ponts et chaussées, deux solutions s'offrent aux pouvoirs publics : ou bien on reconstruira le quart du pont qui s'est effondré, mais j'observe qu'il serait difficile d'éviter les craintes des usagers en raison de la soudaineté du premier accident. Si la démolition de l'ouvrage s'avère nécessaire, il faudra choisir entre la construction d'un pont résolument moderne à quatre ou six voies ou d'un ouvrage tout aussi large, mais qui s'intégrera dans le site. Cela fera l'objet d'une concertation approfondie entre l'Etat et la ville. »

Propos recueillis par
MARIE-CHRISTINE ROBERT.

LA MARÉE [NOIRE EN BRETAGNE]

Débat au [Parlement européen]

En termes passionnés, M. Cointat (député R.P.R., Ille-et-Vilaine) a ouvert, le jeudi 13 avril, devant le Parlement européen à Luxembourg, le débat sur la réglementation des transports maritimes et la pollution des mers à la suite de la catastrophe de l'« Aamoco-Cadiz ».

Après avoir rendu hommage à la solidarité du peuple français et aux milliers de bénévoles, M. Cointat a constaté que depuis l'accident du « Torrey-Canyon », en 1967, rien n'a été résolu. « Beaucoup d'études ont été effectuées, mais on n'a pas pris de décisions. » L'ancien ministre de l'agriculture a demandé à la commission de ne pas se limiter à des secours, mais de passer à l'action.

LES VENTS AYANT TOURNÉ...

A Portsall, tout est à recommencer

De notre correspondant

Brest. — A Portsall, c'est la consternation. Le pétrole souille à nouveau le petit port que les soldats du contingent avaient eu tant de mal à nettoyer. Le sable est redevenu noir. Les rochers sont une nouvelle fois couleur d'anthracite. Il faut tout refaire. Un véritable travail de Pénélope. En viendra-t-on un jour à bout ? *« Ils n'en peuvent plus, les pauvres gosses. Ils ne sont pas faits pour une telle besogne. Ce ne sont pas des gens de la mer. L'air marin les fatigue tout autant que le pétrole, et voilà maintenant qu'il va leur falloir tout recommencer. »*

Près de la cale de Portsall, une femme se lamente. Elle dit son dégoût pour l'*Amoco-Cadiz* responsable des malheurs qui frappent la Bretagne occidentale. L'infortune de la pointe de Bretagne est loin d'être achevée. C'est un secteur d'une quarantaine de kilomètres au sud de Portsall, jusqu'alors épargné par la marée noire, qui est à son tour touché ; il s'étend jusqu'au Conquet. Les immenses plages de sable sont comme recouvertes par de la mousse de chocolat. La situation risque de s'aggraver.

Une reconnaissance aérienne effectuée par l'Aéronavale a permis de repérer un cordon de pétrole de 5 milles de large le long de la côte du Conquet à Portsall. L'île de Sein, qui avait été atteinte par la pollution provoquée par le naufrage du *Boehlen* en octobre 1976, est directement menacée par deux nappes importantes. Certaines plaques d'hydrocarbures que charrient les courants dans l'archipel de Molène et d'Ouessant ont atteint les deux îles. Molène est la plus sérieusement touchée. Où tout ce pétrole va-t-il aboutir ? Va-t-il s'engouffrer dans le goulet de la rade de Brest ? Des précautions continuent à être prises pour protéger ce qui peut l'être, comme les parcs à huîtres nombreux dans la rade. Des barrages sont tendus aux endroits sensibles. Mais on peut douter de leur efficacité compte tenu de leur piètre comportement dans les abers.

Quoi qu'il en soit, le nettoyage de la nouvelle zone sinistrée va être entrepris avec des moyens importants. Trois compagnies de soldats doivent arriver sur les lieux ce vendredi 14 avril. Elles viennent prêter main-forte aux quatre autres compagnies déjà engagées sur le front de la marée noire dans le secteur de Portsall.

JEAN DE ROSIÈRE.

L'immobilier

REPRODUCTION INTERDITE

appartements vente

Paris Rive droite

AV. FOCH. Près immeuble stdg rénové, prestations luxe, vidéo, vide-ordures, tout confort - VASTE et LUXUEUX 3 P. + JARD. 150 m². S/pl. vendredi, samedi, 15-18 h., 77, rue des BELLES-FEUILLES - 870-93-07.

AV. FOCH. Près immeub. stdg PRESTATION DE LUXE vidéo, vide-ordures, tout conft. GD 2 P. S/jardin, 545.000 F. GD 2 P. S/rue, balc., 598.000 F. RENOVES PAR ARCHITECTE Sur place vendredi, samedi, 15 h. à 18 h., 77, rue des BELLES-FEUILLES - 870-93-07.

Butte-Montmartre. Exceptionnel. Atelier artiste en duplex, cuis., bs, wc, ch. cent., v.-o. Seul 1[er] étage, 6 m. hauteur, 150.000. Etat neuf. 224-02-86. Sur place, 14 à 16 h., samedi, dimanche, lundi, 55, r. Abbesses, Paris-18[e].

12[e] Vieux Paris, je vends, libre beau duplex, état neuf, style ancien. 150.000 F, rentabilité 10 %. Tél. au 828-26-25. Sur place 15 h. à 17 h. Samedi, dimanche, lundi. 13 rue Saint-Bernard.

MARAIS. Agréable 64 m², 3[e] ét., calme, soleil, impeccable. Vendredi, samedi, 14 à 18 heures, 55, rue des Archives.

Immeuble 75. Séjour double + 3 chambres, cuisine équipée, dernier étage, terrasse Sud, box, 610.000 F. Gieri, 373-05-81.

16[e] - PRES FOCH Living double + 2 chambres, 2 salles de bains. Jardin, ch. central. Immeuble décoration à faire par le client. Sur place vendredi, samedi, 10 h. à 12 h., 14 h. à 19 h., 77, rue des BELLES-FEUILLES 870-93-07

REUILLY-DIDEROT 4 P stand. 81 m2 + 15 m2 balc., vue panoramique, imm. récent. 390.000 F 328-65-36.

16[e], MIRABEAU REZ-CHAUSS. D'ANGLE dans imm. très grand standing GRAND 4 PCES CFT AFFAIRE RARE PRIX 545.000 F Vendredi, Samedi 14 h. à 18 h. 3, RUE DE L'AMIRAL CLOUE.

3 PIÈCES DUPLEX JAMAIS HABITÉ ET. ÉLEVÉ, SOLEIL PARK. COMPRIS 418.500 F. Tél : 227-93-93.

BUTTES-CHAUMONT (près parc), part. ds imm. réc., dernier étage, soleil, lux. 5 p., 115 m2, s. de bns, park. Visite sur place samedi après-midi, 45, rue Arthur-Rozier ou R.-Vs. Tél. 924-37-25 ou 206-43-43.

ALEXANDRE-DUMAS Luxueux 5 P 110 m2, 2 bains, dans belle résidence, espace vert, 515.000 F - 328-88-13

UNIQUE SACRÉ-CŒUR LIVING + CHBRE plein SUD sur jardin, tt confort, très belle rénovation. Emplacement rare. Sur place vendredi et samedi de 12 à 17 h : 6, RUE MAURICE-UTRILLO 256-20-17 et 359-01-49

MIRABEAU 4[e] étage Ascens. TRIPLE LIVING + chbre, tout confort + service, 100 m2. Visites vendredi, samedi, 14 h à 18 h : 41, av. de VERSAILLES 520-98-72 - 206-15-30

108, BD DE COURCELLES Urgent, cause SUCCESSION BEAU 7-8 P. Sur place samedi de 14 à 18 heures.

XX[e] Rue Pelleport - Bel imm. récent, grand 3 pièces, confort, 2[e] étage sur rue, soleil, balc. 297.000 F. GIERI, 373-05-81.

2[e] SYMPATHIQ. 2-3 p., cuis., confort, soleil, sur rue, bel imm., calme. Sam. 14-18 h : 44, R. DU CAIRE. Tél. 233-62-46

Paris Rive gauche

PONT MIRABEAU Imm. 1960, 11[e] et dernier étage, 3 pces, 70 m², vue panoramique sur Seine, petit balc., terrasse, soleil, 500.000 F. - Sur place samedi 15, 11 h. 30 à 16 h., 22, AVENUE EMILE-ZOLA - FRANK ARTHUR - 766-01-69.

PARC MONTSOURIS M[o] CITE UNIVERSITAIRE Immeuble neuf, bon standing, tout conft. balcon 16 m², s/jard. 5.300 LE M2 SEJOUR + 2 CHBRES, téléph., entrée, cuisine, bains, parking, 5, rue GAZAN, samedi, dimanche, lundi, 15 h. à 18 heures.

QUARTIER LATIN Ds imm. p. de t. ravalé. Asc. 5[e] ét. rue et cour. Balcon Soleil Beau 5 PIECES double living, 3 chambres, cuis., 2 bains, 2 wc, chff. cent. ENTIEREMENT RENOVE FINITIONS A VOTRE GRE PRIX 750.000 F Vend.-sam.-lundi, de 11 à 18 h : 28, rue du Cardinal-Lemoine ou Tél. 292-29-92

JARDIN des PLANTES Beau 2 pièces, tt cft. ASC. 189.000 F. - 325-97-16.

V[e] ARR STUDIO 25 m2, conft, 6[e] étage. Tél. 666-97-07, après 18 h 30.

ODÉON RUE HAUTEFEUILLE HOTEL XVI[e] siècle restauré 2 à 5 pièces de 92 m2 à 170 m2 Parkings possibles 755-98-57 ou 227-91-45

Région parisienne

NEUILLY IMM. NEUF DE QUALITE CALME ET VERDURE 3 PIÈCES 73 M2 + BALCON 8 M2 PRIX 680.000 F 9/11, Villa de Villiers

VOIE PRIVEE 72, BD VICTOR-HUGO Sur place tous les jours 14-19 h. sauf dimanche Z. Immobilier. - 267-37-77

M[o] ISSY. Particulier vd studio, 1 entrée, 1 cuisine aménagée, 1 débarras, chauff. centr., wc, cave, tél., 29 m², impeccable. Prix : 35.000 F. Tél. : 645-18-94.

Rég. SUD Paris. A GRIGNY II dans RES. 1973, appt 3 p., 70 m², entr., cuis., s. bs, wc, dressing, parkg, cave, tél. Px 185.000 F, dont 28.000 F CF sur 15 ans. - Tél. : 200-35-78.

LA DÉFENSE, 106 m2 avec triple réception, vue exceptionnelle sur tout Paris. Deguelt - 926-13-12 - 91-80

VERSAILLES - DUPLEX 98 m2 + terrasse 90 m2, vue s/ FORET, park. 578.500. 953-22-27.

FACE BOIS DE VINCENNES et PARC R.E.R. FONTENAY-SOUS-BOIS 8, av. des Marronniers, Esc. F PRIX 5.750 F LE M² Imm. récent, tt confort + box, dble living + 3 chbres, entrée, 2 s. de bains, 2 wc, cuis. TEL. Vis. samedi-dim., de 15 à 18 h.

ST-CLOUD Ds petit immeuble de 3 APPTS GRAND STANDING reste 1 TRES BEAU 5 P., 135 M2. 4.900 F/m2 + park. Livraison mai 1978. - Tél. 918-99-45.

VINCENNES près BOIS et M[o] 46 à 54, R. CELINE-ROBERT Imm. neuf livrable immédiat. APPTS 2 P. - 3 P. - 1 DUPLEX 125 m2 + Terrasse BALCON ou JARDIN A partir de 4.500 F le m2. S/place samedi-dim., 13 h 30 à 18 h. 328-53-46 NEVEU et CIE 743-96-96

SAINT-MANDÉ DEVANT BOIS VINCENNES (ZOO) dans imm. grande classe SPLENDIDE DUPLEX 180 m2 environ, 4[e] et 5[e] ét. Terrasses. VIDAL - 758-12-48

Province

Urgent. Propriétaire vd directement dans un vieil immeuble du Vieux-Nice 2 p., cft, 50 m². Prix tot. 100.000 F. Ecr. à Ladurelli Achille, 12, rue Blanche, 75009 PARIS

LA BAULE PORT DU POULIGEN A vendre dans résidence TRES BEAU DUPLEX 6 P. Terrasse. Vue sur mer et port. Libre. Maître RADOUX, notaire, B.P. 670 - 44018 Nantes Tél. 40-71-61-30

constructions neuves

MEUDON-BELLEVUE Résidence « Les Balysis » APPTS DE QUALITE Studio 30 m2, 4 pièces 95 m2, 5 pièces 122 m2. Prix moyen pondéré 6.100 F le m2 ferme et définitif. Hab. immédiatem. APPT TEMOIN s/pl. sam. dim. 14-19 h., sem. 18-20 h. 34, av. Galliéni. Tél. 027-14-13. Réalis. et Vte COCIM, Marc Fleury SARL. Tél. 387-84-30., 35, rue de la Bienfaisance, Paris.

CHATOU 36-40, av. Guy-de-Maupassant (par rue Maurice-de-Vlaminck) LES TERRASSES DE CHATOU Studios à partir de 137.000 F 2 P.P. à partir de 145.000 F 3 P.P. à partir de 202.000 F 4 P.P. à partir de 279.000 F 5 P.P. duplex à partir 365.000 F Tous appartements av. terrasse S/pl tous les jours, sauf mardi 14-20 h. 976-92-28 ou 924-24-87

bureaux

Domicil. artis. et commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, Statuts, Informations juridiques, Secrét., Tél., Télex, Bur. A partir de 100 F par mois. PARIS 11[e] - 355-70-88 PARIS 17[e] - 229-18-04 PARIS 10[e] - 770-16-80

RUEIL-MALMAISON A louer ou vendre ds imm. Bureaux neufs 250 M² entièrement indépendants (8 burx + salle arch., 3 lig. tél., télex, climatisation - 977-09-50.

fonds de commerce

PRESSING A v. lim. Vincennes-Fontenay-Montreuil. Reprise de fonds après gérance. Bel agencement. - 933-11-35.

NEUILLY Bail à céder sur avenue, face métro, 80 m2 + 40 m2 ss-sol. 747-47-68. sf lundi.

locaux commerciaux

Urgent. Part. vend Pas-de-Pte. Droit au bail, très beau magas. de 60 m2 avec 1[er] ét. de 65 m2 tt conft (appart. ou commerc.) + sous-sol 55 m2 + 2 ch. de bonne. Très bien situé. 9[e] arr., quartier Trinité-Chaussée-d'Antin. Poss. ts comm. sauf café-restaurant. Tél. 874-14-18.

terrains

THORIGNY (77) Terrain à bâtir entièrement clos superficie 1.220 m2, façade 22 m. Prix : 240.000 F. Téléphone : 007-49-03.

2 km CRÉCY-EN-BRIE terr. à bâtir 3.000 m2, hom. façade 100 le m2. Tél. 329-00-26

CROISSY-SUR-SEINE 500 m Centre TERRAIN 1.000 M2 tte viabil. à la rue 370.000 F T.T.C. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

propriétés

Part. vd 15 km Est de Paris MAISON ANCIENNE 1840 à restaur. Site classé, 5 km R.E.R. 2 ha 4. 11 p. 2 bains. Comm. Gar. Parc boisé. 976-26-78.

HERBLAY (95) bel ppté début du siècle avec vue s/Seine, compr. 6-7 P., tt cft ss-sol tot. Terr. 1.600 m2. Prix 840.000 F. - 997-16-86.

LUBERON GORDES gde maison restaurée, 22.000 m. bois, rivière. Prix 580.000 F. Tél : après 19 h. au 322-02-80.

RARE. Var. 2 km sortie autoroute, 4 ha 7, colline plein Sud, calme, vue, arbres, ruine cadastrée 180 m2 à restaurer. Cabanon 35 m2 habitable. Eau. Prix 400.000. Ecr. : HAVAS DRAGUIGNAN, n° 148.

PROPRIÉTÉ UNIQUE 150 km PARIS-SUD (Loiret) RESID. PPALE : séj. rust. 60 m², cuis., 5 ch. av. cab. toil., s. bs, w.-c., gar., ss-ssol, chaff., piscine chauffée. Mais. GARDIEN, nbx communs, parc av. essences rares, rocailles, 2 étangs, le tout sur 12 ha. PX. 2.000.000 F. Crédit poss. THYRAULT, 89170 St-Fargeau. Tél. (86) 74-08-12.

C.P.H. IMMOBILIER propose VALLEE DE CHEVREUSE Proximité écoles, centre cclal, R.E.R., tennis, piscine, golf. MAISON 7 P., style Mansart, 139 m2. Rez-chauss. : gd hall, entrée, cab. toil., s. à manger, séj. avec cheminée, bureau, cuis. équipée. A l'étage : 1 ch. avec terrasse et salle de bains, 3 chbres, 1 s. de bains, rangement. Double garage, cellier, et environ 650 m2 de jardin privatif. 540.000 F. R. BERNARD TEL. 012-12-12

CHANTILLY gare, écoles, tous comm., sup. ppté, pierre, hall, gd séjour, cheminée, 6 chambres, bureau, cuis., bns, w.-c., ss-sol, chff. cent., gar 2 voit., s/1.000 m2 terr. clos agréments. Prix 425.000 av. 85.000 compt. ACB 25, rue Nationale BEAUMONT - 470-20-94

BELLE PROPRIÉTÉ sortie ALLAINE (autoroute d'Orléans) Salon 80 m2, s. à m., bureau, petit salon, 6 chbres, 2 salle de bns, maison gardien, sur parc magnifique 1 ha 1/2. Prix à débattre. Tél. (4) 453-19-33

REGION RAMBOUILLET Ppté luxueuse, site résidentiel, calme avec parc, 1.600 m2 piscine, pool house, Maison de Maître, living 70 m2, 5 chbres, 3 sanitaires, Maison de gardien + 3 boxes, grange, prix justifié 1.300.000 F. Voir Agence LE BUISSONNET GAZERAN Tél. 483-19-70

Cause départ particulier vend 12 km. Sud-Ouest TOULOUSE très belle villa de caractère tt cft, F7, chff. mazout, constr. 72, gar. 3 voitures, dépend., terrain 5.500 m2 boisé, clôturé sur coteaux avec vue. 820.000 F Tél. (16-61) 86-48-91

MONTAINVILLE 30 km PARIS. Vend propriété 9 P., vue imprenable, terrain. Prix : 900.000 F. - 950-01-00.

A GEMENOS (près Marseille), ancien moulin transformé et en partie restauré dans site verdoyant très recherché, surface habitable 900 m2 en trois plans, terrain attenant 2.000 m2, conviendrait à maison de repos ou de vacances ou hôtel-restaur. prix demandé 1.000.000 F, affaire exceptionnelle. Tél. (16-91) 33-66-92 ap. 15 h.

AMBOISE. - VILLA récente, quartier résidentiel. 145 m2 habitables. Tout confort. Terrain 1.500 m2.
Près AMBOISE - Villa récente - Grand standing - Cadre boisé. 140 m2 habitables + sous-sol + combles. Terrain 8.000 m2. Agence BEAULIEU, 9, rue de la Paix, 37400 AMBOISE. Tél. (47) 57-14-89 ou 57-09-98.

LYS-CHANTILLY (JC. 83) très belle propriété sur 5.300 m² de terrain, comprenant entrée av. mezzanine. Séjour, cheminée, bureau, 6 chambres, 2 s. de bains, sous-sol. Prix : 1.260.000 F. EMERY. (15-4) 457-15-10.

C.P.H. IMMOBILIER propose VALLEE DE CHEVREUSE Proximité écoles, centre cclal, R.E.R., tennis, piscine, golf. MAISON 6 P. r.-de-ch. : entrée, séj. avec cheminée, s. à mang., cuis. équipée, 1 chbre, 1 s. de bains. A l'étage : 3 chbres, 1 s. de bains. Gar. et environ 550 m² de jardin privatif. 420.000 F. R. BERNARD TEL. 012-12-12

ST-RÉMY-LES-CHEVREUSE 30 km Paris, acc. par la N 18. P. vends PROPRIETE 3 047 m2, plantée jeunes arbres, clôture façade fer forgé, pisc., bassin à poissons, accès rivière, avec VILLA style ILE-DE-FRANCE sur 2 niveaux ; R.-de-ch. : hall, cuis. équipée, tr. gd séjour + chem., 1 chbre, 1 s. de bains, toil., w-c, buanderie, garage 2 voitures ; 1[er] étage : 5 chbres, cabinet toilette, douche, w-c. PRIX : 1 300 000 F Tél. : pour R.-V. au 789-36-13 entre 11 h. et 12 et 17 h. et 20 h.

AUNIS-SAINTONGE BORDELAIS REGION LANGON : moulin à eau restauré, 3 biefs, 4 ch., bs, sej., appt gardien, terrasse : 2,60 ha. parc clos, 600.000 F + viager libre 81 a. 1.226 F mois.

REG. LA ROCHELLE : mais. camp. pl.-pied, impecc., 3 ch., séj. (50 m²) rustiq. 2.800 m² parc clos, gar. bateau. - 650.000 F.

REG. SAINTES : Logis charm. P. de T., 2 niveaux, bon état, 2.000 m² jdin clos à rénover : 200.000 F.

ROYAN : Château : 12 ch., 12 bs, salons, gde cuis., dép. 3 ha. parc clos, arbres séucl. 1.600.000 F. PROMOTEL domaine du Seillery LA CLISSE, 17600 SAUJON. TEL : (46) 93-28-08 - 93-28-01

Part. vend La Garde-Freinet, 18 km, St-Tropez, maison 18 s., terr. 6.000 m2, 7 ch., 2 bains, garage 2 voit., dépendanc., pisc. chauffée. Tél. Paris 504-17-51.

VALLÉE DU MORIN 55 km Paris - Calme, sur hauteurs, grande maison pierre, gros œuvre refait, 8 gdes pces, cuis., terrasse, wc, bains, dépend., 3/4.000 m2 terr. 425.000 F ACM 14, rue du Pot-d'Etain, MEAUX - 434-01-66 ou Paris : 887-43-40.

ORGEVAL BELLE FERME partie aménagée, caractère, poutres, cheminée, bains, chauff. 690.000 F. Tél. ce jour et samedi au : 975-71-27.

VERSAILLES 5 KM CHAUMIERE Sur 7.000 m2 terrain boisé, prox. gare. 1.900.000 F - 953-22-27.

villas

EXCEPTIONNEL, 400.000 F 35 km TOULOUSE Ouest Villa caractère, 1 ha parc fleuri Tél. (63) 02-56-76

VERSAILLES, PARLY II cuis., séj., s. à m., 5 ch., 2 bns, 180 m2 habit. 500 m2 clos murs. EXCEPTIONNEL 585.000 F. 461-70-41 matin ou après 19 h.

SÈVRES, près bois, maison 1974 exceptionnelle. Px 1.400.000 F. Tél. Pptaire 626-04-94

pavillons

FONTENAY-SS-BOIS, 5 m. RER Part. vend pav. 2 niv. 6 Pces cuis., 2 w.c., s. d. b., ch. cent. gaz, coin feu. 150 m2 hab. cave. Parf. état. Gar. Jardin 350 m2. Px 530.000. Vis. sur pl. sam., dim., lun. 185 bis, av. de la République. Tél. 875-58-24.

ORLY. - A vendre pav. 4 P. sur 350 m. ter. 4 P. cuis. 210.000 F. chauffage central. Poss. garage. Sous-sol - Tél. : 686-66-39.

VIROFLAY - Vend séjour + 5 chambres, sous-sol, jardin. Prix : 780.000 F. 953-77-77.

5 km CERGY-PONTOISE. Calme Pav. plain-pied, 145 m2 habit. Séj. 67 m2, 5 chbres tt cft, gar. 3 voitur., ss-sol total. 2.000 m2 jardin. 550.000 F. Tél. 788-49-00.

Villeneuve-le-Roi. Pav. à vend. sur ss-sol av. chauf. cent. 4 P. tt conft. Garage. 375 m2 terr. Px 290.000 F const. meulière. Tél. : 486-66-39.

maisons individuelles

Part. vd ds VILLAGE PROVENÇAL maison 160 m2 possible commerce 190.000 F. A débattre. T. (90) 72-00-51.

viagers

LA RENTE VIAGÈRE vend vite et bien G. BOUE N.D.I. 9, rue Lagrange 75005 - 633-71-47.

maisons de campagne

ANET (près) 78 km Ouest, maison rustique rénovée, 4 P., confort, dépend. 850 m² [...] et fleurs. Px 330.000 F. [...] Tél. : 37-64-98-26.

SARTHE - "Sceaux-sur-Huisne" part. vd grande maison de campagne, excel. état. tt conft. Terrain 1.000 m2. Px 270.000 F T. 058-24-53.

A vendre 80 km Pyrénées (50 km Toulouse), belle maison campagne 9 P. + possib. agrandir, tt conft. [...] 6.000 m2, vue splendide. S'adr. Charles de Bon, 32220 Lombez (61) 88-01-28.

Vd beau bâtiment [...] XV[e] siècle, 40 m X 7 m [...] étage. A démonter pour [...] gde chaumière. Pont-l'Evêque [...] Px : 70.000 F. Ecr. n° 8.975 « le Monde » P[...] 5, r. des Italiens, 75427 Paris-[...]

Achèterais maison 4 à 6 [...] entre Loire et Aube, [...] 200 km de Paris avec [...] 1.200 à 4.000 m2. Ecr. n° 6.006 « le Monde » P[...] 5, r. des Italiens, 75427 Paris [...]

P. à P., bel. mais. rus. [...] Pout., chem., 6 Pces. [...] SS amén. Jard. Gar. Vue Lo[...] 12 km Saumur. Tél. 51-[...]

CHAUMIÈRE AUTHENTIQUE (EURE-ET-LOIR) pr. [...] Tr. bon état, tt cft, s/2 700 [...] petit bois, rivière, px 420 000 [...] (54) 83-62-75 H.B., (54) 05-5[...]

manoirs

Près DIEPPE - VUE MER MANOIR XVIII[e] [...] 3 récept., 10 ch., chapelle, [...] rie, 8 boxes, mais. gard. [...] à l'anglaise 4 ha. Px 750.000 [...] Av. 54 ha bois. Prix 1.200.000 [...] Tél. : 35-84-56-45

fermettes

FERMETTE 55 km Paris, entrée, séjour, poutres, cheminée, 2 chbres, combles. 4 P., cuis. [...] amén. atelier, 2.400 m² [...] fruitiers + agréments. 290.000 avec 58.000 cpt. ACB 25, rue Nationale BEAUMONT - 47[...]

forêts

POITOU, petite FORET [...] seul tenant, bien située, [...] chemin carrossable, sur [...] vue, viabilité 300 m, [...] coupe, âgée 30 ans, [...] arbres avenir, merisiers, [...] ves, plus de 50 m3 chêne, [...] nuiserie, allées, parcelle [...] 100 m. par rivière. Aucune [...] vitude, possibilité clôturer [...] chasse. Libre. PRIX [...] Cabinet J. PINTUREAU B.P. 37, 86400 CIVRAY (Tél. (49) 87-60-75)

مكذا من الاصل

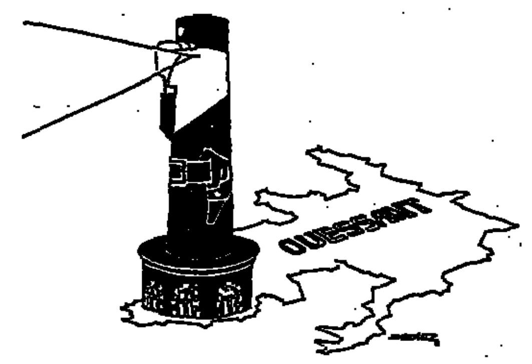
NOIRE EN BRETAGNE

Parlement européen sur la pollution des mers

Quant à l'aide financière de la Communauté (environ 2 750 000 F). M. Cointat, tout en appréciant ce geste, a qualifié cette somme de « dérisoire ». « Il faut ajouter encore 1 million (...) et verser l'argent directement en Bretagne, sans passer par les services parisiens. Il faut décentraliser les secours pour qu'ils soient rapides et efficaces », a-t-il dit.

A Genève, la conférence de l'ONU sur le droit de la mer, réunie jusqu'au 19 mai, traitera de la pollution maritime, en particulier du cas de l'« Amoco-Cadiz ». M. de Lacharrière, délégué de la France, a annoncé son intention d'évoquer « les leçons » que l'on devait « tirer du désastre » et de faire des propositions. M. Witek (Pologne) a indiqué que son gouvernement « comprenait pleinement » les mesures prises par la France pour « éviter d'autres pollutions tragiques » et il a promis la pleine coopération de son gouvernement. Les délégués du Canada, des Etats-Unis et du Kenya ont souligné l'importance de la question de la pollution et annoncé qu'ils participeraient activement à la discussion.

En Bretagne, c'est la consternation : les nappes de mazout poussées par les vents sont venues toucher le rivage et souiller de vastes zones qui étaient nettoyées.



(Dessin de CHENEZ.)

Les Libériens s'expliquent

« Rule Liberia ». La plus grande flotte de commerce n'est plus celle de la Grande-Bretagne mais celle du Libéria ; petit pays — 1 600 000 habitants, une superficie comparable à celle de deux grands départements français — mais gigantesque « armateur » : 2 700 bateaux dont 90 % de pétroliers, un tonnage total brut de 80 millions de tonnes. La raison de ce succès : la pratique systématique du pavillon de complaisance (*convenience* en anglais, c'est-à-dire convenance ou commodité).

L'Amoco-Cadiz, comme son prédécesseur de sinistre mémoire, le *Torrey-Canyon*, battait pavillon libérien. L'ambassadeur du Libéria en France, Mme Tolbert, le commissaire libérien des affaires maritimes, M. Gerald Cooper, le porte-parole des armateurs libériens, M. Jereny Smith, ont voulu s'expliquer le 13 avril devant les journalistes.

Une « note verbale » de regret a été adressée au ministre français des affaires étrangères dès le lendemain de l'affaire ; les autorités libériennes ont actuellement des conversations avec les autorités françaises et rassemblent notamment des éléments d'information pour l'enquête qu'ils ont ouverte.

Les Libériens veulent insister sur l'importance qu'ils attachent aux questions de sécurité. *L'Amoco-Cadiz*, selon eux, comme tous les pétroliers battant pavillon de leur pays, était un bateau récent, vérifié régulièrement, conduit par un capitaine italien et un équipage formé par une compagnie américaine ayant les qualifications correspondant aux normes internationales. En 1977, le Libéria a rayé de ses registres maritimes deux cents navires qui ne respectaient pas les règles de sécurité qu'il leur impose.

Autre indication : la compagnie Amoco était pleinement assurée auprès d'une grande société internationale et avait même conclu auprès d'une autre une assurance complémentaire facultative.

● *La fédération générale C.F.D.T.* des transports et de l'équipement, après la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*, indique qu'elle vient de déposer une plainte contre X... avec constitution de partie civile.

Chargé des déchets de l'« Amoco-Cadiz »

UN CARGO DANOIS COULE...

Un cargo danois de 1 400 tonnes chargé de sable et de déchets de pétrole provenant des plages françaises polluées par l'Amoco-Cadiz a coulé, le 14 avril au matin, devant les côtes de Cornouaille.

Les treize membres d'équipage du Henrietta Bravo ont été recueillis à bord d'un navire de guerre français. Le cargo se dirigeait vers le port de Penzance, à la pointe de la Cornouaille, quand, prenant de la gîte à la suite d'un glissement de sa cargaison, il commença à embarquer de l'eau. (A.F.P.)

A Genève, la conférence sur le droit de la mer a adopté un plan de travail

Le dossier de la marée noire en Bretagne va être étudié

De notre correspondante

Genève. — Après plus de deux semaines d'interminables débats, le plus souvent polémiques, portant essentiellement sur des points de procédure, la septième session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, ouverte le 28 mars, a enfin adopté un plan de travail. La principale controverse avait porté sur la confirmation de M. Shirley Amerasinghe (Sri-Lanka) au poste de président, refusée par le groupe latino-américain (*le Monde* du 8 avril). Les pouvoirs dont devrait disposer le président avaient aussi provoqué de sérieuses divergences parmi les délégués. M. Alfonso Arias Schreiber (Pérou) avait encore, au cours de la séance du 12 avril, taxé cette présidence d'illégale, et réclamé des précisions sur le coût qu'entraînerait pour la conférence le maintien de M. Amerasinghe à son poste, puisque le gouvernement du Sri-Lanka l'avait autorisé à faire valoir ses doits à la retraite, et par conséquent n'assumait plus ses frais.

C'est pourtant par une proposition péruvienne — généralement considérée comme constructive — qu'a été marquée la journée du 13 avril : M. Schreiber a proposé de créer un organe permanent sur le droi tde la mer sous forme d'une commission internationale chargée d' « *étudier les problèmes qui pourornt découler, tant de l'application des dispositions de la convention sur le droit de la mer que de ssituations imprévues.* Le projet de convention en est encore au stade de l'élaboration sur la base d'u ntexte de négociation officieux.

Le problème de la pollution

La conférence a aussi approuvé la création « *immédiate* » de deux groupes de négociations, l'un sur l'exploration du fond des mers, et l'autre sur l'abcès de certains Etats aux zones de pêche de la zone économique de deux cents milles des pays côtiers. D'autres groupes devront être mis sur pied afin de rechercher un accord sur les points qui demeurent litigieux, à savoir : exploitation des minerais du fond des mers, arrangements financiers, organe de l'autorité internationale (envisagée) sur le fond des mers, accès de certains pays aux ressources biologiques de la zone économique des deux cents milles, règlement des différends découlant des droits des Etats côtiers dans cette zone, délimitation du plateau continental et des transferts maritimes.

Le grave problème de la pollution des mers ne sera pas passé sous silence. La conférence étudiera, en effet, la catastrophe pétrolière de l'*Amoco-Cadiz*. M. Guy de Lacharrière, chef de la délégation française, a fait savoir qu'il entendait faire à cet égard des propositions concrètes. Au sein de la troisième commission (chargée des questions de recherches maritimes et de transfert des techniques), il a été soutenu par les délégués du Canada, des Etats-Unis et du Kenya qui comptent donner aux discussions sur la pollution des mers l'importance qu'elle mérite, et par celui de la Pologne qui a soulignt la nécessité de prendre des mesures pouvant éviter d'autres pollutions tragiques. Il a précisé que son gouvernement était disposé à coopérer en ce sens avec la France et d'autres pays.

I. V.

Pour loger les hommes du pétrole

HOTEL FLOTTANT AU GRAND LARGE D'EKOFISK

Stockholm (Reuter). — Un luxueux hôtel sur pilotis (cent six chambres, coût : 500 millions de francs) est en construction « sur » la mer du Nord, à mi-chemin entre les côtes anglaises et norvégiennes. Ce trois étoiles sera le lieu de repos des hommes et des femmes qui travaillent sur les plates-formes pétrolières off-shore d'Ekofisk. L'hôtel aura aussi un cinéma, un sauna, une clinique, un laboratoire et une petite chapelle. On y accédera par hélicoptère.

Plus de mille personnes vivent actuellement à Ekofisk, qui s'étend sur treize kilomètres carrés avec ses plates-formes de forage ou de logement reliées par des passerelles à vingt mètres au-dessus de la mer. C'est là qu'avait eu lieu en avril 1977 l'accident de la plate-forme Bravo : un geyser de pétrole et de gaz avait jailli pendant plusieurs jours avant d'être maîtrisé par l'Américain Red Adair et ses hommes.

Quand l'hôtel sera ouvert, des femmes seront admises à Ekofisk. Secrétaires, infirmières et employées d'intendance pourront travailler une semaine et se reposer l'autre semaine. Les autorités norvégiennes ont beaucoup insisté pour que des femmes soient employées à Ekofisk, comme elles le sont déjà par la compagnie nationale norvégienne Statoil... dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité des sexes.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

LES COMPTES DE LA NATION 1977 ET 1978

Des prévisions aux réalisations

	1977 Prévisions initiales (sept. 1976)	1977 Résultats	1978 Prévisions (sept. 1977) en %
• RESSOURCES DE LA NATION :	en %		
Produit intérieur brut marchand ..	4,8	2,9	4,5
Importations de biens et services ...	7,1	1	7,1
• EMPLOI DE CES RESSOURCES :			
Consommation finale des ménages ..	4,1	2,5	4
Investissements (F. B. C. F.)	2,5	— 0,6	2,9
dont :			
1) Sociétés et entrepr. individuelles.	3,1	— 0,9	3,7
2) Ménages	0,6	— 1,9	0,7
3) Administrations	2,7	0	3,7
Exportations de biens et services	9,3	6,3	8,1
Variations de stocks (en millions de francs)	+ 20 000	+ 19 453	+ 22 000

Les résultats de 1977 font apparaître de fortes différences avec les prévisions initiales, faites en septembre 1976. L'écart est net sur presque tous les postes : les importations, notamment, ont presque stagné, alors qu'il avait été prévu une augmentation de 7,1 % en volume. Cette « hibernation » de la France l'année dernière n'a pas stimulé — c'est le moins qu'on puisse dire — la reprise de l'activité mondiale, objectif que s'étaient pourtant fixés tous les pays industrialisés pour diminuer le nombre des chômeurs. Mis à part les Etats-Unis, chaque nation a au contraire donné la priorité à la lutte contre l'inflation et aux équilibres extérieurs.

La politique menée par M. Barre a eu pour résultat de rééquilibrer — ou presque — la balance commerciale de la France à la fin de l'année dernière. Mais elle a été payée par un fort accroissement du chômage (+ 100 000 demandes d'emploi en un an). Les résultats de cette politique étaient déjà clairement apparus dans les chiffres lorsque le gouvernement avait rectifié, en sepembre 1977, ses prévisions de septembre 1976. A cette époque, les pouvoirs publics avaient déjà ramené de 4,8 % à 3 % la croissance du produit national en 1977, et de 7,1 % à 1,1 % l'augmentation des importations. En regard, le progrès de la consommation des ménages était revenu de 4,1 % à 3 %, et celui des exportations de 9,3 % à 6,6 %. Les chiffres définitifs qui viennent d'être publiés par l'INSEE n'apportent donc guère de changement par rapport à ceux — rectifiés — d'il y a sept mois.

La hausse des prix qui avait été prévue en septembre 1976 (+ 6,5 % de décembre 1976 à décembre 1977) avait été rectifiée elle aussi en septembre 1977 (+ 8,7 %), insuffisamment d'ailleurs puisque, finalement, le glissement a été de 9 % d'un bout de l'année à l'autre. En moyenne annuelle — c'est-à-dire en comparant l'ensemble des années 1976 et 1977, — la hausse initialement prévue (+ 8 %) avait été relevée à 9,3 % en septembre 1977 ; elle a finalement été de + 9,4 %.

LES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE ONT AUGMENTÉ DE 923 MILLIONS DE FRANCS EN MARS

A la fin de mars, les avoirs officiels de change de la France s'élevaient à 106,26 milliards de francs, marquant une augmentation de 923 millions de francs par rapport à la fin de février. Les avoirs en or, qui s'élèvent à 78 861 millions de francs n'avaient pas varié.

Les avoirs en devises, 22 173 millions de francs, avaient augmenté de 1 125 millions de francs du fait, d'une part, des opérations effectuées sur le marché par le Fonds de stabilisation des changes et, d'autre part, du remboursement par l'Italie du concours financier à moyen terme qui lui avait été consenti dans le cadre d'un accord communautaire le 17 décembre 1974.

Les avoirs de la France auprès du F.M.I., qui s'élevaient à 5 227 millions de francs, avaient diminué de 202 millions de francs en mars, par suite du remboursement par différents pays de tirages en francs précédemment efectués dans le cadre des mécanismes habituels du Fonds.

SOCIAL

LA CRISE DANS LA RÉPARATION NAVALE

A Marseille, le groupe Terrin pourrait licencier de quatre cents à cinq cents personnes

Marseille. — Sept mois après la mise en place d'un plan de redressement économique et financier qui s'était notamment traduit par le licenciement de cent cinquante salariés et le départ en préretraite de deux cent dix autres, le groupe Terrin, à Marseille, serait à nouveau contraint, par la persistance de la crise qui affecte la réparation navale, de procéder à d'importantes réductions d'effectifs.

Les mesures qui ont été étudiées par les responsables du groupe consisteraient essentiellement en des mises à la préretraite et des reclassements inter-entreprises, mais devraient se concrétiser aussi par d'importants licenciements. L'ensemble de ces réductions ou réajustements toucherait au total de quatre cents à cinq cents personnes, ce qui ramènerait les effectifs du groupe à environ trois mille cinq cents salariés.

Le dossier a été examiné le jeudi 13 avril lors d'une réunion technique qui a eu lieu au Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) à Paris, mais la décision demeure subordonnée à une importante aide de l'Etat.

En dépit des efforts de restructuration de ses activités et de la « saignée » opérée l'été dernier pour remédier au sous-emploi, malgré aussi une prospection commercia leaccrue, le groupe Terrin n'a donc pas été en mesure de se refaire une santé financière. Le plan de redressement homologué par le tribunal de commerce de Marseille le 12 septembre 1977 prévoyait notamment un retour à un équilibre d'exploitation dans un délai d'un an, mais les pertes enregistrées ces derniers mois se

De notre correspondant régional

sont révélées nettement supérieures à celles qui étaient prévues.

Leur principale cause, selon la direction du groupe, est que l'entreprise mère de la division réparation navale, la Société provençale des ateliers Terrin (SPAT), se trouve, faute de débouchés suffisants, en sur-effectifs. La solution : alléger et restructurer l'appareil de production de façon à limiter le plus possible les conséquences sociales d'une réduction importante d'effectifs. La direction envisagerait de mettre en préretraite tous les salariés ayant atteint l'âge de cinquante-cinq ans — au lieu de cinquante-six ans et huit mois, comme le prévoit la loi, — soit trois cent vingt-cinq personnes. Les dirigeants du groupe espèrent pouvoir aussi procéder à des reclassements dans les secteurs d'activité en expansion ou dans les entreprises moins touchées par la crise.

Une participation importante de l'État

Ce plan ne pourrait être appliqué sans une particpation très importante de l'Etat et une dérogation exceptionnelle concernant l'âge minimum des salariés mis en préretraite. Pour faire face au coût des mesures décidées l'an dernier, le groupe avait dû en effet emprunter auprès des banques une somme de 15 millions de francs — en grande partie remboursée par la vente de certains éléments d'actif (terrains, locaux du siège social, barges). Cette opération ne peut pas être renouvelée, d'autant que la note s'élèverait cette fois à près de 30 millions de francs. « *La situation financière du groupe*, affirme le directeur général, M. Jean Bojin, *ne peut être assainie durablement sans l'application de ces mesures* ».

Le « retour à la viabilité » du groupe est également la condition posée par les Chantiers navals de La Ciotat, qui bénéficient depuis le 28 octobre 1977 d'une option pour prendre, dans un délai d'un an, une participation majoritaire dans le groupe Terrin. Le directeur des C.N.C., le baron Jean d'Huart, se défend toutefois d'avoir dicté quelque mesure que ce soit aux dirigeants de Terrin. « *Nous n'avons pour le moment qu'un rôle d'assistance technique*, précise-t-il *et nous nous interdisons absolument toute ingérence dans la gestion de l'affaire. Le jour où nous serons éventuellement majoritaire, nous assumerons nos responsabilités.* »

GUY PORTE.

● *La Société d'exploitation des anciens établissements Teissier* (SEET) à Mâcon, a été mise en liquidation de biens. La SEET assurait la gestion de l'entreprise depuis le dépôt de bilan à l'automne 1977 de la Société Teissier. La firme, qui employait cent cinquante salariés, en très grande majorité des femmes, fabriquait des chemises à façon. Elle a fermé ses portes ce vendredi 14 avril. Le personnel a été licencié.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + Bas	COURS DU JOUR + Haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,5690	4,5750	+ 30	+ 50	+ 70	+ 95	+ 145	+ 175
$ can. ...	3,9580	3,9630	— 17	— 2	— 31	— 9	— 125	— 85
Yen (100).	2,0740	2,0830	+ 110	+ 135	+ 230	+ 260	+ 570	+ 600
D. M.	2,2490	2,2560	+ 80	+ 100	+ 180	+ 205	+ 560	+ 605
Florin ...	2,1040	2,1130	+ 45	+ 65	+ 115	+ 135	+ 360	+ 395
F. B. (100).	14,4230	14,4650	+ 290	+ 420	+ 690	+ 850	+ 1720	+ 1980
F. S.	2,4250	2,4390	+ 143	+ 175	+ 320	+ 350	+ 940	+ 1000
L. (1 000) .	5,3362	5,3530	— 210	— 162	— 420	— 316	— 1700	— 1180
£	8,4920	8,5160	+ 48	+ 95	+ 90	+ 200	+ 270	+ 560

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 1/8	3 5/8	3 1/8	3 5/8	3 3/16	3 9/16	3 3/16	3 9/16
$ E.-U. ...	6 5/8	7 1/8	7	7 5/16	7 1/8	7 7/16	7 9/16	7 15/16
Florin ...	4 5/8	5 3/8	4 5/8	5 3/8	4 5/8	5 3/8	4 11/16	5 1/16
F. B. (100).	4 3/4	5	4 7/8	5 3/8	5 1/8	5 5/8	5 5/8	6 3/8
F. S.	1/8	5/8	1/8	5/8	1/8	5/8	7/16	13/16
L. (1 000) .	7 1/2	10 1/2	11 1/2	12 3/4	12	13	12 5/8	13 3/8
£	5 5/8	6 1/4	6 3/4	7 1/2	7 1/8	7 7/8	8 3/16	8 11/16
Fr. franc..	7 7/8	8 3/8	8	8 5/8	8 1/4	8 7/8	8 7/8	9 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

A Dunkerque

PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS SOUHAITENT REPRENDRE LE TRAVAIL

Après le vote à bulletins secrets organisé séparément par F.O. et par les non-syndiqués de la réparation navale à Dunkerque, les mercredi 12 et jeudi 13 avril (*le Monde* du 14 avril), la C.G.T. a dénoncé ce vendredi ce qu'elle considère comme « *une manœuvre destinée à briser l'action de ceux qui luttent pour l'intérêt de tous* ». La C.G.T. reproche notamment aux cadres et agents de maîtrise d'avoir participé au scrutin alors qu'ils ne sont pas concernés par le problème des « heures de creux », à l'origine de la grève entamée le 8 mars.

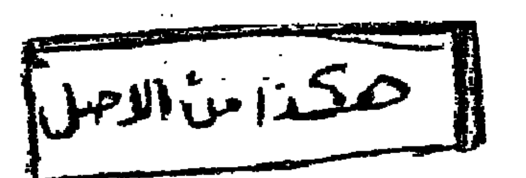
Cette consultation, réalisée sous contrôle d'huissier, s'adressait aux 1 290 salariés des quatre principales entreprises (sur 1 500 salariés environ concernés par le conflit) ; 558 d'entre eux ont participé au vote. Sur 544 suffrages exprimés, 490 s'étaient prononcés pour la reprise du travail.

● *La Fédération des ports et docks C.G.T.* appelle les dix-sept mille dockers de tous les ports de France à cesser le travail pour vingt-quatre heures samedi 15 avril et à supprimer les travaux exceptionnels le 16 avril.

Les dockers veulent s'opposer aux intentions de la Fédération patronale qui, disent-ils, veut « revenir sur les conventions collectives et accords signés port par port ».

● *Licenciement d'un délégué C.F.D.T. de General Motors.* — L'inspection du travail a répondu favorablement à la demande de licenciement présentée par la direction de l'usine General Motors de Strasbourg à l'encontre d'un délégué C.F.D.T. du personnel. Elle a, en revanche, rejeté quatre autres demandes de licenciement touchant des élus du comité d'entreprise et des délégués syndicaux. La direction avait exigé ces sanctions après l'occupation de la centrale thermique de l'usine de Strasbourg (*le Monde* des 9 et 11 mars).

● *A la R.A.T.P.*, les salaires sont augmentés de 1,25 % à compter du 1er avril, conformément à l'accord signé en septembre 1977, toujours en vigueur.



SOCIAL

LE LICENCIEMENT D'UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Maçon, diacre et défenseur des immigrés

De notre correspondant

Lille. — M. Bernard Lemettre, quarante-et-un ans, maçon à la Société des grands travaux du Nord (S.G.T.N.), dont le siège est à Templemars, dans la banlieue lilloise, vient d'être licencié. Il est délégué C.F.D.T. du personnel. Une procédure est en cours devant le tribunal d'instance pour licenciement abusif.

Mais M. Bernard Lemettre est aussi diacre, le seul diacre marié du diocèse de Lille. L'année où il entrait à la S.G.T.N., en 1971, il était ordonné par Mgr Gand, évêque de Lille, avec mission d'être au service des migrants. A la S.G.T.N., 90 % des travailleurs sont des immigrés, surtout des Portugais, des Algériens, des Marocains. La société employait, il y a quelques années, mille deux cents salariés. Ils ne sont plus que sept cents aujourd'hui.

Il y a chez M. Bernard Lemettre un mélange de rudesse et de douceur. Front haut et dégarni, regard clair derrière les lunettes, mains larges et rugueuses ; un ton tranquille qui écarte tout excès de langage, mais où perce parfois le frémissement d'une sensibilité contenue. Ne parle-t-il pas de « *la forte réalité qu'est la lutte dans le monde du travail* », en reprenant aussi une citation sur « *le tressaillement d'amour pour l'ennemi de classe* » ?

Maçon, diacre, mais pas rêveur. Il connaît la vie ouvrière. Garçon boucher à quinze ans, où il est allé travailler quelques années en Amazonie, où il a appris le portugais. De retour en France, alors que sa vocation s'affirmait, il a suivi un stage de formation professionnelle pour le bâtiment. « *Je suis maintenant ouvrier qualifié troisième échelon. Je vous assure que le SMIC à 2 400 F, cela m'intéressait beaucoup ; j'aurais gagné 400 F de plus...* »

Depuis sept années, il va de chantier en chantier, dans l'agglomération lilloise, en faisant soir et matin de longs trajets en mobylette. Et puis il y a son action syndicale : « *C'est long et difficile d'organiser les immigrés, surtout sur les chantiers. On va, on vient, on est dispersé. Souvent, je suis le seul Français dans une équipe. J'ai mis des années à implanter un syndicat et mes camarades m'ont fait confiance. Je suis leur délégué, et j'ai une série de procédures en cours au tribunal ou devant les prudhommes... Il est si facile d'exploiter les immigrés !*

» *On les a fait venir en période de vaches grasses, aujourd'hui on veut s'en débarrasser. Tous les motifs sont bons. Ainsi ces deux migrants travaillant dans l'eau, près de la Citadelle de Lille, licenciés pour faute grave sous prétexte qu'ils s'étaient arrêtés un moment pour sécher leurs vêtements. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples de ce genre. Les licenciés vont ensuite de porte en porte, quêtant vainement un emploi ou une misérable allocation. Et il y a aussi cette gangrène du travail intérimaire, qui permet de se jouer de la main d'œuvre à bon marché...* »

Mais Bernard Lemettre pose d'autres problèmes : « *Mon licenciement est significatif. On m'a signalé, le 7 avril dernier, que j'étais affecté à Saint-Omer, sur un chantier, à quelque cinquante kilomètres d'ici ! On a voulu m'écarter de l'agglomération lilloise, où je deviens trop gênant. J'ai dit que je ne pouvais accepter : entrave à mon action de délégué et légalité non respectée. On m'a répondu en prenant acte de ma démission ! C'est inadmissible...*

» *Mais le plus grave est que, sous couvert de restructuration, on veut diviser l'entreprise, j'en suis convaincu, en petits morceaux. On prépare aussi cent seize licenciements. On veut ainsi cloisonner et prévenir les réactions des syndicats. Comment se défendre alors ?...* »

Ce n'est pas dans un local syndical, mais dans un bureau de l'évêché, en présence de Mgr Gand, que M. Bernard Lemettre explique tout cela à quelques journalistes. Pourquoi ?

« *L'évêque*, explique-t-il, *n'a rien à voir avec mon conflit d'entreprise. C'est une autre affaire. Sur ce point, il n'a pas à intervenir, car il existe une législation du travail ; mais il m'a donné une mission auprès des travailleurs immigrés. Or ce qui se passe en ce moment rend leur vie plus rude et plus précaire qu'elle ne l'a jamais été. Cela, l'Eglise ne peut l'ignorer.* »

Mgr Gand rappelle la position de l'épiscopat en faveur des immigrés et sa présence témoigne de sa profonde solidarité avec M. Bernard Lemettre. Ce que veut affirmer ce dernier, c'est que les travailleurs immigrés sont aujourd'hui présentés comme des gêneurs, de malheureux gêneurs. « *Certes*, affirme-t-il, *on prend quelques précautions verbales à leur endroit, mais, finalement, de mille façons on les brime, on les isole, on les décourage. On suscite leur rancœur et aussi leur colère. Vous comprenez, on a de moins en moins besoin d'eux aujourd'hui.* »

G. S.

LA FERMETURE DE L'USINE DE ROQUEFORT DE LA CELLULOSE DU PIN

L'entreprise fait appel à l'arbitrage du ministre du travail

La direction de La Cellulose du Pin (groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson) a présenté le jeudi 13 avril un pourvoi devant le ministre du travail et de la participation, M. Boulin, à la suite du refus de la direction départementale d'autoriser le licenciement collectif de trois cent quatre-vingts personnes travaillant à l'usine de papier de Roquefort (Landes) qui doit être fermée.

Pour la direction de La Cellulose du Pin, la décision de fermeture est motivée, d'une part, par le lourd déficit de cette unité de production (31 millions de F en 1977) et, d'autre part, par sa taille insuffisante. Jugeant le plan de reclassement proposé par la direction insuffisant, le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre des Landes avait refusé d'autoriser les licenciements, le 5 avril dernier.

M. Boulin a quatre mois pour confirmer ou infirmer cette décision. Il sera intéressant de voir si le nouveau ministre confirme l'avis de ses fonctionnaires, comme cela a été pendant longtemps la tradition, ou s'il les désavoue, comme l'avait fait souvent M. Beullac.

● *Un train sur deux en banlieue de la gare du Nord.* — En raison d'une grève de vingt-quatre heures observée, ce vendredi 14 avril, par les agents de conduite de Paris-Nord, le service des lignes de la banlieue n'est assuré, au départ de cette gare, qu'à 50 %. Le trafic n'est pas perturbé sur les grandes lignes. Ce mouvement a été déclenché par la C.G.T., la C.F.D.T., F.O. et la F.G.A.A.C (autonomes) pour protester contre une sanction prise à l'encontre de deux agents de conduite.

AGRICULTURE

Cultivateur modèle

M. RENÉ PIGEON EST DÉCÉDÉ

(De notre correspondant.)

Melun. — A Montereau-sur-le-Jard, petite commune de la région de Melun, vient de s'éteindre, à l'âge de soixante et onze ans, M. René Pigeon, qui fut pendant plus de trente années maire du village et qui était cultivateur à Aubigny. Sa ferme, de quelque 320 hectares qui sont consacrés aux betteraves, aux céréales, aux pommes de terre et à la luzerne, permettant parallèlement un important secteur d'élevage avec deux cents bovins et quatre cents brebis, avait été visitée par de nombreuses délégations étrangères et également par le général de Gaulle. M. Pigeon avait, notamment, reçu en 1975 le vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping, auquel il avait lu à l'intention de Mao Tse-toung un petit poème qu'il avait rédigé lui-même et qui évoquait l'amitié franco-chinoise et le travail des agriculteurs pour nourrir les peuples du monde. Quelques années plus tard, une deuxième délégation chinoise revenait à la ferme Pigeon. Elle était conduite cette fois par le ministre des affaires étrangères. M. Pigeon était également membre de la chambre départementale d'agriculture et vice-président de la caisse de crédit agricole.

● *M. Olav Gundelach*, commissaire européen chargé des questions agricoles, a déclaré devant le Parlement européen, en réponse à une question sur la situation des agriculteurs méridionaux : « *Il y a peu à gagner en dressant des barrières à nos partenaires de la Méditerranée dont certains ont déjà fait acte de candidature à la C.E.E.* » Il a précisé que « *le protectionnisme entraînerait inévitablement une hausse des prix, résultat contraire à l'objectif de l'actuelle politique agricole des Neuf* ».

AFFAIRES

LE PATRON D'HONEYWELL A PARIS

Tout va très bien...

Qu'il soit d'agrément, de pure routine ou de circonstance, le voyage en Europe de M. Edson Spencer, le président du groupe américain Honeywell, tombe à pic. Il intervient au moment même où certains reparlent, de chaque côté de l'Atlantique, d'un retrait progressif de sa firme du marché de la grande informatique, après l'abandon définitif, il y a quelques jours, du projet de grand ordinateur 66/85, qui devait être la première machine de la future gamme du constructeur. Or l'avenir de Honeywell ne saurait laisser indifférent le citoyen français. Depuis la fusion, il y a trois ans, entre C.I.I. et Honeywell-Bull, le groupe américain détient 47 % de C.I.I.-H.-B. et les deux firmes « coopèrent » étroitement.

De passage à Paris mercredi, M. Spencer a donc rencontré les actionnaires français de C.I.I.-H.-B. et les représentants de la puissance publique pour leur confirmer l'abandon du 66/85 qu'ils avaient, pour bon nombre d'entre eux, appris par un communiqué de presse et, sans doute, les convaincre que les problèmes de sa firme avaient été délibérément grossis.

Car M. Spencer est un homme heureux et sans souci. C'est du moins l'impression qu'il a voulu donner à la presse, ce même mercredi. Honeywell ne gagne pas assez d'argent dans l'informatique ? Pas du tout. « Les profits, dans cette branche, vont, à l'avenir, augmenter plus vite que dans le secteur des automatismes », *l'autre point fort d'Honeywell. Un retrait de la grande informatique ? Pas question. L'abandon du 66/85 ? A la limite, une péripétie ; bien que les dirigeants d'Honeywell aient affirmé que la firme avait un besoin vital de cette machine en 1977.* « Depuis, les conditions ont changé. »

L'avenir des grands systèmes chez Honeywell ? « Nous serons prêts, le moment venu, avec de nouvelles technologies, à répondre à la concurrence. » *Honeywell ne va-t-il pas donner peu à peu la priorité à la mini-informatique ?* « Les priorités sont à la fois les mini et les grands systèmes. » *La coopération avec C.I.I.-H.B. ? Excellente. La stratégie des deux firmes ?* « Elle doit être la même. » *Les « rumeurs » ? On ne sait d'où elles viennent, mais peut-être faut-il y voir la patte de la concurrence. En tout cas, elles sont sans fondement.*

Bref, tout va très bien... Nous voilà rassurés. — J.-M. Q.

● *Investissements britanniques à Calais.* — Le groupe britannique Lucas, implanté à Calais depuis 1969, a décidé d'accroître sa production de faisceaux de câbles électriques destinés essentiellement à l'industrie automobile et aussi aux fabricants d'électroménager. Cette extension entraînera la création de deux cent soixante-dix emplois d'ici à 1980.

Le groupe Readicut vient de son côté d'annoncer l'implantation d'une usine de tapis et de moquette dans la zone industrielle du Beau-Marais. Elle emploiera, dans un premier temps, une cinquantaine de personnes ; puis l'effectif sera porté progressivement à cent employés.

● *Chrysler a cédé sa participation dans sa filiale turque*, Chrysler Sanayi S.A., dont elle détenait 60 % du capital. Les trois distributeurs locaux, qui possédaient les 40 % restants, ont acquis ces actions. Chrysler Sanayi S.A. assemble et produit depuis 1962, en Turquie, des dérivés de camions Dodge adaptés au marché local. Désormais totalement contrôlée par les actionnaires turcs, la société continuera d'assembler sous licence les mêmes véhicules.

● *La société de conseil EXA International* (Export Assistance International) vient de créer une filiale au Brésil, EXA do Brasil Consultoria Ltda. Cette filiale installée à Rio-de-Janeiro, est destinée, indique la société, « *à aider les industriels français à développer leurs activités* » dans ce pays. Depuis 1976, EXA International « *collabore étroitement avec le groupe de la Banque nationale de développement économique, dans le cadre d'un accord signé avec IBRASA, banque d'affaires du secteur public* ». La société souligne avoir « *participé activement à l'installation au Brésil d'une quinzaine de grands groupes français et d'une vingtaine de P.M.E. au cours des quatre dernières années* ».

Les compagnies d'assurances sont de nouveau autorisées à accorder des prêts aux entreprises

Les pouvoirs publics ont de nouveau autorisé les compagnies d'assurances à accorder des prêts aux entreprises, réactivant le dispositif qui avait été mis en place pour une très courte durée il y a cinq ans. Un décret et un arrêté du 6 décembre 1972 avaient institué une nouvelle réglementation des placements des compagnies d'assurances, en allégeant les obligations qui pesaient sur la répartition de ces placements. Le minimum consacré aux achats d'obligations était ramené de 50 % à 33 %, et, surtout les compagnies se voyaient ouvrir la possibilité d'accorder des prêts directs aux entreprises sous certaines conditions : la durée du prêt ne devait pas être inférieure à cinq ans, les entreprises emprunteuses devaient être cotées en Bourse et disposer d'un actif supérieur à 50 millions, ou, à défaut, fournir un nantissement et la caution de banques agréées. Six mois après, la Rue de Rivoli suspendait son autorisation, craignant que cette nouvelle possibilité de placements ne nuise à celui des obligations, instrument privilégié pour le financement des entreprises et soumis au contrôle du Trésor, qui règle souverainement le rythme et le volume des émissions. De plus, la Banque de France craignait qu'une telle procédure ne contribue à tourner l'encadrement du crédit.

A l'heure actuelle, il s'agirait plutôt d'assouplir légèrement cet encadrement, en permettant à nouveau aux entreprises, surtout petites et moyennes, d'obtenir des concours sans création monétaire supplémentaire, puisque ces prêts s'effectuent sur des ressources longues (réserves mathématiques des compagnies d'assurances destinées à garantir l'indemnisation des sinistres). Cela permettrait également, pour les grandes entreprises, d'alléger de 2 % à 3 % le coût des émissions d'obligations, actuellement supérieur à 12 %.

Les compagnies d'assurances, néanmoins, manifestent un enthousiasme modéré pour cette forme de placement, dont la sécurité n'est pas toujours garantie, et encore moins la négociabilité. Surtout, elles redoutent le « *chantage* » éventuel auquel pourraient se livrer leurs clients, liant la reconduction de leurs contrats d'assurance à l'obtention de crédits comme cela se passe souvent aux Pays-Bas. De toute façon, le volume éventuellement représenté par les prêts aux entreprises ne *saurait* dépasser 2 % à 3 % des 15 milliards de francs de capitaux placés annuellement par les compagnies d'assurances, soit 300 millions à 500 millions de francs. A l'heure actuelle, il ne dépasse pas 200 millions de francs.

ÉTRANGER

LE GOUVERNEMENT BELGE TENTE DE RÉDUIRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Un plan de redressement des finances est en préparation

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Pour tenter de résorber le déficit budgétaire, évalué à 75 milliards de francs belges (25 milliards de francs français) par le premier ministre, M. Tindemans, et à 100 milliards de francs belges par un autre ministre, M. Eyskens, le gouvernement belge a annoncé le dépôt prochain d'un « *programme concret de redressement des finances de l'Etat et la réalisation de réformes économiques et financières* ». Cependant M. Tindemans a précisé que, quel que soit le déficit pour 1978, il n'y aurait pas de nouveaux impôts.

Le gouvernement a six semaines pour établir ce programme.

Dans l'immédiat, il a proposé d'économiser 2 % sur chaque budget ministériel (ce qui annonce de sérieux conflits au sein de la coalition), 5 % sur les dépenses de fonctionnement, 10 % sur les achats d'immeubles et 20 % sur les frais de déplacement des fonctionnaires à l'étranger.

Pour 1979, le gouvernement s'engage à prévoir une croissance des dépenses courantes inférieure à la croissance du produit national brut.

PIERRE DE VOS.

L'AUSTRALIE VA INSTITUER UNE TAXE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES DE LA C.E.E.

(De notre correspondant.)

Sydney. — Le gouvernement australien va instituer des taxes à l'importation sur certains produits alimentaires en provenance du Marché commun. C'est la première fois que Canberra met à exécution ses menaces de représailles contre la C.E.E. Bruxelles est accusé d'avoir pratiquement exclu les produits australiens d'Europe

Ce geste de mauvaise humeur fait suite à des démarches diplomatiques assez raides visant à obtenir que la C.E.E. ne ferme plus ses portes aux produits agricoles australiens, mais aussi à empêcher le Marché commun de déverser dans le tiers-monde ses produits subventionnés et cela au détriment des exportations australiennes.

Les produits agricoles européens les plus touchés seront les fromages de Grande-Bretagne, d'Italie, de France, de Hollande et du Danemark.

CANADA

● *L'indice des prix à la consommation au Canada* a augmenté de 1,1 % en mars, soit la plus forte hausse mensuelle depuis juillet 1975.

MATIÈRES PREMIÈRES

PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS D'ÉTAIN VONT S'AFFRONTER A LONDRES

Les principaux pays producteurs et consommateurs d'étain vont s'affronter à l'occasion de la réunion du Conseil international de l'étain, qui se tient à Londres depuis hier, mercredi 12 avril. Les producteurs, conduits par la Malaisie et la Bolivie, réclament un relèvement des prix du métal qui, selon eux, ne couvrent plus les coûts de production. Après avoir monté jusqu'à 7 000 livres sterling la tonne l'an dernier (record historique), les cours mondiaux sont retombés au-dessous de 6 000 livres sterling à l'annonce que les Etats-Unis se proposaient de vendre sur le marché une partie (45 000 tonnes) de leurs stocks stratégiques, qui représentent environ une année de production mondiale (220 000 tonnes environ).

Les consommateurs, et à leur tête précisément les Etats-Unis, estiment à l'inverse que la hausse des prix du métal blanc a été excessive, et de nature à aggraver les tensions inflationnistes (rappelons que l'étain est utilisé à hauteur de 50 % pour le revêtement intérieur des boîtes de conserve et de 50 % pour les alliages antifriction et les soudures). Le problème se complique du fait que la production d'étain n'augmente plus en raison de la rareté des gisements et de l'élévation des frais d'extraction, tandis que la conserverie continue de croître lentement et régulièrement. Dans les couloirs du Conseil international on doute que les oppositions puissent être surmontées, et l'on pense que les prix « plancher » et « plafond » garantis par le Conseil seront maintenus jusqu'à ce que les Etats-Unis aient arrêté définitivement leurs programmes de ventes sur stocks, vraisemblablement en juillet. D'ici là, le Conseil serait chargé d'intervenir pour obtenir une limitation ou un étalement de ces ventes.

ÉNERGIE

LES OBJECTIFS DE LIMITATION DES IMPORTATIONS DE PÉTROLE FIXÉS PAR L'A.I.E. NE SERONT PAS ATTEINTS

Il est peu probable que les dix-neuf pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) atteignent l'objectif qu'ils s'étaient fixé en octobre dernier à Paris de limiter leurs importations de pétrole à 6 millions de barils par jour, a reconnu le 13 avril à Tokyo M. Rohwedder, président du conseil de direction de l'A.I.E. et secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'économie. « *Cet échec probable*, a souligné M. Rohwedder, lors de la réunion du directoire de l'A.I.E., *est lié à l'excédent actuel de la production de pétrole, qui rend difficile de faire comprendre aux divers Parlements et au public la nécessité d'utiliser d'autres sources d'énergie.* »

Le conseil a lancé un appel pressant aux Etats-Unis pour que soit adoptée la nouvelle législation sur l'énergie. Afin de décider ses membres à adopter de plus strictes politiques de conservation de l'énergie et développer de nouvelles sources, l'A.I.E. a décidé de rendre public le contenu des rapports critiques préparés sur les politiques de l'énergie de chacun de ses membres.

● *Forte reprise de la consommation française de carburant.* — La consommation française de carburant a été supérieure de 10,3 % en mars à celle de mars 1977, selon les statistiques publiées le 13 avril par le Comité professionnel du pétrole. La consommation de « super » a augmenté de 13 %, celle de gas oil de 5,2 %, et celle de fuel domestique de 14,6 %. En revanche, la consommation de fuel lourd a diminué de 6,2 %. Pour le premier trimestre, les livraisons de carburant sont en hausse de 6,1 % par rapport aux trois premiers mois de 1977.

● RECTIFICATIF. — Dans *le Monde* du 12 avril, sous le titre « Elf-Aquitaine va développer ses activités en Afrique accidentale », une coquille nous a fait écrire que les enlèvements de pétrole de la société française au Nigéria étaient de 50 millions de tonnes. Il fallait évidemment lire 5 millions de tonnes.

TRANSPORTS

● *Fréquences accrues pour Concorde.* — La compagnie britannique British Airways, qui assure actuellement sept liaisons par semaine aller et retour Londres-New-York, en assurera dix à partir du 10 juin.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

La lettre du président aux actionnaires

Madame, Monsieur et cher actionnaire,

Comme chaque année, je vous adresse dès maintenant un commentaire sur la situation générale, l'activité de notre groupe et nos résultats.

CONJONCTURE

L'hypothèque politique qui rendait difficile toute solution aux problèmes qui se posent à notre pays est maintenant levée.

Cela ne signifie pas que tout sera désormais facile. Mais cela permet de concevoir avec un minimum de sérénité et d'appliquer pendant un laps de temps suffisant une politique adaptée à la conjoncture économique et sociale.

Certes, la situation de la France s'est éclaircie : l'inflation est contenue à un niveau inférieur à 10 %, le chômage ne progresse plus, l'équilibre de notre balance commerciale se rétablit peu à peu. Mais notre position demeure fragile, surtout si l'on tient compte du contexte international toujours caractérisé par le désordre monétaire. Et la consolidation des résultats acquis, et si possible leur amélioration, requerra pendant longtemps encore le maintien d'un effort continu.

Parmi les éléments de base qui doivent être réunis pour permettre la poursuite du progrès économique, figure aux tout premiers rangs le retour à la santé de notre marché financier.

Certes, la Bourse a salué par une belle étape de hausse l'échec d'une politique qui la condamnait pratiquement à mort. Mais les cours atteints sont encore assez loin de refléter la vraie valeur des bonnes affaires françaises. Et surtout, le retour à une confiance durable qui permettrait au marché de remplir pleinement son rôle est encore soumis à une double condition.

La première est que la santé du marché de Paris dépend essentiellement de la santé des entreprises françaises. Celles-ci ont trop longtemps vécu dans l'atmosphère confinée d'un dirigisme étroit ; seul le retour à une véritable liberté leur permettra de retrouver l'oxygène qui conditionne leur dynamisme et leur productivité.

La seconde est qu'il n'y a pas de marché financier sans investisseur et que, pour qu'il fonctionne bien, il faut tenir compte de la mentalité et des aspirations de ceux qui l'animent : c'est-à-dire les actionnaires. L'actionnaire est aujourd'hui le parent pauvre de l'économie. Or, une économie libérale, qui est celle que désire la France, suppose un actionnariat nombreux, diversifié et si possible prospère. Il serait bon que personne — ni les chefs d'entreprise, ni les pouvoirs publics — ne l'oublie.

L'ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE EN 1977

Parmi les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, je signalerai la plus importante qui se rapporte à notre politique dans le domaine de l'assurance. Désirant accroître nos intérêts dans ce domaine, nous avons renforcé notre participation dans la Financière Victoire qui était descendue à 19,6 % à la suite de la restructuration de cette société et qui est aujourd'hui de 31 % grâce à deux opérations : votre compagnie a reçu de la Compagnie Industrielle de l'Abeille 3,5 % du capital de la Compagnie Financière du Groupe Victoire contre un peu plus de 10 % de Lille-Bonnières et Colombes. Par ailleurs, la Commandite de Gestion Financière de Suez et Cie a reçu du Groupe INA 8 % de la même Compagnie Financière du Groupe Victoire en échange d'actions Suez qui ont porté la détention de notre partenaire américain à 8,28 % de notre propre capital.

LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE POUR 1977

Le conseil d'administration de votre compagnie s'est réuni le 14 mars pour arrêter les comptes de l'exercice 1977 et fixer la distribution qui vous sera proposée lors de votre prochaine assemblée générale à laquelle vous serez convoqués pour le 23 mai 1978.

Le bénéfice net qui apparaît au compte de pertes et profits est très voisin de celui de l'an dernier : 171,4 millions de francs contre 169,5 millions de francs, soit + 1,1 %. Cette faible variation, qui ne reflète pas l'augmentation importante des produits financiers (+ 12,42 %), est essentiellement due au jeu des provisions que nous avons décidé de constituer cette année avec prudence pour faire face notamment aux risques de la promotion immobilière, comme je le prévoyais dans ma lettre d'octobre dernier.

Le bénéfice net dégagé permet tout à la fois d'augmenter de 10 % la distribution aux actionnaires (157,4 millions de francs contre 143,1 millions de francs) et d'augmenter le report à nouveau de 14 millions de francs, ce qui le porterait de 76,5 millions de francs à 90,5 millions de francs.

Le dividende unitaire — si l'assemblée vote cette proposition — serait maintenu à 17 F par action, mais il s'appliquerait à un nombre d'actions augmenté de 10 % par la distribution gratuite à laquelle il a été procédé l'été dernier.

ACTIVITÉS DES PRINCIPALES UNITÉS DU GROUPE

Les banques

Elles ont souffert, surtout dans leur activité en métropole, de conditions d'exploitation difficiles.

Indosuez a réussi à compenser, par le large développement des affaires dans son réseau étranger, l'amenuisement des résultats des sièges français, freinés par l'encadrement du crédit et la dégradation des marges. Le réseau a été élargi tant en France (Nantes, Versailles) qu'Outre-Mer (Iles du Pacifique, Manille). En Arabie Saoudite, Indosuez a participé pour 40 %, à côté d'intérêts locaux, à la création de la Banque Al Saudi al Fransi, à laquelle elle a fait apport de ses succursales de Djeddah et Alkhobar. Les activités financières ont été développées sur les marchés français et internationaux. Les comptes de 1977 ont produit un bénéfice net de F 77,1 millions, contre F 78,5 millions en 1976. L'assemblée générale du 17 mai 1978 décidera la distribution d'un dividende global de F 66 millions, égal à celui de l'exercice précédent.

Le C.I.C., moins international, a dû faire face à la prolongation de la crise et à la rigueur du dispositif monétaire mis en place pour la combattre. La progression de l'activité s'en est trouvée ralentie, en même temps que la concurrence des établissements à statut privilégié ou parabancaires se faisait plus vive.

Les résultats ont cependant marqué une progression de 5,7 % et le dividende par action passera de F 6,5 à 7 F 7.

La Compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson

Les activités en 1977 ont ressenti les effets de la crise, surtout en France, où les résultats ont marqué une baisse sensible, alors qu'à l'étranger, où est réalisée maintenant plus de la moitié du chiffre d'affaires, l'environnement a été moins défavorable — notamment aux Etats-Unis.

Les ventes consolidées, qui ont atteint un peu plus de 31 milliards de francs, ont progressé, au total, d'environ 10 % à structure comparable. Les résultats nets de l'exercice 1977 se situeront à un niveau supérieur à ceux de l'exercice précédent ; les pertes de conversion, dues aux variations de change, seront un peu plus faibles.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale du 1er juin 1978 sera de 9,70 F par action, en augmentation de 6,6 %.

La Compagnie La Hénin

Les résultats de l'exercice clos le 31 août 1977 ont permis de maintenir le dividende, qui a été distribué en décembre 1977. L'année 1977 a été bonne pour ses filiales bancaires, qui augmenteront leurs distributions en 1978. Les activités de promotion immobilière se sont ralenties en raison d'une conjoncture moins favorable qui a conduit à constituer des provisions, en particulier sur certains terrains non encore mis en valeur. Les résultats des Salins du Midi sont en progression.

Le groupe Victoire
(secteur des assurances Abeille et Paix)

L'exercice 1977 des filiales exploitantes du groupe a été globalement satisfaisant : le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 17 % et les résultats ont été au moins équivalents à ceux de 1976 en France et en progression marquée à l'étranger (Italie, Belgique, Espagne, Canada).

La Compagnie financière du groupe Victoire, dans sa nouvelle structure depuis décembre 1976, a arrêté les comptes de son exercice 1976-1977 en progression, et a porté le dividende unitaire, distribué en décembre dernier, à 12,80 F contre 12 F pour l'exercice précédent.

***

En terminant cette lettre, je souhaite donner une information à ceux des anciens actionnaires de notre Compagnie qui sont restés fidèles et attachés au souvenir de la Compagnie Universelle du Canal.

Une « Association du souvenir de Ferdinand de Lesseps et du Canal de Suez » a été récemment fondée sous le régime des associations déclarées de la loi de 1901. Elle se propose de perpétuer par tous moyens le souvenir de Ferdinand de Lesseps et celui de la création et du développement par la France du Canal de Suez ; à cet effet, elle a vocation à recevoir et à conserver les documents rappelant ce souvenir, ainsi que certaines archives de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.

Toute personne — physique ou morale — intéressée peut, sur demande adressée au siège de l'Association, 1, rue d'Astorg, recevoir les statuts et devenir membre titulaire après agrément du Conseil d'Administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

CROUZET

Augmentation de 38 % du dividende global par action de 50 francs

Le conseil d'administration de Crouzet réuni à Valence le 11 avril 1978, a arrêté les comptes de l'exercice 1977.

Au niveau de Crouzet en France, le bénéfice net s'établit à 15,7 millions de francs après déduction de 48,1 millions d'amortissements contre respectivement 9.3 millions et 42.2 *millions en 1976.*

La marge brute d'autofinancement progresse de 29.3 % passant de 51.8 millions en *1976* à 66.9 millions.

Au niveau de Crouzet S.A. en France le bénéfice net consolidé s'élève à 22,5 millions de francs après déduction de 57,3 millions d'amortissements contre un bénéfice net consolidé en *1976* de 13,2 millions après déduction de 50,7 millions d'amortissements.

La marge brute d'autofinancement progresse de 31,3 % passant de 64.9 millions en 1976 à 85,2 millions.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue *le 28 juin 1978, de distribuer* un dividende net de 3,40 F auquel s'ajoute l'impôt payé d'avance (avoir fiscal) de 1.70 F, représentant un revenu global de 5.10 F. Les coupures d'actions existant au 31 décembre 1977 recevraient un dividende calculé sur la base de 1/5 d'action.

INTERTECHNIQUE

Résultats au 31 mars 1978

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé pendant le premier trimestre de 1978 s'élève à 63,4 millions de francs contre 55,3 millions de francs au 31 mars 1977, soit un accroissement de 15 %.

Pendant la même période, le montant hors taxes des c o m m a n d e s reçues s'est élevé à 88,4 millions de francs contre 71,6 millions de francs, soit un accroissement de 23 %.

Au 31 mars *1978*, le carnet de commandes s'élevait à 255,1 millions de francs.

legrand

Réuni à Limoges le 12 avril 1978, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1977 de Legrand S.A. et pris connaissance des comptes consolidés provisoires.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS (1)

Le chiffre d'affaires total atteint .... 1 032,2 MF
contre 882,7 MF + 17 %.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à .... 176,8 MF
soit + 37,5 % par rapport à 1976, 128,6 MF.

Le bénéfice net comptable après impôt ressort à .... 78,2 MF
compte tenu :

— d'une plus-value nette sur une opération de lease-back (+ 29,2 MF) ;

— et d'une provision pour investissement à l'étranger au titre de PIAL (— 21 MF).

Si l'on écarte l'incidence de ces deux opérations exceptionnelles, le bénéfice, que l'on peut appeler « économique », s'élève à .... 59,5 MF
en augmentation de 29,4 % sur celui de 1976, 46 MF.

La marge brute d'autofinancement après impôt (m.b.a.) .... 138,2 MF
est en progression de 39 % sur celle de l'exercice précédent, 99,4 MF

Ces résultats s'entendent, notamment :

● Après déduction

— des dotations, amortissements et provisions d'exploitation .... 52,8 MF

— de la provision pour participation des salariés au titre de 1977 .... 14,4 MF

— de diverses provisions à caractère de réserve .... 40,4 MF

— des frais d'émission de l'emprunt amortis en totalité en 1977 .... 8,6 MF

● Et après réintégration

— de la provision pour investissement 1971 (intéressement des salariés) .... 3,2 MF

— et de la provision pour participation 1976 .... 11,1 MF

Quant aux ventes sur les marchés étrangers .... 227,2 MF
l'accroissement, qui est de 34 % d'une année sur l'autre, porte la part de ces ventes dans le chiffre d'affaires global de 19,2 % à 22 %.

(1) Hors filiales nouvelles : PIAL (Brésil), WEG (Allemagne), M.P.E. (Autriche).

SOCIÉTÉ MÈRE LEGRAND S.A.

Le chiffre d'affaires h. t. .... 862,1 MF
est en hausse de 16,2 % sur celui de 1976, 742 MF.

Le bénéfice d'exploitation .... 129,9 MF
est en progression de 32 % par rapport à 1976, 98,4 MF.

Le bénéfice net comptable, compte tenu des éléments exceptionnels mentionnés ci-dessus, ressort à .... 60,7 MF
+ 66,8 %.

Si l'on écarte l'incidence de la plus-value nette sur lease back et de la provision pour investissement Brésil, le bénéfice « économique » ressort à .... 42 MF
soit + 15,4 % par rapport aux 36,4 MF de 1976.

Quant à la m.b.a. après impôts .... 108,5 MF
sa progression est de 31,7 %.

Le conseil d'administration a également décidé :

● De convoquer l'assemblée générale ordinaire à Limoges le 26 juin 1978.

● De proposer la distribution d'un dividence unitaire de 24,50 F — sur un capital augmenté par la distribution d'une action gratuite pour cinq en octobre 1977 — contre 21,30 F pour l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 3 juillet 1978.

● De convoquer une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à la suite de l'assemblée générale ordinaire, à l'effet d'augmenter le capital social par émission de 8 000 actions nouvelles de 100 F nominal. Ces actions, après *renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel*, seront souscrites au cours de 400 F par un Fonds commun de placement créé dans le cadre d'un Plan d'épargne d'entreprise et alimenté par les versements des salariés et de l'entreprise (abondement).

Au 31 mars 1978, les ventes de Legrand S.A. sont en augmentation de 4,6 % par rapport au quatrième trimestre 1977 et enregistrent une légère baisse par rapport au premier trimestre de l'année précédente (— 1,3 %). Les ventes du groupe, par contre, connaissent une légère progression.

Les entrées de commandes font apparaître, depuis fin février, une légère amélioration de la tendance.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 AVRIL

Effritement

Calme et soutenue mercredi, la Bourse de Paris a légèrement faibli jeudi, l'indice instantané perdant 0,6 %.

Hausses et baisses ont alterné dans les compartiments, au gré des résultats annoncés par les sociétés, avec, toutefois, une nette prédominance de replis. Comme les jours précédents, les opérateurs ont procédé à des dégagements bénéficiaires en prévision du règlement de la liquidation du mois d'avril, qui s'effectuera sous huitaine, et s'annonce gagnante en ce qui concerne les engagements conditionnels (primes, options, stellages).

Pour le reste, des ordres d'achat sélectifs figuraient dans les carnets des agents de change, dans l'attente d'une baisse modérée des cours permettant de profiter des « occasions ».

Aux valeurs étrangères, effritement des américaines, par suite du nouveau repli de Wall Street, et recul général des mines d'or, en liaison avec celui du métal.

Sur le marché de l'or, le lingot perd 90 F à 26 500 F et le napoléon gagne 0,70 F à 256,70 F.

LONDRES

Une légère amélioration se dessine, vendredi matin, après la baisse de ces derniers jours. L'indice des industrielles progresse légèrement de 0,2 point à 453,1. Aux pétroles, avance de Shell et BP. Stabilité des fonds d'État. Recul des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 178 20 contre 178 60

VALEURS	CLOTURE 13/4	COURS 14/4
Beecham	638 ..	638 ...
British Petroleum	744	752 ..
Courtaulds	112 ...	112 .
De Beers	324	325 ...
Imperial Chemical	337 ...	338 ..
Rio Tinto Zinc Corp	187 ...	189
Shell	506	511 ..
Vickers	182	184
War Loan 3 1/2 %	34 3/8	34 3/8
*West Driefontein	24 ...	23 5/8
*Western Holdings	21 7/8	21 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

THOMSON-BRANDT. — Bénéfice net de la société pour 1977 : 160 millions de francs contre 140, 1 millions de francs hors plus-values, le résultat net s'établit à 133,6 millions de francs contre 136 millions. Dividende global de 15,15 F, inchangé, mais s'appliquant à un capital augmenté par attribution gratuite (1 pour 5).

PHILIPS. — Bénéfice du groupe pour 1977 : 633,6 millions de florins contre 562,5 millions (+ 12,6 %) pour un chiffre d'affaires de 31,16 milliards de florins contre 30,43 milliards. Ces résultats incluent une perte de change de 300 millions de florins. Le dividende passe de 1,6 à 1,7 florin.

FORD. — Majoration du prochain dividende trimestriel payable le 1er juin, qui passera de 80 cents à 90 cents.

LEGRAND. — Bénéfice net consolidé pour 1977 : 78,2 millions de francs contre 47 millions de francs. Dividende global : 36,75 F (contre 31,95 F) s'appliquant à un capital augmenté par distribution gratuite (1 pour 5). Le chiffre d'affaires du groupe s'est accru de 17 % à 1 033,2 millions de francs.

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES. — Solde bénéficiaire pour 1977 : 785 486 F contre 893 662 F. Dividende global inchangé de 25,50 F.

LA RUCHE MÉRIDIONALE. — Le bénéfice net consolidé pour 1977 devrait être de l'ordre de 5,5 millions de francs contre 3,22 millions de francs.

NEW-YORK

Redressement

Après deux séances de baisse, les cours se sont redressés jeudi à Wall Street et à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain de 8,82 points à 775,21.

Ce mouvement de hausse s'est opéré dans un marché extrêmement actif : 31,58 millions de titres ont changé de mains contre 26,21 millions la veille.

Les bons résultats généralement obtenus par les grandes entreprises durant le premier trimestre et dont la publication vient de commencer, ont remonté le moral des opérateurs assez déçus par le récent discours du président Carter. La forte augmentation des ventes de voitures (+ 26,8 %) durant la première décade d'avril et la meilleure tenue du dollar sur les places financières internationales ont également contribué à raviver la demande.

VALEURS	COURS 12/4	COURS 13/4
Alcoa	39 3/4	41 1/8
A.T.T.	61 3/4	61 7/8
Boeing	35 3/4	36 3/4
Chase Manhattan Bank	28 3/4	29 1/2
Du Pont de Nemours	103 1/2	105 1/2
Eastman Kodak	43 3/4	45 ...
Exxon	45 ...	45 1/2
Ford	46 7/8	47 5/8
General Electric	46 5/8	46 7/8
General Foods	27 1/2	27 3/4
General Motors	62 1/8	63 1/4
Goodyear	17 1/4	17 1/4
I.B.M.	236 3/4	238 ...
I.T.T.	29 3/4	29 1/2
Kennecott	28 5/8	28 3/4
Mobil Oil	61 7/8	62 1/8
Pfizer	27 1/4	27 5/8
Schlumberger	64 7/8	65 1/8
Texaco	25 5/8	25 5/8
U.A.L. Inc.	22 2/8	23
Union Carbide	39 ..	38 7/8
U.S. Steel	25 1/4	25 3/8
Westinghouse	18 5/8	18 7/8
Xerox	43 1/4	44 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/4	14/4
1 dollar (en yens)	218 85	219 40

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 3/8 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	12 avril	13 avril
Valeurs françaises	124	123,1
Valeurs étrangères	97,3	96,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	71,9	71,6

BOURSE DE PARIS - 13 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]					

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 548	4 551	4 550
Allemagne (100 DM)	225 770	225 590	226
Belgique (100 F)	14 485	14 487	14 325
Pays-Bas (100 fl.)	211 490	211 180	211 500
Danemark (100 krd)	81 880	81 790	81 500
Suède (100 krs)	99 530	99 670	100 250
Norvège (100 k.)	85 806	85 519	86
Grande-Bretagne (£ 1)	8 540	8 513	8 600
Italie (1 000 lires)	5 338	5 343	5 500
Suisse (100 fr.)	243 980	243 370	244 500
Autriche (100 sch.)	31 365	31 375	31 250
Espagne (100 pes.)	5 708	5 713	5 750
Portugal (100 esc.)	11 086	11 080	12
Canada ($ can. 1)	3 983	3 962	3 875

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/4
Or fin (kilo en barre)	26500	26400
Or fin (en lingot)	26590	26505
Pièce française (20 fr.)	256 .	256 70
Pièce française (10 fr.)	204	202 50
Pièce suisse (20 fr.)	235 20	238 .
Union latine (20 fr.)	236	237 ..
Souverain	267 50	265 .
Pièce de 20 dollars	1228	1228 .
Pièce de 10 dollars	590	590
Pièce de 5 dollars	400 .	410
Pièce de 50 pesos	1093 ..	1038 50
Pièce de 10 florins	255 .	256 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Après une grève de la faim d'un mois*, plusieurs centaines de prisonniers politiques de la prison de Qasr, en Iran, ont obtenu satisfaction et ont cessé, mardi 11 avril, leur mouvement, a annoncé, mercredi à Paris dans un communiqué, le Mouvement pour la défense de la promotion des droits de l'homme (46, rue de Vaugirard, Paris).

Ces prisonniers, rappelle le communiqué, demandèrent la révision des procès conduits par les tribunaux militaires, l'amélioration des conditions de détention et le droit à l'information.

« Après une grève, qui a été la plus longue dans la triste histoire de la répression iranienne, les autorités iraniennes ont finalement accepté les exigences des grévistes », indique le texte du comité, qui fait état de l'intervention et du soutien de nombreuses organisations internationales, comme Amnesty International, des partis socialiste et communiste français.

Le numéro du « Monde » daté 14 avril 1978 a été tiré à 547 187 exemplaires.

Compromis à la C.F.D.T. du Rhône

Un collectif gèrera l'union jusqu'au congrès de 1979

Lyon. — Les syndicats de l'Union départementale C.F.D.T. du Rhône sont arrivés, mercredi soir 12 avril, à un compromis qui met un terme aux rumeurs de dissolution de cette union départementale, la seconde en France avec une centaine de syndicats. (*Le Monde* du 30 mars.)

Ce compromis a été adopté à une forte majorité : 238 pour, 123 contre, 20 abstentions et 4 refus de vote. Il confirme le principe d'un congrès, début 1979, dans lequel seuls les syndicats auront le droit de vote, les Unions interprofessionnelles de base (U.I.B.) n'étant plus présentes que comme observateurs. Les militants ont, d'autre part, décidé d'engager le débat de fond *« sur tous les problèmes de cette crise »*, notamment sur le fonctionnement et la décentralisation des syndicats, le partage des mandats, le rôle des structures interprofessionnelles, le contrôle de l'exécutif, le découpage des unions interprofessionnelles de base, la stratégie liée à l'action et l'union des forces populaires. Enfin, une minorité, égale au quart des inscrits à l'intérieur du conseil qui est maintenu, aura droit de recours devant l'Assemblée générale des syndicats.

Un collectif exécutif composé de dix membres va remplacer le bureau qui s'était trouvé en opposition avec le conseil élu en 1977. Ces dix membres ont tous été choisis parmi les représentants de dix syndicats siégeant déjà au conseil : chimie, métaux, SGEN, santé, E.D.F., banques, commerce et services, intercommunaux, enseignement privé et construction-bois, reflétant les diverses « sensibilités » lyonnaises. Alors que le conseil voulait se séparer de deux des quatre permanents, l'assemblée générale a décidé de les garder tous en fonction jusqu'au prochain congrès ; mais il ne disposeront plus du droit de vote.

Ce compromis, qui consacre l'éviction des Unions interprofessionnelles de base des structures de décision de l'U.D.-C.F.D.T. du Rhône, doit bien sûr donner satisfaction à l'union régionale C.F.D.T., qui avait convoqué cette assemblée générale. Mais les plaies sont loin d'être refermées. Seul un débat sur le fond, jusqu'ici soigneusement évité, permettra à l'U.D.-C.F.D.T. du Rhône de remplir son rôle après plus d'un an de blocage.

L'AFFAIRE BRACHT
Un autre rapt était en préparation

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La police anversoise a eu de la chance : en cherchant les assassins du baron Bracht, elle a découvert et démantelé un autre réseau de ravisseurs qui se préparaient à enlever un enfant de treize ans, le fils d'un diamantaire de la ville. L'opération devait avoir lieu le jeudi 13, à la sortie du lycée. L'automobile, le chloroforme et la cachette *étaient prêts et les ravisseurs* avaient décidé qu'ils ne traiteraient qu'avec la mère du jeune garçon. La police avait d'abord décidé de laisser agir les ravisseurs, mais se souvenant de l'issue fatale dans l'affaire Bracht, elle s'est ravisée et a préféré entreprendre une action préventive.

D'autre part, les quatre personnes, arrêtées le 11 avril, ne semblent donc pas être impliquées dans l'assassinat de l'homme d'affaires anversois. — P. de V.

LE SÉNAT SE PRÉOCCUPE DES NUISANCES DONT SONT VICTIMES LES RIVERAINS DES AÉRODROMES PARISIENS.

Le Sénat a discuté, le vendredi matin 14 avril de plusieurs questions orales de M. Louis Perrein, sénateur du Val-d'Oise (P.S.), concernant les nuisances diverses dont sont victimes les riverains des aérodromes de la région parisienne : *« Il n'est pas possible*, a notamment répondu M. Le Theule, ministre des transports, *de généraliser, comme vous le demandez, le couvre-feu qui a été édicté à Orly en 1968, en raison de la concentration exceptionnelle de population aux abords de l'aérodrome. A Roissy, il a été décidé, en 1973, d'acheter les immeubles d'habitation, faute de pouvoir imposer un tel couvre-feu. »*

M. Papon, ministre du budget, a précisé, de son côté : *« L'insonorisation des bâtiments publics est en cours à Roissy ; elle est achevée à Orly pour un coût de 46 millions, au 1er mars de cette année. D'autre part, cent quatre-vingt-deux immeubles sur deux cent quarante-deux ont déjà été acquis à Roissy et deux cent cinquante le seront à Orly : coût 68 millions. »*

« Dès avant l'ouverture de l'aéroport de Roissy, a indiqué pour sa part M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, *le gouvernement s'est préoccupé des incommodités qui pourraient en résulter pour les riverains : il a pris le décret du 13 février 1973 qui institue, non pas une indemnisation, mais une aide financière. Il n'est pas envisagé d'en étendre l'effet en y amalgamant la zone B où les nuisances sont nettement moins grandes. Il faut, en effet, aider en priorité ceux qui sont le plus gênés. »*

LES MAISONS DE LA CULTURE SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS ?

Par décret paru au *Journal officiel* du 13 avril, *« la sous-direction des maisons de la culture et de l'animation culturelle sont, pour l'exercice de ses attributions, placées sous l'autorité du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ».*

En l'absence de toute précision de la part du ministère de la culture et de la communication, dont dépendait ce service, les professionnels s'interrogent sur la *portée exacte de cette décision* et s'inquiètent de voir les structures mises en place par André Malraux dans le but de porter la création et la culture vers le plus grand nombre, devenir des centres de loisir.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Légère progression de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C. au comité d'établissement de l'usine Renault de Douai.

Les élections au comité d'établissement de l'usine Renault de Douai (Nord) marquent une légère progression de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C., au détriment principalement de F.O. Contrairement aux élections de délégués du personnel du 4 avril (*le Monde* du 6 avril), le recul de la C.G.T. est peu sensible.

Dans le premier collège, sur 6 326 inscrits et 4 241 suffrages exprimés, la C.G.T. recueille 63,48 % des voix (contre 70,10 % en 1976), F.O. 25,15 % (contre 27,58 %), la C.F.D.T., qui n'était pas présente en 1976, 8,87 %, et la C.F.T.C. 4,5 % (contre 4,32 %). La C.G.T. détient cinq sièges et F.O. deux.

Dans le second collège, F.O. recueille 50,32 % des suffrages (—22,24 %), la C.G.T. 32,98 % (+ 5,54 %), et la C.F.T.C., absente en 1976, 16,70 %. F.O. conserve son siège.

● D'autre part, chez Verger et Delporte, à Clichy, les élections pour le renouvellement du comité d'établissement voient une forte progression de F.O. Dans le premier collège, la C.G.T. obtient 63,83 % (+ 9,05 %) et F.O. 36,18 % (+ 21,60 %), ces gains étant réalisés au détriment des autonomes (— 30,65 %). Au deuxième collège, la C.G.T., avec 52,63 % des suffrages gagne 9,86 % de voix et F.O. (47,37 %) obtient 27, 25 % de suffrages de plus qu'en 1976.

ANNULATION D'UN VOTE CHEZ CITROËN À LEVALLOIS

Le tribunal d'instance de Levallois (Hauts-de-Seine) a annulé les élections de délégués du personnel à l'usine Citroën de Levallois, qui s'étaient déroulées les 8 et 9 novembre 1977, indique la fédération des métaux C. G. T.

Dans ses attendus, le tribunal estime qu'« il ressort des différents témoignages recueillis que des pressions étaient réellement exercées, tant avant que pendant le scrutin, et que les électeurs ne disposaient pas d'une liberté et d'une indépendance suffisantes pour s'exprimer valablement en raison des contrôles qui étaient exercés ».

Onze employés des usines Citroën avaient en effet déclaré à la barre des témoins que des agents de maîtrise leur avaient conseillé de voter pour la Confédération des syndicats libres (C.S.L., ex-C.F.T.) « sous peine de voir modifier leur situation de façon défavorable ».

LÉGER REDRESSEMENT DU DOLLAR BONNE TENUE DU FRANC

Pour des raisons dites techniques (un certain nombre d'opérateurs qui avaient vendu à découvert des dollars rachètent aujourd'hui leurs positions), le dollar s'est redressé quelque peu vendredi matin sur l'ensemble des marchés des changes.

A Francfort, on cotait la devise américaine en fin de matinée un peu au-dessus de 2,03 DM et à Paris aux environs de 4,5780 F. Il en résultait un cours de 2,2525 pour un deutsche mark, le franc suisse étant pour sa part coté à Paris aux alentours de 2,4260 F. On notait un nouvel accès de faiblesse de la livre sterling, qui valait moins de 1,86 dollar (à Paris on l'échangeait contre 8,51 F).

● *M. André Rossi*, député de l'Aisne, ancien ministre du commerce extérieur, a été nommé chef de la délégation française au Conseil économique et social des Nations unies, a annoncé le jeudi 13 avril un communiqué du ministère des affaires étrangères.

A la réunion de Vienne

Les Chypriotes turcs refusent toute concession sur le caractère birégional du statut de l'île

De notre envoyé spécial

Vienne. — *« Le fait qu'il y a des propositions concrètes sur les questions constitutionnelles et territoriales constitue un pas positif, mais il faut que je les étudie, et c'est à partir de ce moment que je pourrai parler sur le fond. »* C'est en ces termes que M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, s'est brièvement adressé, le 13 avril, aux journalistes réunis à l'hôtel Impérial, à Vienne, à l'issue de ses premiers entretiens avec la délégation chypriote turque qui avaient duré environ deux heures. Il doit la revoir ce vendredi, à 18 heures.

De son côté, le professeur Soysal, conseiller de M. Denktash, a été interrogé sur le retrait des troupes *anatoliennes* stationnées à Chypre et sur les régions où les Chypriotes turcs seraient disposés à faire des concessions territoriales. Après avoir souligné que quelque quatorze mille deux cents soldats s'étaient retirés depuis 1974, il s'est borné à indiquer que les troupes turques seront totalement évacuées de l'île *« quand un accord mutuel sera atteint »*.

De même, l'effectif des troupes qui resteraient stationnées des deux côtés de l'île, devrait être réglé d'un commun accord. Ces troupes seront nécessaires pour garantir l'indépendance et le non-alignement de la future République, a-t-il ajouté. Il a toutefois laissé entendre que l'accélération du processus d'évacuation dépendrait *« du degré de coopération de la partie grecque »*.

Pour ce qui concerne les réajustements territoriaux, le professeur Soysal a surtout évoqué l'invitation lancée aux Chypriotes grecs de regagner leurs foyers et de reprendre leurs activités commerciales dans le secteur moderne de Famagouste, Varosha. De source proche de la délégation chypriote turque, on souligne que plusieurs cartes géographiques ont été transmises au secrétaire général de l'ONU. Celles-ci mentionneraient *dans le détail* les endroits considérés comme *« négociables »* avec les dirigeants de la partie grecque. Y figureraient les villages de Louridjina (Sud) et Kokkina (Ouest).

Un projet en soixante-dix articles de la future Constitution fédérale a été présenté également au secrétaire général de l'ONU. Il engloberait les traités de garantie et d'alliance de 1960.

Si la communauté grecque chypriote élevait des objections à ce *« paquet de propositions »*, la partie turque adopterait-elle une attitude *« dure » ? « Nous sommes prêts à un compromis ; nous ne serons pas intransigeants sur toutes les propositions que nous faisons »*, a répondu le professeur Soysal, ajoutant toutefois *« à l'exception de celles concernant, par exemple, le système bicommunautaire ou birégional sur lequel il n'y aurait pas de concessions »*. (Ce principe serait d'ailleurs déjà accepté par la partie grecque.)

Répondant à un journaliste qui lui demandait ce que feraient les Turcs si les Grecs, rejetant ces propositions, repoussaient un éventuel appel à la reprise du dialogue intercommunautaire, l'émissaire turc a précisé : *« Nous ne serons pas pris au dépourvu. Mais tout cela risquerait de créer une situation regrettable, susceptible d'engendrer une série d'événements peu souhaitables. Mais nous savons ce que nous ferons. »*

ARTUN UNSAL.

A B C D F G H